



Mobilisés pour la relance

Rapport d'engagement sociétal
2020 / 2021

Préambule

Une ambition résolument tournée vers le développement durable

Le développement durable s'inscrit au cœur de l'ambition du groupe Caisse des Dépôts, défini par la loi comme « Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays ». Cette identité se traduit par une conception plurielle de la création de valeur à long terme :

- **Valeur financière** : la sécurité des dépôts qui lui sont confiés, le rendement de long terme de son portefeuille, la récurrence de ses revenus,
- **Valeur immatérielle** : la préservation de la confiance que le Groupe inspire à ses bénéficiaires et à ses partenaires, y compris au niveau territorial,
- **Valeur sociétale** : l'impact des activités du Groupe sur la société et l'environnement, et la satisfaction des besoins et bénéficiaires finaux des actions du Groupe qui nourrissent les priorités stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Un reporting intégré pour le suivi du plan de relance et de la contribution aux ODD

Au travers de ce présent rapport d'engagement sociétal, mêlant indicateurs de suivi financiers et extra-financiers, le Groupe souhaite apporter une vision intégrée et transversale de ses interventions, de sa conception plurielle de création de valeur et de sa **contribution aux politiques publiques et aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)**.

En 2020, ce rapport revient sur une année particulière au cours de laquelle le Groupe a su démontrer toute son utilité en déployant, notamment à l'échelle de l'Etablissement public, un **plan massif de relance de 26 Md€** en fonds propres sur la période 2020 – 2024, pour soutenir l'économie au travers de 4 axes prioritaires : **la transition**

écologique, la cohésion sociale, le développement économique inclusif et la cohésion territoriale.

Pour piloter et rendre compte des impacts du Groupe en toute transparence, **plus de 40 cibles à moyen terme, centrées sur la contribution aux ODD et articulées avec le plan de relance**, ont également été définies. Celles-ci sont présentées pour la première année dans ce rapport, avec les premiers historiques pour en permettre le suivi.

De manière globale, ce rapport d'engagement sociétal est ainsi structuré en trois parties : l'organisation de la politique durable, la contribution stratégique des activités aux 4 axes prioritaires de la relance, et l'exemplarité des pratiques internes. Chacune des parties reprend à la fois les engagements en faveur des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et leur suivi, et la maîtrise des risques extra-financiers, au sens de la Déclaration de performance extra-financière, auquel la Caisse des Dépôts a choisi de se conformer volontairement.

Ce rapport est complété par le [Bilan Investissement Responsable](#) qui détaille spécifiquement les pratiques et résultats des métiers financiers.

Un périmètre Groupe qui s'élargit

Ce rapport présente à la fois les politiques spécifiques à l'établissement public Caisse des Dépôts, et les politiques communes à l'échelle du Groupe, incluant ses différentes filiales consolidées notamment SFIL officiellement intégré en septembre. Du fait de sa taille prépondérante, le Groupe La Poste, dont la Caisse des Dépôts est devenue actionnaire majoritaire en mars 2020, est consolidé au travers d'axes de synergie uniquement.



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 2020, une année particulière | 5 |
| 1. Faits marquants RSE / DD de l'année | 6 |
| 2. Une forte mobilisation pendant la crise sanitaire | 7 |
| 2.1. Des collaborateurs accompagnés et mobilisés pour assurer la continuité des activités | 7 |
| 2.2. Des mesures d'urgence rapide au service des secteurs les plus touchés | 8 |
| 2.3. Une mobilisation pour la relance | 10 |
| 1. Notre modèle | 11 |
| 1.1. Un groupe au service de l'intérêt général | 12 |
| 1.2. Un modèle unique | 13 |
| 1.3. Des mandats spécifiques | 14 |
| 2. Notre politique durable | 15 |
| 2.1. Une politique durable intégrée à la stratégie | 16 |
| 2.1.1. Un engagement de longue date en faveur du développement durable | 17 |
| 2.1.2. Un pilotage intégré du développement durable | 18 |
| 2.1.3. Une gestion globale des risques intégrant les risques extra-financiers | 21 |
| 2.1.4. Une contribution active aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) | 23 |
| 2.1.5. Des performances reconnues en externe | 26 |
| 2.2. Une pratique responsable de la finance | 29 |
| 2.2.1. Une politique d'investissement responsable | 29 |
| 2.2.2. Des financements encadrés par des principes d'intervention | 30 |
| 2.2.3. Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques | 32 |
| 2.3. Une participation active à la recherche | 33 |
| 2.4. Des relations externes nourries | 35 |
| 2.4.1. Un dialogue soutenu avec les parties prenantes | 35 |
| 2.4.2. Un suivi des remontées des parties prenantes | 39 |
| 2.4.3. Des relations institutionnelles fortes et structurées | 40 |
| 2.4.4. De nombreux partenariats et adhésions | 43 |
| 2.5. De multiples actions de mécénat | 46 |
| 2.5.1. Mécénat et sponsoring | 46 |
| 2.5.2. Mécénat de compétences | 48 |
| 2.5.3. Actions de solidarité internationale | 49 |
| 3. Nos axes stratégiques | 50 |
| 3.1. Transition écologique | 53 |
| 3.1.1. Accompagner la transition vers une économie neutre en carbone | 53 |
| 3.1.2. Préserver la biodiversité | 68 |
| 3.1.3. Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau | 71 |
| 3.2. Cohésion territoriale et habitat | 74 |

| | |
|--|------------|
| 3.2.1. Soutenir le logement abordable pour tous | 74 |
| 3.2.2. Soutenir tous les territoires, en particulier les plus fragiles | 76 |
| 3.2.3. Agir pour l'accès aux services publics | 79 |
| 3.3. Développement économique inclusif | 81 |
| 3.3.1. Soutenir toutes les entreprises, en particulier les PME et TPE | 81 |
| 3.3.2. Soutenir et renforcer les filières clés sur les territoires | 82 |
| 3.3.3. Développer les infrastructures durables essentielles sur tous les territoires | 85 |
| 3.3.4. Soutenir l'économie sociale et solidaire | 88 |
| 3.4. Cohésion sociale | 90 |
| 3.4.1. Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance | 90 |
| 3.4.2. Développer l'employabilité des actifs par la formation professionnelle | 92 |
| 3.4.3. Se mobiliser en faveur de la santé, du grand âge et de l'éducation | 92 |
| 3.4.4. Agir pour l'inclusion numérique et financière | 95 |
| 4. Nos leviers et atouts | 98 |
| 4.1. Un modèle de gouvernance unique | 100 |
| 4.1.1. Gouvernance de l'organisation | 100 |
| 4.1.2. Suivi des instances de gouvernance | 105 |
| 4.1.3. Rémunération des membres des instances de gouvernance | 109 |
| 4.2. Des pratiques éthiques et transparentes | 113 |
| 4.2.1. Déontologie et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme | 113 |
| 4.2.2. Conformité et contrôle interne | 121 |
| 4.2.3. Responsabilité fiscale | 123 |
| 4.2.4. Respect des droits de l'Homme | 125 |
| 4.2.5. Respect des règles de concurrence | 127 |
| 4.2.6. Sécurité des données et protection de la vie privée | 128 |
| 4.2.7. Protection et relation clients | 131 |
| 4.3. Des ressources humaines socialement responsables | 137 |
| 4.3.1. Effectifs | 137 |
| 4.3.2. Qualité du dialogue social | 140 |
| 4.3.3. Diversité et égalité des chances | 141 |
| 4.3.4. Qualité de vie au travail | 148 |
| 4.3.5. Développement et renouvellement des compétences | 154 |
| 4.3.6. Rémunérations | 157 |
| 4.4. Un impact maîtrisé des opérations | 159 |
| 4.4.1. Impact environnemental des opérations | 159 |
| 4.4.2. Achats responsables | 168 |
| Annexes | 171 |
| 5.1. Note méthodologique sur le reporting | 172 |
| 5.1.1. Périmètre et période de reporting | 172 |
| 5.1.2. Méthodes de collecte et de consolidation | 175 |
| 5.2. Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) | 177 |
| 5.2.1. Méthodologie | 177 |
| 5.2.2. Synthèse des risques DPEF | 179 |
| 5.2.3. Table de concordance DPEF | 184 |
| 5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes | 186 |
| 5.3. Table de concordance Pacte mondial | 188 |

The background features a stylized cityscape composed of geometric shapes. A large red shape on the left represents a building. To its right, a smaller red building with a triangular roof is visible. Below these, a light orange shape represents a building with a trapezoidal roof. At the bottom right, a darker orange building has three square windows. The text is overlaid on the bottom right portion of the image.

2020,
une année
particulière

Faits marquants RSE / DD de l'année

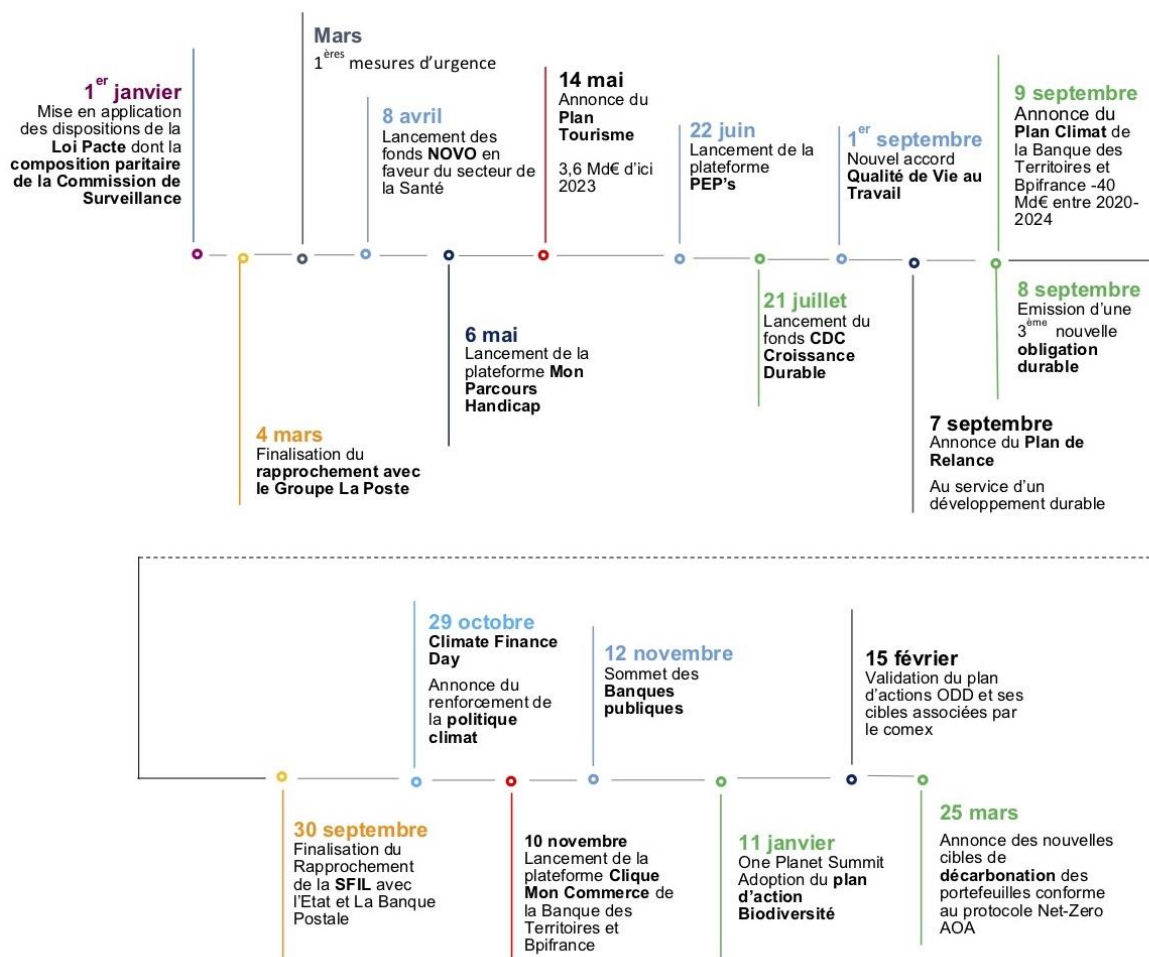
L'année 2020 aura été unique pour la Caisse des Dépôts, et le renforcement de sa politique durable.

Avec une crise sanitaire sans précédent, l'année 2020 a d'abord été placée **sous le signe de l'urgence** pour apporter des solutions aux populations et aux clientèles les plus touchées, puis se mobiliser pour une relance durable, avec un plan de 26 Md€ d'injection en capital d'ici à 2024 par l'Etablissement public.

Ce plan, structuré autour de quatre priorités stratégiques (financer la transition écologique et énergétique, soutenir les entreprises et l'économie, renforcer la cohésion sociale, agir pour le logement et les territoires), intègre pleinement les trois axes du développement durable avec la recherche d'impacts extra-financiers positifs, durables et mesurables.

2020 correspond également à l'année de la **finalisation du rapprochement historique avec le Groupe La Poste** et l'intégration de **SFIL** au sein du périmètre de la Caisse des Dépôts. Résultat : des axes de synergie au service de tous sur la transition écologique, les collectivités et les opérateurs locaux, la santé, la lutte contre l'illectronisme, l'accessibilité bancaire...

Enfin, l'année 2020 aura été marquée par le **renforcement de la politique climat**, la **finalisation de la feuille de route du Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)** et le plan d'actions Biodiversité. Avec près d'une **quarantaine de cibles à moyen terme**, précises, chiffrées et pour la plupart intégrées à la stratégie du Groupe pour la relance, la **feuille de route ODD** inscrit définitivement la performance durable au cœur des quatre priorités stratégiques du Groupe



Une forte mobilisation pendant la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire et ses conséquences majeures et inédites sur l'économie, le groupe Caisse des Dépôts s'est mobilisé sur tous les fronts pour assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail possibles, permettre la continuité des activités et des missions de

service public notamment, et s'engager rapidement dans des mesures d'urgence, puis dans un plan massif de relance aux côtés de l'ensemble des acteurs touchés par la crise.

2.1. Des collaborateurs accompagnés et mobilisés pour assurer la continuité des activités

Groupe

Tout au long d'une année particulièrement complexe et éprouvante, le groupe Caisse des Dépôts a su faire preuve de réactivité et de souplesse dans son adaptation à la crise. Les équipes sont restées mobilisées, en distanciel le plus souvent, pour assurer la continuité des services auprès des partenaires, investisseurs et entreprises, des institutionnels, et des citoyens, qu'il s'agisse de la gestion des régimes de retraites, des transports, de la distribution d'énergie, ou de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Cet engagement sans faille a permis de répondre à l'urgence et de proposer très rapidement une contribution massive à la relance.

Dès le premier confinement, chaque entité a déployé un **dispositif de gestion de crise** pour organiser le travail et identifier les mesures pour assurer au mieux la continuité des activités.

Le Groupe a déployé les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs au travers d'un accompagnement à la fois technique et humain :

- **Généralisation du télétravail dès mars 2020, avec des équipements nomades** (ordinateur, puis smartphone, subvention pour le matériel informatique...) fournis aux collaborateurs qui n'en étaient pas déjà équipés.
- **Sécurisation des sites et protocoles sanitaires renforcés**, conformes aux recommandations gouvernementales, pour assurer la sécurité et la santé des collaborateurs et des clients dans les bâtiments, dès lors que le télétravail était impossible (travail de terrain, traitement de données sensibles, etc.).
- **Accompagnement des collaborateurs**, avec le recours à des outils collaboratifs numériques déjà largement présents pour maintenir les activités et le lien, et la mobilisation de l'ensemble des acteurs médico-sociaux (médecine de prévention et du travail, service social, psychologues du travail, assistants de prévention...) qui ont plus que jamais répondu présents pour accompagner individuellement les collaborateurs lors de cette période.

Caisse des Dépôts

A l'échelle de l'Établissement public, le secrétariat général a assuré la coordination **de la cellule de veille, puis de la cellule de crise fédérale**, en assurant les points de situation quotidiens et le pilotage opérationnel de la continuité d'activité dans le respect des instances représentatives du personnel.

Dès l'annonce du confinement, le 17 mars, la Caisse des Dépôts a accéléré l'équipement informatique de tous ses collaborateurs et **basculé en télétravail sur l'ensemble de ses implantations**. Elle a rapidement déployé des solutions techniques pour équiper l'ensemble des collaborateurs (objectif 100 % en ordinateur portable), adapter et surveiller les infrastructures des systèmes d'information, et maintenir le lien au sein des équipes.

Fin 2020, plus de 90 % des collaborateurs de la Caisse des Dépôts ont pu bénéficier des modalités spécifiques de télétravail liées à la crise. Cette évolution majeure de l'organisation du travail a été formalisée dès septembre dans un **nouvel accord relatif à la qualité de vie au travail**, instaurant plusieurs nouveaux régimes de télétravail pour l'après-crise.

Plus de **90 %** des collaborateurs en télétravail à fin 2020.

Côté santé et sécurité, la Caisse Des Dépôts a décliné systématiquement les obligations gouvernementales par des mesures de prévention physiques, organisationnelles et humaines. Avant leurs mises en œuvre, de nombreuses **réunions de concertation** ont été organisées avec les partenaires sociaux. Des notes de service et de

nombreuses communications relatives à la crise sanitaire ont été déployées lors de chacune des phases de la crise sanitaire. Des évaluations des risques du Document Unique ont été réalisées et actualisées au fil de l'eau en fonction de l'évolution. Un **réseau de vigilance** a en outre été chargé de contrôler l'application des différents dispositifs.

En appui aux managers particulièrement exposés suite à ce passage extrêmement rapide à un management à distance, des guides COVID manager ont été diffusés, et des ateliers collectifs ont été lancés à l'issue du premier confinement.

Enfin, la direction des ressources humaines a lancé deux enquêtes de climat social (début mai puis début octobre 2020) qui ont permis d'initier des plans d'actions selon les résultats et besoins de chaque direction.

Filiales et participations stratégiques

Au sein des filiales, la généralisation du télétravail dès que possible ainsi que l'accompagnement technique et humain ont également été la règle. Les conséquences ont cependant largement varié selon les secteurs et types d'activités.

Les activités financières, d'ingénierie et de conseil ont largement pu se poursuivre, avec comme principal enjeu l'accompagnement psychologique des collaborateurs. Bpifrance a par exemple mis en place des programmes de prévention des risques psycho-sociaux accrus par la pandémie en formant les managers, en proposant une

plateforme d'évaluation du bien-être et d'échange avec des psychologues (Moodwork) et des dispositifs de suivis en partenariat avec une assistante sociale et la médecine du travail (permanence téléphonique, boîtes mails pour le suivi des cas de covid-19, référents Covid, ...).

Sur les activités de transport en commun, Transdev a été en première ligne pour assurer une continuité de service tout en protégeant la santé des conducteurs et des voyageurs. Pour cela, l'opérateur a déployé un dispositif Back on Track afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et de ses passagers et d'adapter ses services et ses méthodes de travail. Chacune des exploitations a réalisé les adaptations nécessaires de ses véhicules pour assurer la sécurité des conducteurs, et déployé les filières d'approvisionnement en équipements de protection individuelle requises dans un contexte de tension inédite, tandis que des formations étaient organisées pour assurer l'adoption de ces nouvelles pratiques.

Les activités touristiques de la Compagnie des Alpes ont également été directement touchées. Un comité de crise hebdomadaire *ad hoc* a été organisé pour suivre la situation et différentes actions ont été entreprises pour former les collaborateurs et préparer les périodes de reprise du travail. Un « covenant holiday » a été mis en place de septembre 2020 à mars 2021 ainsi qu'un recours massif à l'activité partielle qui a eu pour impact une diminution de 16% des ETP sur l'exercice. Les saisonniers ont été accompagnés sur l'indemnisation chômage partiel et les dirigeants ont baissé leur rémunération en solidarité avec les collaborateurs en chômage partiel.

2.2. Des mesures d'urgence rapide au service des secteurs les plus touchés

Dès mars, le Groupe, au travers de ses différents métiers et filiales, a mis en place **différentes mesures d'urgence** en faveur des ménages, des entreprises, des collectivités et

plus globalement des différents bénéficiaires de ses activités.

Le tableau ci-dessous en détaille les principales.

| Entités | Principales mesures d'urgence et d'adaptation des activités |
|--|--|
| Activités financières | <p>Banque des Territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien aux professions juridiques : enveloppe de 500 M€ avec trois mesures de soutien, activables jusqu'au 15 septembre et déployées dès le 27 mars : PILOT + afin de reporter, sans frais, les échéances de prêt Caisse des Dépôts, SOUTIEN+ afin de disposer d'une autorisation de découvert d'une durée de 6 mois, RELANCE + afin de bénéficier d'un prêt de trésorerie de 12 à 36 mois. Puis poursuite de report gratuit d'échéances et autorisation de découvert reconduite ou consolidée par un nouveau prêt de trésorerie « Reprise + » d'une durée de 5 ans afin d'accompagner les plans de reprise des offices. Offre flash avec prêt informatique à taux 0 (dans la limite de 80K€), activable jusqu'au 15/03/2021. ■ Soutien aux bailleurs sociaux : accès facilité à une ligne de trésorerie de 2 Md€, conçue en 2018 pour soutenir les bailleurs sociaux dans l'éventualité de tensions financières, adaptation rapide des solutions numériques en matière de demandes, versements et signatures de prêts. ■ Soutien au financement de la sécurité sociale : Lignes de financements exceptionnels à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). ■ Déploiement de fonds territoriaux régionaux. ■ Mesures exceptionnelles à destination des acteurs des secteurs du tourisme, du commerce, des transports et de l'industrie dans les territoires. <p>Bpifrance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ « Pont aérien de cash » d'une ampleur inédite auprès des entreprises, via la garantie par l'Etat de 300 Md€ (PGE). ■ 20,5 Md€ de financement injecté au total dans les entreprises, dont 3,6 Md€ mobilisés dans le cadre de l'activité de fonds propres. ■ Maintien de l'activité internationale et de son rôle contracyclique. ■ Accompagnement de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74% par rapport à 2019) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216% par rapport à 2019). <p>Gestions d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement contracyclique en obligations d'entreprises (achats de 7 Md€ en 2020) et en actions. <p>Société Forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Acceptation de quelques délais de paiement dans les limites des garanties financières associées. |
| Soutien aux politiques sociales | <p>Direction des politiques sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Continuité d'activité de financement des retraites : paiement ininterrompu des pensions. ■ Actions spécifiques d'aide auprès des assurés, dont par exemple : prolongement du dispositif de soutien de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), et 8 M€ de crédits d'intervention du Fonds National de Prévention (FNP) pour accompagner les agents et employeurs territoriaux et hospitaliers dans le cadre de la crise sanitaire. |
| Immobilier | <p>CDC Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Continuité de service auprès des locataires (nettoyage renforcé des parties communes, commissions d'attributions dématérialisées, états des lieux unilatéraux), outils d'information dédiés à la crise sanitaire. ■ Lancement d'une campagne d'appels bienveillants concernant 26 000 locataires âgés de plus 70 ans ou considérés comme à risque (personnes en situation de handicap, sous tutelle...). ■ Accompagnement individualisé des locataires éprouvant des difficultés financières. ■ Recouvrement des loyers des locations de commerce suspendu pendant toute la durée du confinement, et, dans certains cas, annulation de trois mois de loyer. <p>Icade :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pôle Foncière Tertiaire : création d'une cellule de gestion de crise pour permettre aux locataires de rouvrir leurs locaux de manière sécurisée lors du déconfinement (vérification des réseaux et systèmes de traitement d'air, mise en place de protocoles d'accès et d'utilisation des différents espaces de travail, affichages, ...). ■ Pôle Foncière Santé : accompagnement des exploitants (reports de loyers, ...). ■ Pôle Promotion : missions spécifiques de référents Covid sur chacun des chantiers confiés au coordonnateur sécurité protection santé (CSPS) ou au maître d'œuvre d'exécution, adoption et application des recommandations du guide de l'OPPBT, visites spécifiques de contrôle. |
| Tourisme et loisirs | <p>Compagnie des Alpes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation de la politique commerciale par l'assouplissement des conditions d'annulation ou de remboursement par exemple. ■ Travail des protocoles sanitaires avec les syndicats interprofessionnels et le déploiement des éléments nécessaires dans tous les sites (exemple : distribution de gel hydroalcoolique). |
| Transport | <p>Transdev :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation du service aux critères de distanciation sociale par la modélisation de la fréquentation, le remplacement temporaire de lignes permanentes, le paiement sans contact, le comptage de passagers, ... ■ Mise en place de services à la demande pour des populations spécifiques. |
| Ingénierie et conseil | <p>Egis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite de la présence sur les chantiers avec les protocoles sanitaires en vigueur. ■ Publication de « 21 propositions pour une relance économique bas carbone », lancement d'une campagne intitulée « REBONDIR » de solutions pour la lutte contre le changement climatique. <p>SCET</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement des entreprises publiques locales (EPL) : création de communautés de résolution des problèmes opérationnels liés à l'arrêt des chantiers, réalisation de nombreuses publications associées. ■ Préparation de l'après-crise sanitaire : création de groupes de travail, chacun composé de 10 à 15 consultants, pour traiter des sujets qui préoccupent les territoires (transition alimentaire, habitat-logement, Tourisme, santé vieillissement) et réfléchir à des types d'accompagnement adaptés. |

2.3. Une mobilisation pour la relance

Les mesures d'urgence ont ensuite été étendues dans des **plans pour préparer et accélérer la relance**.

Dès septembre 2020, la Caisse des dépôts a présenté son **plan de relance** et mobilisé **26 Md€ d'investissement en capital** d'ici à 2024 autour de 4 priorités : financer la transition écologique, soutenir les entreprises, renforcer la cohésion sociale et agir pour le logement et les territoires.

Elle concentre son action sur les secteurs où ses expertises sont fortes et où elle peut exercer un vrai effet levier afin d'avoir un impact maximum dans la relance. L'objectif : investir, dans les deux ans à venir, plus de 80 % des fonds mobilisés.

De septembre à décembre 2020, en quatre mois, **7,8 Md€ ont déjà été engagés** en fonds propres, soit 30 % du plan

de relance, aux côtés des élus, des entreprises et de ses partenaires, avec un objectif : faire de cette crise une opportunité pour accélérer la transformation de l'économie et répondre aux défis de demain pour une économie plus soutenable et solidaire !

Au-delà de cette injection de fonds propres, la Caisse des Dépôts **mobilise aussi l'épargne des Français** qu'elle gère, pour répondre aux besoins des bailleurs sociaux et du secteur public local sur le long terme à hauteur, pour un volume de 70 Md€ sur la période, tandis que Bpifrance poursuit son **financement des entreprises à hauteur de 85 Md€**.

Au sein des filiales opérationnelles, la crise sanitaire a conduit à une réflexion sur **la résilience des modèles stratégiques**.



The background features a large, dark blue shape on the left with a white number '1' in the top right corner. To the right, there are several overlapping geometric shapes in various shades of blue, including a light blue trapezoid and a darker blue triangle. In the bottom right, there are three small, light blue squares arranged in a 2x2 grid (with the bottom-right square missing).

1

Notre
modèle

Un groupe au service de l'intérêt général

S'appuyant sur un modèle unique qui garantit stabilité et continuité, la Caisse des Dépôts œuvre depuis 205 ans au service de l'intérêt général et du développement économique, durable et inclusif, du pays. Ses filiales et participations stratégiques sont des acteurs majeurs des secteurs banque et assurance, immobilier, tourisme, mobilité, énergie et ingénierie.

Grâce au rapprochement avec La Poste, le groupe Caisse des Dépôts devient l'opérateur de référence des services publics de proximité, et renforce ses capacités d'intervention financières pour accélérer la transformation vers une économie plus durable et plus solidaire. Il déploie ainsi une force de frappe inégalée au service des Français.

Le groupe Caisse des Dépôts, une force de frappe inégalée*

■ La Banque des Territoires

Conseille, finance, opère auprès des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. La Banque des Territoires a pour ambition d'agir pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.

Principales filiales : SCET, CDC Habitat

■ Direction des politiques sociales

Gère différents mandats dont les retraites des fonctions publiques, les pensions de solidarité ainsi que le nouveau Compte personnel de formation. La direction des politiques sociales vise à faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale.

■ Gestions d'actifs

Gèrent les actifs financiers, obligations et actions principalement, de la Caisse des Dépôts. Investisseur institutionnel de référence orienté vers le long terme, la Caisse des Dépôts contribue au financement de l'économie française avec une prise en compte toujours plus forte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Principales filiales : Société Forestière, CDC Investissement Immobilier, CDC Croissance

■ Gestion des participations stratégiques

A en charge les opérations d'acquisition et de cession ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est souvent actionnaire de référence et dont les missions contribuent au développement des territoires.

Principales filiales : Icade ; CDC Biodiversité, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, SFIL

■ Bpifrance

Accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, en garantie et en fonds propres, et par une offre de conseil, de formation et de mise en réseau, ainsi qu'un programme d'accélération. Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État.

■ Le Groupe La Poste

Accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. Acteurs de proximité, Le Groupe La Poste est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts.

Principales filiales : La Banque Postale, CNP Assurances, La Banque Postale AM

* L'établissement public de la Caisse des dépôts, ci-après nommé Etablissement public, comprend les quatre métiers : Banque des Territoires, Direction des politiques sociales, Gestions d'actifs et Gestion des participations stratégiques. Dans la suite de ce rapport, CDC Croissance et CDC Investissement immobilier sont considérés inclus dans Gestions d'actifs.

Un modèle unique

La Caisse des Dépôts utilise une partie des fonds qui lui sont confiés, l'épargne réglementée des Français et les dépôts des professions juridiques, pour financer des projets d'intérêt général par des prêts et des investissements en capital. Une partie de ces ressources est aussi investie dans des actifs financiers gérés de manière responsable

afin d'assurer la liquidité et la rémunération des fonds confiés, tout en participant au financement de l'économie. Les actifs financiers et ses participations stratégiques contribuent également par leurs résultats au financement de ses missions d'intérêt général.

Mission

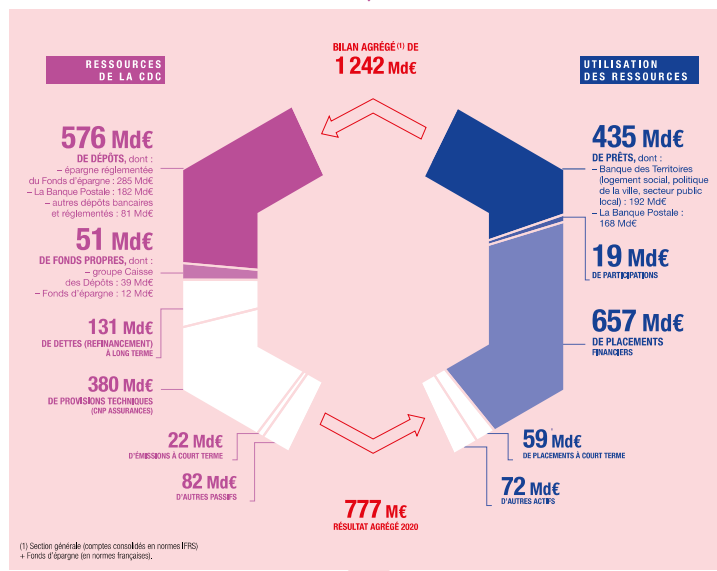
Agir sur tous les territoires au service du développement durable et de la cohésion sociale

4 LEVIERS
Intégrant nos contributions aux objectifs de développement durable à la relance

- ▶ Une gestion 100% utile et responsable de l'épargne des Français
- ▶ Des placements de long terme pour l'économie
- ▶ Des financements au service de l'intérêt général
- ▶ Des mandats hors bilan gérés pour l'État et les opérateurs publics

Nos ressources

| | | |
|--|---|---|
| <p>CAPITAL HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - 119 000 collaborateurs dans le monde (hors Groupe La Poste), dont 6 880 à l'Établissement public en France - Mixité des statuts public et privé <p>CAPITAL FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 51 Md€ de fonds propres - 285 Md€ d'épargne centralisée - 60 Md€ de dépôts réglementés | <p>CAPITAL RELATIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement public placé sous le contrôle et la garantie du Parlement (« Foi publique ») - 16 directions régionales, 36 antennes et directions régionales déléguées - Opérateur de plateformes d'intérêt général au service des politiques sociales | <p>CAPITAL IMMATÉRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 200 ans d'engagement au service de l'intérêt général et du développement économique du pays - Tiers de confiance avec plus de 65 mandats gérés dans le domaine de la protection sociale - 4 entités dédiées à la recherche |
|--|---|---|



Nos missions créatrices de valeur (données 2020)

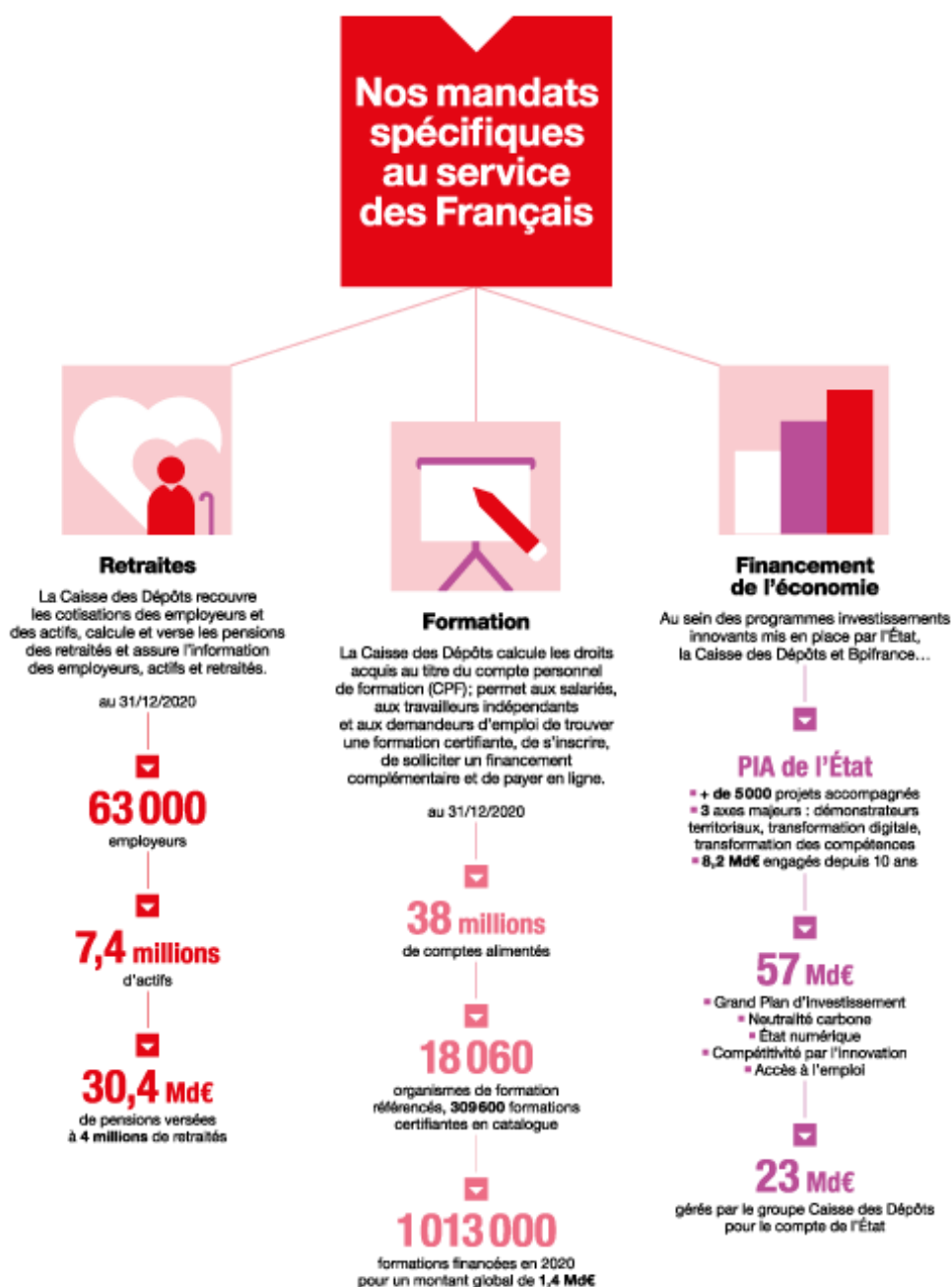
| | | |
|---|---|---|
| <p>POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42% de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles actions cotés depuis 2014 - 1,43 GW de capacité de production renouvelable financés, soit les besoins de 524 000 foyers - 13,2 Md€ de mobilisation en faveur de la transition énergétique | <p>POUR LA COHÉSION TERRITORIALE ET L'HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - 89 252 logements sociaux rénovés pour 197 000 personnes bénéficiaires - 1,2 million de locaux raccordables au Très Haut Débit financés - 2 240 projets au soutien des villes moyennes (Action cœur de ville) depuis le début du programme <p>POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% des portefeuilles d'investissement orientés sur la France - 20,5 Md€ de financements octroyés à 33 000 entreprises - 8 Md€ investis pour moderniser l'industrie | <p>POUR LA COHÉSION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 716 000 nouvelles pensions liquidées - Création de la plateforme d'intérêt général : « Mon parcours handicap » - 1 million de formations « Mon compte formation » financées <p>POUR NOS COLLABORATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvel accord sur la qualité de vie au travail - 92/100 à l'index d'égalité femmes/hommes - 89% des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation |
|---|---|---|

Des mandats spécifiques

La Caisse des Dépôts intervient également au travers de mandats spécifiques réalisés pour le compte de tiers, de l'État et des autorités de tutelle. Ces mandats stratégiques, qui n'apparaissent pas dans son bilan financier, concernent

les retraites, le handicap, la formation professionnelle ainsi que le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et le Grand plan d'investissement (GPI).

La Caisse des Dépôts intervient également au travers de mandats spécifiques réalisés pour le compte de tiers, de l'État et des autorités de tutelle. Ces mandats stratégiques, qui n'apparaissent pas dans son bilan financier, concernent les retraites, le handicap, la formation professionnelle, ainsi que les Programmes d'investissements d'avenir (PIA) et le Grand Plan d'investissement (GPI).





2

Notre
politique
durable

Une politique durable intégrée à la stratégie

2.1.

Définies par la loi comme « Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays [...] qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques », la Caisse des Dépôts et ses filiales ont l'ambition « **d'agir sur tous les territoires pour la cohésion sociale et le développement durable.** »

Le Groupe porte ainsi les enjeux de développement durable au cœur de ses missions, des orientations stratégiques de ses métiers et de la manière dont ses activités sont conduites.

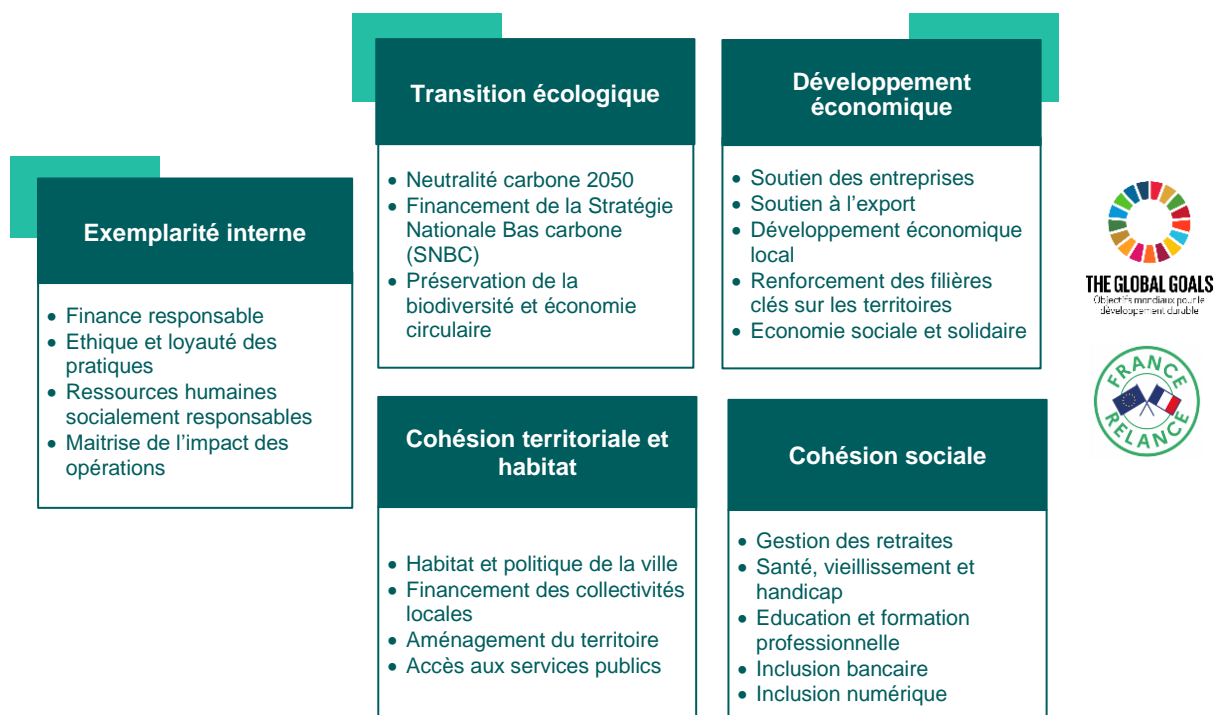
Inscrite au cœur de ses priorités stratégiques, la politique durable du Groupe est reliée à ces valeurs fondatrices que sont l'intérêt général et le long terme. Cinq axes forts la structurent :

- **4 axes conjoints avec sa planification stratégique** pour assurer l'alignement de ses activités et de sa programmation financière sur les objectifs du développement durable :

- Accélérer la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité,
 - Favoriser un développement local inclusif,
 - Favoriser le développement équilibré des territoires et œuvrer pour le logement pour tous,
 - Accélérer et moderniser la mise en œuvre des politiques sociales
- **1 axe transversal** pour assurer que les activités et pratiques sont menées de manière responsable et exemplaire.

Preuve de l'intégration du développement durable au cœur des activités de l'Etablissement public, ces 4 axes stratégiques structurent le plan de relance de 26 Md€ (2020-2024), lancé par la Caisse des Dépôts en septembre 2020 pour soutenir l'économie. Ils se retrouvent également dans son plan d'actions pour accroître la contribution aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), articulés avec ce plan de relance.

Les 5 axes de la politique développement durable du groupe Caisse des Dépôts



Outre cette ambition de l'Etablissement public et du Groupe inscrite dans le code monétaire et financier, la quasi-totalité des filiales a engagé une réflexion pour se doter d'une

raison d'être, et 5 en ont déjà adopté une dans leurs statuts ou leur objet social : Icade, Transdev, SFIL, Bpifrance, La Poste.

2.1.1. Un engagement de longue date en faveur du développement durable

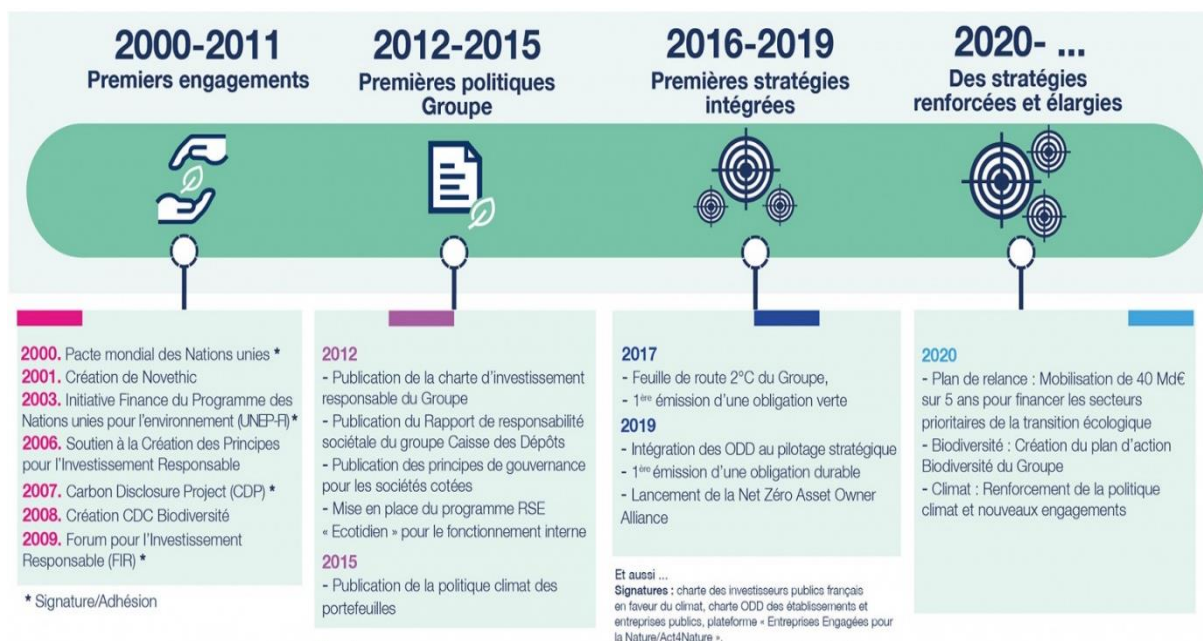
Pionnier de l'engagement responsable, la Caisse des Dépôts est signataire du **Pacte mondial des Nations unies** et des **Principes pour l'investissement responsable** (PRI) depuis leur création respectivement en 2000 et en 2006, et membre fondateur de **l'Alliance Net zero Asset Owner** en 2019.

Son engagement continu s'est concrétisé au cours de ces 20 dernières années, par des **politiques transversales de plus en plus structurées et intégrées à la stratégie** du Groupe.

Les années 2020 -2021 marquent une nouvelle étape avec :

- l'élaboration et la validation d'engagements chiffrés en faveur des **Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)**, articulés avec le plan de relance,
- de nouvelles **politiques sur le climat** et de nouvelles cibles sur la **décarbonation des portefeuilles**,
- un **plan d'action sur la biodiversité** pour préserver les écosystèmes.

20 ans de structuration de la politique durable



2.1.2. Un pilotage intégré du développement durable

Une gouvernance du développement durable ancrée dans les processus de décision

Groupe

Pour chacune des dimensions du développement durable, le Groupe s'attache à **développer des cadres de pilotage communs, mettre en cohérence les pratiques opérationnelles** et **développer des synergies** pour accroître l'effet de levier des interventions.

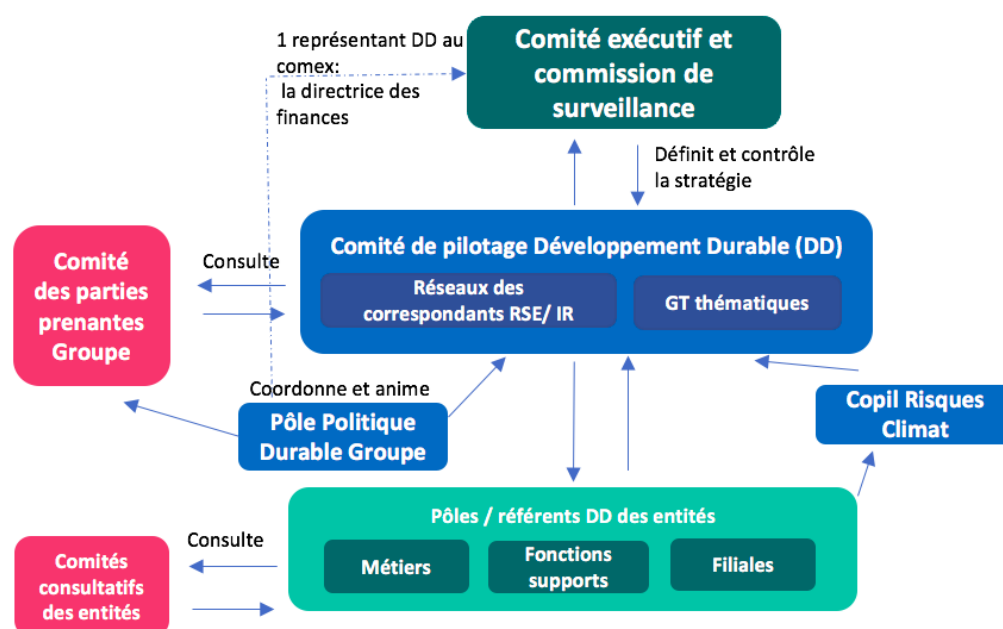
Déployée à tous les niveaux, des opérationnels jusqu'au comité exécutif, la politique durable du groupe Caisse des Dépôts repose ainsi sur une **gouvernance ancrée dans les processus de décision** :

- **Le comité exécutif et la Commission de surveillance** : ils définissent la stratégie et assurent le contrôle des politiques menées. Ils délibèrent sur les orientations stratégiques et la politique durable, au travers d'une présentation annuelle de la politique durable. En outre, les thématiques durables sont régulièrement inscrites dans les présentations des métiers et des filiales.
- **Le comité de pilotage développement durable** : présidé par la directrice des finances du Groupe, membre du comité exécutif, il rassemble les directeurs et responsables développement durable des différentes entités du Groupe (métiers, filiales et fonctions supports) pour coordonner la politique durable du Groupe.
- **Le service politique durable du Groupe** : il a pour mission d'impulser des politiques transverses ambitieuses

et de suivre les actions déployées. Il coordonne et anime différents groupes de travail transversaux et thématiques. Le service travaille ainsi en étroite collaboration avec les pôles et référents RSE / DD des différentes entités. Depuis 2019, ce service est rattaché directement à la direction des finances du Groupe afin de toujours mieux intégrer performance financière et performance extra-financière.

- **Les organes de gouvernance et services dédiés des entités** : chaque entité dispose également de sa propre gouvernance du développement durable. Pour toutes les entités, les sujets RSE et de développement durable remontent aux plus hautes instances, a minima en ce qui concerne la validation des axes stratégiques.
- **Les parties prenantes** : pour s'assurer que la politique réponde aux attentes de la société, la politique durable se base sur un dialogue étroit, régulier et continu avec les principales parties prenantes. Une démarche collaborative est privilégiée, qui peut conduire à la co-création de nouvelles offres d'intervention durable. En outre, pour intégrer l'avis des parties prenantes à la construction stratégique, des comités dédiés existent. En particulier, instauré en 2020, un **comité des parties prenantes du Groupe** se réunit deux fois par an, en présence du Directeur général et de membres du comité exécutif afin que ses recommandations soient directement relayées au plus haut niveau. (Voir Section « Des relations externes nourries »)

Organigramme de la gouvernance durable du groupe Caisse des Dépôts



Pour assurer le pilotage transversal et conjoint de l'ensemble des dimensions du développement durable à l'échelle du Groupe, deux dispositifs complémentaires ont été mis en place :

- **la gestion des risques extra-financiers d'une part,**
- **le plan d'action sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et leur intégration à la planification stratégique d'autre part.**

Filiales et participations stratégiques

Toutes les filiales consolidées du Groupe disposent de leur propre gouvernance du développement durable, incluant un service dédié sauf pour les plus petites des entités.

Le développement durable est pleinement intégré aux ambitions métiers des filiales. Chez 10 entités sur 12, des objectifs DD / RSE sont même intégrés directement dans la stratégie de l'entité.

Pour assurer l'impulsion au plus haut niveau, CDC Habitat, Icade, Egis et SFIL disposent d'un comité dédié des instances de gouvernance sur les sujets DD / RSE, et Icade,

STOA, Transdev, Compagnie des Alpes, SFIL et Société Forestière réalisent une présentation a minima annuelle de leur politique durable à leurs instances de gouvernance.

Enfin, pour assurer le bon déploiement des ambitions et politiques durables, 5 entités (CDC Habitat, Icade, Transdev, Compagnie des Alpes, SFIL) disposent d'un réseau de référents directement au sein des pôles et sites opérationnels.

Une formation des collaborateurs aux enjeux RSE / DD

Groupe

La plupart des entités du Groupe mènent des actions de sensibilisation et/ou de formation aux enjeux du développement durable, sous un angle global ou plus ou moins orienté vers leurs activités respectives. Il peut s'agir a minima de formations métiers sur ces sujets dans le catalogue de formation disponible pour leurs collaborateurs, ou de dispositifs transversaux spécifiques de sensibilisation / formation.

En 2021, dans le cadre de la feuille de route ODD, un engagement transversal pour mettre en place un dispositif de sensibilisation à l'intention de l'ensemble des collaborateurs des filiales de rang 1 a été pris pour assurer une culture DD/RSE et une large diffusion de la feuille de route ODD.

100% des entités ayant déployé des dispositifs de sensibilisation aux ODD d'ici à fin 2022

Les entités sensibilisent également leurs collaborateurs au développement durable dans les gestes du quotidien à travers l'organisation de manifestations et de campagnes de communication multi-supports.

| | Périmètre | 2019 | 2020 | Cible |
|--|-----------|------|------|-----------------------|
| Part des entités ayant déployé un dispositif de sensibilisation aux ODD/ à la RSE (en %) ¹ | Groupe | 38% | 38% | 100% d'ici à fin 2022 |

¹ Sont comptabilisées toutes les entités ayant mis en place un dispositif de sensibilisation/formation transversale sur les sujets RSE/ODD ciblant a minima l'ensemble des collaborateurs de la filiale de premier rang.

Caisse des Dépôts

S'agissant des compétences métiers, des formations dédiées à des sujets DD / RSE figurent dans les catalogues de formations proposées aux collaborateurs dans le cadre de leur plan de formation. Pour une diffusion transversale plus large de ces sujets, l'Etablissement public **élabore**

courant 2021 une formation en e-learning spécifique aux ODD. Ce support a vocation à pouvoir également être utilisé par les filiales qui le souhaiteraient.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs est concerné par les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable menées tout au long de l'année dans le cadre du programme RSE « Ecotidien, ensemble plus

responsables » : articles publiés dans l'intranet, chroniques, lettres du Secrétariat général et articles dans la communication mensuelle du Groupe, communautés sur l'intranet, affichages d'écogestes dans les locaux, rencontres RSE, animations sur les sites, ateliers d'autoréparation de vélo, portes ouvertes des potagers sur les toitures...

Filiales et participations stratégiques

Outre les formations accessibles aux collaborateurs dans leur plan de formation, 5 entités proposent également d'ores et déjà des formations et des modules de e-learning couvrant les notions de développement durable et de RSE

à destination de l'ensemble de leurs collaborateurs : Egis, CDC Habitat, Icade (63 % des collaborateurs en CDI ont suivi des modules de sensibilisation à la RSE en 2020), Informatique CDC (MOOC numérique responsable) et Transdev (différents programmes de e-learning en anglais et mis à disposition de tous via l'application MyMobileLearning). En 2019, STOA avait également dispensé une formation sur les sujets environnementaux et sociaux et le climat dans les financements, à l'ensemble de ses collaborateurs.

En 2021, le nombre d'entités ayant déployé des dispositifs de sensibilisation au DD et à la RSE devrait fortement augmenter avec la mise en place de modules de e-learning sur les ODD.

Une prise en compte des sujets DD/RSE dans l'intéressement et la rémunération

Caisse des Dépôts

L'Etablissement public a intégré des critères RSE dans le calcul de l'intéressement de l'ensemble de ses collaborateurs. Ces critères portent, d'une part sur le bon déploiement du projet ODD, et d'autre part sur les enjeux d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail.

En 2021, ces critères ont été approfondis pour porter non seulement sur le déploiement du projet ODD mais également sur le taux d'atteinte des cibles fixées.

100% des collaborateurs ciblés par l'intégration de la feuille de route ODD dans le calcul de l'intéressement de la Caisse des Dépôts

Filiales et participations stratégiques

10 des entités consolidées ont intégré des objectifs RSE / DD dans la rémunération de leurs dirigeants et / ou de leurs collaborateurs sur au minima une partie de leur périmètre.

Plus précisément, cette intégration est incluse :

- **dans la rémunération de leurs dirigeants**, pour Compagnie des Alpes, Société Forestière, Icade, Egis et SFIL. Ainsi, chaque membre du comité exécutif d'Egis a dans ses objectifs 2020, 2 objectifs qualitatifs à choisir parmi 4 thèmes RSE : digital, climat, éthique, diversité. Chez Icade, la rémunération variable des membres du comité exécutif dépend pour 10 % de l'atteinte des engagements RSE d'Icade et du déploiement de la Raison d'être. Enfin, chez SFIL, les membres du comité exécutif ont parmi leurs objectifs 2020, 3 objectifs RSE.
- **dans la rémunération individuelle des collaborateurs**, pour Informatique CDC (sur l'optimisation énergétique chez certains collaborateurs), CDC Biodiversité et Icade (sur 70 % des salariés et 83 % des managers en 2020).
- **dans l'intéressement**, pour CDC Habitat (sur le taux d'emploi de personnes en situation de handicap), Compagnie des Alpes (des critères environnementaux sur certains sites), Transdev (note de l'indice de positivité pour évaluer la performance positive environnementale et sociale sur les 650 collaborateurs du réseau du Havre), CDC Biodiversité (objectifs environnementaux), Icade (critère lié aux achats auprès du secteur protégé et adapté).

2.1.3. Une gestion globale des risques intégrant les risques extra-financiers

Principaux risques extra-financiers du Groupe

Pour identifier les principaux risques que le contexte environnemental et social fait peser sur son activité et les maîtriser, le Groupe a élaboré et suit sa cartographie des risques extra-financiers.

Initiée en 2018 dans le cadre de l'application volontaire de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF), cette cartographie repose sur une appréciation réalisée par chacune des entités du Groupe (métiers et filiales sous contrôle opérationnel) sur la base d'une méthodologie commune :

- Identification des risques potentiels à partir d'un univers générique pertinent pour les métiers ;
- Cotation des risques par chaque entité selon deux critères : le niveau de gravité (financier, réputationnel, environnemental ou social) et la probabilité d'occurrence ;
- Consolidation en familles de risques à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

Opérationnellement, cette cartographie permet de vérifier l'existence de dispositifs de maîtrise de risques et d'en

évaluer la performance, au travers d'indicateurs suivis dans le temps. Elle est revue régulièrement avec l'objectif d'une intégration dans le processus global de gestion des risques du Groupe.

Au titre de 2020, 27 risques significatifs sont identifiés. Tous font l'objet d'un reporting, dont les 15 principaux au titre de la DPEF. (Voir Annexe « Note sur la Déclaration de performance extra-financière »)

La Déclaration de performance extra-financière (DPEF) est l'obligation de reporting introduite par le décret n°2017-1265. Non assujetti à ce cadre, la Caisse des Dépôts a choisi de s'y soumettre volontairement, dans la continuité de sa démarche de transparence conduite depuis 2001.

Cartographie des risques extra-financiers significatifs pour le Groupe ⁽¹⁾

| Gravité de l'impact Fréquence d'occurrence | Modérée | Forte | Très forte |
|---|---|--|---|
| Modérée | <ul style="list-style-type: none"> ■ Eau ■ Matières premières ■ Biodiversité ■ Déchets et pollution | <ul style="list-style-type: none"> ■ ESG dans la chaîne d'approvisionnement ■ Rémunération ■ Gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Droits de l'Homme ■ Partenariats ■ Principes d'intervention |
| Forte | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Impacts environnementaux du fonctionnement interne ■ Transformation numérique | <ul style="list-style-type: none"> ■ Transition écologique ■ Développement économique inclusif ■ Cohésion territoriale ■ Cohésion sociale ■ Intégration ESG ■ Engagement actionnarial ■ Qualité de vie au travail ■ Capital humain ■ Dialogue social ■ Diversité et égalité des chances ■ Ethique des affaires ■ Gestion des filiales et des participations ■ Sécurité des données |
| Très forte | | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Satisfaction des parties prenantes ■ Qualité de l'offre et satisfaction clients |

■ Sélection des risques DPEF

⁽¹⁾ La présente cartographie reflète la perception par les entités opérationnelles (métiers et filiales) des risques extra-financiers auxquels elles sont confrontées, au travers d'un classement selon leur fréquence et la gravité des leurs impacts potentiels. Il ne s'agit pas d'une mesure objective des expositions du Groupe aux risques à plus long terme.

Une prise en compte des risques selon un principe de double matérialité

Groupe

Dans sa prise en compte des risques extra-financiers, le groupe Caisse des Dépôts intègre à la fois les risques extra-financiers que le contexte fait porter sur son activité et les externalités négatives ou positives que lui-même génère, selon le **principe de double matérialité**.

Deux niveaux d'intégration se complètent :

- **Une intégration des risques extra-financiers dans la gestion globale des risques du Groupe.**

Au titre de leur impact sur les risques opérationnels et financiers, la direction des risques du Groupe intègre des risques extra-financiers dans la cartographie globale des risques du Groupe d'une part et dans le cadre d'appétit au risque d'autre part.

La direction des risques Groupe est responsable de l'analyse et de la mesure de ces risques, en coordination avec la direction du contrôle permanent qui veille au bon suivi et à la maîtrise des risques opérationnels, et avec les directions de l'Établissement et les filiales. Ils en rendent compte à la direction générale et à la Commission de surveillance. Des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, sont mis en place afin de surveiller ces risques et d'anticiper leurs évolutions. Parmi les principaux indicateurs extra-financiers faisant l'objet de seuils d'alerte au niveau Groupe, figurent notamment la notation extra-financière de l'Établissement public et de ses filiales, l'atteinte des cibles climatiques ou encore l'atteinte des objectifs de la politique d'investissement responsable.

En complément, certaines thématiques font l'objet de travaux d'évaluation plus détaillés pour quantifier l'exposition effective du Groupe, en particulier sur le climat, la corruption et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). ([voir parties associées](#))

Au titre de la DPEF, une analyse détaillée des risques extra-financiers a fait également l'objet d'une cartographie distincte, selon la même approche que la cartographie des risques du Groupe dont elle reprend d'ailleurs différentes rubriques en les détaillant.

- **Une prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle des projets et décisions d'investissement.**

Parce que la seule utilité sociale d'un projet n'est pas un critère suffisant pour juger de son impact environnemental et social, de nombreux processus internes font l'objet d'une analyse de risques extra-financiers réalisée à l'échelle des actifs et des projets.

En particulier, conformément à la charte d'investissement responsable du Groupe, les métiers financiers intègrent systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leur décision d'investissement. ([Voir Bilan Investissement responsable](#))

Par ailleurs, les comités d'engagement (CDE) du Groupe intègrent également des avis développement durable. En 2021, un chantier d'amélioration des processus CDE a été lancé pour mieux structurer cet avis extra-financier au travers de lignes directrices pour chacune des étapes de la décision.

Filiales et participations stratégiques

Outre les dispositifs de maîtrise des risques mis en place au niveau du Groupe, les filiales disposent également de leur propre suivi., quasi systématiquement intégré dans la gestion globale des risques de l'entité.

Elles réalisent également des analyses extra-financières pour les dossiers présentés dans leur propre comité d'engagement ou assimilé (Icade, STOA, Transdev, Egis).

2.1.4. Une contribution active aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)

Une contribution aux ODD intégrée à la planification stratégique

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d'intégrer les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) à son pilotage stratégique. Cadre international constitué de 17 objectifs et 169 cibles, les ODD définissent un programme de travail vers un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici à 2030. En s'adossant à ce référentiel universel, le Groupe met ainsi en place une démarche robuste pour :

- évaluer l'impact de ses activités,
- piloter sa contribution positive à la société,
- soutenir les feuilles de route nationales et internationales.

L'identification, l'élaboration et l'opérationnalisation de la feuille de route ODD du Groupe est le fruit d'importants travaux transversaux, selon une approche coordonnée à l'échelle du Groupe, puis déclinée à l'échelle des métiers et des fonctions supports, dont chacune des trois phases a fait l'objet d'une validation par le comité exécutif :

- **Définition des contributions prioritaires du Groupe aux ODD** : une analyse de matérialité des activités a été menée par chaque entité, qui a permis de prioriser des plans d'actions selon trois niveaux : prioritaire, significatif et non matériel.
- **Mise en place des dispositifs d'évaluation** : à partir de principes communs d'évaluation, des indicateurs de réalisation, de résultat et, dès que possible, d'impact, ont été définis et déployés à l'échelle des entités pour consolidation au niveau du Groupe.
- **Engagements sur des cibles chiffrées** : sur chacun des plans d'action identifiés, des cibles ont été élaborées pour fixer l'ambition du Groupe et tracer une trajectoire à atteindre.

À l'échelle du Groupe, **8 ODD ont été identifiés comme prioritaires** (faisant l'objet d'une dynamique d'amélioration stratégique) et 5 comme significatifs (faisant l'objet d'une vigilance), articulés aux 4 axes stratégiques. Pour chacun des 8 ODD prioritaires, des plans d'action ont été élaborés et une quarantaine d'engagements chiffrés ont été pris à moyen terme pour accroître la contribution sociétale du Groupe.

Ces engagements chiffrés ODD prioritaires Groupe ont été validés début 2021 par les instances de gouvernance du Groupe. Ces engagements :

- sont formulés sous forme d'indicateurs de résultat et, dès que possible, d'impact ;
- sont assorties de cibles à moyen terme, généralement à 5 ans (2020-2024) ;



- portent à la fois sur les mobilisations financières, les activités opérationnelles et les politiques internes, des métiers et des filiales ;
- font l'objet d'une revue annuelle par les instances de gouvernance.

Plus de **40** cibles pilotées dans le cadre de la feuille de route ODD prioritaires Groupe, dont la moitié intégrée à la planification stratégique

Une synthèse des cibles ODD est présentée en début de chacune des parties de ce rapport, ainsi qu'en annexe.

Pour s'assurer de son bon déploiement dans les pratiques des entités et développer une approche systémique des différents axes du développement durable, cette feuille de

route ODD est intégrée dans les outils de pilotage du Groupe, notamment :

- **La programmation stratégique et financière**, notamment le Plan Stratégique à Moyen Terme du Groupe (PSMT) et la programmation financière pluriannuelle (PFP et Quinquennal),
- **Les lettres d'objectifs des filiales**,
- **Les avis développement durable lors des comités d'engagement**,
- **Les pratiques d'investissement responsable**, notamment les grilles de cotation extra-financière des

projets de la Banque des Territoires, les choix d'investissement et les thématiques d'engagement actionnarial des Gestions d'actifs ;

- **Les émissions obligataires vertes, sociales et durables**, avec le principe que tous les projets adossés à ces émissions répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs identifiés par le Groupe,
- **L'intéressement des collaborateurs** de l'Etablissement public.

Une évaluation des impacts socio-économiques des activités

Groupe

Que ce soit globalement dans sa feuille de route ODD ou, au cas par cas, dans l'analyse extra-financière de ses projets, le Groupe s'attache à **évaluer et à prendre en compte l'impact socio-économique de ses activités**.

A l'échelle de la feuille de route ODD, cela se traduit par l'élaboration et le suivi d'indicateurs d'impact.

A l'échelle des entités, cela se traduit par la réalisation de plus en plus fréquente d'évaluation ex post ou ex ante des projets ou des programmes.

Caisse des Dépôts

Conformément à sa doctrine d'intervention, la Banque des Territoires cherche à maximiser les impacts sociétaux positifs et à réduire les impacts négatifs des projets qu'elle soutient. Aussi, en 2020, pour analyser les impacts socio-économiques de ses activités, la Banque des Territoires a mis en place :

- **Des grilles de cotations extra-financières ex ante**, pour développer et formaliser l'analyse ESG en amont des nouveaux projets d'investissement pour une meilleure prise en compte de leurs impacts extra-financiers ;
- **Un volet extra-financier intégré** à son Plan à Moyen Terme définissant des projections à 5 ans des impacts sur les territoires, les clients et les bénéficiaires ;
- **Des études d'impact**, au travers d'une activité d'évaluation des projets, en développement.

En 2020, les études d'impacts réalisées ou en cours, portent sur : le programme Action Cœur de Ville pour en établir un premier bilan d'intervention, l'impact de l'écoprêt sur la rénovation thermique des logements sociaux et le village olympique dans le cadre d'une étude financée par la DRIF.

La Banque des Territoires a également mis en place un suivi territorialisé de ses actions dans le plan de relance afin

de pouvoir analyser ses impacts pour chaque région en 2021.

Filiales et participations stratégiques

Les autres entités financières du Groupe réalisent également des études d'évaluation ex post et/ou ex ante. En particulier :

Bpifrance élabore, tous les ans, une analyse de l'impact de ses actions dont elle publie les résultats au travers d'un livret d'impact mis à disposition de ses parties prenantes sur [son site internet](#). Cette analyse vise à :

- suivre la contribution de Bpifrance au financement des entreprises, quantifier la mobilisation des acteurs financiers privés aux côtés de Bpifrance,
- analyser finement les caractéristiques des entreprises et des soutiens mis en place,
- observer le développement des entreprises en termes de pérennité, de chiffres d'affaires et d'emploi.

Tous les dispositifs déployés par Bpifrance sont pris en compte dans les analyses. Les résultats sont mis en perspective en les comparant à ceux d'entreprises françaises similaires non soutenues.

STOA s'est engagé à respecter les IFC Operating Principles for Impact Management et se positionne comme un fonds à impact. Cet engagement vient compléter l'engagement initial du fonds d'allouer 50% des fonds à des projets en Afrique et donc au service de l'amélioration des conditions des populations parmi les plus défavorisées du globe.

Les entités opérationnelles ont également pu établir des études d'impact socio-économiques de leurs activités, en particulier :

- **Compagnie des Alpes** a mené au fil des années 3 études d'impact socio-économiques sur la base de l'outil Local Footprint© du cabinet Utopies, qui lui ont notamment

permis de quantifier l'effet multiplicateur de ses activités sur plus de 50% de son chiffre d'affaires, en prenant en compte la typologie de ses achats, la masse salariale versée et les reversements sous forme d'impôts, redevances et taxes.

- **Transdev** s'est engagé depuis 2015 dans une démarche de calcul de son indice de positivité, qu'elle vise à déployer à compter de 2020 de l'entreprise sur l'ensemble de ses implantations françaises. Les premiers éléments seront disponibles fin 2021. D'autres initiatives pilotes sont également menées dans d'autres filiales du Groupe.
- **Société Forestière** suit son impact socio-économique en tant que gestionnaire de forêts, avec un impact fort sur l'emploi rural (38 500 emplois directs et indirects estimés), sur l'économie locale au travers de la filière bois

(commercialisation d'environ 1 million de m³ par an), sur l'attractivité et la revitalisation des territoires, et sur la santé des populations locales par les services écosystémiques rendus par les forêts et par leur attrait en termes de récréation : sport, ballade, chasse, etc.

Par ailleurs, les entités réalisant de l'ingénierie et du conseil, Egis et SCET, proposent des prestations en matière d'impacts socio-économiques des projets à leurs clients. Egis dispose en particulier d'une entité spécialisée en conseil dans le domaine de l'aide publique au développement (APD) depuis 1950 et d'un organisme de formation (l'institut FORHOM) qui propose des formations sur les thématiques du renforcement des capacités locales.

2.1.5. Des performances reconnues en externe

Notations extra-financières

Depuis plusieurs années, la performance extra-financière du groupe Caisse des dépôts est reconnue par les agences de notations extra-financières, que ce soit au niveau de

l'Établissement public ou de ses filiales et participations stratégiques.

Notations extra-financières de la Caisse des Dépôts



Principales notations extra-financières des filiales du groupe Caisse des Dépôts

| Bpifrance | Compagnie des Alpes | Icade | SFIL | La Poste |
|---|---|---|--|---|
| <p>PRI : A+ (2020) Module Stratégie et Gouvernance</p> <p>V. E (Vigeo Eiris) : 62/100 (2019)</p> <p>ISS ESG : Prime C- (2019)</p> | <p>MSCI ESG : « A » (2020)</p> <p>Indice GAIA : 77/100 soit une position de 41^{ème}/230 (2019)</p> | <p>MSCI ESG : « A » (2020)</p> <p>V. E (Vigeo Eiris) : 63/100 4^{ème} sur 88 de son secteur (2020)</p> <p>ISS ESG : Prime B- (2020) parmi les leaders sectoriels</p> <p>GRESB : 82/100 (2020) Leader sectoriel</p> <p>Indice GAIA : 87/100 (2020)</p> | <p>Sustainalytics : 7,7/100 (2020), 7^{ème} sur 978 institutions financières</p> | <p>V. E (Vigeo Eiris) : 76/100, leader Monde</p> <p>Sustainalytics : 13,6/100 (low risk)</p> <p>CDP : A- (2020)</p> <p>ISS ESG : leadership secteur intermodal & logistique</p> |

Certifications

Groupe

Pour piloter dans une logique d'amélioration continue et faire vérifier par un tiers leurs pratiques, près de la moitié des entités du Groupe, dont **toutes les entités ayant des activités opérationnelles autres que le conseil ou la finance**, a recours à une ou plusieurs certifications tierces reconnues.

Les types de pratiques certifiées (qualité, environnement, santé/sécurité) et les certifications choisies varient selon les entités, entre :

- **Des certifications basées sur les normes ISO** (ISO 50001 pour le management de l'énergie, ISO 14 001 pour le management environnemental, ISO 9001 pour le management de la qualité, ou encore ISO 45 001, ex OHSAS 18 001, pour la santé et la sécurité),
- **Des certifications métiers spécifiques**, comme la certification HQE pour les développements ou l'exploitation immobilière, la certification Green Globes pour les activités touristiques ou encore la certification FSC ou PEFC pour l'exploitation forestière.

Activités certifiées au sein du groupe Caisse des Dépôts en 2020

- **100% des entités opérationnelles** (hors ingénierie, conseil, finance) déployant une certification pour au moins une partie de leurs activités
- **Certification Qualité (ISO 9001)** : environ 3/10 des activités du Groupe
- **Certification Environnement (ISO 14001, ISO 50001, Green Globes, HQE...)** : environ 1/6 des activités du Groupe
- **Certification Santé – Sécurité (ISO 45 001)** : environ 1/10 des activités du Groupe

(estimation réalisée au pro rata de l'activité de chaque entité, puis consolidation en part des ETP Groupe couverts)

Caisse des Dépôts

L'Etablissement public a recours à différents types de certification pour piloter ses processus et faire reconnaître la qualité de ce pilotage. En 2020, ces certifications concernent :

- Certification ISO 14 001 de l'établissement de Bordeaux,
- Certification HQE Exploitation du site Austerlitz3,

- Certification ISO 9001 de différents processus de la direction des politiques sociales.

Filiales et participations stratégiques

Les principales certifications par entité, en vigueur pour 2020, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

| Activités | Périmètre | Certifications |
|---------------------|----------------------------|--|
| Transport | Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ 16% des entités certifiées ISO 14001 ■ 30% des entités certifiées ISO 9001, ■ 8% des entités certifiées ISO 45001 ■ 5% des entités certifiées ISO 26000 |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ 44% du chiffre d'affaires couvert par la certification ISO 14001 ■ 70% du chiffre d'affaires couvert par la certification ISO 45001 ■ 100% du chiffre d'affaires certifié ISO 9001 |
| Immobilier | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Certifications qualité (NF) et environnementales (NF HQE) des opérations de logement |
| | Icade (Promotion) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place un système de management responsable (SMR) certifié par Cerqual Qualitel pour l'ensemble des typologies d'immeubles (logement et tertiaire) et des implantations géographiques d'Icade Promotion ■ Certification environnementale (NF HQE, NF HQE tertiaire, HQE Bâtiment durable, BREEAM...) de 95% des développements tertiaires, et 35% de la promotion logement |
| | Icade (Foncière tertiaire) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 100 % des parcs d'affaires d'Icade sont certifiés ISO 14001. ■ 64% ses surfaces du patrimoine de la Foncière tertiaire certifiées (HQE, BREEAM...) |
| Tourisme et loisirs | Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ 4 domaines skiables certifiés soit 40 % des journées-skieurs du Groupe réalisées dans des sites ayant le label Green Globe |

| | | |
|-----------------------------------|---------------------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ■ De nouvelles démarches soutenues par 2 domaines skiables, impliquent d'autres acteurs de la station et couvrent 28 % de journées-skieur supplémentaires. - ■ 2 des plus grands parcs de loisirs français engagés pour une meilleure gestion de l'énergie à travers les certifications ISO 50001, soit près de la moitié (45 %) des journées-visiteurs des Parcs de loisirs du Groupe ■ 6 sites du Groupe bénéficiant également de la certification qualité ISO 9001, soit sur un périmètre représentant 51 % des visites sur l'ensemble des sites (journées-skieur et visiteur). |
| Ingénierie et conseil | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ 100% du chiffre d'affaires certifié ISO 9001 |
| Gestion d'espaces naturels | Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion forestière durable et certification PEFC et FSC pour les propriétaires institutionnels |

Une pratique responsable de la finance

Le Groupe adopte des pratiques financières responsables, dans la gestion de ses investissements, ses financements et ses participations, et les promeut en externe.

2.2.1. Une politique d'investissement responsable

Groupe

Politiques

Dès 2012, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'une **charte d'investissement responsable** reposant sur trois principes :

- **Intégration ESG** avec l'analyse et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les décisions d'investissement ;
- **Engagement actionnarial** par un dialogue continu avec les entreprises investies, au travers d'échange avec le management et du vote en assemblée générale pour promouvoir la prise en compte des enjeux ESG ;
- **Exclusions normatives et sectorielles**, dont l'exclusion de tout investissement dans le tabac, les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions, dans les États et territoires fiscalement non coopératifs et les juridictions à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que l'exclusion de tout investissement ne respectant pas les principes d'exclusion énoncés dans des politiques sectorielles (charbon, pétrole & gaz, immobilier).

Cette charte est complétée de politiques thématiques régulièrement renforcées, sur le vote et la gouvernance des entreprises cotées, l'exclusion des activités dans les pays contribuant à la fraude financière, et le climat.

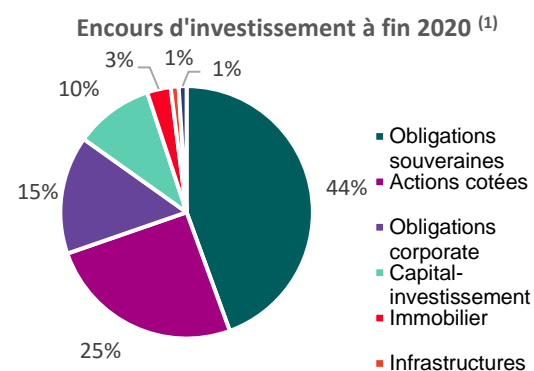
Cette charte et ces politiques s'appliquent à l'ensemble des métiers et filiales d'investissement, qui la déclinent selon leur objet social et leur stratégie financière.

Suivi des pratiques

Année après année, le Groupe évalue le déploiement de sa politique d'investissement responsable grâce à des indicateurs permettant d'en suivre la mise en œuvre par les différentes équipes opérationnelles, au travers d'une note sur 100. **En 2020, la note globale du groupe Caisse des Dépôts est de 79/100 (contre 73/100 en 2019).**

Portefeuilles d'investissement des métiers du groupe Caisse des Dépôts

Les métiers investissent dans des actifs diversifiés, gérés à 96% en direct, et à plus de 99% placés sur les marchés développés. Les gestions d'actifs présentent un taux global de rotation de 5,9% et n'investissent dans aucun *hedge fund* ou produits dérivés à des fins autres que de couverture.



¹ Inclut la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires et Gestions d'actifs), Bpifrance et STOA.

Pour plus d'informations, voir le Bilan Investissement Responsable.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cibles |
|--|-----------|------|------|------|--|
| Note de déploiement de la charte d'investissement responsable (IR) du Groupe (en %) ¹ | Groupe | 71% | 73% | 79% | 90% d'ici à 2024 |
| Taux de déploiement de la charte IR concernant la prise en compte documentée de l'analyse ESG dans la décision d'investissement (en %) | Groupe | 64% | 70% | 89% | Critères intégrés dans la cible sur le déploiement de la charte IR |
| Taux de déploiement de la charte IR sur les items liés au niveau et à la qualité de | Groupe | 68% | 70% | 72% | |

| l'analyse ESG (en %) | | | | |
|---|--------|-----|-----|-----|
| Taux de déploiement de la charte IR concernant le dialogue actionnarial sur des enjeux ESG (en %) | Groupe | 60% | 63% | 65% |
| Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial (toutes thématiques ESG confondues) (en %)³ | GDA | - | - | 80% |

Engagement systématique des entreprises à enjeu

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Le déploiement de la charte IR est évalué pour chaque entité à partir de critères prédéfinis sur trois domaines : les engagements, leur mise en œuvre et la mobilisation des équipes, qui sont notés puis agrégés. Une note globale de 100% signifie ainsi que les différentes équipes assurent une intégration complète des bonnes pratiques de la politique IR.

2.2.2. Des financements encadrés par des principes d'intervention

Groupe

Les financements du Groupe sont encadrés par différentes doctrines et dispositifs qui en délimitent l'objectif et les cibles :

- **Les bailleurs sociaux et les collectivités locales** pour la Banque des Territoires,
- **Le soutien des entreprises** en croissance ou en difficulté, en particulier des PME /TPE pour Bpifrance,
- **Le secteur public local** (collectivités locales et établissements publics de santé) pour le dispositif SFIL/La Banque postale.

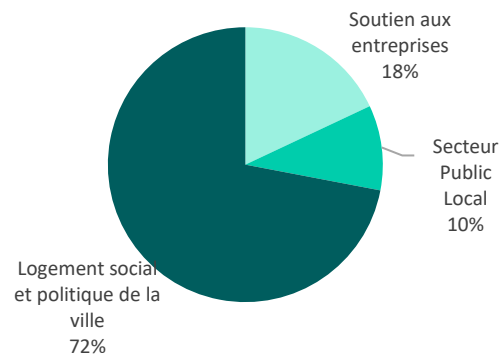
Parmi les principes énoncés dans les doctrines de la Banque des Territoires et de Bpifrance, figurent notamment :

- **La prise en compte des enjeux sociétaux dans l'ensemble des processus,**
- **La recherche d'un effet d'entraînement auprès des clients et partenaires,**
- **Les types de contreparties éligibles au financement.**

Portefeuilles de financements des métiers du groupe Caisse des Dépôts

Les activités de financement des métiers du Groupe sont entièrement dédiées au logement, à la politique de la ville, au financement du secteur public local et au soutien des entreprises.

Encours de prêts à fin 2020 (en %)¹



¹ Données consolidées sans quote-part, incluant les Fonds d'épargne (Banque des Territoires) et Bpifrance.

Caisse des Dépôts

Banque des Territoires

Les conditions d'intervention de la Banque des Territoires sont précisées dans **sa doctrine d'intervention**, qui comprend un important volet extra-financier :

- Lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable.
- Elle applique un principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique.

- Les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

Pour en savoir plus : [Doctrine d'intervention de la Banque des Territoires.](#)

En pratique, les prêts de la Banque des Territoires dépendent de conditions d'éligibilité directement fixées par le ministère de l'Économie et des Finances.

En matière de développement durable, **l'action des prêts de la Banque des Territoires est 100% exemplaire.**

- 100% des clients des prêts de la Banque des Territoires sont des acteurs publics,
- 100% des emplois sont d'intérêt général (logements sociaux, politique de la ville, secteur public local), et à ce titre, sont en accord avec les enjeux ESG.

100% des prêts de la Banque des Territoires d'intérêt général

(logement social, politique de la ville, secteur public local)

En outre, la Banque des Territoires développe de plus en plus des **gammas de prêts thématiques dédiées à des projets à forte utilité sociale et / ou environnementale**, dont les critères d'octroi sont souvent fixés par l'Etat (exemples : prêts pour le logement social, pour les établissements éducatifs...). La liste des prêts par thématiques est disponible sur internet.

Pour en savoir plus : [Liste des prêts proposés par la Banque des Territoires](#).

Enfin, pour mieux piloter son activité, la Banque des Territoires se fixe des cibles prévisionnelles avec **l'intégration d'un volet extra-financier au Plan à Moyen Terme (PMT)** définissant des projections à 5 ans des impacts de l'activité des métiers sur les territoires, les clients et les bénéficiaires.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Comme précisé dans sa doctrine d'intervention, Bpifrance cible l'accompagnement et le soutien aux entreprises. En particulier :

- Dans le respect des acteurs privés et des règles de droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité.
- Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires.

Pour en savoir plus : [Doctrine d'intervention de Bpifrance](#).

Dans ses métiers Financement/Innovation, Bpifrance réalise **une évaluation extra-financière qualitative des entreprises financées**, obligatoire pour tous les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils. Cette évaluation est intégrée à l'outil opérationnel de prise de décision.

Cette analyse repose sur une **grille ESG en 11 questions**, qui inclut :

- Les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets ;
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont l'emploi des jeunes), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines ;
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans les territoires ;
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'Homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

En dehors de ce processus, les chargés d'affaires et les investisseurs, s'assurent globalement du respect des dispositions réglementaires applicables et de l'absence de risques liés à une gouvernance ou des processus défaillants.

Les aspects environnementaux et sociaux font également partie des critères pris en compte par Bpifrance Assurance Export pour tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

2.2.3. Une gestion responsable des filiales et des participations stratégiques

Groupe

Les filiales sont suivies activement sur les sujets financiers et extra-financiers. Ceci passe notamment par :

- **La Charte Groupe sur les relations entre l'Établissement public et ses filiales** (en cours de révision) présentant les engagements mutuels,
- **Les administrateurs représentant la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des entités** et leurs délibérations sur leurs stratégies ESG,
- **Le pilotage par une équipe dédiée du métier Gestion des Participations stratégiques**, qui dialogue au quotidien avec les filiales et les participations stratégiques en amont des instances de gouvernance et dans le cadre du pilotage de leurs projets stratégiques,
- **Les lettres d'objectifs** adressées aux administrateurs représentant la Caisse des Dépôts dans les instances de gouvernance des filiales et participations,

- **Le suivi et la mobilisation transversale Groupe par les différentes fonctions supports**, incluant en particulier le service politique durable, la direction des risques, la direction de la conformité et du contrôle permanent...

L'année 2020 marque une nouvelle montée en puissance dans le suivi des sujets de développement durable des filiales et participations stratégiques, avec notamment :

- **L'intégration des filiales et participations stratégiques dans la feuille de route ODD** du Groupe ;
- **Le renforcement des éléments extra-financiers dans les lettres d'objectifs adressées à chacune des filiales**, notamment à travers l'intégration de cibles extra-financières spécifiques en lien avec les plans d'action ODD, directement dans ces lettres d'objectif.

| Indicateurs | 2018 | 2019 | 2020 | Cibles |
|---|------------|------------|------------|-------------------------|
| Taux de participation moyen des administrateurs de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration | | | | |
| - Filiales et participations cotées | 86% | 89% | 92% | Maintenir un taux élevé |
| - Filiales et participations non cotées | | 87% | 89% | |
| Total | 86% | 87% | 90% | |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

Les filiales et participations ici analysées sont celles du périmètre de consolidation financière, ie. les entités sous contrôle opérationnel. Un taux de présence distinct de 100% ne veut pas dire que la CDC n'est pas représentée au CA. Lorsqu'ils sont absents, les administrateurs se font en effet systématiquement représenter par un autre administrateur CDC présent. Donnée 2020, hors Société Forestière.

Une participation active à la recherche

Le Groupe dispose en son sein de plusieurs centres d'expertise ayant une activité dédiée à la recherche et

l'innovation sur les sujets de l'environnement, du développement durable et de l'économie responsable.

Institut CDC pour la Recherche

L'Institut CDC pour la Recherche est un programme de la Caisse des Dépôts qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques pour les métiers du groupe Caisse des Dépôts. Pour nourrir ses travaux, l'Institut soutient, finance et échange avec de nombreuses universités, centres de recherche et *think tanks*.

Parmi les principaux travaux soutenus en 2020 :

- Soutien à la Chaire « Ville Industrie et Transition écologique » sous la direction de Nadine Levratto (CBNRS, Université Paris Nanterre) et Gilles Crague (CIRED)
- Soutien à « l'Observatoire des Territoires d'industrie » sous la direction de Thierry Weil (Ecole des Mines de Paris) et Caroline Granier (Fabrique de l'Industrie)
- Lancement de « l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise », sous la direction d'Olivier Portier et Vincent Pacini (CNAM)
- « Plan de relance verte et engagement citoyen : en quoi l'engagement citoyen favorise-t-il la réalisation du plan de

relance de la Caisse des Dépôts », projet collectif dans le cadre du Master Stratégies Territoriales et Urbaines de Sciences Po

- Plateformes coopératives : des infrastructures territoriales de coopération », sous la direction de la Coop des Communs
- Soutien au « Collège des transitions sociétales » de l'IMT Atlantique
- Programme de recherche « Adaptation au changement climatique » sous la direction du Centre de Recherches internationales de Sciences Po, du Centre International de Formation Européenne et du Centre Marc Bloch.
- « Etude sur les dispositifs de formation des soignants dans les Ehpad », par la Chaire « Transitions démographiques, transitions économiques »

L'ensemble des publications et rapports des recherches soutenues sont disponibles sur :

<https://www.caissedesdepots.fr/institut-pour-la-recherche/>.

Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

L'Institut de l'économie pour le climat (**I4CE** – Institute for climate economics) est une association experte de l'économie et de la finance, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre le changement climatique.

Grâce à ses recherches appliquées, l'Institut contribue aux débats sur un grand nombre de politiques publiques qui s'avèrent déterminantes pour lutter contre le réchauffement climatique, à l'image du budget de l'Etat, du budget des collectivités locales ou encore de la réglementation financière.

Il développe également des outils et des clubs d'échange pour aider, en France et à l'international, les institutions financières, les collectivités ou encore les filières agricoles et forestières à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.

En 2020, en pleine crise sanitaire, l'Institut s'est mobilisé pour que les plans de relance à travers le monde soient cohérents avec l'ambition pour le climat. Il a notamment participé à une [coalition internationale](#) d'une vingtaine de *think tanks* pour suivre en temps réel l'impact sur le climat des mesures de relance. Au lancement du projet, [en juillet 2020](#), les pays du G20 avaient investi 151 Md\$ en faveur des énergies fossiles, contre 89 Md\$ pour les énergies propres.

En France, dans le cadre de son panorama, il a estimé les besoins de financement public supplémentaires nécessaires pour le climat à [9 Md€ par an à court terme dans le cadre du plan de relance](#), estimations qui se sont révélées extrêmement utiles non seulement pour le gouvernement et l'administration mais aussi pour les parties prenantes comme les ONG.

L'année 2020 a aussi été marquée par la publication par **I4CE**, en collaboration avec 5 villes et métropoles françaises, de [la première méthodologie](#) pour aider les collectivités locales à évaluer leur budget à l'aune du climat.

Pour en savoir plus : <https://www.i4ce.org/publications/>

CDC Biodiversité et la Mission Economie de la Biodiversité

CDC Biodiversité imagine et adapte des solutions économiques, écologiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme. Filiale de la Caisse des Dépôts, créée en 2007, elle a pour mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général. Pionnière en matière de compensation écologique, elle développe également des innovations globales et adaptées aux besoins des acteurs et aménageurs publics et privés en matière de biodiversité, qui privilégient les solutions fondées sur la nature.

Fait marquant de 2020, après cinq ans de développement, CDC Biodiversité a lancé, avec le Club B4B+, *Business for*

Biodiversity Positive, un outil de mesure de l'empreinte biodiversité des entreprises et des investissements : le *Global Biodiversity Score*.

CDC Biodiversité dirige aussi une mission de recherche, la Mission Economie de la Biodiversité, financée par la Caisse des Dépôts, avec un budget renouvelé pour 5 ans. Cette mission a pour objectif d'inventer des mécanismes économiques utiles au financement pérenne de l'action en faveur de la biodiversité, et des méthodes permettant d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les activités économiques.

Pour en savoir plus : <https://www.cdc-biodiversite.fr/>

Novethic

Informers, former et susciter l'action des acteurs financiers, entreprises et citoyens en faveur d'un développement durable est la raison d'être de Novethic, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts.

Grâce à ses médias et à sa recherche, Novethic publie des études, analyses de marché et briefs réglementaires pour permettre aux décideurs de mieux comprendre et de relever les défis de la transformation durable.

En 2020, Novethic a largement étendu son influence. Les nombreux travaux de recherche et d'analyse, de plus en plus attendus par les acteurs financiers, se sont accompagnés d'une multiplication des prises de parole de ses experts dans les médias, et d'une croissance accélérée de l'activité de formation.

De plus en plus attendus par les acteurs financiers, les nombreux travaux de recherche et d'analyse de Novethic ont été marqués en 2020 par :

- **Le lancement des publications Market Data**, consacrées aux chiffres du marché européen des fonds durables. Chaque trimestre, elles offrent des perspectives sur la dynamique et les caractéristiques des fonds intégrant des critères ESG, et les orientations des acteurs du marché de l'investissement responsable en Europe.
- [L'étude « Les fonds verts européens au défi de la taxonomie »](#) réalisée en partenariat avec l'Ademe qui présente un état des lieux de l'offre de fonds verts cotés, analysés à l'aune de leur compatibilité préliminaire avec la taxonomie européenne des activités durables.
- [L'étude « Les investisseurs responsables face aux dilemmes des AG 2020 »](#) consacrée aux nouveaux rapports de force en assemblées générales, doublée d'une analyse des stratégies des grands investisseurs.
- **Le lancement des [INSIDE ESG](#)**, notes de veille sectorielles qui décodent les facteurs de risques ESG et offrent un panorama international des initiatives prises par les acteurs de la finance durable. Ces contenus experts sont à destination des lecteurs de [Novethic Essentiel](#), le média de la communauté Finance Durable.

Pour en savoir plus : <https://www.novethic.fr/>

Chiffres clés 2020

- 22 M de pages média vues sur le site Novethic.fr en 2020 (+27%)
- 281 000 pages études vues (+61% sur les contenus du centre de recherche)
- Plus 1 000 personnes formées à la finance durable en 2020 (soit le triple de 2019)

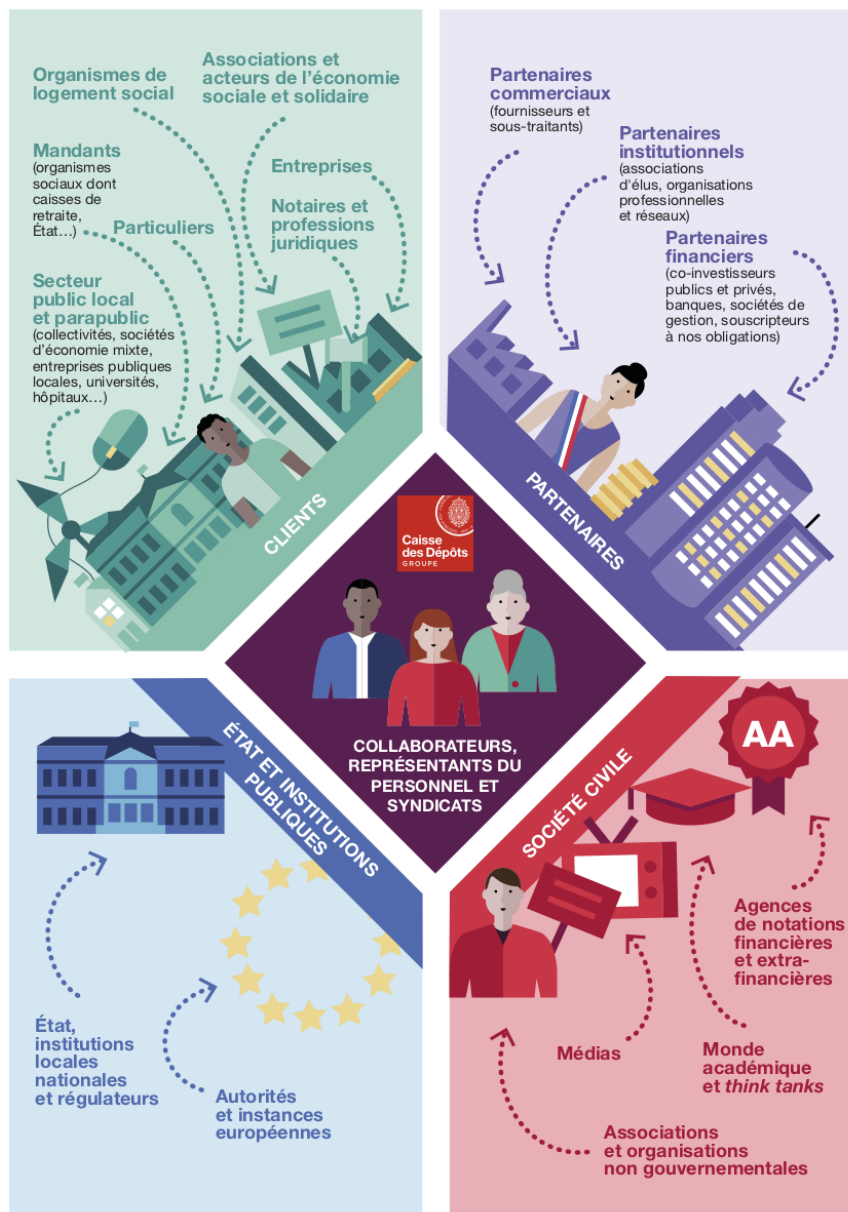
Des relations externes nourries

2.4.1. Un dialogue soutenu avec les parties prenantes

Typologie des parties prenantes

Les principales parties prenantes du groupe Caisse des Dépôts peuvent être classées en cinq catégories : **les collaborateurs** qui en réalisent au quotidien les missions, **les clients et bénéficiaires**, qui du fait de la grande diversité des activités du Groupe sont eux-mêmes très

variés, **les partenaires** avec lesquels il mène ses projets, **l'Etat et les institutions publiques** auprès desquels il se met au service des politiques publiques, sans oublier les membres de la **société civile** avec lesquels il interagit.



Modalités du dialogue avec les parties prenantes

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts a construit, depuis de longues années, un dialogue étroit, régulier et constructif avec ses principales parties prenantes. L'enjeu de ce dialogue est la création de valeur partagée bénéficiant à la société toute entière comme au Groupe.

Au-delà des échanges spécifiques avec chaque type de parties prenantes, un dialogue transversal est en particulier formalisé par des comités spécialisés et notamment par un **Comité des parties prenantes**, créé fin 2019 au niveau du Groupe.

En 2020, en raison du contexte sanitaire, le dialogue avec les parties prenantes externes a dû évoluer pour se poursuivre soit en bilatéral, soit via des outils à distance.

NB : Les aspects relatifs au dialogue avec les clients et les collaborateurs ainsi qu'avec les fournisseurs et sous-traitants sont développés dans des sections dédiées (voir Sections « Qualité du dialogue social », « Relations clients et protection des consommateurs » et « Achats responsables »).

Comité des parties prenantes du Groupe

Créé fin 2019, il regroupe des représentants des ONG, *think tanks*, entreprises, experts, associations d'élus, syndicats et épargnants.

Le comité des parties prenantes vise, à la fois, à aiguillonner les choix du Groupe en matière de développement durable, et à apporter une expertise de haut niveau sur les sujets liés au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité, à l'économie circulaire, ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale.

Il se réunit en présence du directeur général et de membres du comité exécutif du Groupe, afin que ses recommandations soient directement relayées au plus haut niveau.

En 2020, une première réunion a eu lieu en février sur les sujets touchant au climat. Elle a été suivie d'une deuxième réunion en octobre sur les sujets liés à la biodiversité.

Caisse des Dépôts

En parallèle des dialogues menés à l'échelle du Groupe, les

différentes entités de la Caisse des Dépôts mettent en place des dialogues avec leurs parties prenantes à leurs différents niveaux.

| Entités | Modalités du dialogue | Principaux thèmes abordés en 2020 |
|--|---|---|
| Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'orientation Développement Durable ■ Conventions avec l'Etat pour l'offre de prêts de la Direction des prêts ■ Conventions de la Direction des clientèles bancaires avec les prestations de services essentiels externalisées (PSEE), l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la direction générale des finances publiques (DGFIP), les instances professionnelles représentant les clients ou encore l'agence centrales des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ■ Convention de la Direction du réseau avec les associations d'élus, les collectivités... sur des programmes de travail annuels ■ Participations aux initiatives et travaux de place | <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration du DD dès l'amont des opérations d'investissement ■ Critère de développement durable (DD) dans les appels d'offre ■ Digitalisation et automatisation des processus ■ Nouveaux modes de financement : financement participatif, mobilisation des fonds européens, montages innovants... ■ Transition écologique notamment dans le cadre de dialogues avec l'Etat sur la rénovation énergétique des bâtiments |
| Retraite et formation professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue avec les fonds mandants ■ Projet de mise en place d'un comité RSE dédié au dialogue avec les parties prenantes. | <ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement socialement responsable ■ Dématérialisation des échanges ■ Reporting sur les engagements pris et les indicateurs suivis dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion (COG) |
| Gestion d'actifs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Participations aux initiatives et travaux de place ■ Engagement actionnarial | <ul style="list-style-type: none"> ■ Transition écologique et climat ■ Diverses thématiques ESG selon les contreparties |
| Fonctionnement interne | <ul style="list-style-type: none"> ■ Participations aux initiatives et travaux de place (réunion du club Développement durable des Etablissements Publics, groupes de travail du C3D, de l'Observatoire de l'Immobilier durable ...) ■ Conventions de partenariats (« Entretiens de l'excellence », « Association française des managers de la diversité (AFMD) », « Club du 21^{ème} siècle », « Hanploi », « Handisport » et « Ecole de chiens guides » ...), ■ Rendez-vous spécifiques (ADEME). | <ul style="list-style-type: none"> ■ Enjeux prioritaires : ODD, RSE, écogestes, réduction de l'empreinte carbone, conditions de travail, déchets, achats responsables, mobilité... ■ Thématiques RH : culture managériale, handicap, diversité, égalité professionnelle et des chances, qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail, lutte contre toutes les formes de discrimination... |

Filiales et participations stratégiques

En outre, plusieurs filiales et participations se sont aussi dotées de leurs propres comités des parties prenantes depuis plusieurs années. Il s'agit notamment de la Banque des Territoires (Comité d'orientation développement durable), de Bpifrance (Comité national d'orientation –

CNO), d'Egis (Comité d'orientation développement durable - CODD) et d'Icade (Comité d'orientation stratégique RSE – COS RSE). Outre des représentants des principales parties prenantes externes, ces comités accueillent également la participation d'un ou plusieurs membre(s) du comité exécutif et du président du conseil d'administration (ou du président-directeur général le cas échéant).

| Entité | Modalités du dialogue |
|----------------------------|---|
| Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité national d'orientation (il n'a pas été convoqué en 2019 ni en 2020, mais le plan stratégique actualisé a bien été envoyé à tous les membres) ■ Comités régionaux d'orientation ■ Enquête annuelle réalisée auprès des clients et partenaires ■ Nombreuses rencontres organisées avec les clients et leur écosystème dans le cadre d'événements comme Bpifrance Inno Génération, French Fab tour, Deeptech tour, réseau Excellence, etc. |
| CDC Biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité scientifique qui établit un dialogue notamment sur les orientations stratégiques ■ Dialogue dans le cadre des projets menés (réunion d'un comité de pilotage trimestriel dans le cadre du programme Nature 2050, réunion avec les entreprises adhérentes au sein du Club B4B+) |
| CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Conseils de concertation locative organisés une fois par an au minimum avec les représentants des locataires (hors Sainte-Barbe qui a signé une convention spécifique) |
| Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Syndicats professionnels dans lesquels Compagnie des Alpes est active ■ Relations avec les parties prenantes financières (actionnaires, investisseurs, financeurs, banquiers, agences de notations, etc...) incluant un volet RSE ■ Forum de discussion avec une ONG environnementale, FNE AURA, au sein duquel la Compagnie des Alpes et l'ONG échangent sur leurs positions et leurs attentes, que ce soit de manière générale, ou lors de l'examen de projets des Domaines skiables |
| Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Orientation Développement Durable (CODD), réunissant des membres du comité exécutif d'Egis, des représentants de la Caisse des Dépôts, ainsi que des personnalités extérieures au groupe reconnus dans leur expertise RSE/DD. Ce comité se réunit en moyenne 2 fois par an et a pour vocation à challenger des innovations, mais aussi les actions de fond d'Egis en matière de développement durable ■ Outil « e-participative » destiné à favoriser la concertation autour des projets en recueillant les avis des riverains (parties prenantes des clients d'Egis) ■ Dispositif innovation « New bees team », jeunes collaborateurs proposés par leur manager, qui donnent leur regard sur les innovations d'Egis ■ Participations aux initiatives et travaux de place |
| Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'orientation stratégique RSE (COS RSE) ■ Etudes publiques d'impact social et environnemental pour toutes ses opérations de plus de 10 000 m² conformément à la réglementation ■ Dialogue avec les riverains sur les nouveaux développements via disposition un numéro vert et une boîte aux lettres sur chaque chantier ■ Participations aux initiatives et travaux de place |
| SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux journées d'échanges avec les EPL et les OLS. Des collaborateurs de la SCET participent à des réunions thématiques régulièrement organisées par la Fédération des EPL dont le président directeur général de la SCET est un administrateur ■ Partenariats avec le monde de la recherche, notamment Cycle Urba de Sciences Po et des Universités ■ Participations aux initiatives et travaux de place |
| Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue avec les investisseurs institutionnels (clients et potentiels clients) ■ Mise en place en 2020 d'une grille d'identification de toutes les parties prenantes ■ Concertation nationale et territoriale entre 2021 et 2023 pour établir une matrice de matérialité des enjeux RSE et procéder à une mise en conformité vis à vis de la certification FSC |
| STOA | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue établi entre les équipes STOA et leurs contreparties ■ Mécanismes de remonter les plaintes provenant d'éventuelles personnes affectées |
| Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue permanent avec les collectivités locales grâce aux partenariats conclus avec certaines associations nationales d'élus, notamment Régions de France, l'Assemblée des Communautés de France, France Urbaine ■ 6 échanges bilatéraux avec les associations de passagers, d'industries et d'élus ■ Enquête pour l'analyse de matérialité |

2.4.2. Un suivi des remontées des parties prenantes

Griefs et plaintes déposés contre l'entité sur ses impacts extra-financiers

Les parties prenantes du Groupe peuvent adresser leurs griefs au travers de différents mécanismes, dont la médiatrice du Groupe.

En cas de litiges, les sujets sont directement suivis par la direction juridique du Groupe et les directions juridiques respectives des différentes entités.

| Litiges et contentieux contre une entité du Groupe concernant ses impacts extra financiers (en nombre) | 2018 | 2019 | 2020* | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------|
| | Total | Total | Total | - dont sur l'environnement | - dont sur la société | - dont sur les droits de l'homme | - dont corruption |
| Caisse des Dépôts | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Reste du Groupe | 4 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Total Groupe | 5 | 3 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Définition : Tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la Direction juridique du Groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux supérieur à 10 M€.

* Les contentieux en cours en 2020 portent sur :

- L'effondrement de deux immeubles situés rue d'Aubagne à Marseille appartenant à la SEM Marseille Habitat dont la CDC est actionnaire à 33,37 %. Marseille Habitat est mise en examen du chef d'homicides et blessures involontaires et de mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

- Un risque de dépollution du site Connex Rhodalina du groupe Transdev.

- Un contentieux aux Etats-Unis initié par la Conservation Law Foundation à l'encontre de Transdev Services Inc et Transdev North America en raison de violations d'une loi sur la qualité de l'air dans le cadre de l'exploitation du réseau de bus scolaires de Boston. Le contentieux s'est soldé par la conclusion d'une transaction pour un montant de \$925,000 qui a été approuvée par le Tribunal Fédéral.

Montants des amendes relatives à des sujets extra-financiers

| Montant des amendes relatives à des sujets extra financiers | 2019 | | 2020 | | |
|---|----------|---------------------|---|------------------|---------------|
| | Total | Droit des affaires- | Mise à disposition et utilisation des produits et services- | Santé - Sécurité | Environnement |
| Caisse des Dépôts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reste du Groupe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Groupe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Définition : Tous montants d'amendes relatives au non-respect de la réglementation en matière d'environnement, de santé /sécurité, du droit des affaires, et de la mise à disposition et de l'utilisation des produits et services, dont les directions juridiques des entités et la direction du Groupe auraient connaissance.

En 2020, la direction juridique du Groupe n'a connaissance d'aucune sanction de ce type.

2.4.3. Des relations institutionnelles fortes et structurées

Enjeux et organisation des relations institutionnelles

Le code monétaire et financier définit le groupe Caisse des Dépôts comme « un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles. »

Compte tenu de son statut, de sa gouvernance et de ses missions, la Caisse des Dépôts entretient un **dialogue étroit et régulier avec les acteurs des politiques publiques aux niveaux local, national, européen et international.**

Elle développe une stratégie d'influence qui vise à :

- **Améliorer sa visibilité,**
- **Promouvoir son modèle et ses expertises**
- **Accroître sa participation aux politiques publiques nationales et communautaires en faveur des territoires.**

La Caisse des Dépôts s'est doté, en 2013, d'une direction des relations institutionnelles, internationales et européennes (DRIIE), composée d'une équipe d'une

vingtaine de personnes et déclinée en trois départements intervenant au niveau national, européen et international, dont :

- **Une équipe de 4 personnes, en appui des métiers auprès des pouvoirs publics français,** notamment pour préparer les auditions par les chambres parlementaires. Cette cellule représente une charge inférieure à 0,5 M€.
- **Une représentation à Bruxelles,** composée de quatre collaborateurs, d'un budget de fonctionnement inférieur à 0,8 M€.

La DRIIE a pour mission de renforcer la parole et l'image des métiers de la Caisse des Dépôts auprès des responsables nationaux et de porter la position du Groupe auprès des institutions communautaires. Sur ce second volet, elle intervient pour le compte de ses filiales et participations stratégiques ou en coordination avec celles-ci, selon qu'elles disposent ou non de leurs propres moyens de représentation institutionnelle.

La DRIIE a enfin une mission de promotion du modèle de la Caisse des Dépôts et de valorisation des savoirs-faires et expertises du Groupe à l'international.

Contribution aux politiques publiques nationales

Au niveau national

La Caisse des Dépôts suit les travaux parlementaires dès lors qu'ils peuvent avoir un impact sur son activité, et apporte son expertise d'acteur des politiques publiques dans le cadre des **demandes formulées par le Parlement.** Cette démarche s'appuie sur un service de veille législative, assuré par le département institutionnel de la DRIIE.

Les dirigeants et experts de la Caisse des Dépôts – ainsi que ceux de ses filiales et participations stratégiques – sont **régulièrement auditionnés dans le cadre des travaux parlementaires.** L'ensemble des auditions intéressant les métiers de l'Établissement public est accompagné par le département institutionnel de la DRIIE.

La Caisse des Dépôts assure **également la présentation de ses orientations stratégiques à la demande des commissions parlementaires** permanentes dont le champ de compétences recoupe son périmètre d'action.

Au niveau local

Compte-tenu de son expertise en matière d'ingénierie technique et financière, la Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel auprès des pouvoirs publics et de leurs instances de coordination, avec lesquelles elle a noué des partenariats qui lui permettent d'identifier les besoins des collectivités et d'apporter son expertise à leurs champs de réflexion. Axées sur des thématiques communes, les nombreuses actions partenariales ont abouti à l'organisation de congrès, à l'élaboration de plans stratégiques ou à la publication d'études.

La Caisse des Dépôts accompagne également l'internationalisation des territoires et des collectivités françaises, dans une double démarche d'aide à l'émergence de leurs projets de coopération décentralisée et de mise en valeur de leur expertise territoriale à l'étranger.

Contribution aux politiques communautaires

La stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau européen est élaborée et mise en œuvre par le département Europe de la DRIIE, constitué d'une dizaine de personnes dont la représentation permanente de Bruxelles.

L'intervention de la Caisse des Dépôts peut se traduire par des **réponses aux consultations publiques** de la Commission européenne, ou par des **prises de position publiques**, le plus souvent dans le cadre de l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI), dont la Caisse des Dépôts assure la présidence depuis 2016 et qui vise à favoriser l'investissement de long terme au profit de la croissance européenne.

La Caisse des Dépôts est enregistrée dans le registre des représentants d'intérêt (ou registre de transparence) de la

Commission européenne. A ce titre, elle adhère au code de conduite adopté par cette dernière. Les moyens mobilisés dans le cadre de la stratégie d'influence de la Caisse des Dépôts au niveau communautaire sont déclarés au registre de la transparence, dans la tranche inférieure à 800 000€.

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=84606487324-44>.

La DRIIE produit par ailleurs une veille sur les travaux, les projets de texte et les initiatives européennes dans les domaines d'intérêt du Groupe ; cette veille est envoyée chaque semaine à plus de 700 collaborateurs.

Partenariats institutionnels européens et internationaux

La Caisse des Dépôts inscrit aussi son action dans un cadre partenarial, notamment par le biais de **l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI)**, qui porte la voix de cette catégorie d'acteurs auprès des institutions européennes à travers des papiers de positions, des ateliers et rencontres.

Au cours de l'année 2020, l'ELTI a pris position dans le contexte des débats sur le cadre financier pluriannuel de l'UE, le programme InvestEU, le mécanisme de transition juste ou l'instrument de blending du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'association s'est également mobilisée sur les thématiques de la finance durable telles que la taxonomie des actifs durables ou le reporting non financier (voir <https://www.eltia.eu/>) qui resteront à l'agenda de 2021.

Au niveau européen et international, les relations de la Caisse des Dépôts avec les grandes institutions financières, au-delà de leur dimension institutionnelle, visent à l'inscrire dans le paysage international de l'investissement de long terme et à répondre à des enjeux opérationnels (coopération dans des fonds pan-européens par exemple).

La Caisse des Dépôts est ainsi membre fondateur, avec ses homologues de la *Cassa Depositi e Prestiti* italienne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) allemande, **du Club des investisseurs de long terme (CILT)**. Créé en 2009 et comptant dix-huit membres, ce dernier a pour objet de promouvoir les investissements de long terme dans l'économie réelle. En juillet 2013, ces quatre acteurs ont également impulsé la création de l'ELTI (voir précédemment).

La Caisse des Dépôts a par ailleurs développé un **réseau de partenariats bilatéral et multilatéral avec les caisses**

de dépôts (CDC) africaines afin de contribuer à la consolidation de son modèle et au rayonnement de l'expertise du Groupe sur le continent. En Afrique, elle a ainsi noué un partenariat actif avec la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc (CDG – créée en 1959), la CDC du Sénégal (créée en 2006), celle du Gabon (créée en 2010), celle de Mauritanie (créée en 2011) et celle de Tunisie (créée en 2011). La Caisse des Dépôts intervient également en appui à la création de nouvelles CDC au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, sous la forme de conseils méthodologiques et stratégiques, en synergie avec l'Agence Française de Développement. Elle développe aussi des coopérations techniques avec les banques nationales de développement des pays émergents, comme au Brésil.

Enfin, la Caisse des Dépôts est membre **du Forum mondial des Caisses de Dépôts**, plateforme d'échange et de coopération regroupant l'ensemble des institutions de ce type, toutes issues de l'Union européenne, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Celle-ci a pour objet de promouvoir le rôle des Caisses au service d'une croissance durable et inclusive, partager les meilleures pratiques de gestion et d'investissement de long terme et construire des synergies avec les banques et agences de développement internationales.

Ces partenariats internationaux sont suivis par le département des relations internationales qui anime également, de manière transversale, l'alliance stratégique de la Caisse des Dépôts avec l'Agence française de développement (AFD). La charte d'alliance, signée en décembre 2016, vise à créer des synergies entre ces deux institutions qui sont toutes deux engagées dans la lutte contre les inégalités et les fractures territoriales, respectivement en France et à l'international. L'une des réalisations concrètes de ce partenariat consiste en la

création du fonds STOA, véhicule d'investissement commun qui accompagne l'émergence d'infrastructures d'accès aux services essentiels dans les pays en développement – et en particulier en Afrique –, avec une

forte prise en compte des questions environnementales (notamment climatiques), sociales et de gouvernance (ESG) dans les projets financés.

Liste des principales prises de position en 2020

| Date | Actions | Thèmes |
|------------|----------------------|---|
| 24/01/2020 | Réponse Consultation | Dernières réflexions du Groupe d'experts sur les critères techniques de la Taxonomie à appliquer au secteur immobilier |
| 19/03/2020 | Position paper | ELTI Position Paper: NPBs ready to fight the COVID-19 economic crisis |
| 02/04/2020 | Communication | 'Les Echos' Opinion: <i>Face à l'urgence, préservons l'investissement de long terme /</i> |
| 14/04/2020 | Communication | ELTI Press Release: Slovak Investment Holding (SIH) joins ELTI PELTI |
| 28/04/2020 | Communication | EUROFI Magazine: <i>Investing in the Long-term</i> by ELTI President Laurent Zylberberg |
| 11/06/2020 | Réponse Consultation | Consultation sur la révision de la directive 2014/95/UE NFRD |
| 17/06/2020 | Position paper | AECM, ELTI & NEFI Position Paper: Overview of measures against the economic impact of the Coronavirus (COVID-19) outbreak |
| 06/07/2020 | Communication | ELTI Press Release: PMV joins ELTI |
| 15/07/2020 | Réponse Consultation | Consultation sur la révision de la stratégie finance durable de la Commission |
| 17/07/2020 | Réponse Consultation | Consultation - Norme européenne obligations vertes |
| 16/09/2020 | Position paper | ELTI Position Paper: Next Generation EU & Factsheets (Enterprises, Health, Renovation Wave, Infrastructure and Territorial Devel.) |
| 02/11/2020 | Réponse Consultation | Consultation sur une initiative européenne pour une gouvernance d'entreprise durable |
| 06/11/2020 | Réponse Consultation | Consultation par ESMA autour des modalités de reporting en lien avec la Taxonomie des entités non financières et des gestionnaires d'actifs |
| 23/11/2020 | Réponse Consultation | Taxonomie UE - Critères sectoriels Adaptation/Atténuation |
| 14/12/2020 | Position paper | ELTI & NEFI Position Paper: The implementation of the EU Taxonomy " |

Soutien aux partis politiques

Le groupe Caisse des Dépôts ne finance pas de partis ou de personnalités politiques.

En vertu du code de déontologie propre à chaque entité du Groupe, aucune entité n'a pratiqué une quelconque contribution ou don aux partis politiques, aux hommes politiques et aux institutions connexes en France. En ce qui

concerne la Caisse des Dépôts, plus précisément, les décisions d'engagement de subvention relèvent de comités d'engagement. Elles font l'objet d'une recherche des personnes politiquement exposées au titre des diligences de lutte contre le blanchiment d'argent.

2.4.4. De nombreux partenariats et adhésions

Adhésions à des organisations professionnelles

Caisse des dépôts

| | Adhésions à des organisations professionnelles | Stratégie d'influence |
|-------------------------------|---|--|
| Gestions d'Actifs | <ul style="list-style-type: none"> ■ Centre des professions financières ■ Société française des analystes financiers (SFAF) ■ Paris Europlace ■ International Capital Market Association (ICMA) | Sur les métiers d'investissement, la Caisse des Dépôts s'efforce de promouvoir une pratique responsable de la finance. |
| Fonctions supports | <ul style="list-style-type: none"> ■ Société française des analystes financiers (SFAF) ■ National Bureau of economic research ■ Bureau d'information et de prévision économique ■ Institut actuaires français ■ Observatoire de l'Épargne Européenne ■ Club CEPII ■ Association d'économie financière (AEF) ■ Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF) ■ MEDEF International ■ Eurofi ■ Association européenne des banques publiques (EAPB) ■ Centre européen des entreprises à participation publique (CEEP) ■ Association stabilité financière internationale ■ Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI) ■ Club des investisseurs de long terme (CILT) | <p>Pour ses prévisions internes, la Caisse des Dépôts est membre d'organisation d'études économiques.</p> <p>Pour échange de bonnes pratiques entre pairs</p> |
| Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Organismes représentatifs des professions juridiques (Fondation pour le droit continental, conseil supérieur du notariat, chambre nationale des huissiers de justice, ...) ■ Associations / organismes professionnels sur des acteurs publics locaux : Fédération des entreprises publiques locales, Club ville aménagement, Open tourisme lab, Association entreprises publiques locales eau, Association de collectivités territoriales et de professionnels dédiée au partage d'expérience et d'information sur les thématiques gestion des déchets/eau/énergie (AMORCE) ■ Organismes professionnels des bailleurs sociaux : Union sociale pour l'habitat ■ Organisations professionnelles métiers supports : Société Française de l'Évaluation, Association de l'économie numérique, Insee | Pour les organisations représentatives des professions juridiques : représentation dans les instances de gouvernance, participation au projet et/ou aux comités, apport de financements. |

Filiales et participations stratégiques

Voir directement les sites et publications des entités.

Partenariats dédiés au développement durable

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est active au travers de diverses associations et organisations dans lesquelles elle est

adhérente ou avec lesquelles elle a noué un partenariat, sur des actions de :

| | Associations, chaires et autres organisations | Engagements |
|--|--|--|
| Organisations généralistes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) ■ Observatoire de la RSE (ORSE) ■ Club « Développement durable » des établissements publics ■ Comité 21 ■ Entreprises pour l'environnement (EPE) ■ Forum de Paris la paix ■ Association OREE ■ France nature environnement ■ Fondation pour la Nature et l'Homme ■ Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR) ■ La Fabrique écologique | <ul style="list-style-type: none"> ■ Pacte mondial des Nations Unis ■ Charte des investisseurs publics français en faveur du climat et des ODD |
| Investissement responsables / Finance durable | <ul style="list-style-type: none"> ■ Forum Investissement Responsable (FIR) ■ Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI) ■ International corporate governance network (ICGN) ■ Finance for Tomorrow (Paris Europlace) ■ Novethic ■ Chaire « Finance durable et investissement responsable » Ecole Polytechnique/AFG/IDEI ■ Commission ESG de France Invest | <ul style="list-style-type: none"> ■ Principles for Responsible Investment (PRI) |
| Immobilier durable / Villes et territoires durables | <ul style="list-style-type: none"> ■ International Urban Development Association (INTA) ■ Chaire « Transitions énergétiques territoriales » Science Po Bordeaux ■ Chaire « Transitions démographiques, transitions économique » Fondation du Risque ■ Labo de l'économie sociale et solidaire ■ Programme « Territoires apprenants contributifs », Institut de Recherche et d'innovation du Centre Pompidou (IRI) ■ Chaires « Villes et numérique » « digitale » et « Villes et immobilier » de Sciences Po | |
| Energie et climat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) ■ Carbon Disclosure Project ■ I4CE ■ Assessing low-Carbon Transition (ACT) ■ Climate Chance ■ Syndicat des Energies Renouvelables ■ Comité Interprofessionnel du bois énergie ■ Obser'Ve ■ Fédération Energie Eolienne ■ Mission Ecoter ■ Collectif Effinergie ■ Chaire « Energie et prospérité » ENS/Polytechnique/ENSAE/Institut Louis Bachelier ■ Chaire « Economie du climat » Université Paris Dauphine | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions ■ Climate Action 100+ ■ Montréal Carbon Pledge ■ Charte Paris action climat ■ Net zero Asset Owner Alliance |
| Economie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> ■ Institut de l'économie circulaire ■ Amorce | <ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprises engages pour la nature/Act4Nature |
| Biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat français pour l'eau ■ Fédération des entreprises du recyclage ■ Programme Nature 2050 ■ Conseil international Biodiversité et Immobilier (CIBI) | |
| Innovation et prospective | <ul style="list-style-type: none"> ■ Institut Louis Bachelier ■ Chaire Innovation ENSCI/ENA ■ Collège des Transitions sociétales, IMT Atlantique ■ Ateliers de Cergy | |

| | | |
|--------------------------------------|--|------------------------------------|
| Cohésion sociale et insertion | ■ Fondation agir contre l'exclusion | ■ Charte de la diversité |
| | ■ Association ARPAVIE (hébergement des personnes âgées dépendantes) | ■ Nos Quartier ont du Talent (NQT) |
| | ■ France silver éco (anime au côté du gouvernement français la réflexion concernant le vieillissement) | |
| | ■ Hand'IGS | |
| | ■ Hanploi | |
| | ■ Tremplin | |
| | ■ Ecole de chiens guides | |
| | ■ Réseau GESAT | |
| | ■ Les Entretiens de l'Excellence (EXE) | |
| | ■ Mozaik RH | |

Filiales et participations stratégiques

Voir directement les sites et publications des entités.

Soutien et participations à d'autres *think tanks*

La Caisse des Dépôts soutient financièrement divers *think tanks*. Pour bénéficier de ce soutien, qui prend principalement la forme de subventions et de cotisations, ces *think tanks* doivent répondre à certains critères ; ils doivent notamment être reconnus d'utilité publique et travailler sur des thèmes économiques et sociétaux intéressant directement les activités du Groupe. La Caisse des Dépôts veille par ailleurs à ce que ce soutien s'accompagne d'un partenariat de travail sur des thématiques d'intérêt commun.

Par ailleurs, par le biais de l'Institut CDC pour la Recherche, la Caisse des Dépôts a noué de nombreux partenariats académiques et est impliquée dans des projets de recherche doctorale avec différentes universités.

Enfin, la Caisse des Dépôts organise aussi, tout au long de l'année, des colloques en France sur divers thèmes liés à ses activités.

Principaux *think tanks* soutenus

| | |
|-----------------------------|---|
| Au niveau national | ■ Institut Montaigne |
| | ■ Fondapol (Fondation pour l'innovation politique) |
| | ■ Fondation Jean Jaurès |
| | ■ Terra Nova |
| | ■ En temps réel |
| | ■ Gracques |
| | ■ Institut Paul Delouvrier sur les services publics |
| Au niveau européen | ■ Association Europe - Finances – Régulations |
| | ■ Institut Jacques Delors |
| | ■ Cercle des européens Athenora |
| | ■ European Institut of Financial Regulation (EIFR) |
| | ■ Bruegel |
| | ■ Confrontations Europe |
| | ■ Fédération française des maisons de l'Europe |
| ■ Mouvement Européen France | |

De multiples actions de mécénat

2.5.1. Mécénat et sponsoring

Groupe

Le Groupe, via ses différentes entités, est engagé dans diverses actions de mécénat.

En 2020, le budget associé du Groupe dépasse 8 M€, soit un budget de hausse de 6% en considérant un périmètre constant (hors CNP Assurances). Les actions ont notamment été en soutien aux arts et à la culture qui ont été fortement impactés par la situation sanitaire.

| Budget dédié aux actions de mécénat (en k€) | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019 -2020 |
|---|---------------|---------------|--------------|----------------------|
| Etablissement public | 4 119 | 4 238 | 4 831 | 12% |
| - dont mécénat national | 2 579 | 2 828 | 3 431 | 18% |
| - dont mécénat régional | 1 540 | 1 410 | 1 400 | -1% |
| Bpifrance | 154 | 131 | 134 | 2% |
| CDC Habitat | 112 | 70 | 292 | 76% |
| CNP Assurances | 9 700 | 6 000 | NA | NA |
| Compagnie des Alpes | 1 229 | 1 000 | 1 536 | 35% |
| Egis | 145 | ND | ND | ND |
| Icade | 1 200 | 1 700 | 938 | -81% |
| Transdev | 373 | 395 | 283 | -40% |
| Groupe | 15 805 | 13 534 | 8 014 | -69% |

* CNP Assurances n'est plus intégrée au périmètre de consolidation Groupe

Caisse des Dépôts

Le mécénat de la caisse des Dépôts fonctionne en régie direct, il n'existe pas de fondation d'entreprise.

L'ambition portée par le mécénat culturel, tout comme pour la Caisse des Dépôts, est de contribuer au développement économique, social et durable du pays. Le mécénat soutient l'émergence et la diffusion de nouveaux talents, facilite l'accès des jeunes publics à la culture, et la transmission du patrimoine culturel.

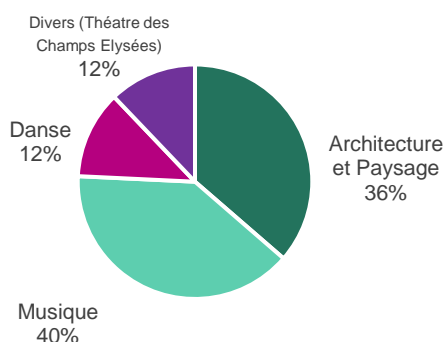
Par ailleurs, la politique de mécénat ainsi que sa doctrine d'intervention se décline sur l'ensemble du territoire grâce aux correspondants mécénat, présents dans chaque direction régionale.

Les domaines d'intervention du mécénat

La politique de mécénat de la Caisse des Dépôts s'adresse aux jeunes artistes/professionnels en devenir et aux jeunes publics à travers 3 programmes différents :

- **Le programme Musique classique**, consacre son soutien aux jeunes ensembles vocaux et/ou instrumentaux, aux structures qui détectent, forment et diffusent les jeunes musiciens, ainsi qu'aux projets musicaux dédiés aux jeunes publics. Il représente 39% des financements en 2020.
- **Le programme Danse**, soutient des projets de création chorégraphique et de structures de formation ou concours innovants. Il est complété, depuis cette année, par des projets pluridisciplinaires (danse et autres disciplines artistiques) ainsi que des projets socio éducatifs orientés vers les jeunes publics. Il représente 12% des financements en 2020.
- **Le programme Architecture et paysage**, favorise la jeune création architecturale et paysagère par un soutien à la recherche académique et appliquée et par l'accompagnement de projets innovants en matière de transition écologique ou de cohésion sociale et de sensibilisation du grand public. Il représente 36% des financements en 2020.

Répartition du budget du mécénat Groupe 2020



Au niveau régional, la Banque des Territoires est le relai de la politique de mécénat en soutenant des projets locaux. En 2020, les actions les plus importantes en termes de soutien financier ont concernées des thématiques très diverses, notamment : la danse avec l'aide au financement du défilé de la Biennale de la danse à Lyon), et la musique à travers de nombreuses actions comme le soutien de l'opéra orchestre national de Montpellier ou du festival de la Chaise-Dieu.

250 projets soutenus par le mécénat de la Caisse des Dépôts en 2020

Un mécénat adapté à la crise sanitaire

Face aux problèmes engendrés par la crise sanitaire et économique, le mécénat s'est adapté avec une doctrine et des procédures spécifiques pour apporter sa contribution à un secteur culturel en grande difficulté par le biais d'actions supplémentaires et exceptionnelles. Le mécénat a notamment maintenu les budgets prévus et renoncés à la totalité des contreparties.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques du Groupe dirigent leur politique de mécénat de manière autonome. Les initiatives financées sont donc très diverses, souvent en lien avec l'activité.

Le secteur culturel et artistique (danse, musique, exposition) concentre une partie importante des soutiens. Celui-ci inclut les thématiques de la danse, de la musique (Festival de cinéma et le Festival de musique des Arcs par Compagnie des Alpes) ou encore de l'histoire (Fondation pour la mémoire de l'esclavage soutenue par CDC Habitat à hauteur de 50 000 €).

Le concours chorégraphique pluridisciplinaire Dialogues

Organisé du 28 septembre 2020 au 24 janvier 2021, le concours chorégraphique pluridisciplinaire Dialogues s'adresse aux jeunes compagnies émergentes de tous les territoires. Placé sous le signe du partage et de l'échange, ce projet qui dépasse le seul univers de la danse a permis de mesurer le dynamisme d'une création bien vivante en dépit de la crise sanitaire.

Confinement oblige, si le concours prévu en salle, à Lyon s'est déroulé le 23 janvier sans spectateurs, un dispositif de vidéotransmission a rendu possible au plus grand nombre de vivre Dialogues en direct et en accès libre. Avec Dialogues, le mécénat de la Caisse des Dépôts réaffirme son engagement auprès des jeunes artistes.

Ce soutien s'inscrit aux côtés d'autres démarches visant à soutenir le secteur de la danse économiquement fragile et particulièrement impacté en cette période singulière. Développement solidaire, lutte contre la fracture sociale, insertion par la culture..., au-delà de son fort ancrage dans les territoires, le soutien à la danse est également en résonance avec les valeurs portées par la Caisse des Dépôts.

L'architecture, l'urbanisme et le patrimoine sont également particulièrement ciblés notamment en réponse aux problématiques immobilières et urbaines (Fondation Palladio, Chaire de Sciences Po Ville ou encore Chaire du Grand Paris soutenues par CDC Habitat).

La diversité et l'insertion sont ciblées par plusieurs initiatives, notamment Espérance Banlieue aidée par CDC Habitat, la Fondation Transdev pour la réinsertion des personnes fragilisées dans les quartiers ciblés par les politiques de la Ville, la Fondation Territoriale des lumières dont CDC Habitat est l'un des membres fondateurs et qui vise à lutter contre la précarité sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, ou encore « Sport dans la ville » soutenu par la Compagnie des Alpes

En lien avec son activité de Domaines skiables, la Compagnie des Alpes soutient en particulier la promotion du ski, au travers notamment de la Fédération française de ski (FFS), des comités régionaux et des clubs des sports, et des initiatives visant à faciliter l'accès des jeunes du département au ski à hauteur de plus de 4 000 journées-

skieur par an (Plan Ski jeunes du Conseil départemental de Savoie, Comité départemental UNSS, Plan Handisport, Association savoyarde des classes découvertes, etc.).

Voir aussi partie « **Diversité et égalité des chances** ».

2.5.2. Mécénat de compétences

Caisse des Dépôts

Dans le cadre du nouvel accord QVT 2020-2023, la Direction des ressources humaines du Groupe s'est engagée à renforcer son action en faveur de l'engagement des collaborateurs. A ce titre, l'accord QVT prévoit une mesure visant à valoriser les compétences mobilisées au bénéfice de projets collectifs ou innovants et la possibilité à chaque collaborateur, de mobiliser jusqu'à 5 jours de mission / an, au travers d'expérimentations portées par différents dispositifs.

Dans le cadre de l'accord-cadre 2019-2021, la Caisse des Dépôts a également prolongé le dispositif de mécénat de compétences permettant aux collaborateurs d'au moins 40 ans et justifiant d'un minimum de 10 ans de services effectifs dans le Groupe (ou de 30 ans d'activités salariées tout employeur confondu) de consacrer des jours à une activité dans une association partenaire. Le nombre de jours maximal d'autorisation d'absence accordé dans le cadre de ce dispositif varie en fonction de l'âge du collaborateur (de 7 jours dès 40 ans, à 15 jours à partir de 60 ans). Les associations dites partenaires sont soit des associations bénéficiaires d'une subvention de la Caisse des Dépôts au titre du mécénat, soit des associations agissant notamment dans les domaines de l'humanitaire, du caritatif, du handicap, de l'insertion, du développement durable ou du logement social.

En 2020, 13 collaborateurs ont bénéficié du dispositif de mécénat de compétences pour 138 jours au total.

Filiales et participations stratégiques

Au sein du groupe, 3 entités ont un dispositif de mécénat de compétences (Egis, Icade, Transdev). En 2020, Icade a cependant dû reporter ses projets.

Plusieurs autres entités n'ont pas de dispositif de mécénat de compétences mais mettent des collaborateurs à disposition dans le cadre de missions d'intérêt général. Transdev permet à 110 de ses collaborateurs de participer aux projets de sa fondation à raison d'un ou de deux jours par mois.

Plusieurs filiales prennent part à l'accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi. Ces actions bénévoles passent par des partenariats avec des associations comme « Nos quartiers ont du talent » (Bpifrance, EGIS, CDC Habitat) ou d'autres organisations (Plaine commune et le Programme « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » d'Icade ou encore les programmes de la Fondation Transdev ou de la Compagnie des Alpes). Ces dispositifs permettent un coaching des publics jeunes par les collaborateurs des entités et notamment des cadres volontaires. 31 collaborateurs d'Egis y ont par exemple consacré 85 jours en 2020.

Face à la crise sanitaire, les filiales ont dû adapter une partie de leur politique de mécénat. Icade a par exemple revu son dispositif de journées solidaires, mis en place les années précédentes, pour proposer une journée de RTT allouée aux collaborateurs participant aux actions proposées par la Réserve civique.

Voir aussi partie « **Diversité et égalité des chances** ».

2.5.3. Actions de solidarité internationale

Fondée en 1985, l'association **CDC Développement solidaire** est animée par des collaborateurs bénévoles du Groupe. Elle intervient dans les pays du Sud en soutenant des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique.

Parmi les nombreux critères qui président au choix des dossiers, deux sont mis en avant : la **place des femmes**, en tant qu'actrices et bénéficiaires des projets ; et **les impacts écologiques et environnementaux** de ces derniers.

CDC Développement solidaire bénéficie du soutien financier et logistique de la Caisse des Dépôts, qui double les dons des collaborateurs et retraités du Groupe.

Pour en savoir plus :

www.cdcdeveloppementsolidaire.org

CDC Développement solidaire

Chiffres clés 2020

- 5 projets financés
- 59 600 bénéficiaires directs
- 59 100€ versés

Chiffres clés depuis sa création

- 331 projets financés
- 45 pays concernés
- 3 359 854 € versés

De l'eau potable pour plusieurs villages au Laos

94 % de la population de la province d'Oudomxay consomme une eau polluée, et les dispensaires médicaux utilisent eux aussi une eau contaminée pour leurs soins. Pour remédier à cette catastrophe sanitaire, le projet prévoit d'équiper en réseau d'assainissement un dispensaire qui reçoit 5 900 habitants de villages montagnards, ainsi que l'école, qui accueille 900 élèves venant des différents villages, couvrant les niveaux du primaire au collège. Les travaux prévus : construction de canalisations, installation de filtres et de pompes, notamment solaires. Ce réseau évitera au personnel médical de parcourir des grandes distances à pied pour aller chercher de l'eau potable, et l'école sera dotée de latrines pour une hygiène indispensable. Les autorités locales et les habitants sont impliqués tout au long du projet, pour lequel CDC Développement solidaire participe à hauteur de 10 000 € (sur un montant total de 35 800 €).



3





Nos
axes








stratégiques

Introduction

Le groupe Caisse des Dépôts articule ses interventions autour de 4 axes prioritaires : la transition écologique, le développement économique, la cohésion territoriale et le logement, et la cohésion sociale. Ces axes structurent son

plan de relance 2020-2024, au service d'un développement économique plus durable et inclusif. Pour chacun de ces axes, le Groupe s'est engagé sur des cibles financières et extra-financières dans le cadre de sa feuille de route ODD, afin de piloter ses impacts et de renforcer sa contribution aux politiques publics.

| ODD | Principales cibles ODD prioritaires Groupe |
|---|--|
| Transition écologique | |
|  | 8,8 GW de nouvelles capacités d'énergie renouvelable financées en France (entre 2020 et 2024) Soit une contribution de 36% des objectifs français établis par la PPE <i>Périmètre : BDT, BPI</i> |
| | 200 000 logements sociaux rénovés thermiquement (entre 2020 et 2024) Soit une contribution d'un tiers à l'objectif SNBC ramené au parc de logement social <i>Périmètre : BDT</i> |
| | 3,5 millions de m² de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement (entre 2020 et 2024) <i>Périmètre : BDT, BPI</i> |
| | 100% des nouveaux bureaux et établissements de santé > 5000 m ² et 50% des nouveaux logements faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental (<i>respectivement dès 2021 et 2022</i>) <i>Périmètre : Groupe</i> |
|  | 50 000 bornes de recharge financées (entre 2020 et 2024) <i>Périmètre : BDT</i> |
| | 11 000 nouveaux véhicules propres financés (entre 2020 et 2024) <i>Périmètre : BDT, BPI</i> |
| | 69 contreparties engagées sur l'efficacité de l'utilisation des ressources (d'ici à 2024) <i>Périmètre : GDA, PPS</i> |
|  | 60 Md€ de financements mobilisés en faveur de la transition écologique (TEE) (entre 2020 et 2024) Soit près de 19% des flux sur la période, et une contribution de près de 15% au besoins de la SNBC <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |
| | 0 entreprise financée ne respectant pas les seuils de la politique charbon (dès 2020) <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |
| | 0 entreprise financée n'ayant pas de plan de sortie du charbon en 2030 (OCDE) et en 2040 (reste du monde) (dès 2022) <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |
| | Diminution de 20% de l'empreinte carbone des portefeuilles actions cotées et obligations d'entreprises (entre 2020 et 2025) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| | 38% de réduction de la consommation énergétique du portefeuille immobilier de placement par m ² (entre 2014 et 2030) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| | 100% des parcs immobiliers sous contrôle opérationnel alignés sur une trajectoire compatible avec les accords de Paris (dès 2021) <i>Périmètre : Groupe (Poste Immo inclus)</i> |
| | 28% des contreparties faisant l'objet d'un dialogue actionnarial sur le sujet de la TEE et/ou du changement climatique (flux annuel d'ici à 2024) <i>Périmètre : Groupe (hors LP)</i> |
|  | 100% de forêts labellisées FSC ou PEFC dans le portefeuille (dès 2020) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| | 2 secteurs par an engagés sur la biodiversité dans le portefeuille (dès 2021) <i>Périmètre : GDA</i> |
| | 0 artificialisation nette du portefeuille immobilier de placement (dès 2021) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| | 100% des portefeuilles couverts par une mesure de l'empreinte biodiversité d'ici 2024 <i>Périmètre : GDA</i> |
| | 3 Md€ de financements pour des projets à impact positif pour la biodiversité et l'environnement entre 2020 et 2024 <i>Périmètre : BDT</i> |
| | Multiplication par 2 du nombre de Contrats de Performance Biodiversité signés (entre 2020 et 2024) <i>Périmètre : CDC Biodiversité</i> |
| | 25% des nouvelles constructions en biodiversité positive (dès 2020 et jusqu'en 2022) <i>Périmètre : Icade</i> |
| Cohésion territoriale et habitat | |
| | 30 000 logements intermédiaires financés (acquis ou construits) (entre 2020 et 2024) <i>Périmètre : BDT, CDC Habitat</i> |
| | 500 000 logements sociaux financés (acquis ou construits) (entre 2020 et 2024) |

| | |
|---|--|
|  | Soit l'équivalent de 10% du parc social <i>Périmètre : BDT, CDC Habitat</i> |
| | 2 000 France Services financés/animés par le Groupe (d'ici à 2022) Soit 100% de la cible nationale <i>Périmètre : Groupe</i> |
| | 95% des Français se situant à moins de 5 km ou 20 mn en voiture d'un point de contact (dès 2020) <i>Périmètre : La Poste</i> |
| | 3000 TPE/PME accélérées issues des QPV (entre 2020 et 2023) <i>Périmètre : BPI</i> |
|  | 10 400 contreparties accompagnées (d'ici à 2025) <i>Périmètre : SFIL</i> |
| | 100% Centres urbains en livraison propre dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles (d'ici à 2025) <i>Périmètre : La Poste</i> |
| Développement économique | |
|  | 11 000 de PME/ETI/TP ayant bénéficié de financement ou d'investissement (direct et indirect) (d'ici à 2023) <i>Périmètre : BPI, GDA</i> |
| | 71 contreparties engagées sur des enjeux de ressources humaines ou dans la chaîne d'approvisionnement (d'ici à 2025) <i>Périmètre : GDA, PPS</i> |
| | 300 M€/an investis dans l'ESS (entre 2021 et 2023) <i>Périmètre : BDT</i> |
| | 520 projets industriels soutenus par la Banque des Territoires (entre 2021 et 2025) <i>Périmètre : BDT</i> |
|  | 8 Md€ / an dans le secteur industriel (French fab) (d'ici à 2024) <i>Périmètre : BPI</i> |
| | 2,2 Md€ / an à destination des entreprises innovantes (d'ici à 2024) <i>Périmètre : BPI, GDA</i> |
| | 8 millions de locaux raccordables FFTH financés (d'ici à 2022) <i>Périmètre : BDT</i> 138 000 nouvelles places financées/ opérées dans des véhicules propres (entre 2021 et 2025) <i>Périmètre : BDT, Transdev</i> |
|  | 6000 commerces de proximité accompagnés dans le redéploiement local des villes, petites ou moyennes (d'ici 2024) <i>Périmètre : BDT</i> |
| Cohésion sociale | |
|  | 3 millions de formations financées grâce au compte personnel de formation (entre 2020 et 2022) <i>Périmètre : DPS</i> |
| | 8 400 000 utilisateurs du portail Mon Comte Formation (d'ici à fin 2021) <i>Périmètre : DPS</i> |
| | 1,75 Md€ de financements dans le domaine de l'éducation (entre 2021-2025) <i>Périmètre : Groupe</i> |
|  | 1 million de personnes en situation d'illectronisme accompagnées par an (d'ici à 2025) <i>Périmètre : La Poste</i> |
| | 16 Md€ de financements en faveur de la santé et du vieillissement (entre 2021 et 2025) <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |
| | 50 000 places en établissements pour personnes âgées (EHPAD, EHPA, RSS) financées (entre 2021 et 2025) <i>Périmètre : Groupe (hors LP)</i> |
| | 41 contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets de cohésion sociale (d'ici 2024) <i>Périmètre : GDA, PPS</i> |
| | 4,9 millions d'utilisateurs des portails DPS (SARA, PEPS) (d'ici à 2025) <i>Périmètre : DPS</i> |
| | 100% des personnes exclues de la bancarisation « traditionnelle » ou en situation de fragilité financière ayant eu la possibilité d'un accès universel et non discriminant à des services bancaires adaptés et simples <i>Périmètre : LP</i> |

Abréviations : GDA : Gestions d'actifs, BDT : Banque des Territoires, BPI : Bpifrance, GPS Gestion des participations stratégiques, LP : Groupe La Poste, DPS : direction des politiques sociales

Méthodologie : les indicateurs extra-financiers sont comptabilisés sans quote-part

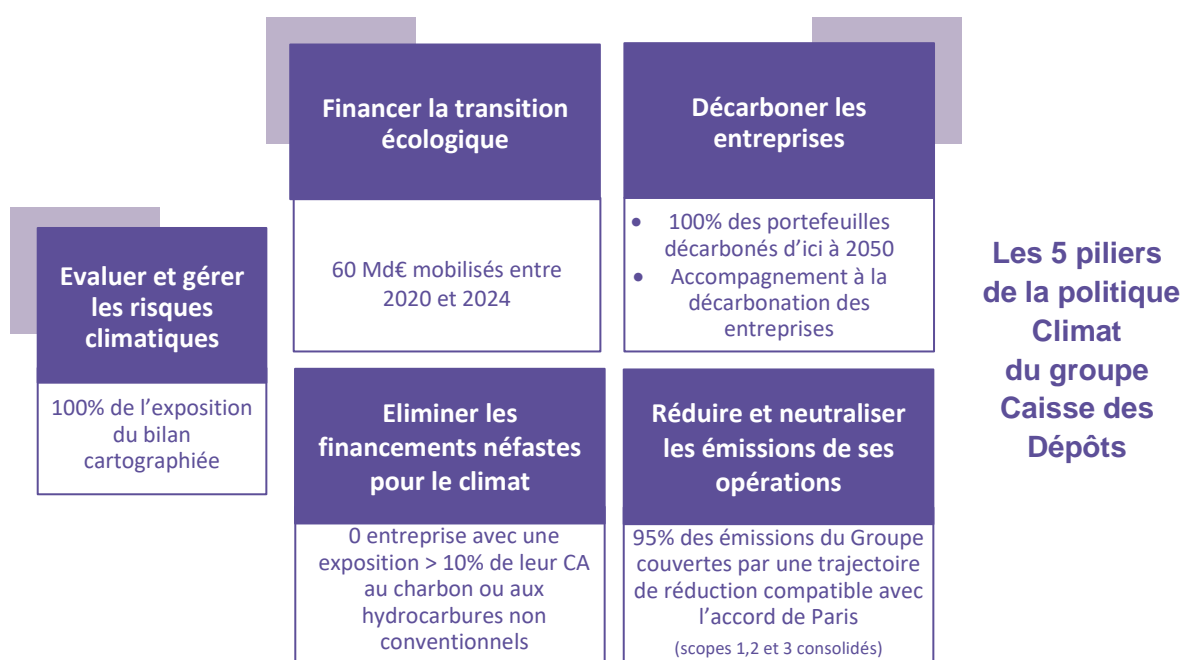
Transition écologique

3.1.

3.1.1. Accompagner la transition vers une économie neutre en carbone

Les recommandations du GIEC et du Haut Conseil pour le climat français sont sans appel. Au-delà d'un réchauffement à 1,5°C, les impacts sur les événements météorologiques, la santé humaine et les grands équilibres écologiques s'aggraveront. Pour réussir à éviter l'emballement, les scientifiques préconisent de viser la **neutralité carbone globale** d'ici à 2050.

Pleinement conscient de l'urgence climatique, le groupe Caisse des Dépôts cherche à mobiliser l'ensemble de ses leviers d'influence en faveur d'une transition juste vers une économie bas carbone, et s'est engagé à **inscrire l'ensemble de ses activités vers la neutralité carbone globale d'ici à 2050**, se mettant ainsi au service de l'accord de Paris dans son objectif le plus ambitieux.



En particulier, le Groupe s'est doté d'une **politique climat de ses métiers financiers** pour inclure l'alignement des portefeuilles financiers sur une trajectoire 1,5°C d'ici à 2050. **Des déclinaisons sectorielles** ont également été élaborées pour application à l'ensemble des activités y compris les financements et les activités opérationnelles des filiales :

- **Charbon** (2015 puis renforcement régulier depuis pour détailler un plan de sortie),
- **Pétrole et Gaz** (novembre 2020),
- **Immobilier** (mai 2021),
- **Transport** (en cours de finalisation pour l'automne 2021).

Pour son pilotage, le Groupe se base sur des méthodologies reconnues, comme l'utilisation des scénarios du GIEC et de l'AIE ou encore de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) au niveau national.

Le Groupe s'appuiera également sur la Taxonomie européenne, une classification standardisée de la Commission européenne pour évaluer la durabilité des activités économiques. Cette taxonomie a vocation à devenir la pierre angulaire des réglementations sur la finance durable, et fera l'objet d'un reporting obligatoire par toutes les entités soumises à une obligation de déclaration extra-financière au niveau européen.

Déjà doté de son propre suivi des flux en faveur de la transition écologique, le Groupe vise à progressivement faire converger sa classification interne sur cette Taxonomie et à étendre son pilotage sur l'ensemble de ses activités (financières et non financières).

Pour en savoir plus : [Politique climat 2021](#).

Évaluer et gérer les risques climatiques

Le groupe Caisse des Dépôts cherche à mettre en œuvre les recommandations de la Task-Force on Climate-related Disclosures et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour la gestion des risques climatiques. Le Groupe suit à la fois les impacts de ses activités sur le

changement climatique (empreinte carbone des portefeuilles, mesure d'émissions de gaz à effet de serre des activités) et les impacts du changement climatique sur ses activités (évaluation des risques climatiques du bilan, stress test climatique, ...)

Principaux risques et opportunités en matière de changement climatique

| Activité (Entités) | Risques de transition | Risques physiques |
|--|--|---|
| Finance (Etablissement public, Bpifrance, STOA, SFIL, La Banque Postale, CNP Assurances) (voir Bilan Investissement responsable pour le détail) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition ■ Risque de perte de valeur des actifs financiers, d'accroissement des défauts de paiement et des dépenses liées à la mise aux normes environnementales ■ Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers (exemples : prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la décarbonation des activités...) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondation... ■ Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées ■ Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique |
| Transport (Transdev, activité d'exploitation d'Egis) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Hausse des charges opérationnelles liée à une hausse des coûts de l'énergie, et des coûts de mise aux normes des véhicules et infrastructures ■ Opportunités pour des modes de transport alternatifs moins carbonés | <ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des dommages sur les infrastructures situées dans des zones exposées |
| Immobilier (Icade, CDC Habitat, investissements immobiliers des autres entités) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Hausse des charges liées à une hausse du prix de l'énergie et des coûts de construction (nouveaux matériaux, équipements et modes constructifs, restructuration des marchés des ressources naturelles) ■ Obsolescence et risques de perte de valeur (locative et de marché) des actifs immobiliers ne répondant pas aux dernières normes, augmentation des dépenses d'investissement associées ■ Evolution des attentes des clients et des investisseurs ■ Dégradation de l'image liée au non-respect des engagements bas-carbone | <ul style="list-style-type: none"> ■ Baisse d'attractivité des actifs situés dans des zones exposées aux conséquences du changement climatique (inondations, montée des eaux, vagues de chaleur, tempêtes, retrait des argiles, ...) ■ Dommages sur un actif exposé pouvant aller jusqu'à l'interruption opérationnelle ■ Augmentation des dommages sur les actifs situés dans les zones exposées ■ Vagues de chaleur et de sécheresse particulièrement sensibles en cas d'état particulier de fragilité des occupants (foncière santé, foncière médico-social) |
| Tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dégradation de l'acceptabilité de loisirs à forte empreinte environnementale ■ Surcoûts d'exploitation pour les sites et surcoûts d'utilisation pour les clients ■ Augmentation des dépenses d'investissement liées à des mises aux normes environnementales des sites ou à la maintenance additionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ■ Pression sur les ressources en eau ■ Réduction de la période d'exploitation du ski sur glacier (été, automne, et débuts d'hiver) ■ Opportunités liées à la diversification des stations de montagne (hiver et été), au développement de nouvelles formes de loisirs, et à la prolongation des périodes d'exploitation des parcs de loisirs |
| Ingénierie et conseil (Egis, Informatique CDC, SCET) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de manque de compétences / ressources sur les sujets ■ Opportunités liées à la hausse de demandes pour accompagner la transition écologique des clients | <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de manque de compétences / ressources sur les sujets ■ Opportunités liées à la hausse de demandes pour des solutions et services pour accompagner l'adaptation au changement climatique des clients |
| Gestion d'espaces naturels (Société Forestière, CDC Biodiversité) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Opportunités de meilleure valorisation des externalités positives liées à la contribution des activités à la lutte contre le changement climatique (puits carbone) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de dommages sur les espaces naturels gérés du fait de l'accroissement d'événements extrêmes (tempêtes, incendies, sécheresse, inondation...) ■ Opportunités de meilleure valorisation des services écosystémiques des espaces naturels |

Groupe

Le Groupe intègre les risques climatiques physiques et de dans sa gestion des risques au travers de quatre axes :

- **Intégration des enjeux climatiques dans les politiques de gestion des risques** : charte des risques, modèle prudentiel et cadre d'appétit au risque, ...
- **Intégration des risques climatiques dans les notations internes des contreparties par la direction des risques**, soit à dire d'expert (évaluation qualitative du risque de transition et/ou des risques physiques), soit par utilisation d'un sous-score spécifique produit par un module ad hoc, actuellement déployé en prototype sur quelques secteurs (Energie et Pétrole/Gaz notamment). Ce nouvel outil, dont l'expérimentation a démarré en 2019, a vocation à être utilisé à terme sur l'ensemble des secteurs considérés les plus sensibles au risque de transition et à la vulnérabilité physique.
- **Cartographie de l'exposition de l'ensemble du bilan** aux risques climatiques en cours de réalisation,
- **Evaluation de l'impact de scénarios globaux** avec notamment la réalisation d'un stress test climatique en ligne avec les préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en 2020.

Pour en savoir plus, [Bilan Investissement Responsable](#).

PREMIER STRESS TEST CLIMATIQUE

En 2020, le groupe Caisse des Dépôts a participé volontairement au premier exercice pilote climatique de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), visant à mesurer l'exposition et la capacité de résistance des institutions bancaires françaises aux risques de transition. Cet exercice se base sur différentes trajectoires du prix du carbone et différentes hypothèses de développement technologique ont été simulées sur la base d'un scénario central construit à partir de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
Premiers enseignements : une faible exposition du Groupe aux risques de transition, et de nouveaux modèles pour mieux les intégrer.

Filiales et participations stratégiques

Outre la gestion des risques réalisées au niveau du Groupe, les filiales et les participations déploient leurs propres projets d'analyse et d'intégration des risques climatiques.

Pour les métiers financiers, les risques climatiques sont intégrés aux analyses ESG des investissements et des financements. En particulier ; pour les infrastructures, l'évaluation de la résilience au changement climatique est particulièrement considérée. En 2020, **SFIL** a amorcé une démarche globale d'évaluation des risques liés au climat avec l'adoption d'une feuille de route en matière de risques climatiques et établi une première cartographie des risques physiques et de transition sur l'ensemble de son portefeuille.

Pour les entités opérationnelles, des diagnostics et plans d'actions sont menés pour améliorer la résilience des sites au changement climatique, en complément des stratégies de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

- **Icade** a réalisé une évaluation de la vulnérabilité aux risques physiques (vagues de chaleur, sécheresse, augmentation des températures moyennes, inondations) des patrimoines de sa Foncière Santé et de sa Foncière Tertiaire à l'aide de l'outil Bat-ADAPT de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Les actions déjà mises en

œuvre ont été répertoriées pour en déduire les risques nets et identifier de nouvelles solutions d'adaptation.

- **Le groupe CDC Habitat** a ainsi missionné un bureau d'études pour cartographier le patrimoine vulnérable aux aléas 2050 et élaborer un Diagnostic de Performance Résilience des bâtiments (DPR).
- Depuis sa première analyse des risques physiques et des risques de transition en 2017 avec l'aide du cabinet I4CE, **Compagnie des Alpes** a continué à affiner sa modélisation des impacts physiques possibles du changement climatique pour chacun de ses sites (enneigement, ressource en eau, permafrost, temps de froid disponible, phénomènes extrêmes, etc.) à différents horizons de temps (2030, 2050 et fin de siècle) sur différents scénarios du GIEC (RCP 4.5 et 8.5). Grâce au soutien de l'ADEME Haut de France, le Parc Astérix est le premier parc de loisirs français à démarrer fin 2020, une étude d'adaptation au changement climatique selon le référentiel ISO 14090.

Pour les métiers de l'ingénierie et du conseil, les risques climatiques sont des opportunités d'intervention. En 2019, **Egis** a ainsi cartographié ses savoir-faire, méthodes et outils développés, ainsi que les références significatives en matière de contribution à la lutte contre le changement

climatique et a mis en évidence plus de 70 initiatives développées autour de trois volets : l'atténuation (la réduction des émissions), l'adaptation et la séquestration / compensation.

Pour la gestion forestière, le changement climatique implique un accroissement de la fréquence des événements climatiques extrêmes. La Société Forestière

intègre ces changements en amont dans le choix des essences installées, en continu par l'itinéraire sylvicole conseillé, pendant la crise avec des actions permettant de limiter la dégradation des patrimoines et après la survenue d'événements extrêmes avec des recommandations adaptées sur la conduite des travaux à mener et les types d'essences à installer.

Financer la transition écologique

Financer la transition écologique et plus particulièrement la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est au cœur des missions stratégiques du groupe Caisse des Dépôts. Dans un contexte de relance durable, l'année 2020 marque une nouvelle accélération de cet engagement.

Résultats 2020

En 2020, la Caisse des Dépôts et Bpifrance ont mobilisé 8,- Md€ en faveur de la transition énergétique, soit 20,9 Md€ depuis 2019 dépassant la cible initiale de 20 Md€ entre 2018 - 2020.

Cible de **20 Md€** 2018 -2020 largement dépassée (Caisse des Dépôts / Bpifrance)

A l'échelle de la Caisse des Dépôts seule, cette mobilisation annuelle atteint 5,7 Md€ dont 20% en investissement.

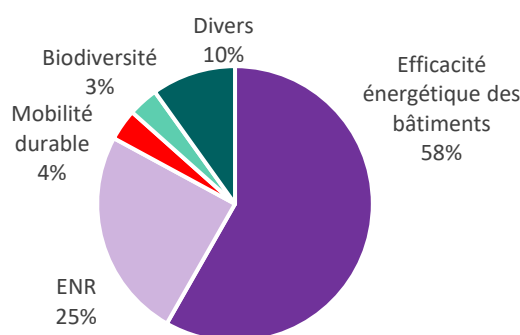
A l'échelle du Groupe élargi, incluant également SFIL et Le Groupe La Poste, les montants mobilisés pour la seule année 2020 atteignent 13, » Md€ répartis à 38% pour l'efficacité énergétique des bâtiments, et 21% pour les énergies renouvelables.

Nouveaux engagements 2020

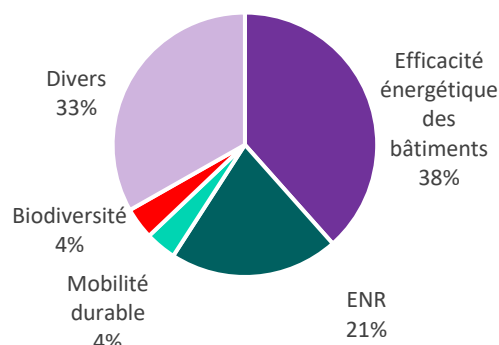
Pour accélérer la transition environnementale des entreprises et des territoires tout en contribuant à la relance économique, **la Banque des Territoires et Bpifrance ont annoncé une nouvelle mobilisation de 40 Md€ entre 2020 et 2024** en faveur des secteurs prioritaires de la transition écologique. Ceci représente 25% de leurs flux financiers sur la période et 50 % de financements supplémentaires par rapport à 2018 - 2020.

A l'échelle du Groupe élargi, intégrant également SFIL et Le Groupe La Poste, **un nouvel objectif de 60 Md€ a été**

Résultat Caisse des Dépôts - Bpifrance 2020 : 8,5 Md€



Résultat Groupe élargi 2020 : 13,2 Md€



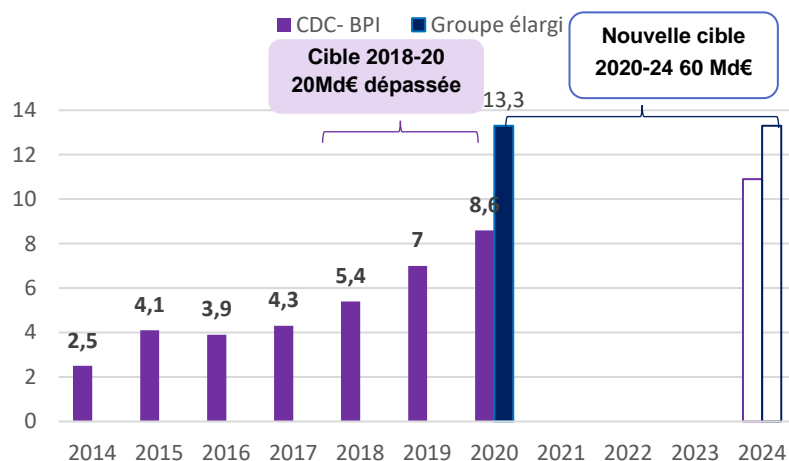
fixé entre 2020 et 2024, représentant près de 15% des besoins de financements de la SNBC sur la période, et 19% des financements du Groupe sur la période.

Nouvelle cible Groupe de **60 Md€** 2020 -2024 soit 19% des flux de financement de la période (Groupe élargi)

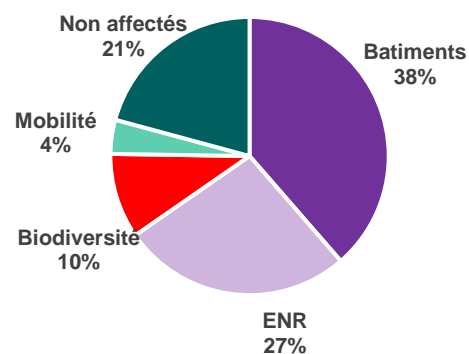
Ces financements visent à :

- Réduire la consommation d'énergie des bâtiments, en investissant dans des bâtiments à haute performance écologique et en finançant la rénovation thermique,
- Déployer des mobilités durables, avec l'installation de bornes de recharge et l'acquisition de véhicules à basses émissions pour les entreprises et les collectivités,
- Développer les énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse),
- Préserver la biodiversité (assainissement de l'eau, traitement des déchets, lutte contre l'artificialisation des sols, renaturation de friches industrielles...),
- Soutenir l'innovation.

Financements annuels en faveur de la transition écologique (en Md€)



Répartition sectorielle Cible Groupe élargi 60 Md€ 2020-2024



| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cibles |
|---|------------------|--------|---------|---------|--|
| Montant annuel des financements en faveur de la TEE (en Md€) | CDC BPI | 5,4 | 7,0 | 8,6 | |
| | Dont plan climat | - | - | 4,9 | 40 Md€ (2020-2024) |
| | Groupe | - | - | 13,3 | 60 Md€ (2020-2024) |
| Puissance d'énergie renouvelable financée (en GW) ¹ | BDT - BPI | - | 2,2 | 1,4 | 8,8 GW (2020-2024) |
| Nombre de logements sociaux rénovés thermiquement | BDT | 35 537 | 35 745 | 29 958 | 200 000 (2020-2024) |
| Surfaces de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement (en m ²) | BDT | - | 270 000 | 231 727 | 1,5 millions de m ² (2020-2024) |
| Nombre de nouvelles places dans des véhicules propres | BDT Transdev | - | - | 64 980 | 138 000 (2021-2025) |
| Nombre de bornes de recharge financées | BDT | - | - | 2 028 | 50 000 (2020 -2024) |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

Abréviation : BPI Bpifrance ; BDT Banque des Territoires

¹ Donnée BDT sans quote-part.

² Il s'agit du nombre de logements sociaux rénovés avec une ambition énergétique forte. Le nombre total de logements sociaux rénovés en 2020 dépasse 88 250.

Synthèse des principaux produits et services en faveur de la transition écologique

Au travers de ses métiers et de ses filiales, le Groupe intervient au travers de différents leviers en faveur de la transition écologique :

- **Investissements** : sur fonds propres ou ressources tierces au sein des Gestions d'actifs de l'Etablissement public, de la Banque des Territoires, de Bpifrance, de STOA, et au sein des entités financières du Groupe élargi (La Banque Postale et CNP Assurances) (voir [Bilan Investissement Responsable](#)).
- **Financements** : avec de multiples offres de prêts dédiées à l'efficacité énergétique des bâtiments et plus globalement à la transition écologique des collectivités et opérateurs publics locaux au sein de la Banque des Territoires, les prêts verts du dispositif La Banque Postale / SFIL (prêts pour le secteur public local distribués par le réseau de La Banque Postale et refinancés par le groupe SFIL), les offres de prêts pour l'efficacité énergétique des entreprises de Bpifrance, et, au sein du Groupe élargi, les offres de prêts verts pour les ménages et les entreprises au sein de La Banque Postale.
- **Accompagnement, conseils et ingénierie** : avec des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour l'accompagnement des collectivités, la gamme complète d'accompagnement pour les entreprises de Bpifrance,

sans oublier les prestations proposées par Egis, SCET, ou encore CDC Biodiversité.

- **Produits et services** : avec des offres de produits et services bas carbone par Icade et CDC Habitat sur l'immobilier, Compagnie des Alpes sur le tourisme et les loisirs, ou encore Transdev sur la mobilité...

3 nouvelles offres pour la transition des territoires

En 2020, la Banque des Territoires a en particulier développé 3 nouveaux produits spécifiques :

- **Prêt relance verte** : financement de la transformation écologique à moyen et long terme des territoires.
- **S'GREEN** : accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique dans les cœurs de ville.
- **S'GREEN+** : Ingénierie opérationnelle visant à accélérer l'engagement des projets en cœur de ville en matière d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la place de la nature en ville.

Pour en savoir plus : [Plaquette des offres TEE de la Banque des Territoires](#)

| Secteur | Entité | Principaux produits et services | Résultats 2020 |
|--------------------------------|------------------------|---|--|
| Bâtiment et Aménagement urbain | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts pour la rénovation énergétique des logements sociaux (Eco prêt, PAM, PHB, PHBB, Phare réhabilitation, ...) et des bâtiments publics (GPI AmbRE, Eduprêt, Prêt Relance Santé...) ■ Soutien au tiers financement pour la rénovation des logements et dispositif d'intracring (cofinancement des travaux générateurs d'économie d'énergie financés par les économies réalisées) pour le tertiaire public ■ Crédit d'ingénierie territoriale en faveur d'aménagement durable ■ Offre S'GREEN pour l'accompagnement des collectivités à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique dans les cœurs de ville ■ Offre S'GREEN+ : Ingénierie opérationnelle visant à accélérer l'engagement des projets en cœur de ville en matière d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la place de la nature en ville | <ul style="list-style-type: none"> ■ 29 960 rénovations énergétiquement exemplaires de logements sociaux ■ 231 730 m² de bâtiments tertiaires publics rénovés thermiquement |
| | Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de financement pour l'efficacité énergétique des locaux des entreprises en particulier via le crédit-bail. | |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil et solutions de conception et d'exploitation pour des bâtiments énergétiquement performants et bas carbone ■ Conseil et solutions pour la résilience urbaine (exemple : démarche Resilis, ILU pour la lutte contre les îlots de chaleur urbain, outil ROSEAU pour les effets du changement climatique sur le fonctionnement des services urbains de la ville) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 11 M€ R&D en faveur du climat et de la biodiversité |
| | SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Elaboration de stratégies d'optimisation énergétique de patrimoine public et privé ■ Conception d'aménagement durable, réalisation de schémas directeur développement durable, montage des structures | <ul style="list-style-type: none"> ■ Une vingtaine de projets territoriaux TEE soutenus |

| | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction | <ul style="list-style-type: none"> 32 missions d'optimisation énergétique réalisées |
| | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> Location de logements (sociaux, intermédiaires, abordables) à l'empreinte carbone réduite (cible d'alignement 2°C du parc) | <ul style="list-style-type: none"> Consommation énergétique moyenne de 144 kWh_{ep}/m² an |
| | Icade | <ul style="list-style-type: none"> Promotion : construction d'immeubles à l'empreinte carbone réduite Foncière Tertiaire : location de bureaux à empreinte carbone réduite (cible d'alignement 1,5°C du parc) Foncière santé : accompagnement des exploitants sur l'efficacité énergétique de leurs locaux Développements de nouvelles solutions constructives en partenariats (exemples : toit végétalisé couplé à un dispositif photovoltaïque expérimenté au Parc Orly-Rungis) | <ul style="list-style-type: none"> 35% des opérations de logements certifiés NF HQE 64% des surfaces de la Foncière Tertiaire certifiées (HQE et/ou BREEAM) |
| | SFIL / La Banque Postale | <ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière d'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain | <ul style="list-style-type: none"> 3 M€ de prêts verts, pour 46 tCO₂ évitées/an |
| | Groupe La Poste | <ul style="list-style-type: none"> Solution Sobre pour le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des bâtiments, en partenariat avec la Banque des Territoires Plateforme et programme Economie d'énergie pour faciliter la rénovation énergétique des particuliers et des entreprises | <ul style="list-style-type: none"> 196 bâtiments certifiés ISO 50001 grâce à Sobre |
| Energie renouvelable (ENR) | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des sociétés porteuses de projets de production d'énergie renouvelable, dans les projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT), la production d'hydrogène vert... Prêts au secteur public local dont Prêt Relance Verte et programmes pour sécuriser les projets de toutes tailles | <ul style="list-style-type: none"> 1,4 GW d'énergie renouvelable financée |
| | Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> Soutien et prêts aux producteurs d'énergie renouvelable Investissement en direct et en indirect dans des projets d'énergie renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> 2,1 Md€ de cofinancement de projets ENR |
| | SFIL / La Banque Postale | <ul style="list-style-type: none"> Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont ENR, notamment en matière d'énergie renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> 18 M€ de prêts pour 10 124 tCO₂ évitées/an |
| | STOA | <ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des infrastructures d'énergie renouvelable et de transport urbain alignés avec l'accord de Paris. | <ul style="list-style-type: none"> 65% des engagements à co-bénéfices climat |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> Etudes et autres solutions de conseil, de conception et d'exploitation pour des mobilités alternatives ou moins carbonées (exemples : conception de tramway, application pour le lissage des pics de trafic routier...) | |
| | SCET | <ul style="list-style-type: none"> Appui juridique et financier pour la mise en place par les collectivités de projets d'énergie renouvelable | |
| | Icade | <ul style="list-style-type: none"> Promotion : construction d'immeubles ayant recours aux énergies renouvelables et à des équipements performants Foncière Tertiaire : location de bureaux à l'empreinte carbone réduite grâce au recours à des sources d'énergie peu carbonées | <ul style="list-style-type: none"> 57 % des opérations de promotion ayant eu recours aux ENR |
| | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> Projet ASEA (Autoproduction, Stockage, Effacement, et Autoconsommation) visant notamment l'installation de solutions d'effacement électrique sur 3000 logements du patrimoine | |
| Entreprises et industrie | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> Financements et investissement de programmes industriels territoriaux bas carbone | <ul style="list-style-type: none"> 56 projets accompagnés |
| | Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> Prêts dont prêts Eco-énergie (PEE) pour améliorer l'efficacité énergétique des TPE et PME, et plus globalement pour les entreprises engagées dans l'amélioration énergétique de leurs processus industriels Aide à l'innovation pour le développement de solutions technologiques contribuant à la transition écologique Outil d'autodiagnostic le climatomètre Accompagnement personnalisé Diag Ecoflux pour les sites de moins de 250 employés | <ul style="list-style-type: none"> 8374 entreprises accompagnées sur les sujets TEE spécifiquement 1,2 Md€ mobilisés en faveur des greentech 126 auto-diagnostics réalisés |

| | | | |
|--|---------------------------------|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositif VTE vert pour recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre d'un programme de transition ■ Accélérateur structuré avec l'ADEME, spécifique à la démarche de décarbonation, pour aller plus loin dans la transition ■ Communauté du Coq Vert proposant à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques pour accélérer la transition écologique | <p>et 279 « diag écoflux » signés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 45 VTE* verts validés ou en cours d'étude <p>(chiffres à fin 03/2021)</p> |
| Mobilité et transports | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts au secteur public local dont l'offre Mobi Prêt, pour la modernisation et le développement d'infrastructures durables sur des durées pouvant aller jusqu'à 50 ans ■ Financements et co-investissements dans des solutions de mobilité décarbonées (électrique, biogaz, hydrogène), que ce soit dans les véhicules (financement de flottes de bus « verts » OBLIBUS), les stations d'avitaillement ou les infrastructures ■ Investissement dans des opérateurs de mobilité partagée (covoiturage et autopartage) et de logistique urbaine plus propre | <ul style="list-style-type: none"> ■ 380 M€ mobilisés ■ 2 028 bornes IRVE financées ■ 64 980 places dans des véhicules verts financées |
| | SFIL / La Banque Postale | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires, notamment en matière de mobilité territoriale et mobilité douce | <ul style="list-style-type: none"> ■ 332 M € de prêts pour 2 844 tCO₂ évités/an |
| | Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de transport durable (+50% de flotte décarbonée alternative) ■ Solutions de transport à la demande et offre de Mobility As A Service ■ Solutions d'adaptation en temps réel des capacités aux évolutions quotidiennes de l'achalandage (Flowly) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 54% de véhicules basses émissions dans la flotte |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre d'accompagnement et outils pour la conception et l'exploitation de mobilités alternatives ou moins carbonées (exemples : Variways éco-comparateur de variantes routières, EVA- pour la construction et l'exploitation durable d'infrastructures, ...) ■ Offre d'accompagnement et outils pour l'analyse de la vulnérabilité des infrastructures au changement climatique (exemples : QuickScan pour identifier les risques physiques d'une infrastructure, GeRICi pour identifier les vulnérabilités climatiques d'une route ou d'un ouvrage) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 11 M€ R&D en faveur du climat et de la biodiversité, soit 32% des efforts de R&D |
| | Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de solutions de mobilité durable aux occupants des parcs et bureaux tertiaires : équipement de bornes de recharge électrique, offre By Cycle ... ■ Objectif de proposer au moins une solution d'éco-mobilité aux acquéreurs de logements, ... | <ul style="list-style-type: none"> ■ 90% des parcs d'affaires et bureaux équipés de bornes de charge électrique, |
| | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Concession d'installation de recharge de véhicules électriques (IRVE) avec de 15 000 à 35 000 bornes visées sur 20 ans | |
| | Groupe La Poste | <ul style="list-style-type: none"> ■ Service de livraison écologique ■ Offres de logistique urbaine via Urbi en partenariat avec la Banque des Territoires, proposant des services de stockage et de livraison urbaine en utilisant des véhicules à faible émission et des vélos | <ul style="list-style-type: none"> ■ 22 centres de logistique urbaine ouverts ■ 37846 véhicules électriques |
| Forêt, écosystèmes naturels et biodiversité | Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Exploitation forestière durable pour compte de tiers, avec notamment l'offre pack vert permettant notamment de mesurer la biodiversité en forêt et d'en piloter la protection voire d'en favoriser le développement. ■ Service de valorisation des services écosystémiques de la forêt (exemple : séquestration du carbone, projets de compensation dans le dispositif Label Bas Carbone) ■ Elaboration d'une offre de sylviculture urbaine pour une gestion favorable à la nature en ville. Valorisation des co-bénéfices associés : séquestration de carbone, biodiversité, réduction des îlots de chaleur urbains et mieux-être des habitants | <ul style="list-style-type: none"> ■ 183 426 Ha sous gestion durable (certifiée ou en cours) |
| | CDC Biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Opérateur de compensation biodiversité ■ Diagnostic et conseil en matière de biodiversité, Outil Global Biodiversity Score (GBS) pour la mesure de l'empreinte biodiversité d'une entreprise ■ Offre intégrée liée à la biodiversité en ville : diagnostic biodiversité (dont assesseur Biodiversity), toitures végétalisées, contrats de performance biodiversité pour la gestion pérenne des espaces verts autour des bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> ■ 200 000 € de R&D en faveur de la protection de la biodiversité ■ 3 056 Ha opérées dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité |

| | | | |
|--|---------------------------------|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Elaboration d'indicateurs de mesure de la biodiversité en forêt ■ Programme Nature 2050 dédié à l'adaptation des territoires au changement climatique via des solutions basées sur la Nature | |
| | Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion : construction d'immeubles en biodiversité positive, c'est à dire contribuant à améliorer les existants et favoriser la biodiversité par rapport à avant le projet ■ Foncière Tertiaire : location de parcs d'affaires en biodiversité positive | <ul style="list-style-type: none"> ■ 33 % des nouvelles constructions, et 100% des parcs d'affaires |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Etudes et conseils sur les services rendus par les écosystèmes (exemples : solutions Seaboost pour la restauration de la biodiversité marine, Smart carbon soil pour la séquestration carbone...) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 11 M€ R&D en faveur du climat et de la biodiversité |
| | SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Filiale, EVEN Conseil, spécialiste des problématiques de biodiversité, de planification énergétique, d'écologie urbaine et de smart construction | |
| Eau Economie circulaire | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Prêts au secteur public local sur les sujets eau, déchets, économie circulaire dont Aqua Prêt, Prêt Relance Verte ■ Ingénierie territoriale sur les sujets liés à l'eau et à la biodiversité, ainsi que l'économie circulaire en particulier alimentation, circuits courts accès et la préservation du foncier agricole. | <ul style="list-style-type: none"> ■ 161 programmes, « eau et assainissement » financés |
| | SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Structuration des plans alimentaires territoriaux (PAT)... | <ul style="list-style-type: none"> ■ 7 collectivités accompagnées |
| | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Cycle Up, plateforme digitale pour le réemploi des matériaux de construction, élaborée avec Icade ■ Prestations de maîtrise d'œuvre, de la conception de l'ouvrage jusqu'à la réalisation et la réception des travaux en matière d'eau et déchets | <ul style="list-style-type: none"> ■ 641 tonnes de déchets évitées grâce à Cycle up depuis sa création en 2018 |
| | SFIL / La Banque Postale | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre Prêts verts dédiée au financement des projets concourant à la transition écologique des territoires dont : ■ Financements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement ■ Financements liés à la gestion écologique des déchets ménagers | <ul style="list-style-type: none"> ■ 242 M€ pour le service public de l'eau pour 47 279 km de linéaire de réseau concernés ■ 154 M€ pour la gestion des déchets pour 2 M t de déchets collectés |
| Tourisme / Loisirs | Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Instigation d'une gouvernance écologique des domaines skiables entre les différents usagers du périmètre concédé, notamment sur la base des inventaires environnementaux initiés dès 2007 | |

Synergie La Poste : Transition écologique

Le Groupe La Poste a réaffirmé dans son nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous » l'aspect stratégique de la transition énergétique et écologique, à la fois dans ses activités opérationnelles et dans ses activités de financement. En se voulant exemplaire du point de vue de la neutralité carbone et des offres proposées, il s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition de contribution à la neutralité carbone globale du groupe Caisse des Dépôts.

En particulier, pour 2020, la transition écologique au sein du Groupe La Poste, c'est :

- Un objectif de réduction de 30 % des émissions de GES de La Poste SA et des émissions au colis de GeoPost d'ici à 2025 par rapport respectivement à 2019 et 2013
- Un objectif de neutralité carbone des portefeuilles de La Banque Postale d'ici à 2040
- 2 Md€ d'encours de financement de projet investis exclusivement dans des projets d'énergie renouvelables
- Des offres de financement spécifique pour les particuliers (rénovation énergétique des logements et véhicules verts), les collectivités (prêts verts lancés en 2019), les entreprises (extension de l'offre prêts verts en 2020)
- 180 M€ de chiffre d'affaires pour des produits et services en faveur de la transition écologique (hors finance verte)
- Dont différentes filiales développées avec la Caisse des Dépôts, Sobre pour le management de l'énergie dans les bâtiments, Urbi pour la logistique urbaine durable.

Éliminer les financements néfastes pour le climat

Dans tous les scénarios du GIEC compatibles avec l'objectif 1,5°C, la génération d'électricité à partir de charbon doit être ramenée à près de zéro et la consommation de pétrole et de gaz drastiquement réduite d'ici à 2050 pour contenir la hausse globale des températures.

Pour concourir à l'atteinte de cet objectif, le Groupe s'est engagé, dès 2015, à appliquer une politique encadrant les conditions de financement des actifs exposés au charbon thermique.

Depuis, sa politique sur le charbon s'est annuellement renforcée et a été complétée en novembre 2020 par une politique encadrant les financements sur le pétrole et le gaz.

[Retrouver la totalité des engagements concernant l'encadrement des énergies fossiles dans le document Politique climat 2021.](#)

| Secteur | Principaux engagements |
|-----------------------|---|
| Charbon | <ul style="list-style-type: none"> ■ Exclusion des investissements du Groupe dans les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 10 % du chiffre d'affaires au charbon thermique, dans les sociétés développant des centrales au charbon, à partir de 2021 (nouvelles supérieures à 300 MW) et dans les sociétés minières dont la production annuelle à base de charbon dépasse 10 Mt et les fournisseurs d'énergie dont la capacité de production dépasse 10 GW. ■ Pour les sociétés présentant une exposition résiduelle au charbon, exclusion dès 2022 des sociétés n'ayant pas d'engagement de sortie du charbon thermique d'ici 2030 en OCDE et 2040 pour le reste du monde (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Bpifrance).¹ ■ Exclusion des financements ou refinancements des projets dédiés à de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon, au prolongement de centrales existantes ou encore à des infrastructures dédiées au transport de charbon thermique. |
| Pétrole et Gaz | <ul style="list-style-type: none"> ■ Exclusion des investissements et prêts du Groupe aux entreprises générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir des énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole issu de l'Arctique, gaz et pétrole de schiste) et aux projets dédiés à ces énergies. ■ Exclusion des nouveaux financements de projets <i>greenfield</i> d'infrastructures pétrolières² ■ Engagement auprès des entreprises du secteur « pétrole et gaz » pour développer des stratégies robustes de transition vers la neutralité carbone, diversifier leur activité vers les ENR. |

¹ A l'exception d'une part résiduelle dans un pays en développement d'une entreprise, qui, compte tenu de spécificités locales, ne peut annoncer de plan de sortie à ce stade et fait l'objet d'un dialogue actionnarial spécifique dans une perspective de résolution de cette situation.

² La SFIL appliquera la politique de l'Etat en matière d'assurance-crédit prévoyant en 2025 un arrêt du soutien aux activités d'exploration / production de nouveaux actifs pétroliers. Cette exclusion ne porte pas pour SFIL sur les infrastructures dédiées à la pétrochimie.

Agir pour la décarbonation des entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts vise la neutralité de ses portefeuilles financiers d'ici à 2050 et joue systématiquement un rôle d'actionnaire engagé auprès des entreprises qu'elle a en portefeuille pour les inciter à faire évoluer leur modèle.

Après des premières cibles de -20 % entre 2014 et 2020 très largement dépassées, elle s'est engagée en 2021 sur la réduction supplémentaire de 20 % de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions cotées et obligations

d'entreprise, et de 15 % de l'intensité carbone de son immobilier de placement entre 2019 et 2025, dans le cadre de la *Net Zero Asset Owner Alliance*, dont elle est membre fondateur.

[Retrouver le détail des politiques et des résultats en matière de décarbonation des portefeuilles et d'engagement actionnarial dans le Bilan Responsable.](#)

Principaux engagements et résultats pour la décarbonation des portefeuilles financiers

| Résultats des objectifs 2014-2020 ¹ | | | | |
|--|--------------------------------|---|---|--|
| Portefeuilles | Émissions en absolu à fin 2020 | Intensité carbone à fin 2020 | Cible 2014-2020 de réduction de l'intensité carbone | Réduction de l'intensité carbone réalisée entre 2014 et 2020 |
| Actions cotées direct – GDA, BPI, CNP | 13,57 MtCO ₂ | 0,28 tCO ₂ /k€ | -20% | -42% |
| Obligations d'entreprises – GDA | 1,296 MtCO ₂ | 0,110 tCO ₂ /k€ | -20% | -69% |
| Immobilier de placement -GDA | 27 670 tCO ₂ | 27,3 keqCO ₂ /m ² .an | - 20% | -23% |
| Résultats des objectifs 2019-2025 ¹ | | | | |
| Portefeuilles des Gestions d'actifs (GDA) | Émissions en absolu à fin 2020 | Intensité carbone à fin 2020 | Cible 2019-2025 de réduction de l'intensité carbone | Réduction de l'intensité carbone réalisée entre 2019 et 2020 |
| Actions cotées direct | 8,120 MtCO ₂ | 0,304 tCO ₂ /k€ | -20% | +4% |
| Obligations d'entreprises | 1,296 MtCO ₂ | 0,110 tCO ₂ /k€ | -20% | -8% |
| Immobilier de placement ² | ND | ND | - 15% | ND |

¹ Scopes 1 et 2 pour les portefeuilles actions et des obligations d'entreprise. Pour le portefeuille immobilier, les émissions liées aux consommations énergétiques tous usages des parties communes et privatives (soit scopes 1, 2 et une partie significative du scope 3)

² Pour l'immobilier de placement, la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre change en 2020. Pour la nouvelle cible 2019-2025, et se basera désormais sur les consommations énergétiques réelles tous usages des factures. Les données ne sont pas encore disponibles

Le Groupe agit également au travers d'outils d'accompagnement pour soutenir les démarches de décarbonation des entreprises (Bpifrance), des collectivités et opérateurs du secteur public local (Banque des Territoires, SCET) et plus largement au travers de missions d'ingénierie conseil (Egis, SCET).

En particulier, Bpifrance propose un continuum de solutions d'accompagnement pour :

- **Initier une démarche de transition écologique :** Bpifrance propose un outil d'autodiagnostic, le climatomètre, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour réaliser des économies durables en en réduisant les consommations d'énergie, d'eau et de matières, ainsi que les déchets, via le **Diag Ecoflux**, qui cible les sites de moins de 250 employés ;
- **Mettre en œuvre un programme de transition :** Bpifrance offre la possibilité de recruter un jeune talent dédié à la mise en œuvre du programme, grâce au dispositif VTE vert ;
- **Accélérer sa mise en transition :** Bpifrance propose un accompagnement intensif à travers tous ses accélérateurs, dont la transition écologique est un fil rouge,

ainsi qu'un accélérateur structuré avec l'ADEME, spécifique à la démarche de décarbonation.

Enfin, la Communauté du Coq Vert propose à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, les mettre en visibilité et accélérer leur transition environnementale et énergétique (kit de communication, contenus de formation, témoignages d'entreprises engagées, networking, accès à des solutions...).

Le Groupe accompagne également la transition écologique de **l'économie en tant qu'opérateur**, notamment à travers le verdissement de services clés utilisés par les entreprises. Ainsi, le Groupe La Poste est mobilisé pour le verdissement du transport et de la livraison des courriers et colis, et pour déployer la logistique urbaine du XXI^{ème} siècle, conditions indispensables pour soutenir le développement rapide d'un e-commerce durable.

Voir aussi [Tableau Produits et services en faveur de la Transition écologique](#).

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 |
|--|-----------|------|------|
| Nombre d'entreprises accompagnées sur des sujets liés à la transition écologique | BPI | 861 | 874 |

Réduire et neutraliser les émissions de ses opérations

Groupe

Dans le cadre de l'ambition climatique du Groupe, l'ensemble des métiers et filiales doit chercher à aligner ses propres activités sur une **trajectoire de maintien du réchauffement climatique à 1,5°C**, certaines entités s'étant déjà fixées leurs propres objectifs de réduction.

A l'échelle du Groupe élargi (Groupe La Poste inclus), 95% des émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations (fonctionnement interne, activités opérationnelles des filiales consolidées) sont couvertes par des cibles de réduction compatibles avec l'accord de Paris.

95% des émissions des opérations du Groupe couvertes par des cibles de réduction compatibles avec l'accord de Paris

Retrouver le détail dans la section **Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe**.

En outre, les politiques sectorielles **Immobilier** (validées en mai 2021) et **Transport** (en cours) établissent des

déclinaisons de l'ambition 1,5°C en des cibles concrètes qui s'appliquent tant aux métiers financiers qu'aux entités opérationnelles. Pour l'immobilier, les principaux engagements pris par le Groupe (entités immobilières de La Poste inclus) sont ainsi :

- 100% des actifs immobiliers sous contrôle opérationnel couverts par une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec un alignement 1,5°C pour le tertiaire, 2°C pour le résidentiel
- 100% des nouveaux développements de bureaux et d'établissements de santé de plus de 5000 m² à partir de 2021 et 50% des nouveaux développements résidentiels à partir de 2022 faisant l'objet d'une certification ou d'un label environnemental,
- 100% des nouveaux développements de bureaux (neufs) de plus de 5000 m² atteignant le niveau à RT 2012 -20% à compter de 2022.

Retrouver le détail dans la **Politique climat Immobilier du Groupe**.

Par ailleurs, le Groupe veille au respect, par toutes ses entités, des réglementations environnementales en vigueur et s'attache à réduire l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités ou des activités qu'il finance.

Principaux plans d'actions et engagements

| Activités | Périmètre | Principaux plans d'actions | Principaux engagements |
|-------------------|--------------------------|---|---|
| Transport | Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie environnementale "Moving Green" validée par le comité exécutif en novembre 2020 ■ Accompagnement des clients, les autorités organisatrices de mobilités, dans la transition écologique de leurs territoires par des offres de transports plus résilientes, offrant un réseau de mobilités partagées plus adapté aux enjeux des passagers. ■ Système de management environnemental ■ Transition énergétique de la flotte de véhicule | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 30% les émissions de gaz à effet de serre de la flotte d'ici à 2030 par rapport à 2017 ■ + 50% de la flotte alternative dans la flotte totale d'ici 2030 par rapport de 2017 |
| Immobilier | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan Stratégique Énergétique du groupe CDC Habitat dont amélioration de la performance énergétique de l'existant ■ Anticipation des évolutions réglementaires pour le neuf : respect de la RT 2012 sans dérogation et anticipation de la RE 2020 avec plusieurs bâtiments labélisés E+C- ■ Application du référentiel technique des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour l'existant, au travers de partenariats avec EDF et le Groupe La Poste (filiale EDE) depuis 2020 ■ Recherche d'une certification NF Habitat HQE tant pour les programmes réalisés en maîtrise d'ouvrage interne que pour les logements acquis par le biais de VEFA | <ul style="list-style-type: none"> ■ 150 kWh_{ep}/m²/an fin 2020 et 80 kWh_{ep}/m²/an à l'horizon 2050 de performance énergétique moyenne du patrimoine sur la base des DPE ■ Eradication des passoires énergétiques (étiquettes F et G) d'ici à 2025 |
| | Icade (Promotion) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de l'enveloppe des bâtiments et recours à l'architecture bioclimatique | <ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention du label E+C- au niveau E2C1 pour 100% des bureaux |

| | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation des matériaux bas-carbone, biosourcés et de réemploi et création d'une filiale construction bois ■ Installation d'équipements peu consommateurs d'énergie ■ Recours à des sources d'énergie renouvelable | de plus de 5 000 m ² et 50 % des logements en 2022 |
| | Icade (Foncière tertiaire) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rénovation des bâtiments et installation d'équipements plus performants ■ Raccordement des bâtiments à des sources d'énergie renouvelable en visant 50% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2025 ■ Intégration des critères énergie et carbone lors de l'acquisition de bâtiments et sur l'ensemble des nouvelles constructions | <ul style="list-style-type: none"> ■ - 30 % d'intensité énergétique entre 2015 et 2025 (en kWh_{ep}/m²/an) ■ -45% d'intensité carbone entre 2015 et 2025 (en kg CO₂/m²/an) |
| | Icade (Foncière Santé) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments ■ Amélioration de la performance des nouveaux établissements de santé en labellisant E+C- des opérations pilotes ■ Augmentation de la résilience au changement climatique des bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi de la performance énergétique d'au moins 75% des exploitants de santé à partir de 2019 ■ Solutions d'amélioration de la performance énergétique proposées pour 100 % des extensions et opérations de travaux significatives dès 2019 |
| | Poste Immo | <ul style="list-style-type: none"> ■ Constructions neuves : recherche de la certification NF HQE Excellent et/ou BREEAM Excellent pour les bâtiments tertiaires, et NF HQE Bon pour les bâtiments industriels ■ Travaux et rénovation : application d'un cahier des charges ambitieux pour la performance thermique et carbone des travaux de GRGE, qui sont les travaux du propriétaire sur son patrimoine, permettant d'atteindre le niveau BBC Rénovation. Recherche du label BBC Effinergie pour toutes les rénovations globales, ainsi qu'une certification NF HQE Rénovation Excellent et/ou BREEAM RFO Very-Good. Rénovation globale > 5000 m² ■ Sortie du fuel d'ici à 2030 | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre du parc patrimonial d'ici 2030 par rapport à 2017, permettant l'alignement à une trajectoire SNBC 2019 |
| Tourisme et loisirs | Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Verdissage de flottes de véhicules avec des solutions existantes ou à faire émerger avec des partenaires, accompagnement de la transition des clients vers la mobilité bas-carbone pour l'accès aux sites ■ Remplacement de chauffage fioul et cogénération gaz par de nouvelles solutions bas-carbone, travail sur du sourcing d'énergie verte sur le long terme ■ Domaines Skiables : remplacement d'équipement énergivore, motorisations directs Drive, régulation de vitesse des remontées mécaniques, installation de variateurs de fréquence ou de vitesse pour pompes et compresseurs des process neige de culture ■ Parcs de loisirs : système de management de l'énergie, missions d'expertise externes pour identifier des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique des process métier (en 2019 : Parc Astérix, Walibi Belgique et Aqualibi Belgique) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif de réduction des émissions de GES de 50% d'ici 2030 sur le périmètre direct ■ Domaines skiables : +10% d'efficacité énergétique en 10 ans ■ Parcs de loisirs : objectif de certifier 5 des plus grands consommateurs ISO 50001 (gestion de l'énergie) |
| Ingénierie et conseil | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique volontariste de R&D et d'innovations visant à accélérer la transition écologique et énergétique et accompagner les clients dans leur transition | <ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution à la neutralité carbone de chacune des entités du Groupe d'ici à 2050 |
| Gestion d'espaces naturels | Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion forestière durable et certification PEFC et SFC ■ Pack vert, nouvelle offre de services à destination des propriétaires forestiers pour une nouvelle sylviculture fondée sur le principe de multifonctionnalité des forêts (production de bois, protection des services écosystémiques (climat, biodiversité, eau, sols et air), respect des parties prenantes) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Certification durable (PEFC ou FSC) pour l'ensemble des clients institutionnels ■ Présentation du pack vert à l'ensemble des clients propriétaires institutionnels et des |

- Travail sur les puits de carbone naturel avec l'élaboration d'une méthode pour calculer les flux de carbone en forêt
 - Réduction de l'empreinte de la flotte de véhicules avec, pour 2023, le passage à des motorisations à énergie totalement ou partiellement décarbonée lors du renouvellement de la flotte pour les véhicules de fonction
- grands propriétaires privés d'ici à 2023

Principaux résultats

Transport

| Activité de transport (Transdev) | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution 2019/2020 |
|---|-------|-------|------|---------------------|
| Part de véhicules propres dans la flotte totale (en %) ² | 40% | 45% | 54% | 19% |
| Consommation d'énergie liée à la flotte (en GWh _{ef}) ¹ | 5 620 | 5 798 | 5338 | -8% |
| Consommation d'énergie liée aux bâtiments et aux infrastructures (en GWh _{ef}) ¹ | 1497 | 683 | 628 | -2% |
| Emissions de CO ₂ par kilomètre parcouru (en keqCO ₂ /100km) | 90,1 | 85,6 | 84,9 | -1% |
| Emissions de polluants par kilomètre parcouru (en g/100km) | | | | |
| CO | 74 | 64 | 50 | -28% |
| Nox | 1225 | 1099 | 955 | -15% |
| PM | 8 | 6,9 | 5,3 | -30% |
| HC | - | 20 | 13 | -47% |

Les données portent sur le périmètre financier consolidé de Transdev.

¹ Les consommations sont reportées dans l'outil et converties en émissions de gaz à effet de serre, à partir des facteurs de conversion de l'ADEME. Le périmètre de couverture a été étendu en 2019.

² Les véhicules compris dans la définition de « véhicules propres » sont les suivants : Euros VI, hybrides, véhicules roulant au gaz naturel / biogaz, électriques.

Immobilier

| Activités immobilières | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution 2019/2020 |
|---|-------|-------|------|---------------------|
| Consommation d'énergie moyenne par m² (en KWh_{ep}/m²) | | | | |
| CDC Habitat (logements) | 158 | 150 | 144 | -4% |
| Icade (foncière tertiaire) | 429 | 401 | 347 | -13% |
| Consommation d'énergie moyenne par occupant (en KWh_{ep}/occupant) | | | | |
| CDC Habitat (logements) | 3 524 | 3 356 | 3206 | -4% |
| Icade (foncière tertiaire) | 6 434 | 6 000 | 5120 | -13% |
| Emissions de GES liées aux consommations énergétiques (en kg_{eq}CO₂/m²) | | | | |
| CDC Habitat (logements) | 28 | 25 | 25 | 0% |
| Icade (foncière tertiaire) | 18 | 15 | 13 | -13% |
| Part du patrimoine immobilier couvert par une certification environnementale (en % des surfaces) | | | | |
| CDC Habitat (logements) | - | - | - | - |
| Icade (foncière tertiaire) | 61% | 60% | 64% | 4% |

Part des nouveaux développements dotés d'une certification environnementale (en % du nombre d'opérations)

| | | | | |
|------------------------------|------|-----|-----|-----|
| CDC Habitat (logements) | - | 76% | | |
| Icade (promotion logements) | 34% | 28% | 35% | 33% |
| Icade (promotion tertiaires) | 100% | 89% | 95% | 77% |

Pour CDC Habitat :

- Données calculées d'après les usages du diagnostic de performance énergétique sur le périmètre de CDC Habitat, CDC Habitat Social et Sainte-Barbe.

- Entre 2008 et 2019, les consommations énergétiques moyennes ont diminué de 229 à 150 kWh_{ep}/m²/an, soit l'atteinte de l'objectif avec un an d'avance.

- CDC Habitat tend progressivement vers une certification NF Habitat HQE tant des programmes réalisés en maîtrise d'ouvrage interne que des logements acquis par le biais de VEFA.

Pour Icade :

- Données calculées à partir des consommations réelles corrigées du climat.

- L'accélération de la baisse de l'intensité énergétique et carbone de la Foncière Tertiaire en 2020 est en grande partie due à la baisse d'occupation des bureaux liée aux mesures de protections sanitaires. Elle s'explique également par les acquisitions et rénovations entrées en patrimoine en 2020 dont la performance est meilleure que la moyenne du patrimoine, et par les mesures d'efficacité énergétique qui ont continué d'être déployées en 2020. A noter qu'en 2019, le pôle Foncière Tertiaire était en avance sur son objectif de réduction.

- Les certifications comptabilisées pour la Foncière tertiaire sont les certifications HQE et / ou BREEAM en construction et / ou exploitation. En outre, 100 % des parcs d'affaires d'Icade sont certifiés ISO 14001. Pour les nouveaux développements, les certifications NF HQE, H&E et BDM sont prises en compte pour les logements, tandis que les certifications HQE et / ou BREEAM sont prises en compte pour le tertiaire.

Tourisme et loisirs

| Activités de tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes) | 2018 | 2019 | 2020 | Évolution 2019 - 2020 |
|--|------|------|------|--------------------------|
| Consommation d'énergie liée aux activités touristiques (en GWh_{ef}) | | | | |
| Domaines skiables | 166 | 170 | 144 | -15% |
| Destinations loisirs | 82 | 86 | 71 | -18% |
| Consommation d'énergie moyenne par journée client (en KWh_{ef}/journée client) | | | | |
| Domaines skiables | 12,0 | 12,0 | 12,7 | 6% |
| Destinations loisirs | 8,9 | 9,5 | 13,1 | 38% |
| Emissions de GES liées aux activités touristiques (en kg_{eq}CO₂/journée client) | | | | |
| Domaines skiables | 1,25 | 1,19 | 1,21 | 2% |
| Destinations loisirs | 1,62 | 1,70 | 2,31 | 36% |

Le périmètre est celui des sociétés consolidées par intégration globale du groupe Compagnie des Alpes.

L'exercice 2020 est fortement impacté par la pandémie Covid-19: fermeture administrative des sites et donc réduction de la période d'exploitation, baisse du nombre de visiteurs quand les sites ont été autorisés à ouvrir en particulier pour les Parcs de loisirs).

3.1.2. Préserver la biodiversité

Groupe

La Caisse des Dépôts s'est engagée dès 2008 pour la biodiversité, avec notamment la création de sa filiale dédiée, CDC Biodiversité.

Depuis 2019, le Groupe dispose d'un **groupe de travail dédié**, rassemblant l'ensemble de ses métiers, filiales et participations stratégiques pour impulser et coordonner des engagements, et mutualiser les bonnes pratiques. Depuis 2020, la biodiversité fait également partie des ODD prioritaires du Groupe, c'est-à-dire des ODD sur lesquels le Groupe met en place une dynamique de progrès et se fixe des engagements chiffrés.

Fruit de ce groupe de travail, fin 2019, la Caisse des Dépôts et plusieurs de ses filiales (dont Icade, Société Forestière, Egis, Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité), se sont engagées **dans le dispositif « Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France »**, initiative qui vise à accroître la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité, selon une logique d'amélioration continue. Les plans d'actions de la Caisse des Dépôts et de 4 de ses filiales (Icade, Société Forestière, Compagnie des Alpes et CDC Biodiversité) ont déjà été validés par l'initiative.

La Caisse des Dépôts et 4 de ses filiales validées
« **entreprises engagées** »

Parallèlement, pour participer à la co-construction du « Global Biodiversity Score », une méthode de mesure de l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille élaborée par CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts et six de ses filiales (Bpifrance, CNP Assurances, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Egis et Icade) sont représentées dans le club B4B+, piloté par CDC Biodiversité.

Par ailleurs, les entités du Groupe veillent à limiter l'impact sur la biodiversité, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols de leurs financements d'infrastructure et de constructions neuves. Pour « compenser » l'impact résiduel, la Caisse des Dépôts, Icade, Egis, CDC Habitat et Compagnie des Alpes contribuent à des actions volontaires de restauration dans le cadre notamment de Nature 2050, un programme d'actions qui œuvre pour l'adaptation au changement climatique et pour la restauration et préservation des espaces, dans lequel CDC Biodiversité intervient en tant qu'opérateur.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 | Cible |
|---|------------------|-------|-------|--------------------------|
| Part des forêts détenues éco-certifiées FSC ou PEFC (en %) | GDA | 100% | 100% | Maintenir 100% |
| Montant des investissements de recherche et développement en faveur de la biodiversité (en M€) | CDC Biodiversité | 1,1 | 1,6 | |
| Surfaces concernées par des opérations de renaturation (en ha)¹ | CDC Biodiversité | 2 988 | 3 056 | Croissance des activités |
| Surfaces concernées par des actions de restauration écologique financées (en ha)² | Groupe | 8,9 | 6,7 | |

¹ Il s'agit du nombre d'hectares sur lesquels CDC Biodiversité intervient en tant qu'opérateur dans le cadre d'une prestation en faveur de la biodiversité (opérateur de compensation, actions de restauration écologique...)

² Il s'agit du financement d'actions de restauration écologique, notamment dans le cadre du programme Nature 2050, par les entités du Groupe ayant en particulier des impacts sur l'environnement.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a développé des bonnes pratiques en matière de biodiversité appliquées à ses métiers d'investissement.

Le métier Gestions d'actifs prend en compte la biodiversité au travers des critères environnementaux analysés en amont de la sélection des actifs. Des critères spécifiques de préservation sont également mis en place

pour l'immobilier (gestion durable des espaces verts, recherche du label BiodiverCity...) et les actifs forestiers (gestion durable par Société Forestière labellisée PEFC).

La Banque des Territoires prend en compte l'impact sur la biodiversité et l'artificialisation des sols de ses nouveaux investissements en immobilier et infrastructure, au travers notamment de son outil de cotation ex-ante. Elle y suit en particulier les indicateurs « Nombre de m² artificialisés avec et sans compensation ». (voir **Bilan Investissement Responsable**).

Elle contribue également financièrement sur une base volontaire au dispositif Nature 2050 de CDC Biodiversité pour tous ses projets d'investissement en infrastructure à hauteur de 1/1000 de son investissement.

Par ailleurs, elle participe à la lutte contre l'artificialisation des sols à l'échelle des territoires en accompagnant des projets de réhabilitations d'anciennes friches industrielles et des opérations denses qui recyclent du foncier (programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain »).

Pour aller plus loin dans ses pratiques et marquer son ambition en matière de préservation de la biodiversité, la Caisse des Dépôts a élaboré son **plan d'action biodiversité** dont elle a présenté les grands axes à l'occasion du One Planet Summit, en janvier 2021. Le plan détaillé a depuis été validé par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'initiative « entreprises engagées pour la nature – act4nature France ». Il couvre 4 axes :

- **Mesurer l'empreinte biodiversité.** En cohérence avec la signature du « Finance for Biodiversity Pledge », la Caisse des Dépôts s'engage à mesurer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles d'actifs d'ici à 2024, et la Banque des Territoires s'engage à analyser ses projets

d'investissements avec des critères extra-financiers qui intègrent des critères liés à la biodiversité.

- **Réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.** La Caisse des Dépôts s'engage à interroger les entreprises dont elle est actionnaire sur leur stratégie de préservation de la biodiversité, à raison de deux secteurs par an entre 2020 et 2024. La Caisse des Dépôts exclut de ses financements les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 10 % d'énergies non conventionnelles impactant le climat et les écosystèmes.
- **Accroître les impacts positifs sur la biodiversité.** La Banque des Territoires mobilisera 3 Md€ sur la période 2020-2024 en faveur de projets favorables à la biodiversité dans le cadre du plan de relance. La Caisse des Dépôts et ses filiales poursuivront également leur engagement au sein du programme Nature 2050. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts se fixe pour objectif de maintenir une labellisation FSC ou PEFC sur 100% de ses actifs forestiers, gérés par sa filiale Société Forestière.
- **Accompagner la recherche et la formation.** Via la Mission Economie de la Biodiversité confiée à CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts consacra 8 M€ (période 2020-2024) à la recherche et l'innovation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Tous ses gestionnaires d'actifs seront formés aux enjeux de biodiversité d'ici à 2022.

Filiales et participations stratégiques

| Périmètre | Principaux plans d'actions |
|-------------------------|---|
| Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du comité de pilotage « Entreprises Engagées pour la Nature – act4nature France ». ■ Réflexion en cours avec CDC-Biodiversité pour la réalisation d'un e-learning sur la biodiversité, ses enjeux, et les impacts des activités des entreprises. ■ Organisation de plusieurs événements : trophée Bpifrance au Festival Le temps Presse, table ronde à Produrable ou encore à Bpifrance Innovation et nos partenariats (Biomim'expo, Les Assises de la Biodiversité). |
| CDC Biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ■ Activités de préservation et restauration de la biodiversité, notamment pour la renaturation d'espaces naturels dans le cas d'offre de compensation. ■ Missions de conseil et prestation sur la biodiversité en ville. ■ Recherche sur la biodiversité et développement d'outil de mesure, notamment l'outil Global Biodiversity Score dont la première version a été lancée en 2020. ■ Plan d'action dans le cadre de l'initiative « entreprise engagée pour la nature » : » qui prévoit par exemple d'ici à 2024 : le soutien d'au moins 12 nouveaux projets d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité grâce aux solutions fondées sur la nature via le programme Nature 2050, 4 publications annuelles BIODIV'2050 ou Cahiers de BIODIV'2050 de la Mission Économie de la Biodiversité, le développement de deux Projets Territoriaux de Biodiversité supplémentaires, et la contribution directe ou indirecte à la mesure d'empreinte biodiversité de 10 entreprises par an. |
| CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Accord-cadre de 4 ans avec un AMO Biodiversité, signé en 2016. ■ Déploiement progressif d'un contrat de gestion durable des espaces verts sur le patrimoine du Groupe. ■ Mise à disposition d'un e-learning biodiversité auprès de tous les collaborateurs du Groupe, et mise en place d'une formation à destination du personnel de proximité (e-learning + une journée en présentiel). ■ Rédaction d'un livret Eco-geste spécifique sur la Biodiversité à destination des locataires. ■ Rédaction d'un Guide Achats responsables intégrant la biodiversité au travers de la thématique création et entretien des espaces verts. |

| | |
|----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure de l'impact de ses constructions neuves sur l'étalement urbain. En 2020, 67% des projets sont en absence d'étalement urbain (contre 71% en 2019) et 29% en étalement urbain faible (contre 21% en 2019). |
| Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif de devenir une entreprise à biodiversité positive d'ici à 2030 (empreinte dynamique, périmètre d'exploitation) en réduisant les pressions exercées par l'entreprise et compensant les sols artificialisés pour des besoins de développement quand il n'y a pas d'alternative. ■ Dans les Domaines skiables : existence d'observatoires de la biodiversité, réhabilitation de 30 zones humides en 10 ans, objectif de création d'un parcours pédagogique de sensibilisation du Grand Public sur chaque domaine skiable d'ici les 5 prochaines années, financement à venir d'un programme de recherche pour développer des retenues collinaires favorables à la biodiversité et mise en place d'une gouvernance écologique de l'espace concédé avec les autres acteurs et usagers. ■ Dans les Parcs de loisirs : plan zéro-phyto pour la gestion des espaces verts d'ici à 2025, augmentation de la part de l'approvisionnement reposant sur des critères durables et qualités en restauration (10% à 5 ans et 20% à 10 ans en France), mise en place d'inventaire et création de refuges de biodiversité dans certaines zones. |
| Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'action « Entreprise Engagée pour la Nature » en cours de finalisation. ■ Offre d'ingénierie pour éviter, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité. ■ Nombreuses solutions d'éco-conception et solutions intégrant la nature et le biomimétisme, à l'image de la marque Seaboost, qui développe et installe des écorécifs pour restaurer l'environnement marin impacté par les projets sur lesquels Egis intervient, de Landboost, une solution de modules terrestres expérimentée en partenariat avec Icade, ou encore EVA-biodiversité, une offre spécifique développée pour intégrer l'enjeu biodiversité dans la phase amont de la conception des bâtiments. ■ Actions pour éviter et réduire les pressions sur la biodiversité dans ses activités d'exploitation. |
| Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Pôle « Promotion » : objectif d'atteindre une biodiversité positive (ie amélioration de la biodiversité du site par le projet) pour 25% des nouvelles constructions dès 2020. ■ Sur son pôle « Foncière Tertiaire » : évaluation de la biodiversité positive via un contrat de performance biodiversité signé dès 2016 avec CDC Biodiversité et qui couvre l'ensemble de ses parcs d'affaires. Objectif de maintenir 100% des parcs d'affaires en biodiversité positive entre 2020 et 2022. ■ Engagement dans le programme Nature 2050 depuis 2016, pour contribuer de façon volontaire au financement de la restauration et de l'entretien de 1 m² d'espace naturel pour 1 m² de foncier artificialisé pour les nouvelles constructions du pôle Foncière Santé et du pôle Foncière Tertiaire, jusqu'en 2050. De plus, l'agence régionale de Marseille du pôle Promotion s'est également engagée sur l'ensemble de ses opérations pour la période 2019-2021. |
| SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre d'accompagnement stratégique ou opérationnel de projets en lien avec la biodiversité. |
| Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'actions qui s'articule autour de quatre axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir la diversité en forêt : diversité d'essences et de pratiques sylvicoles. ■ Mieux connaître et mesurer la biodiversité des patrimoines grâce à l'inventaire d'indicateurs permettant de qualifier la présence de biodiversité en forêt. ■ Restaurer la biodiversité au sein des patrimoines par l'intermédiaire d'aménagement de trames vertes ou bleues, de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), ou de partenariats-Experts pour la réalisation de programmes spécifiques de protection de la nature ou de restauration de certains habitats. ■ Atténuer l'empreinte des travaux sylvicoles, notamment en minimisant le tassement des sols et en assurant la protection de nids d'espèces prioritaires. ■ Engagement à devenir gestionnaire de groupe de l'éco-certification FSC d'ici à 2023 et à proposer cette certification à ses clients propriétaires forestiers. ■ Objectif de formation de l'ensemble de ses collaborateurs de terrain à la prise en compte des enjeux de la biodiversité et à la collecte des indicateurs associés. ■ Grille d'objectifs d'avancement de ce plan d'action dont l'atteinte conditionne une part de la rémunération variable des directeurs de Société Forestière. |
| STOA | <ul style="list-style-type: none"> ■ Etudes d'impact systématiques des projets investissement, qui incluent un volet biodiversité en conformité avec la norme de performance 6 d'IFC, ainsi que l'artificialisation et le changement d'usage des sols, et qui peuvent faire l'objet de mesures spécifiques dans le plan d'action environnemental et social. |
| Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Partenariat cadre avec CDC Biodiversité sur le périmètre France de Transdev |

3.1.3. Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource en eau

Groupe

La consommation et la production responsables sont un objectif ODD significatif pour le groupe Caisse des Dépôts, qui vise à favoriser le développement des projets d'économie circulaire des collectivités et des entreprises et au sein de ses activités opérationnelles. Cette thématique est ainsi pleinement intégrée dans ses financements en faveur de la transition écologique, au travers de lignes de financement parfois spécifiques.

Le Groupe est aussi acteur de solutions au travers d'offres de produits et services développées par ses filiales opérationnelles, dont par exemple la plateforme Cycle-up pour le réemploi des déchets de chantier développée par Egis et Icade, ou encore les services aux particuliers et aux entreprises développés par le Groupe La Poste.

Par ailleurs, le Groupe veille au respect par toutes ses entités des réglementations environnementales en vigueur et s'attache à réduire l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités ou des activités qu'il finance. [Voir aussi la section Impacts environnementaux des opérations.](#)

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires a pour ambition de se positionner en acteur clé et innovant de l'économie des ressources naturelles et de l'économie circulaire dans ses champs d'expertise et les champs où la demande des collectivités est forte. Pour cela, elle a intégré l'économie circulaire dans son plan stratégique 2020-2024.

La Banque des Territoires dispose d'un service « Eau-déchets » dédié à cette thématique depuis 2018. Ce service investit dans divers objets touchant directement les fondamentaux de l'économie circulaire, pour répondre aux besoins des collectivités et des acteurs industriels privés dans le financement de leurs nouvelles installations de traitement d'eau et de déchets, de réseau de chaleur et de biomasse. Elle a bâti des partenariats avec des opérateurs clés du secteur (Dalkia, Suez, Veolia et Engie mais aussi avec des syndicats Syctom de Paris, la Métropole de Montpellier... et des industriels tel que Solvay), et participe, depuis 2019, à deux fonds d'investissement qui opèrent dans les secteurs du traitement des eaux et des déchets (Fond Pearl avec Rothschild) et de la méthanisation territoriale (Fond gaz vert avec Eiffel).

La Banque des Territoires propose également des offres de financement, notamment l'AquaPrêt, une offre de prêt dédiée aux projets d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI.

Synergie La Poste : Acteur et soutien de l'économie circulaire

Le Groupe La Poste dispose de deux filiales dédiées à l'économie circulaire.

Recygo SAS, créée avec Suez, collecte et valorise les déchets de bureau des entreprises de toutes tailles. Sur les petits sites, les déchets de bureau sont collectés par les facteurs. Ils sont ensuite triés par Nouvelle Attitude, ou par des partenaires de l'économie sociale et solidaire, puis valorisés dans les meilleures filières françaises en favorisant l'emploi local.

Nouvelle Attitude est une entreprise d'insertion, filiale à 100 % du Groupe La Poste. Implantée sur six sites en France, elle trie les papiers de bureau en vue de leur recyclage et développe des activités de tri d'autres objets et matières, pour recyclage ou réemploi.

Au-delà de ces services de recyclage (Recygo et Nouvelle Attitude), le Groupe La Poste propose **un soutien logistique au développement de filières de l'économie circulaire** par la mobilisation de ses réseaux logistique & livraison pour capter des ressources diffuses, les massifier et les orienter vers les acteurs du recyclage et du réemploi. Ainsi, Nespresso s'appuie sur le Groupe La Poste pour proposer à ses clients entreprises la collecte de leurs capsules usagées. 40 tonnes par mois ont été collectées en moyenne sur l'année 2020 par les postiers. La logistique inversée est appliquée également à des circuits de réemploi des emballages, pour développer des circuits de retour.

Principaux plans d'actions et résultats

| Activités | Périmètre | Principaux plans d'actions | Principaux résultats |
|---------------------|--------------------------|---|--|
| Finance | Groupe | <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration des sujets dans l'analyse ESG des entreprises et les <i>due diligences</i> des projets ■ Engagement actionnarial sur les sujets d'approvisionnement des ressources pour des entreprises à enjeu | <ul style="list-style-type: none"> ■ Voir Bilan Investissement Responsable |
| | Banque des Territoires | <ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de projets d'économie circulaire, principalement sur les sujets Eau et Déchets, et investissements dans des fonds dédiés, dont offre Aqua Prêt dédiée ■ Ingénierie territoriale sur les sujets liés à l'économie circulaire en particulier alimentation, circuits courts accès et la préservation du foncier agricole. | <ul style="list-style-type: none"> ■ 161 programmes d'eau et d'assainissement financés |
| | SFIL / La Banque Postale | <ul style="list-style-type: none"> ■ Financements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement ■ Financements liés à la gestion écologique des déchets ménagers | <ul style="list-style-type: none"> ■ 242 M€ pour le service public de l'eau pour 47 279 km de linéaire de réseau concernés ■ 154 M€ pour la gestion des déchets pour 2 M t de déchets collectés |
| Immobilier | Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Cycle-up, plateforme numérique dédiée au réemploi, créé en 2018 avec Egis ■ Booster du Réemploi, initiative lancée en 2020 par une trentaine de maîtres d'ouvrage qui ont pris des engagements de réemploi sur 3 ans au travers de 150 chantiers ■ Promotion : système de management responsable qui inclut la gestion des déchets de chantier, développement du réemploi avec des diagnostics ressources et le recours au réemploi pour les démolitions > 5000 m² ■ Foncière Tertiaire : <ul style="list-style-type: none"> ■ Recours à des filières de réemploi lors des opérations de travaux (remise en état locatif, rénovation ou démolition) dont objectif de mise en place de démarches de réemploi pour 100% des rénovations de plus de 3 000 m² à partir de 2020, procédure en cours de rédaction pour définir les cadres juridique et comptable de ces nouvelles pratiques. Elle sera accompagnée d'outils opérationnels et de formations. ■ Atteindre une consommation d'eau inférieure à 0,4 m³/m²/an d'ici à 2022, soit une réduction de 25 % entre 2015 et 2022. ■ Foncière Santé : gestion des déchets des développements au travers de la mise en application du référentiel de certification, démarche de réemploi proposée pour toutes les restructurations supérieures à 2 000 m² à partir de 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ■ 641 tonnes de déchets évitées grâce à Cycle up depuis sa création en 2018 ■ Promotion : pas de démolition en 2020. ■ Foncière Tertiaire : 100% des rénovations de plus de 3 000 m² avec démarche de réemploi. Baisse de 36 % de la consommation d'eau entre 2015 et 2020 et de 23 % pour la seule année 2020, principalement en raison de la baisse de l'occupation liée à l'effet Covid. ■ Foncière santé : 100% des restructurations supérieures à 2000 m² intégrant une démarche de réemploi, objectif atteint avec un an d'avance |
| | CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion sobre et efficace des ressources et gestion exemplaire des déchets de chantier (charte chantier à faibles nuisances) ■ Outil EVE pour l'éco-conception ■ Limitation des consommations d'eau des résidences | |
| Tourisme et loisirs | Compagnie d'Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions pour la qualité du tri des déchets ■ Parcs de loisirs : objectif de 100% de déchets d'exploitation valorisés d'ici à 2030, dont méthanisation avec retour à la terre de compost, objectif de remplacement des emballages à usage unique en restauration par du matériel réutilisable d'ici à 2025, effort pour inciter au tri les visiteurs ■ Domaines skiables : généralisation des observatoires de la ressource eau dans chaque domaine, multiples actions pour prolonger la durée de vie des équipements, les réutiliser en tout et partie en fonction des besoins dont objectif de deux refaits de dameuses par an, en lieu et place d'achat de neuf, analyses de faisabilité et récupération de matériau, | <ul style="list-style-type: none"> ■ Objectif zéro déchets non valorisés d'ici à 2030 ■ 100 % des sites disposant de tri des principaux déchets générés dans le cadre de l'exploitation courante ou des travaux du site (back-end) ■ 50 % des Parcs de loisirs ayant mis en place un tri et une collecte sélective |

| | | | |
|-----------------------------------|-----------------|--|--|
| | | extension du reconditionnement à d'autres périmètres comme les perches d'enneigeur de neige de culture | auprès des clients dans les allées des parcs |
| Transport & logistique | Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Installation de système de recyclage des eaux de lavage et de récupération des eaux de pluies pour économiser l'eau potable dans une partie des réseaux ■ Tri des déchets sur les réseaux, avec le déploiement de contrats-cadres pour garantir un niveau homogène de traitement des déchets notamment pour le traitement des huiles usagées, aérosols, chiffons souillés, etc. ■ Engagement de recyclage et valorisation de tous les déchets D3E informatiques des réseaux, en France, via un partenariat employant des personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ■ 67% de déchets dangereux valorisés ■ 45% de déchets non dangereux valorisés |
| | La Poste | <ul style="list-style-type: none"> ■ Deux filiales dédiées à l'économie circulaire, Recygo et Nouvelle Attitude, pour collecter et valoriser les déchets de bureau des entreprises de toute taille ■ Mobilisation des réseaux logistique et livraison au service de l'économie circulaire pour capter des ressources diffuses en vue d'une seconde vie (seconde main, réparation, recyclage, ...) (reverse logistique) | <ul style="list-style-type: none"> ■ 110 970 tonnes de matière collectées pour recyclage et réemploi grâce aux prestations de Recygo et Nouvelle Attitude |
| Ingénierie | Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Solutions d'éco-conception et d'autres solutions relevant des principes de l'économie circulaire pour leurs projets | |
| | SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Structuration des plans alimentaires territoriaux (PAT)... | <ul style="list-style-type: none"> ■ 7 collectivités accompagnées |

Cohésion territoriale et habitat

Le Groupe intervient sur toute la chaîne du logement social et sur la politique de la ville, principalement sur ressources des Fonds d'épargne. Il agit sur tous les territoires, en appui

des politiques publiques et auprès du secteur public local, et s'engage pour l'égalité d'accès aux services publics.

3.2.1. Soutenir le logement abordable pour tous

Groupe

Le Groupe est le **premier financeur du logement social**. Il intervient sur l'ensemble de la chaîne du logement abordable, de l'hébergement d'urgence jusqu'au logement intermédiaire, au travers principalement des prêts de la Banque des Territoires et de l'activité de CDC Habitat.

Dans le cadre du **plan de relance 2020-2024**, le Groupe vise le financement de **500 000 logements sociaux, et 30 000 logements intermédiaires**.

Cible 2020-2024 :

500 000 nouveaux logements sociaux et
30 000 nouveaux logements intermédiaires
financés par la Banque des Territoires

Le Groupe soutient également l'**habitat spécifique**, notamment les logements pour les étudiants et les jeunes travailleurs ainsi que les personnes défavorisées (personnes en insertion, ménages en difficulté, travailleurs migrants...) souvent exclus du logement social classique.

En 2020, via les prêts de la Banque des Territoires et les investissements en fonds propres de CDC Habitat, ce sont respectivement 10,8 Md€, 695 M€ et 817 M€ qui ont été mobilisés pour la construction et l'acquisition de 74 692 nouveaux logements sociaux, 3 581 nouveaux logements intermédiaires, et 8 465 habitats spécifiques (logements pour jeunes travailleurs et étudiants, centres d'hébergement...).

Enfin, en tant qu'opérateur, CDC Habitat loge plus d'un million de personnes sur l'ensemble du territoire dans 525 000 logements, dont plus de 349 000 logements sociaux.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cibles |
|---|-----------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Montant annuel en faveur du logement social et intermédiaire et de l'habitat spécifique (en Md€) | Groupe | - | 13,3 | 12,3 | |
| Nombre de logements financés, construits ou acquis dans l'année : | Groupe | 84 041 | 93 548 | 86 738 | |
| - Logements sociaux | | 71 653 | 77 483 | 74 692 | 500 000 (2020 – 2024) |
| - Logements intermédiaires | | 3 172 | 5 084 | 3 581 | 30 000 (2020 – 2024) |
| - Habitats spécifiques | | 9 216 | 10 981 | 8 465 | |
| Nombre de logements sociaux réhabilités | Groupe | | 100 522 | 88 250 | |
| Nombre de logements (sociaux, intermédiaires, libres) gérés | | 497 081 | 512 081 | 525 000 | |
| - Logements sociaux | CDC | | 341 518 | 349 152 | |
| - Logements intermédiaires | Habitat | | 7 626 | 10 440 | |
| - Places d'hébergement d'urgence | | | 14 945 | 16 190 | |
| - Autres | | | 147 992 | 149 218 | |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

Périmètre : Dans le Groupe, le financement des logements sociaux et intermédiaires concerne principalement la Banque des Territoires et CDC Habitat. Le métier Gestions d'actifs peut également avoir une activité ; son poids étant bien moindre, il n'est ici pas comptabilisé. L'activité d'Icade, en tant que promotion et non investissement, n'est également pas incluse.

Méthode : Les données de la Banque des Territoires sont comptabilisées en nombre de signatures alors que ceux de CDC Habitat sont comptabilisées en ordres de service.

Caisse des Dépôts

L'activité de la Banque des Territoires touche **toute la chaîne du logement abordable**.

- La **Direction des prêts** finance, en grande partie sur ressources des Fonds d'épargne, la construction des logements sociaux neufs ainsi que les logements intermédiaires dédiés aux travailleurs clés, une part importante de la réhabilitation des logements sociaux (en particulier via l'Eco-Prêt), l'habitat spécifique (logements étudiants et adaptés aux personnes âgées, logement d'urgence, foyers...), et le secteur médico-social.
- La **Direction de l'investissement** finance, de son côté, des logements libres.

L'année 2020 a été marquée par une action massive avec la signature de 10,6 Md€ de **nouveaux prêts** en faveur du logement social, très social et intermédiaire, le **réaménagement** de 6,1 Md€ de prêts existants pour offrir de meilleures conditions aux bailleurs sociaux et plus de 8,3 Md€ de **prêts transférés entre emprunteurs** dans le cadre de la réorganisation du secteur du logement social et de rapprochements entre acteurs.

Résultats Banque des Territoires 2020

83 700 nouveaux logements sociaux et très sociaux financés, soit 1 logement sur 4 construit en France
88 200 réhabilitations financées

Par ailleurs, la Banque des Territoires a présenté en septembre 2020 la **partie logement de son plan de relance**, visant à anticiper les éventuelles difficultés économiques des emprunteurs. Outre un volet très attendu relatif à la commande par le bailleur CDC Habitat de 40 000 logements en Vente Future d'Achèvement, un important axe a été dédié aux prêts sur Fonds d'Épargne, notamment ceux sur ressources européennes (BEI et Banque du Conseil de l'Europe) ou du redéploiement de prêts dits de Haut de Bilan (PHB2.0) sous des formes adaptées afin de soutenir les chantiers touchés par la crise sanitaire.

Pour en savoir plus, voir [Rapport annuel Fonds d'Épargne](#).

Filiales et participations

CDC Habitat

Opérateur immobilier global, CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre résidentielle. En 2020, il gère **525 000 logements** dont :

- 349 000 logements sociaux pour les ménages aux ressources modestes,
- 96 000 logements intermédiaires, libres et en-dessous des prix de marché pour les ménages issus des classes moyennes,
- 80 000 logements accompagnés et places d'hébergements, respectivement pour les publics en difficulté (les jeunes en insertion, les travailleurs précaires, les bénéficiaires de minima sociaux, les travailleurs migrants ou encore les familles monoparentales) et les publics très fragiles (demandeurs d'asile, personnes à la rue).

D'ici à 2030, le groupe CDC Habitat vise la création de 210 000 nouveaux logements.

Résultats CDC Habitat 2020

525 000 logements gérés dont 349 000 logements sociaux

CDC Habitat propose également un **accompagnement social à ses locataires** tout au long de leur parcours logement. Au-delà de l'accompagnement au quotidien par les équipes de proximité, gardiens, employés d'immeuble, chargés de clientèle en agence, elle s'est dotée d'une Direction de la Cohésion Sociale et Territoriale qui a pour rôle de structurer et coordonner l'activité du Groupe dans le domaine des politiques sociales, de capitaliser les expériences et de les valoriser tout en professionnalisant les collaborateurs du Groupe sur leur mission d'accompagnement des publics fragiles.

La filière métiers « cohésion sociale », incluant en 2020, 24 conseillères en économie sociale et familiale et 9 chargés de missions, s'est étoffée en fin d'année avec l'arrivée de 6 Services Civiques, suite à l'obtention de l'agrément de l'Agence Nationale. Ces collaborateurs qui œuvrent au quotidien pour accompagner les plus défavorisés, ont eu pour mission de :

- **Prévenir les situations d'impayés** en sollicitant des aides financières ponctuelles et en les aidant à mieux gérer leur budget,
- **Mettre en place un accompagnement social** lorsque la situation le nécessite (problème de santé, d'emploi par exemple),
- **Déployer des initiatives individuelles ou collectives favorisant de lien social et la bienveillance**.

En 2020, CDC Habitat a poursuivi **son accompagnement des locataires vulnérables les plus touchés par la crise sanitaire**. Au total : 26 000 appels bienveillants menés auprès des locataires les plus isolés, 349 diagnostics sociaux réalisés par Action Logement à la demande de collaborateurs et 481 ménages ayant bénéficié d'une aide

financière ponctuelle en déduction de leur quittance pour un total de plus de 400 000€.

Icade

Icade Promotion agit pour **favoriser l'accès à des logements abordables** et de qualité et s'attache à favoriser le lien social dans les quartiers qu'il développe en intégrant des **critères de mixité** dans ses projets.

La répartition par typologie de client est équilibrée. En 2020, les acquéreurs de logements sociaux ou en accession représentent 40,7 % des réservations.

Parmi les exemples d'initiatives pour favoriser la mixité et le lien social :

- Programme « 10 % des logements 10 % moins chers », en association avec Action Logement, avec l'ambition de favoriser l'accès à la propriété des salariés primo-accédants sur l'ensemble des programmes d'Icade Promotion en métropole et dans les Outre-mer.
- Projets en faveur de la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle dont l'offre spécifique « Mix'Cité » à

destination des petites et moyennes villes pour des lieux inclusifs conçus autour d'un espace de rencontre et d'échange (commerces, restaurants, « place du village ») et associant plusieurs produits complémentaires (logements sociaux ou en accession, résidences senior et étudiante, Ehpad, pôle médical...).

Synergie La Poste : Logements des postiers

La Poste et la Caisse des Dépôts ont signé un partenariat permettant de proposer aux postiers une offre de logements intermédiaires. Ces logements proposés par CDC Habitat viennent compléter l'offre de logement des bailleurs sociaux à loyers modérés.

3.2.2. Soutenir tous les territoires, en particulier les plus fragiles

Financer et accompagner les collectivités

Groupe

Premier financeur des collectivités, le Groupe propose au secteur public local, et plus spécifiquement aux collectivités, des offres répondant à tous leurs besoins, de l'ingénierie jusqu'au financement court et long terme, au travers de la Banque des Territoires, de SFIL et de La Banque Postale.

En 2020, le Groupe a mobilisé près de 6,7 Md€ auprès du secteur public local, dont 6 Md€ auprès des collectivités locales.

En parallèle de ces financements, des délais de paiement ont pu être accordés aux emprunteurs pour les accompagner durant la crise.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-----------|-------|------|-------|
| Montant annuel des financements réalisés auprès du secteur public local (en M€) | BDT | 1 169 | 921 | 1 123 |
| | Groupe | | | 6 723 |
| Montant annuel des financements réalisés auprès des collectivités locales (en M€) | BDT | 862 | 871 | 1 046 |
| | Groupe | | | 6 046 |
| Montants des crédits d'ingénierie engagés en faveur des collectivités locales (en M€) | BDT | 19 | 19 | 23 |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

financement aux projets des collectivités territoriales et aux entreprises publiques locales.

La Banque des Territoires finance les collectivités au travers notamment des **prêts accordés au secteur public local sur Fonds d'épargne**. Ces prêts sont dédiés au financement des projets de long terme (jusqu'à 50 ans) des

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts apporte, à travers la Banque des Territoires, des **solutions concrètes de conseil et de**

collectivités dans les domaines suivants : équipements publics (Edu Prêt, GPI Ambre...), infrastructures et aménagements urbains, transport (Mobi Prêt), assainissement (Aqua Prêt), valorisation des déchets, infrastructures numériques, infrastructures hospitalières, système de production et de distribution de chaleur et d'ENR...

Dans le cadre du plan de relance, l'offre de prêts au secteur public local de la Banque des Territoires a été profondément revisitée, avec un **élargissement des contreparties éligibles**, une amélioration de la tarification, et le lancement de nouvelles offres thématiques dont :

- **Prêt relance verte**, dédié à la transition écologique (projets liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des déchets, à la biodiversité, à la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive),
- **Prêt relance tourisme**, dédié au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur,
- **Prêt Gaïa**, dédié au portage foncier et à l'aménagement urbain pour soutenir le renouveau industriel local.

En 2020, 1,12 Md€ de prêts sur ressources du Fonds d'épargne ont été accordés au secteur public local, en croissance de + 22 % par rapport à 2019.

Résultats Banque des Territoires 2020

1,12 Md€ de prêts sur ressources du Fonds d'épargne au secteur public local

Parallèlement, la Banque des Territoires a déployé un plan d'urgence afin d'apporter des réponses rapides aux emprunteurs les plus touchés par la crise, dont une mesure de moratoire gratuit (« moratoires Covid ») de six mois sur les prêts dont les actifs financés sont touchés par la crise sanitaire.

Outre ses offres de prêts, la Banque des Territoires accompagne également les collectivités par des appuis en ingénierie et du conseil, au travers notamment du Service d'Ingénierie et Expertises Territoriales qui accompagne les directions régionales dans le co-financement d'études en lien avec les collectivités. Ses équipes apportent leur appui à la fois dans la définition du cahier des charges de l'étude, et dans la préparation des instances décisionnelles (le niveau de l'instance décisionnelle nationale ou régionale étant fonction du montant d'engagement).

En 2020, 23 M€ ont été engagés dans le domaine de l'ingénierie territorial, dont 6,6 M€ hors programme Action Cœur de ville pour 310 collectivités accompagnées.

Filiales et participations stratégiques

SFIL

L'offre de prêts proposée par le **dispositif SFIL-LBP** s'adresse à tous les types de collectivités locales, des plus petites communes aux plus grandes structures intercommunales ou régions, afin d'accompagner au plus près le développement de l'ensemble du territoire français. Les financements accordés concernent tous les aspects du développement local : services publics locaux (gestion de l'eau, des déchets ou des transports notamment), voirie, équipements publics de proximité (enseignement, culturel, sportif), réseaux de très haut débit, développement économique, activités sociales et médico-sociales.

En 2020, le dispositif SFIL-LBP a connu une activité très soutenue durant l'année avec 5 Md€ de financements accordés pour 1 200 collectivités territoriales financées. Pour l'ensemble du secteur public local, ce montant s'élève à 5,6 Md€ contre 5,7 Md€ en 2019 malgré l'incidence du cycle électoral et la crise sanitaire.

En parallèle de ces mesures, SFIL a répondu aux sollicitations au cas par cas des collectivités locales et assimilées ayant des difficultés temporaires de trésorerie dues à la chute de recettes d'activités spécifiques (cinémas, piscines, parkings, thermes, etc.) liée à la crise sanitaire. Au 31 décembre 2020, 65 emprunteurs (hors santé) ont sollicité SFIL afin d'obtenir un délai de paiement, et 30 ont été accordés par SFIL.

SCET

Historiquement positionnée dans les prestations d'appui opérationnel au développement des projets des acteurs de l'économie locale, la SCET intervient sur des **missions de conseil et d'ingénierie** auprès des collectivités et opérateurs publics dans des domaines variés : montages financiers, aménagement, centres-villes, renouvellement urbain, immobilier... La SCET a également construit un vaste **Réseau social d'entreprises publiques locales, de bailleurs sociaux et d'Établissements publics** qu'elle anime et avec lequel elle capitalise les expertises et les méthodes afin de mieux servir les projets des acteurs de l'écosystème territorial.

En 2020, la SCET a accompagné dans le cadre de prestations d'expertise :

- 146 collectivités dont 8 régions, 57 communes, 19 départements et 62 intercommunalités,
- 92 opérateurs publics dont 60 établissements publics (dont CROUS, EPF, Université, AHP...) et une quinzaine d'agences étatiques (Ministère, ANRU, ANCT, Gouvernement Nouvelle-Calédonie...).

Bpifrance

Bpifrance noue des partenariats avec les régions pour développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs. Ceci inclut en particulier des **Fonds régionaux d'innovation** pour le financement de l'innovation et des Fonds régionaux de garantie pour l'accès au crédit des entreprises. En outre, des **fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement** ont été mis en place, souvent au côté des régions, pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres.

En 2020, les partenariats régionaux se sont massivement renforcés au service des entreprises. Les dispositifs partenariaux mis en place avec chaque région ont permis à plus de 17 000 entreprises de mobiliser plus de 2 Md€, notamment avec la mise en place des Prêts Rebond.

En outre, Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de chaque région dans le total de ses financements au regard du potentiel économique de la région, et rend compte à chaque région de ses indicateurs propres

Accompagner la politique de la ville et ses quartiers prioritaires

Groupe

Le groupe Caisse des dépôts accompagne la politique de la ville au travers de programme de renouvellement urbain déployé par la Banque des Territoires, dont le programme Action Cœur de ville, sur lequel la SCET et CDC Habitat peuvent également intervenir.

Le Groupe est également présent pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV), sans oublier les partenariats associatifs que peuvent lier les entités sur ces territoires. (Voir également la section **Mécénat**)

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cible |
|---|-----------|------|------|------|---------------------------|
| Montant des prêts dédiés à la politique de la ville et aux projets urbains (en M€) | BDT | - | 111 | 102 | |
| Nombre de projets Action Cœur de Ville (ACV) soutenus depuis le début du programme (stock) | BDT | 717 | 1433 | 2240 | 5000 d'ici à 2025 (stock) |
| Nombre de TPE/PME accélérées issues des QPV | BPI | - | - | 40 | 3000 (2020–2023) |

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires intervient également par diverses actions pour les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les centres des villes moyennes au travers notamment de crédits d'ingénierie, de projets immobiliers visant la revitalisation et du programme « Action cœur de ville ».

En 2020, le **volume des prêts dédiés aux projets urbains a atteint 102 M€**, un niveau proche de celui enregistré en 2019 (111 M€), malgré le contexte de crise sanitaire qui a impacté le rythme de réalisation des projets.

Programme NPNRU

Pour accentuer la revalorisation des 1514 quartiers de la politique de la ville (QPV), l'Établissement public accélère le déploiement du programme du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la transformation

profonde de 480 quartiers prioritaires. Plus de 400 projets ont fait déjà l'objet d'engagements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Après une phase plutôt d'étude, le programme entre désormais dans une phase de concrétisation au travers de la mobilisation de prêts sur Fonds d'épargne pour le financement d'équipements collectifs (écoles, médiathèques...), de projets de revitalisation économique et d'opérations d'aménagement (incluant des projets de Bus à haut niveau de service).

Programme Action Cœur de Ville

Le programme Action Cœur de Ville, lancé par l'État en mars 2018, permet d'accompagner en conseil et financement **222** villes moyennes pour : rénover l'habitat, favoriser le retour des commerces et des services, améliorer l'accessibilité et la mobilité ou encore valoriser les espaces urbains.

Loin d'être freiné par le contexte actuel, le programme s'est renforcé en 2020 autour de trois axes principaux :

- **le soutien à la numérisation et à la modernisation des commerces de centre-ville,**
- **la rénovation de l'ancien,**
- **un travail d'harmonisation sur les objectifs de transition écologique.**

Entre le début du programme et 2020, la Banque des Territoires a organisé plus de 6000 rendez-vous avec les villes bénéficiaires, a soutenu 2 240 projets sur l'ensemble du territoire et a engagé 1,3 Md€ (prêts et crédits d'ingénierie), dont 104 M€ pour la seule année 2020, contre 81 M€ en 2019 (+ 28 %).

Résultats Banque des Territoires 2020

2 240 projets urbains soutenus dans le cadre du programme Action Cœur de ville depuis 2018

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance s'est engagé dans un **programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous** en direction des QPV, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'Etat.

Après une tournée de près de 40 étapes touchant 185 Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV) et plus de 15 000 personnes, plus de 200 événements digitaux ayant rassemblé 10 000 entrepreneurs de toute la France ont été organisés dans le cadre de la tournée Entrepreneuriat Pour Tous en 2020.

Bpifrance a également déployé de **nouveaux Accélérateurs d'émergence et de création** pour les porteurs de projets de ces territoires. 15 nouvelles promotions des Accélérateurs Emergence et Création ont ainsi été lancées, permettant d'accompagner 395

entrepreneurs en activité ou en devenir. Bpifrance vise ainsi à accélérer 3000 TPE/PME issues des QPV d'ici à 2025.

CDC Habitat

Depuis 2016, le groupe CDC Habitat a signé une convention de partenariat avec l'Afpa (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) pour favoriser l'accès à l'emploi dans les QPV. En 2019, CDC Habitat fait évoluer son dispositif via une nouvelle convention tripartite avec l'Afpa et Pôle Emploi. Les deux acteurs de la formation et de l'emploi, accompagnés d'autres associations et partenaires, assurent ainsi des permanences, gratuites et régulières, au cœur des QPV, dans des locaux en pied d'immeuble mis à disposition par CDC Habitat. Renommé « **Axel, vos services pour l'emploi** » ce dispositif a pour objectifs de :

- Proposer un accompagnement aux personnes en recherche d'emploi ou de formation professionnelle ;
- Aller à la rencontre des personnes les plus en difficulté pour travailler leur projet d'insertion sociale et professionnelle et les remobiliser pour faire évoluer leur perception du travail et du monde de l'entreprise ;
- Apporter une approche complémentaire aux acteurs de proximité sur le terrain.

Fin 2020, 28 antennes, dont 17 AFPA et 11 Axel, sont ainsi ouvertes. Elles ont accueilli plus de 7500 personnes partout en France et ont permis à 17% d'entre elles de trouver un emploi ou une formation.

Icade

En concertation avec les acteurs locaux sur les parcs d'affaires, la Foncière tertiaire a élaboré 24 actions en faveur de l'emploi local et de la solidarité proposées aux locataires sur les parcs d'affaires, avec pour objectif de renforcer ces actions d'ici à 2022.

Autres entités

D'autres actions sont menées par les autres entités du Groupe, à l'image d'Icade impliqué dans le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (Paqte), un programme destiné à faciliter l'intégration de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, d'Egis ou de l'Etablissement public impliqués dans « Nos quartiers ont du Talent ». (Voir également la section **Mécénat**)

3.2.3. Agir pour l'accès aux services publics

Dans ses différentes activités, la Caisse des Dépôts s'attache également à **simplifier la relation des usagers aux services publics** que ce soit au travers du financement et de l'animation d'Espaces France Services par la Banque des Territoires et Le Groupe La Poste, ou par des plateformes d'intérêt général et de la dématérialisation des

aides mises en place par la Direction des politiques sociales.

En 2020, le rapprochement avec le Groupe La Poste a notamment accru la mobilisation du Groupe en faveur de l'accès aux services publics.

Des espaces sur tout le territoire

La Banque des Territoires a pour positionnement stratégique de permettre à chacun en tout point du territoire d'être écouté, de bénéficier d'un égal accès aux services publics et d'être acteur des projets de son territoire. Cela se traduit dans son plan stratégique et de transformation par une mobilisation forte dans les champs d'intervention suivants : Habitat, Santé et publics fragiles, Protection des fonds et patrimoine, Relation au citoyen.

En particulier, la Banque des Territoires est le partenaire stratégique auprès de l'Etat pour déployer et animer le dispositif France Services. L'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des Territoires se sont

engagées à **déployer 2 000 guichets labellisés France Services d'ici à 2022** pour maintenir et développer les services publics sur l'ensemble du territoire, aux côtés du Groupe La Poste.

La Banque des Territoires y consacrera une enveloppe de 30 M€ d'ici à 2022, dont plus de la moitié, 17 M€, permettront de mettre en place de nouvelles structures France Services, en particulier dans les zones les plus fragiles.

En 2020, 856 Espaces France Services ont déjà été déployés.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cible |
|---|-----------|------|------|------|----------------------------|
| Nombre d'Espaces France Services financés/animés par le Groupe (stock) | Groupe | - | 490 | 856 | 2 000 d'ici à 2022 (stock) |

Synergie La Poste : Maillage territorial et accès aux services publics

Pour contribuer à l'aménagement du territoire et conformément au contrat de présence postale, le Groupe La Poste a pour objectif d'atteindre 90% de la population à moins de 5 km et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste. En 2020, le Groupe dépasse cet objectif, avec une couverture de 97,1%.

Déjà présente aux côtés des collectivités et de tous les Français, le Groupe La Poste souhaite consolider son empreinte dans les territoires, et se fixe pour objectif de passer en 2025 à 40 000 points d'accès physiques à un service du Groupe en France contre 32000 aujourd'hui. Toujours plus présent, le bureau de poste vise à aller au domicile des Français grâce aux réseaux en mouvement (facteurs disponibles sur rendez-vous, forces de vente mobiles, bureaux éphémères, drives, trucks...) et aux services en ligne (mobile, internet).

Enfin, pour continuer à lutter contre la fracture territoriale au-delà des missions de service public, le Groupe La Poste s'appuie sur la force de son réseau pour proposer une offre augmentée de « France Services », un nouveau modèle d'accès aux services publics dans un lieu unique, par des personnes spécialement formées pour effectuer les démarches de services publics du quotidien. En 2020, La Poste opère :

- 323 bureaux Maisons de Services au Public (MSAP), bureaux ouverts aux opérateurs et collectivités publiques souhaitant mutualiser l'accès à leurs services (mise en commun de moyens matériels et humains),
- 191 bureaux labellisés « France Services » opérés par du personnel ayant suivi une formation intensive.

La transformation progressive des MSAP en Espaces France Services a pour objectif notamment d'enrichir l'offre avec un bouquet de services proposé permettant l'accès et l'accompagnement aux services en ligne des sites des neuf opérateurs publics partenaires.

Possibilité d'accès dématérialisé aux aides sociales

Pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux aides sociales, accélérer et moderniser l'action publique, la Direction des politiques sociales a mis en place une stratégie digitale, avec le développement de plateformes d'intérêt général : Mon Compte Formation pour la gestion de la formation professionnelle, Mon Parcours Handicap pour faciliter les démarches des personnes en situation de handicap, portail

mutualisé SARA à destination des assurés des régimes de retraites, ...

En particulier, pour les assurés des régimes de retraites, le portail SARA a permis pour ceux qui le souhaitaient de dématérialiser les démarches. En 2020, 57% des aides sociales ont ainsi été dématérialisées.

Développement économique inclusif

3.3.

Le Groupe est présent auprès des entreprises de toute taille avec deux volets complémentaires : **la sécurisation et le financement** d'une part, **l'investissement pour le long terme** d'autre part. Les objectifs visés : s'engager pour la

relance, être un investisseur de long terme, intervenir auprès de tous les acteurs économiques, y compris les plus fragiles et exercer un maximum d'effet d'entraînement.

3.3.1. Soutenir toutes les entreprises, en particulier les PME et TPE

Groupe

Le Groupe déploie une double approche : consolider, financer et accompagner d'une part, investir pour le long terme d'autre part.

Il est présent auprès d'entreprises de toute taille, en particulier les PME et TPE, pour répondre à des besoins de

financement court, moyen et long terme, et des besoins d'accompagnement dans les projets de création et d'export.

En 2020, année marquée par une crise sanitaire entraînant une contraction de 10% du PIB, le Groupe a notamment répondu présent pour sauvegarder l'économie, soutenir les entreprises et préparer la relance.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|------|------|------|
| Montant annuel des financements et investissements en faveur des PME / TPE (en Md€)^{1 2} | BPI | - | 26,5 | 27,5 |
| Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garanties) (en milliers)¹ | BPI | 78,7 | 70,8 | 66,5 |
| Nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets d'export | BPI SFIL | - | 1007 | 956 |
| Nombre de nouvelles entreprises accélérées | BPI | - | 756 | 430 |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Hors assurances export et accompagnement.

² En 2020, les montants mobilisés sont plus importants (28,6 Md€ en 2020 contre 26,5 Md€ en 2019) pour un nombre cependant plus faible d'entreprises. Ce nombre ne prend en outre pas en compte les entreprises bénéficiaires des PGE dont Bpifrance est opérateur pour le compte de l'Etat.

Caisse des Dépôts

Gestions d'actifs

Les Gestions d'actifs détiennent sur le long terme des **portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises**. En 2020, les encours associés s'élèvent à près de 76 Md€. Dans cette année particulière de crise, elles ont joué leur rôle contracyclique en achetant pour 7 Md€ d'obligations d'entreprises. Avec la Fédération Française des Assureurs (FFA), elles ont lancé l'initiative des fonds Relance Durable France, dont l'objectif est à la fois de renforcer la souveraineté sanitaire, de contribuer à la relance du tourisme et de soutenir les PME et ETI de l'industrie et du service en s'engageant auprès des entreprises dans la

durée. Le programme d'investissement dans ces fonds a atteint 2,2 Md€.

Banque des Territoires

En 2020, la Banque des Territoires a mobilisé 5,4 Md€ de fonds propres pour la relance (tous axes confondus).

Elle est également intervenue spécifiquement en appui aux professions juridiques en mettant en place, dès mars 2020, un plan d'urgence de 290 M€ pour accompagner sa clientèle de professions juridiques. Articulé autour de trois mesures concrètes – report d'échéances de prêts, autorisation de découverts, prêts de trésorerie – ce dispositif a été sollicité par plus de 40 % des professionnels et a été complété en septembre par un prêt d'équipement

informatique spécifique pour répondre aux besoins de digitalisation des offices.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance propose ainsi **un continuum de solutions (crédits, garanties, fonds propre, conseil)** pour accompagner les entreprises de toute taille dans leur projet de financement, de développement et d'export, selon des principes formalisés dans une doctrine publique.

Pendant la crise sanitaire du Covid-19, Bpifrance assurée l'infrastructure de la garantie accordée par l'Etat aux prêts des banques, tout en octroyant des prêts sans garantie aux TPE, PME et ETI. Il a ainsi été l'opérateur et gestionnaire de 630 000 lignes de garanties dans le cadre **des Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**, un dispositif de garantie directe de l'Etat, pour les entreprises de moins de 5000 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 Md€..

Bpifrance a mobilisé, de manière contracyclique, l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique, et est devenu l'opérateur du plan de relance pour les entreprises tout en animant fortement le marché de l'investissement.

Résultats Bpifrance 2020

45 Md€ injectés dans l'économie (hors PGE)

Dans le cadre de ses activités de financement et d'investissement, Bpifrance a injecté 45 Md€ dans l'économie (crédits, fonds propres, subventions, aides et garantie), dont 27,5 Md€ de financements, investissements et garanties ciblés auprès de plus de 66 500 TPE/PME/ ETI.

Plus en détails, par type de métiers :

- **L'activité du réseau de Bpifrance en Financement** a été très intense avec 20,5 Md€ injectés au total dans 33 000 entreprises (+9,5% vs 2019).

- **L'activité de fonds propres** a permis la mobilisation de 3,6 Md€, partagée entre les interventions directes au capital des entreprises et les interventions indirectes au service de l'écosystème des fonds d'investissement français.
- **L'activité International** a joué son rôle contracyclique, avec une progression, pour l'activité des Garanties Export, du nombre d'opérations en Assurance-Crédit et Garantie de cautions. 955 entreprises ont ainsi été accompagnées dans leur projet d'export.
- **L'Accompagnement** a été repensé en profondeur pour s'adapter aux besoins des dirigeants dans un contexte de crise, en insistant sur le rebond et en s'appuyant sur le digital. En complément des accélérateurs et des missions de conseil, l'accompagnement dit « ponctuel » a permis de toucher près de 30 000 dirigeants via le e-learning (+74%) et près de 2 000 par la mise en place d'autodiagnostic digitaux (+216%).

Pour en savoir plus :

- [Bilan d'activité Bpifrance 2020](#)
- [Doctrine d'intervention de Bpifrance](#)
- [Bpifrance Ambitions stratégiques 2020 - 2023](#)

Synergie La Poste : PME/TPE

La Banque Postale souhaite devenir un partenaire bancaire majeur des entreprises françaises, en visant le doublement des clients PME-ETI et en multipliant par 2,5 le volume de flux d'ici à 2025.

En 2020, La Banque Postale, grâce à son maillage commercial renforcé associé à ses expertises, a continué d'accompagner quotidiennement, le développement économique des PME/ETI. Les encours de crédits ont ainsi connu une croissance de 22 %. La part de marché de La Banque Postale auprès des ETI atteint désormais 10 %.

3.3.2. Soutenir et renforcer les filières clés sur les territoires

Dans le cadre des doctrines d'intervention de la Banque des Territoires et de Bpifrance, le Groupe s'attache à soutenir les filières locales et à développer les secteurs d'avenir.

En 2020, dans le cadre du plan de relance, la Caisse des

Dépôts et Bpifrance ont élaboré et contribué à des plans sectoriels de soutien aux entreprises, notamment le tourisme, l'industrie et les commerces.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 | Cible |
|--|-----------|------|------|--------------------------|
| Montant annuel des investissements et financements dans le secteur industriel (French fab) (en Md€) | BPI | 7,3 | 8,2 | 8 Md€/an d'ici à 2024 |
| Nombre des projet industriels soutenus par la Banque des Territoires (stock) | BDT | - | 56 | 520 (2021-2025) |
| Mobilisation en faveur du plan tourisme (en Md€) | BDT BPI | 0 | 1,4 | 3,6 Md€ (2020-2023) |
| Montant annuel à destination des entreprises innovantes (en Md€)¹ | BPI | 1,3 | 3,0 | 2,2 Md€ /an d'ici à 2024 |

¹ Le niveau exceptionnel du financement de l'innovation (+128%) et du secteur industriel (+12,3%) s'explique respectivement par la mise en place de mesures d'urgence, puis de relance, spécifiques à la French Tech et par le fait que les entreprises industrielles ont largement été bénéficiaires des plans de soutien et de relance.

Industrie

Soutien au secteur de l'industrie

Depuis sa création, Bpifrance a massivement soutenu le secteur industriel à travers l'ensemble de ses métiers. Il accompagne les **entreprises du secteur dans leurs projets de modernisation, d'export et de transformation digitale** en intensifiant son action sous la bannière de La French Fab, porte-étendard de l'action de Bpifrance en faveur de l'industrie du futur. Les actions incluent des financements mais aussi l'accompagnement avec une gamme dédiée à la French Fab pour préparer les grandes transitions industrielles.

En outre, dans le cadre de la relance, Bpifrance gère, pour le compte de l'Etat, les appels à projets visant à soutenir l'investissement industriel dans des entreprises de secteurs stratégiques (aéronautique, automobile, ...), et les investissements visant à sécuriser des approvisionnements critiques et à accompagner des projets d'investissement industriel dans les territoires.

D'ici à 2024 dans un contexte de sortie de crise sanitaire, Bpifrance vise à renforcer son soutien à La French Fab, en mobilisant jusqu'à 8 Md€ par an d'ici à 2024, autour d'une stratégie déployée sur trois axes :

- **Sécurisation et accélération du rebond de l'industrie**, notamment via des actions spécifiques sur les filières particulièrement impactées,
- **Renforcement de la puissance de l'industrie française** à travers la consolidation et la réindustrialisation,
- **Invention et déploiement de l'industrie du futur.**

Ambition Bpifrance : **8,8 Md€/ an** d'ici à 2024 dans le secteur industriel (French fab)

Au total, en 2020, Bpifrance a mobilisé plus de 8,2 Md€ au profit du soutien de plus de 11 130 entreprises du secteur de l'industrie.

Soutien au nouveau industriel local

Dans le cadre du plan de relance, la Banque des Territoires vise à mobiliser plus d'1 Md€ (800 M€ en fonds propres et 250 M€ en prêts sur Fonds d'épargne) en soutien au nouveau industriel local entre 2020 et 2024, à travers quatre priorités :

- **Un immobilier industriel adapté aux besoins du secteur,**
- **La transition énergétique de l'industrie,**
- **La mutation de la formation,**
- **L'accompagnement des régions dans leur stratégie industrielle**, dans le cadre notamment du programme Territoires d'industrie, un programme national lancé par l'Etat dont la Banque des Territoires est l'un des principaux opérateurs.

Une nouvelle offre de prêt, le Prêt Gaïa, vise tout particulièrement le nouveau industriel local au travers du portage foncier et de l'aménagement urbain pour accélérer le développement de l'industrie locale.

Ambition Banque des Territoires : **520** projets industriels soutenus d'ici à 2025

En 2020, elle a déjà engagé 154 M€, soit 15 % de l'objectif pour le financement de 11 usines et de 115 études d'ingénierie.

Tourisme

Le groupe Caisse des Dépôts s'est mobilisé pour un **plan de relance spécifique au secteur du tourisme** au travers des interventions complémentaires de la Banque des Territoires et de Bpifrance.

Les deux entités déploieront ainsi 3,6 Md€ d'ici à 2023, en prêts, fonds propres et quasi-fonds propres et programmes d'accompagnement spécifiques, en agissant en complémentarité : la première au service des collectivités locales, des foncières et des sociétés d'économie mixte ; la seconde auprès des entreprises.

Ce plan a pour ambition de toucher près de 11 500 acteurs du secteur, avec pour objectifs de :

- **Sauvegarder l'offre du secteur** en répondant aux besoins de trésorerie et renforçant la demande,
- **Contribuer à la constitution d'une filière tourisme consolidée et compétitive**, à horizon mi-2023 et en vue de l'accueil des Jeux Olympiques 2024,
- **Contribuer à faire de la France, la destination mondiale de référence en matière de tourisme durable.**

Pour simplifier l'accès aux différents dispositifs, un **guichet unique numérique** (www.plan-tourisme.fr) a également été mis en place.

En 2020, la Banque des Territoires a déjà mobilisé 572 M€, soit 30% de sa contribution cible de 1,9 Md€ au plan commun, pour le financement de 7800 lits dans des projets tourisme.

Parallèlement, Bpifrance a injecté 840 M€ de financement dans 3300 entreprises du secteur. Il a également allongé à 12 mois la suspension des échéances des prêts accordés aux entreprises du secteur, et des produits adaptés ont été mis en place : les prêts tourisme et relance tourisme en partenariats avec la Banque des Territoires (870 clients), les prêts Rebond (2000 clients), et des obligations convertibles, fonds fast.

1,4 Md€ déjà mobilisés en 2020 dans le cadre du **Plan Tourisme de 3,6 Md€** d'ici à 2023

Commerce

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires s'est engagée à mobiliser 1 Md€ d'ici à 2024 pour les commerces de centre-ville, avec pour objectifs de :

- **Accompagner 700 territoires** en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces,
- **Faire bénéficier 125 territoires de managers de commerces,**
- **Financer 100 foncières de redynamisation** pour permettre la rénovation de 6 000 commerces de proximité,
- **Prévenir les défaillances et limiter la vacance commerciale** dans les villes moyennes,
- **Accompagner les formats commerciaux émergents,**
- **Faciliter les transformations structurelles au bénéfice des activités commerciales,**

- **Accélérer la transformation digitale** pour répondre aux nouvelles attentes.

Plan Commerce de 1 Md€ d'ici à 2024

En 2020, la Banque des Territoires a déjà mobilisé 30 M€, et financé 56 missions d'accompagnement pour la structuration de foncières, 57 postes de manager de commerce, et 16 nouvelles foncières territoriales de redynamisation pour un total de 44 foncières à date sur l'objectif de 100.

Soutien à l'innovation

Bpifrance s'est également engagé à soutenir l'innovation pour atteindre un flux annuel de 2,2 Md€ d'ici à 2024.

Ambition Bpifrance : **2,2 Md€/ an** d'ici à 2024 pour l'innovation

En 2020, le financement de l'innovation a crû significativement pour dépasser cette ambition et atteindre 3 Md€ octroyés à plus de 6 250 entreprises (+138% comparativement à 2019). L'activité a été portée au premier semestre par le Prêt Soutien Innovation et au second semestre, par une politique de soutien massif aux secteurs industriels du Plan de Relance (aéronautique, santé,

électronique...), via notamment les Prêts Sans Garantie Innovation et les Prêts Soutien Innovation.

En outre, Bpifrance met en place une offre d'accompagnement pour notamment former et communiquer sur les synergies potentielles entre French

Fab et FrenchTech, avec des modules ciblés (exemples : diagnostics management de l'innovation, modules de conseil « Fondations industrie du futur » et « Digitalisation », diagnostic DATA/IA, notamment dans le cadre du programme booster IA).

3.3.3. Développer les infrastructures durables essentielles sur tous les territoires

Développer des solutions de mobilités vertes

Le groupe Caisse des Dépôts intervient dans la conception, le financement et l'exploitation d'infrastructures et d'équipements de mobilité, au travers de la Banque des Territoires, Bpifrance, SFIL, STOA, Transdev et Egis.

En particulier, dans leur cadre de leur plan climat annoncé en septembre 2020, la Banque des Territoires et Bpifrance

combinent leurs efforts en matière de financements, en crédits ou en fonds propres, pour contribuer au développement de mobilités douces et de modes alternatifs d'alimentation en énergies ou encore pour la résilience des infrastructures de transport dans les territoires.

Voir aussi la section [Transition écologique](#).

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 | Cible |
|--|-----------|------|------|---------------------|
| Montant annuel des investissements et financements dans la mobilité durable (en Md€) | BDT- BPI | - | 0,32 | 3,5 Md€ (2020-2024) |
| Nombre moyen de passagers transportés sur les réseaux et véhicules opérés dans le monde (en millions)¹ | Transdev | 11 | 6,2 | |

¹Très impacté par les dispositifs mis en place en réponse à la crise sanitaire, Transdev a transporté en moyenne 6,2 millions de personnes en 2020, contre 11 millions de personnes l'année précédente.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires vise à permettre à chacun, en tout point du territoire, de pouvoir se déplacer en limitant son impact sur l'environnement. Pour mener à bien cette orientation stratégique, elle dispose notamment d'un département spécifiquement dédié au déploiement de solutions de transport et de mobilité plus propres et plus inclusives, et d'une offre de prêts dédiée (Mobi prêts) à destination du secteur public local.

Ambition Plan climat Banque des Territoires Bpifrance : **3,5 Md€** en faveur de la **mobilité durable** entre 2020 et 2024

Dans le cadre du Plan Climat élaboré en 2020, la Banque des Territoires s'est engagée à mobiliser à hauteur de 3,5 Md€ avec Bpifrance entre 2020 et 2024, pour développer la mobilité verte et résiliente, avec notamment :

- 250 M€ de fonds propres et un objectif de 400 M€ supplémentaires de prêts dans les bornes de recharge de véhicules électriques et d'avitaillement en biogaz,
- 350 M€ en fonds propres et un objectif de 300 M€ de prêts pour financer des flottes propres de matériel roulant,
- 70 M€ de fonds propres et un objectif de 350 M€ de prêts dédiés en matière d'adaptation des mobilités post-Covid,
- 1,3 Md€ de prêts pour financer l'accélération des travaux pour la durabilité et la résilience des infrastructures dans les territoires,
- 200 M€ en fonds propres dans des projets d'infrastructures régionales et locales, pour fluidifier et optimiser les flux.

Sur l'année 2020, la Banque des Territoires a financé les types de projets suivants :

- Projets d'infrastructures vertes (pistes cyclables, trams...),
- Projet de verdissement de flottes de véhicules, dont le cofinancement pour 23 M€ l'acquisition de 233 bus électriques par la RATP,
- Projets de stations d'avitaillement de véhicules propres GNV, BioGNV, électrique et hydrogène,
- Investissements dans des opérateurs de solutions innovantes de mobilités du quotidien, et accompagnement de leur déploiement, dont la société C'Utile qui opère des bornes de recharge et déploie des véhicules utilitaires

électriques en libre-service à Paris, et l'engagement dans de nombreux projets hydrogène, qui ont notamment permis l'obtention de subventions européennes pour 6 projets territoriaux de mobilité hydrogène,

- Projets de logistique urbaine du dernier kilomètre, dont la poursuite du projet Urbi avec La Poste.

Résultat 2020 : 315 M€ mobilisés en faveur de la mobilité durable pour :

- 64 980 nouvelles places dans des véhicules pr
- 2028 bornes de recharge électrique
- 24 bornes d'avitaillement GNV et hydrogène

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance investit dans le secteur du transport et finance les matériels roulants d'entreprises de tout secteur. Dans le cadre du plan climat, Bpifrance proposera aux entreprises de transport des conditions d'octroi de crédit-bail « matériel » avec une durée de 10 ans en cas d'achat de véhicules propres.

Transdev

En tant que partenaire des collectivités locales et des entreprises, le groupe Transdev a pour vocation d'offrir à ses clients et passagers une mobilité fiable et innovante et ainsi de contribuer à des territoires plus durables et plus inclusifs.

En 2020, Transdev exploite 17 modes de transport, principalement des transports en commun urbains et interurbains (bus, cars, tramway) et du ferroviaire, ainsi que des services de transport à la demande ou encore des ferries, des vélos en libre-service ou des services ambulanciers et de transport pour les institutions de santé.

Pour accroître son impact positif sur la planète, le groupe Transdev s'est engagé à augmenter de 50% sa flotte alternative et à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 par rapport à 2017. En 2020, 54% de sa flotte est déjà basse émissions (Euro VI, hybrides, GNV biogaz, électrique, biodiesel, hydrogène).

Il déploie également des produits et services alternatifs. Le marché de l'e-bus étant en pleine évolution, Transdev a créé une unité spécifique et centralisée, une équipe « Zéro Emission », qui intervient en soutien de ses filiales partout dans le monde. La Zero Emission team est constituée d'une dizaine experts qui se tiennent à la pointe de la

connaissance en matière d'électro-mobilité et se consacrent à cette activité dans le monde entier. La Zero Emission team anime la communauté de correspondants "Zéro Emission" identifiés dans chaque pays du Groupe.

Résultats Transdev 2020

- 17 modes de transport dans le monde
- 42 403 véhicules opérés dont 54% de véhicules propres
- 21 réseaux de tramway
- 32 réseaux ferroviaires (lignes de métro et transport ferroviaire régional)
- 332 réseaux de transports publics sous gestion exploités en France

Egis

Un des axes prioritaires du projet d'entreprise d'Egis est le transport et la mobilité du futur.

Le domaine Mobilités d'Egis apporte une ingénierie et une expertise de pointe sur les sujets multimodaux, les services à la mobilité, l'économie des transports (étude des besoins de déplacement et des moyens les plus appropriés de les satisfaire) et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). Parmi les thématiques d'innovation développées figurent :

- Des solutions agiles et économes pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures (capteurs intelligents, applications mobiles d'information des usagers, véhicules connectés, etc.) ;
- Le MaaS (*Mobility as a Service*) à travers les services offerts aux conducteurs, les solutions pour faciliter un déplacement « door to door », l'extension du bouquet de services à des nouveaux modes de mobilité comme le covoiturage, l'autopartage... ;
- Les infrastructures connectées, notamment la route interactive ;
- La cybersécurité dans les transports ;
- L'électromobilité, dans les projets de transport collectif ou dans l'offre de service aux conducteurs et opérateurs de points de recharge pour véhicules électriques ;
- Les énergies alternatives pour les transports en commun en visant le "zéro émission".

Concernant la partie exploitation, Egis gère des concessions autoroutières et des exploitations aéroportuaires, sur lesquelles elle prend des engagements pour une exploitation bas carbone en s'inscrivant dans l'accréditation ACA pour 17 de ses exploitations aéroportuaires.

Synergie La Poste : Logistique urbaine durable

En matière de logistique, le Groupe La Poste se positionne comme le N°1 de la livraison écologique en France et en Europe. Le Groupe veut conforter sa place **de leader de la logistique urbaine durable**, qui permet de désengorger les villes et de les rendre plus respirables. Dans le cadre de son plan stratégique 2030, il se fixe pour objectif d'assurer une livraison 100% propre (zéro et faible émission) dans 225 villes en Europe dont 22 métropoles françaises, à horizon 2025. La Poste entend ainsi inventer un e-commerce responsable.

Parmi les offres de services, figure la **société Urbi**. Filiale du Groupe La Poste et de la Banque des Territoires, Urbi propose des offres de logistique urbaine qui contribuent à réduire l'empreinte écologique en rationalisant l'acheminement de tout type de marchandises au sein des villes. Cette rationalisation passe par la création de centres urbains de mutualisation des marchandises et par la livraison du dernier kilomètre au moyen de véhicules à faibles émissions et de vélos. En outre, Urbi développe de nouveaux usages en matière de transport des marchandises qui entrent et sortent des cœurs de ville, en lien avec l'économie circulaire. En 2020, 22 centres de logistique urbaine ont déjà ouverts, couvrant 17 métropoles.

Accompagner le déploiement des infrastructures numériques pour tous

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales dans l'équipement numérique de leurs territoires et intervient auprès des entreprises dans le développement

des usages et services numériques innovants pour les aider à structurer leur filière en France et à l'international.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cible |
|---|-----------|------|------|------|---------------------------------|
| Nombre de locaux raccordables financés (en millions) (stock) | BDT | 1,5 | 2,6 | 4,0 | 8 millions d'ici à 2022 (stock) |
| Montant annuel à destination des entreprises du numérique (en Md€) | BPI | - | 3,04 | 3,48 | |

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts contribue au financement et au déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD), y compris dans les zones à faible densité de population.

En 2020, la Banque des Territoires a mobilisé plus de 100M€ en faveur du développement des infrastructures numériques sur le territoire, pour le financement de 99 000 locaux FFTH (Fiber-to-the-home), soit une augmentation de 6% de couverture de lignes raccordables.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Comme le soutien à la transition écologique, la transformation numérique fait partie de la feuille de route de Bpifrance, intégrée dans sa doctrine d'intervention.

Bpifrance intervient ainsi dans le financement des nouvelles solutions numériques des PME et ETI ainsi que dans le soutien des entreprises innovantes pour les aider à gagner en compétitivité et à structurer leur filière en France et à l'international.

Au-delà des outils financiers, Bpifrance accompagne également les entrepreneurs dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement grâce à l'appui d'un tiers expert. Pour approfondir leurs pratiques, de la formation en e-learning leur est aussi proposée sur Bpifrance Université et un

curseus dédié a été élaboré au sein d'un accélérateur. Les échanges entre pairs sont facilités par la mise en réseau.

Egis

La transformation numérique fait partie des axes d'engagement majeur d'Egis, qui a défini un programme ambitieux de R&D en matière d'ingénierie numérique, et déploie le BIM (Building Information Modelling) sur ses différents domaines d'activités.

Icade

En qualité de membre d'honneur de la Smart Building Alliance (SBA), une alliance réunissant plus de 300 acteurs autour des enjeux de la ville de demain, Icade s'implique activement dans la transition numérique :

- Recours au Building Information Modeling (BIM) : Icade a élaboré dès 2019 sa propre charte BIM, commune à tous ses pôles d'activités, pour promouvoir et harmoniser les bonnes pratiques. 56 % des projets de bureaux et logements ont été développés en BIM en 2020.
- Des logements 100 % connectés et communicants
- Des infrastructures de communication performantes et sécurisées, assurant un haut niveau de services aux locataires de bureaux ; Pour cela, Icade s'appuie sur les labels WiredScore et R2S.

SCET

La SCET apporte aux acteurs publics son expertise en matière d'ingénierie et de financement pour accélérer l'aménagement numérique des territoires.

3.3.4. Soutenir l'économie sociale et solidaire

Le Groupe intervient à deux niveaux en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'une part en soutenant le dispositif local d'accompagnement des structures de l'ESS, d'autre part en finançant directement et

indirectement les acteurs et entreprises de de l'ESS via des fonds à impact ainsi que les Plans d'Investissement d'Avenir (PIA) et Plans d'Investissement dans les Compétences (PIC) confiés par l'Etat.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 |
|---|------------|------|------|
| Montant annuel en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) (en M€) | BDT BPI | 273 | 609 |

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires soutient les acteurs de l'ESS en les accompagnant dans leurs projets de financements et en appuyant les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), dont l'objectif est de soutenir des structures de l'ESS créatrices d'emplois.

En direct, elle intervient en investissant dans des entreprises du secteur, sur 5 domaines prioritaires : inclusion numérique, transition alimentaire, développement économique territorial, éducation et formation professionnelle. **Entre 2020 et 2022, elle s'est engagée à mobiliser 300 M€ d'investissement**, dans le cadre d'un pacte de relance de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. Elle finance également des projets en prêts de long terme sur ces secteurs.

Différents outils sont mis en place, notamment :

- Financement en subventions pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ou du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- Financement de projets innovants avec une approche de mesure d'impact, si celui-ci est sélectionné dans les appels à manifestation d'intérêt « Contrats à impact » du gouvernement ;
- Investissement en fonds propres et quasi-fonds propres en direct et via des fonds d'investissement : France Active, NovESS...
- Offre bancaire complète en accompagnement de ces outils.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, la Banque des Territoires a mis en place une plateforme interactive qui permet aux structures de l'ESS d'identifier toutes les aides disponibles.

Pour en savoir plus : [Assistant projet ESS | Banque des Territoires](#)

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Bpifrance soutient l'ESS au travers d'investissements et de divers dispositifs de financement dédiés au secteur. En particulier, le Fonds d'innovation sociale (Fiso), permet, depuis 2015, aux régions, de cofinancer avec Bpifrance des avances remboursables et des prêts à taux zéro pour des projets d'entreprises éthiques.

En 2020, Bpifrance a mobilisé plus de 340 M€ pour plus de 300 structures de l'ESS financées.

Synergie La Poste : ESS

En développant des alliances locales avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, La Poste contribue à une économie plus durable et plus inclusive pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire. La Poste se fixe une ambition de développer 150 nouveaux partenariats locaux / an d'ici 2025 avec les acteurs de l'ESS pour soutenir la cohésion territoriale, favoriser l'inclusion sociale et numérique et accélérer les transitions écologiques.

Cohésion sociale

3.4.

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique des politiques sociales, qui accompagne les Français tout au long de leur parcours de vie.

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce, depuis 1816, le métier de gestionnaire sous mandat

d'institutions sociales. En 2020, elle gère 65 dans le domaine de la protection sociale.

Dans son rôle de financeur et d'investisseur d'intérêt général, le Groupe est également actif dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la prise en compte du vieillissement.

3.4.1. Accompagner les parcours de vie par des mandats de confiance

Retraites

Caisse des Dépôts

Gestionnaire de mandats publics et partenaires de 63000 employeurs publics, la Direction des politiques sociales (DPS) gère la retraite des 4,3 millions de retraités de l'Etat, des fonctions publiques territoriales et hospitalières, ainsi que différents fonds notamment pour l'indemnisation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP).

Gestionnaire de la retraite publique d'1 Français sur 5

Dans sa gestion des régimes de retraite, la Caisse des Dépôts **maîtrise l'ensemble des processus de gestion** (affiliation des assurés ou bénéficiaires, recouvrement des cotisations ou contributions, tenue de compte, calcul des droits, paiement des pensions et des aides), le pilotage juridique et la gestion administrative dans le respect de l'identité des fonds gérés, gestion financière et comptable. Pleinement investie au sein du GIP Union-retraite, la Caisse des Dépôts est au cœur des projets de simplification et de mutualisation inter-régimes.

Pour moderniser ses services aux bénéficiaires, elle développe des plateformes numériques, dont sa plateforme « Affiliés » à destination des assurés des

régimes de retraites (CNRACL, IRCANTEC, FSPOEIE, Mines, RAFF, Banque de France), ou encore la plateforme PEP'S lancée en juin 2020 pour simplifier les démarches des 63 000 employeurs publics et de leurs 110 000 utilisateurs.

Au total en 2020, près de 2,8 millions d'utilisateurs ont utilisé les plateformes « Affiliés » et PEP'S, avec l'objectif d'atteindre 4,9 millions d'ici à 2025.

Avec l'objectif d'amélioration du service rendu aux agents et employeurs publics, la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts et le Service des Retraites de l'État (SRE) ont engagé un nouveau partenariat. Sa première étape se concrétise en un projet **de mutualisation des systèmes informatiques relatifs à la liquidation et au paiement des pensions et allocations de retraite et d'invalidité**, et du référentiel clients. Il est par ailleurs désormais possible de déposer une demande unique de pension de réversion en cas de décès d'un conjoint, en créant un compte personnel sur « Ma retraite publique » pour accéder à un formulaire prérempli, contenant les informations fournies par l'ensemble des régimes auprès desquels la personne décédée a acquis des droits. Ce dispositif de centralisation des données, développé pour le compte de l'Union retraite, permet aux demandeurs de faire valoir leurs droits directs et dérivés sans risquer d'en oublier.

En 2020, plus de 710 000 nouvelles pensions ont été liquidées par la Direction des politiques sociales.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cible |
|--|-----------|------|-------|-------|-----------------------------------|
| Nombre de retraités dont la retraite est gérée par la CDC (en millions) | DPS | 3,9 | 4,1 | 4,3 | |
| Nombre d'utilisateurs des portails DPS (PEP's et SARA) (en millions) (stock) | DPS | - | 1,256 | 2,800 | 4,9 millions d'ici à 2025 (stock) |

Handicap

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts gère le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (**FIPHFP**), qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation, l'information et la sensibilisation des agents.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts développe, pour le compte de l'État et en partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la plateforme nationale **Mon Parcours Handicap**. Cette plateforme d'information, d'orientation et de services vise à faciliter le quotidien et les démarches des personnes en situation de handicap avec : des informations généralistes, officielles, fiables, facilement compréhensibles et actualisées, des ressources nationales et de proximité, géolocalisées, et des services personnalisés et sécurisés.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 |
|--|-----------|--------|--------|
| Nombre d'employeurs publics ayant demandé des aides au handicap ¹ | DPS | 11 161 | 11 581 |
| Nombre de visite sur la plateforme Mon Parcours Handicap (en milliers) | DPS | 150 | - |

¹ Le FIPHFP est un fonds dont la seule ressource est la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. L'action positive du FIPHFP sur le taux d'emploi a conduit mécaniquement à une réduction des recettes et corrélativement à une réduction des financements accordés aux employeurs. Parallèlement, l'offre de service sur la plateforme à destination notamment des petits employeurs permet d'avoir une dynamique importante sur la demande d'aides au handicap.

Gestion des avoirs de confiance pour la protection de tiers

Caisse des Dépôts

Consignations

La mission de gestion des consignations est constitutive de l'identité même de la Caisse des Dépôts depuis sa création en 1818 et est inscrite dans le code monétaire et financier. Tiers de confiance, l'Etablissement public conserve en toute sécurité les montants qui lui sont confiés (par un texte légal ou réglementaire, une décision administrative, ou bien une décision de justice), pour les restituer à un bénéficiaire identifié quand le délai de déchéance est atteint.

En 2020, il gère ainsi 12,9 M€ d'encours de consignations, dont :

- Les revenus de 157 277 enfants (rémunération d'une prestation ou allocation de rentrée scolaire pour les enfants placés),
- La sécurisation de 177 fonds de revitalisation,

- La garantie pour le démantèlement de 83 mâts terrestres,
- La sécurisation de 1 124 ventes amiables.

Avoirs en déshérence

L'Etablissement public gère également depuis 1890 les montants de comptes en déshérence. Les avoirs en déshérence correspondent à des sommes non réclamées ou oubliées issues de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance-vie, inactifs et transférés par les établissements financiers à la Caisse des Dépôts.

Le site, Ciclade.fr, permet de rechercher des sommes en déshérence et d'en faire une éventuelle demande de restitution. Les personnes qui recherchent des avoirs en déshérence peuvent également bénéficier d'un accompagnement du centre de contact au besoin.

En 2020, l'Etablissement public gère 5 704 M€ d'avoirs en déshérence, pour 102 M€ d'avoirs restitués.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 |
|--|-----------|-------|-------|
| Encours de consignations gérés (en M€) | BDT | - | 12,9 |
| Encours des avoirs en déshérence collectés (en M€) | BDT | 5 244 | 5 704 |
| Montants restitués aux bénéficiaires des avoirs en déshérence (en M€) ¹ | BDT | 153 | 102 |

¹ les avoirs en déshérence correspondent à des sommes issues de comptes bancaires, de comptes d'épargne salariale et de contrats d'assurance -vie, inactifs et transférés à la Caisse des Dépôts.

3.4.2. Développer l'employabilité des actifs par la formation professionnelle

Caisse des Dépôts

Avec la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2019, la Caisse des Dépôts est devenue l'**opérateur central et le premier financeur du compte personnel de formation, devenu « Mon Compte Formation »** en 2019. Dans le cadre de ce mandat confié par l'État, la Direction des politiques sociales a développé et gère la plateforme innovante « Mon Compte Formation » avec comme objectif de développer l'employabilité des actifs. Offrant un véritable parcours d'achat direct pour l'utilisateur, Mon Compte Formation permet à 33 millions d'actifs (salariés du privé, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, de rechercher, de s'inscrire et de payer une formation.

En 2020, **plus d'un million de formations ont été financées grâce aux 681 M€ de fonds gérés**, dont 36% à l'intention de demandeurs d'emplois. L'application a été téléchargée plus de 2 millions de fois. Elle propose aux 38 millions de titulaires de comptes plus de 300 000 formations, dispensées par 18 000 organismes sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, la Caisse des Dépôts a renforcé son appui aux politiques de gestion des compétences des partenaires institutionnels : État, Régions, Pôle emploi, entreprises, branches professionnelles... Cela s'est traduit par l'intégration sur la plateforme Mon Compte Formation des premiers

abondements que les usagers peuvent solliciter pour compléter leurs financements si leur compte est insuffisant pour payer leur formation.

Plus d'**1 million** de formations financées par le dispositif « Mon Compte Formation » en 2020

Par ailleurs, d'autres actions spécifiques sont réalisées pour cibler les populations les plus fragiles, les jeunes notamment, dans le cadre du Programme d'investissement dans les compétences (PIC), un outil d'investissement de l'Etat dédié à la formation et à l'apprentissage, qui a notamment permis à 21 000 jeunes d'entrer en apprentissage durant l'année.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le dispositif de formation professionnelle est également mobilisé au-delà de sa mission initiale afin que chaque jeune de moins de 25 ans sans qualification puisse accéder à une formation intégralement financée par le service public. L'objectif est d'atteindre 100 000 formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans les métiers d'avenir. Un « Pass numérique vers l'emploi » permettra également à tous les jeunes de se tester et de se former aux compétences numériques attendues sur le marché du travail.

| Indicateurs | Périmètre | 2018 | 2019 | 2020 | Cible |
|--|-----------|------|------|-------|---------------------------------------|
| Nombre de formations Mon Compte Formation financées (en milliers)¹ | DPS | 626 | 552 | 1 013 | 3 millions (2020 – 2022) |
| Nombre d'utilisateurs du portail Mon Compte Formation (en millions) | DPS | - | 1,6 | 7,2 | 8,4 millions d'ici à fin 2021 (stock) |

Indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ L'indicateur prend en compte les formations du dispositif Mon Compte Formation ainsi que des dispositifs qui l'ont précédé pour le bon suivi de la formation professionnelle. Il s'agit du nombre de formations validées hors annulations.

3.4.3. Se mobiliser en faveur de la santé, du grand âge et de l'éducation

Santé et grand âge

Groupe

Conscient de leur importance stratégique, le groupe Caisse des Dépôts souhaite intensifier sa présence sur les secteurs

de la santé, du médico-social et du grand âge à travers les interventions complémentaires de ses métiers et filiales, en particulier :

- **Le financement des opérateurs de la santé** par SFIL et la Banque des Territoires (centres hospitaliers, CHU, ...),
- **L'investissement dans des établissements** (cliniques, EHPAD, EHPA, RSS) par la Foncière Santé d'Icade et la Foncière médico-sociale de CDC Habitat,
- **L'accompagnement de la réflexion sur l'offre de demain et la transformation et la revalorisation des métiers** de ceux qui soignent par la Direction des politiques sociales.

Ambition Groupe : **16 Md€** de mobilisation en faveur de la santé et du grand âge entre 2021 et 2025

Entre 2021 et 2025, le Groupe (Groupe La Poste inclus) mobilisera ainsi 16 Md€ en faveur de la santé et de la prise en compte du vieillissement, permettant notamment la création de 50 000 places dans des établissements pour personnes âgées.

Parallèlement, Bpifrance augmentera sa mobilisation en faveur des entreprises innovantes de la santé de 1,3 Md € en 2019 à 1,8 Md€ en 2024.

En 2020, ce sont d'ores et déjà 2,4 Md€ qui ont été mobilisés par le groupe Caisse des Dépôts en incluant également La Banque Postale, qui est, avec le dispositif commun avec SFIL, le 1^{er} financeur des hôpitaux.

| Indicateurs | Périmètre | 2019 | 2020 | Cible |
|---|---------------|-------|-------|------------------------------------|
| Montant en faveur de la santé et de la prise en compte du vieillissement (en Md€) ¹ | Groupe élargi | - | 2,4 | 16 Md€ (2021-2025) |
| Nombre de lits dans les établissements pour personnes âgées (RSS, EHPAD, EHPA) financés (construits ou acquis) ² | Groupe | 7 970 | 9 341 | 50 000 (2021-2025) |
| Montant des soutiens aux entreprises de la santé (en Md€) | BPI | 1,1 | 1,4 | Soutien à la croissance du secteur |

¹ Montant des financements auprès des hôpitaux et des opérateurs de la santé (cliniques, centres de soin...). Le financement des entreprises du secteur de la santé par Bpifrance est comptabilisé séparément.

² Données CDC Habitat et la Banque Postale non disponibles.

Caisse des Dépôts

Le financement d'acteurs de la santé

La Banque des Territoires accompagne les collectivités et les opérateurs de la santé et du grand âge par des prêts, notamment pour la construction et la réhabilitation des bâtiments pour les soins et l'hébergement des populations fragiles.

Dans un contexte de tension sanitaire où la santé et le médico-social sont une priorité nationale, la Banque des Territoires, en lien avec la Direction des politiques sociales, se mobilise pour répondre aux besoins d'accompagnement des territoires à travers son plan de relance Santé et Publics fragiles. Les solutions proposées couvrent 4 axes majeurs :

- **Accélérer la rénovation et la modernisation du secteur sanitaire** : Prêt relance santé, Prêt GpiAmbre, offre d'intracating pour les hôpitaux, prêt logement de fonction pour les personnels soignants,
- **Développer le numérique et la e-santé,**
- **Développer une offre de services et d'habitat pour les publics fragiles** : investissements et prêts dans des EHPAD et résidences Services senior (RSS), dans des résidences gérées à destination de populations spécifiques (RPS),

- **Soutenir les stratégies territoriales de santé et sur le médico-social.**

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

La Direction des politiques sociales gère des mandats pour lesquels le champ de la santé relève directement de la responsabilité de ses mandants, notamment pour réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles, par le financement de plan de prévention en particulier.

Filiales et participations stratégiques

SFIL

Premier financeur des établissements publics de santé en France, SFIL a plus que jamais placé la thématique sociale au cœur de sa stratégie.

Le dispositif SFIL-LBP a vocation à financer les établissements de santé de toute taille, dans toutes les régions du territoire français, au travers d'une gamme de prêts simples et accessibles aux plus petits emprunteurs,

dès 40 000 €. En 2020, 84 établissements ont bénéficié d'un financement de la part du dispositif, pour un montant total de 601 M €, soit 11 % du secteur.

Ces prêts sont refinancés par des émissions sociales. En 2020, pour refinancer l'ensemble de son portefeuille de prêts aux hôpitaux, SFIL a émis **sa seconde émission sociale** d'un volume de 1 Md€ pour une maturité de 5 ans. Il s'agit du premier *covered bond* « Covid-19 » visant à apporter directement ou indirectement des financements nouveaux au secteur hospitalier touché par la pandémie.

Face à la crise, SFIL a également proposé à 835 emprunteurs, notamment les hôpitaux publics ou privés et les maisons de retraites, un **délai de paiement** de 180 jours pour la totalité de leurs échéances de contrats de prêt comprises entre le 12 mars et le 30 juin 2020, sans aucune facturation d'intérêts de retard ni de pénalités. 31 établissements publics de santé ont ainsi bénéficié de ces délais de paiement en 2020.

Icade

Au travers de sa Foncière Santé, Icade investit dans les murs de cliniques privées ainsi que dans des services de santé et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (en particulier EHPAD) en France et en Europe. Il accompagne les cliniques dans l'amélioration de leur parcours de soin, et met en œuvre un référentiel pour la qualité de vie en EHPAD, qui est systématiquement intégré aux audits d'acquisition.

En outre, Icade Santé a réalisé en 2020 sa première émission obligataire sociale d'une taille de 600 M€, à échéance 2030 et à un coupon fixe de 1,375 %. Les fonds issus de cette émission refinanceront des acquisitions et des projets de constructions, développements, extensions et restructurations, localisés en France et visant l'accès aux soins pour tous.

CDC Habitat

CDC Habitat investit dans des EHPAD et des résidences sociales. En 2020, CDC Habitat a regroupé ses collaborateurs experts au sein d'une structure opérationnelle, le GIE Générations, pour :

- Appuyer les gestionnaires du parc médico-social, et plus généralement des résidences gérées, dans leurs opérations complexes ;
- Garantir dans la durée l'entretien et la maintenance des résidences, ainsi que la soutenabilité des loyers ;
- Dans le domaine du médico-social plus spécifiquement, déployer une stratégie organisée de regroupement des établissements existants, de rénovation énergétique et de développement de synergies avec les hôpitaux et les services de soins à domicile.

Le GIE Générations a vocation à s'ouvrir, d'ici à fin 2021, à d'autres partenaires bailleurs en dehors du groupe CDC Habitat pour la gestion des murs de leurs résidences

gérées. Il prévoit notamment d'investir 800 M€ sur 5 ans, selon la répartition suivante :

- 400 M€ investis directement par CDC Habitat pour rénover, acquérir et construire de nouvelles résidences gérées ;
- 400 M€ investis via une Foncière médico-sociale nouvellement créée par sa filiale AMPERE Gestion, pour développer une offre de résidences seniors, médicalisées ou non, avec un prix de journée modéré. La foncière pourra aussi développer, sur foncier hospitalier, des projets immobiliers pour améliorer les conditions de travail des personnels et renforcer l'attractivité des sites hospitaliers pour les soignants, les patients et leurs familles.

Bpifrance

Bpifrance se mobilise dans le secteur de la santé Bpifrance se mobilise avec une stratégie en deux axes :

- Soutenir l'écosystème d'innovation en santé : renforcer le continuum de soutien à l'innovation, agir en soutien de la transformation du secteur, et soutenir l'écosystème des fonds de capital investissement ;
- Renforcer le soutien aux entreprises matures : sécuriser les approvisionnements, ou relocaliser en France ou en Europe certains éléments de la chaîne de valeur, consolider, internationaliser et digitaliser les acteurs de services de santé, et enfin, accompagner les entreprises du mieux vieillir et de la prise en charge de la dépendance. En 2020, Bpifrance a ainsi mobilisé 1,4 Md€ en faveur des entreprises de la santé.

Synergie La Poste : Santé et silver économie

Le développement de la Silver économie et des services de santé à domicile fait partie du nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ». En 2020, c'est déjà 185 M€ de chiffre d'affaires réalisé par le pôle d'activité Santé et Silver économie.

Parmi les axes d'intervention, l'offre « Veiller sur mes parents » est emblématique de la diversification engagée par La Poste dès 2015 avec 12 800 contrats souscrits depuis son lancement. En lien avec des partenaires, un large bouquet de services est ainsi proposé aux seniors : une à six visites par semaine du facteur au domicile de la personne âgée, services à domicile de livraison d'espèces au domicile, de portage de repas, de ménage/jardinage/bricolage, financement de travaux et assurance santé ou accidents de la vie, ...

Éducation

Le Groupe intervient aussi pour l'éducation au travers du financement des établissements d'enseignement par la Banque des Territoires et par le dispositif SFIL/La Banque Postale et au travers du soutien aux entreprises du secteur éducatif par Bpifrance.

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires finance **la construction et la rénovation des établissements d'enseignement**, au travers notamment d'une offre dédiée, EduPrêt, et plus largement au travers de ces offres de financement, d'investissement et d'accompagnement des acteurs publics locaux. En 2020, elle a ainsi financé 139 établissements d'enseignement.

Par ailleurs, elle s'engage **pour la numérique éducatif**, au travers notamment d'un partenariat sur la période 2018-2022, pour accompagner la transition numérique de l'école et repenser l'aménagement des espaces scolaires dans tous les territoires.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Conscient de l'importance stratégique de l'éducation, Bpifrance souhaite faire émerger des champions français de l'éducation, leaders à l'international, notamment issus d'un **écosystème dynamique de l'Edtech**. Pour cela, il investit notamment pour :

- Participer à la structuration de la filière autour d'acteurs français disposant d'une marque forte,
- Soutenir des stratégies de développement à l'international,
- Faire émerger de nouveaux acteurs apportant des offres innovantes, au niveau technologique comme pédagogique,
- Soutenir l'écosystème de l'Edtech.

En 2019 et 2024, Bpifrance souhaite ainsi accroître sa mobilisation annuelle en faveur du numérique éducatif pour atteindre 130 M€ en 2024.

SFIL

Afin de contribuer au financement du système éducatif, SFIL prévoit de mobiliser 350 M€ pour la construction et/ou la rénovation d'écoles, collèges et lycées en 2021.

3.4.4. Agir pour l'inclusion numérique et financière

Inclusion et accessibilité bancaire et financière

Caisse des Dépôts

Pour favoriser l'inclusion financière auprès de ses clients, la Banque des Territoires propose des conditions attractives dans l'octroi de ses prêts (une durée de prêt adaptée aux projets, des taux compétitifs, etc.).

Conformément à sa doctrine d'intervention, la Banque des Territoires intervient en complément du marché et/ou lorsque des objectifs de politique publique rendent son intervention pertinente. Lorsqu'elle intervient en tant que prêteur sur fonds d'épargne, ses financements doivent apporter aux emprunteurs « un bénéfice particulier que le marché n'est pas en mesure de leur apporter », bénéfice dont la nature peut être variable.

La Banque des Territoires applique un **principe d'équité et de non-discrimination quant à la situation géographique ou la qualité de crédit de l'emprunteur, matérialisé par un taux unique**. Les taux d'intérêt pratiqués sont modulés en fonction du caractère social ou environnemental du projet financé. La tarification participe ainsi à l'équilibre économique du projet.

La Banque des Territoires soutient également des structures d'appui pour le microcrédit personnel pour permettre aux plus fragiles d'accéder à des financements leur permettant de réaliser leurs projets.

Par ailleurs, dans le prolongement de la loi de 2007, la Direction des clientèles bancaires a adapté son **offre aux personnes protégées par la loi (PPL)** afin de leur offrir **une gamme de produits et services adaptés à leurs besoins à des tarifs préférentiels**. Elle propose, par exemple, une carte bancaire de retrait à interrogation de solde et plafonnée selon les besoins et les capacités de la personne protégée. Sur sollicitation, la direction des clientèles bancaires présente sa doctrine d'intervention sur cette clientèle PPL auprès des tribunaux pour **renforcer la culture financière** de ces publics.

La Direction des clientèles bancaires propose également une assistance client à destination de l'enfance protégée (enfants du spectacle et du mannequinat et enfants placés en famille d'accueil pour lesquels la Caisse des Dépôts reçoit l'allocation de rentrée scolaire). Ce public peut désormais facilement effectuer ses démarches de

restitution directement en ligne à partir du site consignations.fr.

- L'accompagnement et le financement en déployant des dispositifs d'accompagnement et des outils financiers (prêts d'honneur, micro-crédit, garantie bancaire...) dont 13 053 créateurs ont bénéficié.

Filiales et participations stratégiques

Bpifrance

Conformément à sa doctrine d'intervention qui précise que : « Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée », Bpifrance vise à intervenir au plus près des territoires pour financer les entreprises de toute taille, notamment TPE, PME et ETI, **selon des conditions adaptées**.

La reprise par Bpifrance, à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de **mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous**, en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

Ses activités, qui reposent sur le soutien à 30 réseaux d'accompagnement, se sont poursuivies à un rythme soutenu malgré le contexte sanitaire, avec notamment :

- La tournée **Entrepreneuriat pour Tous** qui a été organisée en digital avec plus de 200 événements en région, qui ont réuni 2 400 participants, un événement national, qui a rassemblé plus de 1 600 participants, et cinq jeudis de l'Entrepreneuriat pour Tous, en digital également, qui ont touché plus de 600 participants ;
- **Les Cités Lab**, révélateurs de talents, autour de cinq piliers : Prospection – Préparation – Animation – Orientation – Référent de parcours, qui comptent désormais 83 chefs de projet et couvrent 632 quartiers ;
- **La Fabrique à entreprendre et des appels à projets**, pour coordonner, animer et renforcer l'action des structures d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprise en direction des territoires fragiles : 44 000 personnes ont été sensibilisées, et 12 900 créateurs accompagnés ;

Synergie La Poste : Accessibilité et inclusion bancaire

La Banque Postale est la seule banque à laquelle a été confiée la mission de service public d'accessibilité bancaire. Cette mission permet, à toute personne qui en fait la demande, de domicilier ses prestations sociales, de bénéficier de chèques de banque et de réaliser des retraits d'espèces dans les automates ou au guichet des bureaux de poste, au travers du livret A.

En 2020, La Banque Postale a recensé 1,5 million de bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire.

Outre cette mission d'accessibilité bancaire, La Banque Postale accueille 1,6 millions de clients bancarisés, mais reconnus comme « financièrement fragiles » en 2020. Cela représente près de la moitié des 3,4 millions de personnes en France en situation de « fragilité financière » identifiées par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) de la Banque de France.

Quel que soit le nombre d'incidents, tous les clients dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté voient leurs frais d'incidents bancaires plafonnés à 25 €/mois, voire même à 20 €/mois et 200 €/an pour les détenteurs d'un compte Simplicité, une formule de compte avec des frais calculés au plus juste et plafonnés, une carte à autorisation systématique et à débit immédiat.

Inclusion numérique

Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires soutient l'inclusion numérique et l'accès de tous aux services numériques. Pour cela, elle met à disposition des acteurs de l'inclusion numérique des

investissements directs en fonds propres et/ou quasi-fonds propres, notamment :

- Participation à des regroupements d'acteurs tels que les hubs territoriaux pour un numérique inclusif,

- Mise en œuvre de programmes et schémas directeurs territoriaux telle que la stratégie nationale pour un numérique inclusif,
- Utilisation d'outils numériques tels que les pass numériques.

A ce titre, elle s'est également engagée en 2020 à mettre en œuvre le dispositif des conseillers numériques.

Synergie La Poste : Inclusion numérique

Dans son plan stratégique 2030, le Groupe La Poste ambitionne d'accélérer la transformation digitale, de développer les services de confiance numérique et de contribuer à l'inclusion numérique.

- **Pour assister et accompagner les personnes exclues du numérique**, La Poste se donne pour ambition d'accompagner 1 million de personnes en situation d'illectronisme par an à l'horizon 2030. Depuis 2019, La Poste déploie un plan d'inclusion social et numérique au sein de plus de 500 bureaux de poste situés principalement en QPV. Ce dispositif a permis d'évaluer le niveau de compétences numériques de 50 000 clients et d'orienter 11 000 personnes en situation d'illectronisme vers des ateliers d'initiation au numérique opérés par des associations partenaires de La Poste. A la demande d'opérateurs publics les facteurs se rendent à domicile et diagnostiquent, sur la base d'un questionnaire, le niveau d'autonomie numérique. Un premier accompagnement numérique peut également être engagé directement, par module vidéo grâce à l'équipement Smartphone ou tablette du facteur. La mobilisation des Maisons de Services au public et des Espaces France Services comptera également dans le dispositif pour assister et accompagner les personnes exclues du numérique. L'objectif est d'assister annuellement 80 000 personnes dans leurs démarches administratives en ligne par les chargés de clientèle des 500 MSAP situées dans les petites villes et quartiers prioritaires de la ville. En 2020, le dispositif a permis d'évaluer le niveau de compétences numériques de 50 000 clients au sein de plus de 500 bureaux de poste situés principalement en QPV, d'orienter et de former près de 300 personnes en situation d'illectronisme.
- **Pour faciliter l'accès aux usages numériques**, La Poste ambitionne de poser les bases d'un pôle de souveraineté numérique français, en s'appuyant sur ses activités liées à la confiance numérique et sur la Caisse des Dépôts. En particulier, Le groupe Poste vise à proposer à chaque nouveau client particulier et professionnel le service d'Identité Numérique et la boîte aux lettres numérique Digiposte. En 2020, le coffre-fort numérique Digiposte simplifie d'ores et déjà la conservation et l'accès aux documents administratifs de 5 millions d'utilisateurs pour 245 millions de documents stockés et sécurisés. Pour que l'accès à ces outils soit possible à tous, au-delà de leur gratuité, La Poste travaille avec les acteurs de l'action sociale et lutte contre l'exclusion en mettant son coffre-fort numérique à disposition des publics fragiles au travers de partenariats avec l'AP-HP et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).
- **Dans ses activités en propre**, Le Groupe La Poste se fixe également pour priorités l'accélération de sa propre transformation numérique en déployant massivement la culture digitale auprès de ses collaborateurs. D'ici 2025, 100% des postiers auront reçu une formation au numérique via un module d'e-learning, les 40 000 managers et commerciaux seront formés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leurs pratiques professionnelles et pour aller encore plus loin 5 000 postiers deviendront des experts de la data.
- **Pour ses clients**, La Poste s'appuie sur son site Laposte.fr, déjà consulté par 25 millions d'utilisateurs uniques mensuels. Demain, 100% des produits et services postaux destinés aux particuliers et aux professionnels seront digitalisés et accessibles par internet d'ici 2025. La Poste est également attentive à l'accessibilité de ses sites internet aux personnes en situation de handicap et les services de La Banque Postale sont accessibles à distance en langue des signes.

The background features abstract geometric shapes in shades of purple and pink. A large, dark purple shape on the left contains the number '4'. To its right, a lighter purple shape has a grey trapezoidal cutout. Below these, a pinkish-purple shape contains three small, semi-transparent squares arranged in a 2x2 grid (with the bottom-right square missing).

4








Nos
leviers

et atouts

Introduction

Pour réaliser ses ambitions, le groupe Caisse des Dépôts s'appuie sur l'engagement des collaborateurs, l'intégration des enjeux extra-financiers à ses pratiques financières, la

loyauté et la transparence de ces pratiques et l'exemplarité de ses opérations et de son fonctionnement interne. A cela s'ajoutent les transformations managériales et digitales pour mobiliser autour d'une plus grande efficacité collective.

| ODD | Principales cibles ODD prioritaires Groupe |
|--|---|
| Gouvernance du développement durable | |
|  | 100% des entités menant des actions de sensibilisation aux ODD ou aux enjeux RSE (d'ici à fin 2022) <i>Périmètre : Groupe</i> |
|  | 90% de déploiement des bonnes pratiques de la Charte d'investissement responsable (d'ici à 2024) <i>Périmètre : Groupe</i> |
| Ethique et loyauté des pratiques | |
|  ODD Significatif | 100% des dossiers présentés en comité d'engagement Groupe faisant l'objet d'une analyse de conformité (déontologie, corruption, BC-FT) <i>Périmètre : Groupe</i> |
| | 100% des filiales consolidées soumises à un contrôle conformité de l'Etablissement public (déontologie, anti-corruption, conflits d'intérêt, BC-FT) <i>Périmètre : Groupe</i> |
| | 100% des nouveaux arrivants ciblés par les parcours de formation en ligne (déontologie, LBCB-FT, anti-corruption, et fraude à compter de 2021) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| Ressources humaines | |
|  | 100% des collaborateurs couverts par des plans d'actions ou dispositifs formalisés en matière de prévention santé et sécurité au travail (d'ici à fin 2022) <i>Périmètre : CDC, BPI, Transdev, Icade, SFIL, CDC Habitat, filiales d'Egis ayant leur siège en France</i> |
|  | 100% des collaborateurs couverts par des accords ou des plans d'actions formalisés couvrant les sujets de diversité (d'ici à fin 2022) <i>Périmètre : CDC, BPI, Transdev, Icade, SFIL, CDC Habitat, filiales d'Egis ayant leur siège en France</i> |
| Impact des opérations | |
|  | 10% de réduction de l'intensité énergétique du parc immobilier d'exploitation (entre 2019 et 2025) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
| | 75% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique (d'ici à 2025) <i>Périmètre : Caisse des Dépôts</i> |
|  | 95% des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3 pilotable) couverte par une cible de réduction alignée avec l'accord de Paris (dès 2020) <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |
| | 50% des émissions de gaz à effet de serre résiduelles compensées (dès 2020) <i>Périmètre : Groupe (LP inclus)</i> |

Abréviations : BPI : Bpifrance, GPS Gestion des participations stratégiques, LP : Groupe La Poste,

Un modèle de gouvernance unique

La Caisse des Dépôts est un établissement public bénéficiant d'un statut et d'un modèle unique de gouvernance qui la placent, depuis 1816, sous « la surveillance et la garantie de l'autorité législative » de la manière « la plus spéciale ». Cela signifie que le Parlement exerce le contrôle de ses activités tout en garantissant son autonomie par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance. Le groupe Caisse des Dépôts comprend

l'établissement public et ses filiales et participations stratégiques. L'établissement public de la Caisse des Dépôts, ci-après nommé Etablissement public, comprend les quatre métiers : Banque des Territoires, Direction des Politiques sociales, Gestions d'actifs et Gestion des participations stratégiques. Bpifrance, métier du groupe Caisse des Dépôts, est juridiquement une filiale.

4.1.1. Gouvernance de l'organisation

Structure de la gouvernance

Les règles de gouvernance de la Caisse des Dépôts répondent à deux principes :

- **L'indépendance de la Commission de surveillance,**
- **L'autonomie du directeur général.**

Le directeur général dispose de pouvoirs de gestion étendus et d'une grande autonomie vis-à-vis de l'exécutif qui ne peut le relever de ses fonctions autoritairement. Il est nommé pour un mandat de cinq ans par décret du président de la République, après audition devant les commissions des finances du Parlement. Il est personnellement responsable de la gestion des fonds confiés à la Caisse des Dépôts.

La Commission de surveillance veille à la bonne gestion du Groupe et à la mise en œuvre de ses missions d'intérêt général. Ses compétences sont fixées par le code monétaire et financier. Son Règlement intérieur, mis à jour en novembre 2020, en précise les règles de fonctionnement :

- Elle assure le contrôle permanent de la gestion de la Caisse des Dépôts.
- Elle est compétente sur le plan à moyen terme, les opérations individuelles et les programmes d'investissement ou de désinvestissement à partir de seuils et selon des modalités définies dans son règlement intérieur.

- Elle adopte, sur proposition du directeur général, le budget de l'Etablissement public, qui est soumis à l'approbation du Ministre chargé de l'économie.
- Elle approuve les comptes sociaux et consolidés ainsi que leurs annexes préalablement arrêtés par le directeur général et elle examine les comptes prévisionnels que ce dernier élabore.
- Elle délibère sur les orientations stratégiques, la politique durable et l'appétence en matière de risques.
- Elle fixe le besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque, en se référant à un modèle prudentiel qu'elle détermine.
- Elle approuve des limites globales d'exposition au risque et en assure la surveillance. Elle approuve en particulier le programme d'émission de titres de créance de l'établissement et leur encours maximal annuel.
- Elle approuve l'organisation générale et les orientations du dispositif de contrôle interne du Groupe proposées par le directeur général.
- Elle délibère sur la politique de la Caisse des Dépôts en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les hommes et les femmes.

La Commission de surveillance est placée sous l'autorité de son/sa Président/e, qui rend compte au Parlement, au moins une fois par an, des travaux réalisés en son sein au travers d'un rapport dédié (voir le document [Rapport au Parlement](#), disponible en ligne).

Caisse des Dépôts

| Au 31/12/2020 | Structure juridique | Instances | Exécutif | Comités spécialisés |
|--------------------------|---|------------------------------------|---|---|
| Caisse des Dépôts | Placé depuis 1816 sous « la surveillance et la garantie de l'autorité législative » * | Commission de surveillance + Comex | Présidente de la Commission de surveillance + Directeur Général | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit et des risques ■ Comité du fonds d'épargne ■ Comité des investissements ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité stratégique |

Filiales et participations stratégiques

| Au 31/12/2020 | Structure juridique | Instances | Exécutif | Comités spécialisés |
|----------------------------|---------------------|--|---|---|
| Bpifrance | SA | CA + Comex + Comité de Management Général | Pdt + DG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'orientation ■ Comité d'audit ■ Comité des risques ■ Comité des nominations ■ Comité des rémunérations |
| CDC Biodiversité | SASU | CA + Codir + CoCoord | Pdt + Directeur (qui n'est pas mandataire social) | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité scientifique ■ Comité de pilotage MEB ■ Comité de pilotage Programme Nature 2050 ■ Comité d'engagement et d'investissement ■ Comité des risques |
| CDC Habitat | SEM | Conseil de surveillance + Directoire + Comex + CoCoord + Shadow Board | Conseil de surveillance : Pdt + Vice-Pdt Directoire : Pdt + DG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit ■ Comité d'orientation stratégique ■ Comité de sélection et de rémunérations ■ Comité de sûreté |
| Compagnie des Alpes | SA | CA + Comex + Comité opérationnel | PDG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit et des comptes ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité de la stratégie |
| Egis | SA | CA + Comité de Direction Générale + Comex + Comité d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle (COSCO) | PDG + DG délégué + DG adjoint | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit ■ Comité des engagements ■ Comité de la stratégie et des Investissements ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité des risques et des engagements ■ Comité des risques opérationnels ■ Comité des acquisitions ■ Comité d'orientation développement durable ■ Comité d'éthique ■ Divers comités transverses (RH, Infras, France, New Business ...) |
| Icade | SA | CA + Comex + plusieurs comités de management | Pdt + DG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit et des risques ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité de la stratégie et des investissements ■ Comité de l'innovation et de la RSE |

| | | | | |
|---------------------------|-----|------------|-----------------------|--|
| Informatique CDC | GIE | Codir | Pdt + DG + DG adjoint | N/A |
| SCET | SA | CA + Codir | PDG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité des nominations et rémunération ■ Comité d'audit et des risques |
| SFIL | SA | CA | Pdt + DG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité des risques et du contrôle interne ■ Comité des rémunérations ■ Comité des comptes ■ Comité de gouvernance, des nominations et de la RSE |
| Société Forestière | SA | CA | PDG + DG adjoint | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'audit et stratégie ■ Comité des nominations et des rémunérations |
| STOA | SA | CA + Codir | Pdt + DG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'investissement consultatif ■ Comité des engagements ■ Comité des rémunérations ■ Comité des comptes et des risques |
| Transdev | SA | Comex + CA | PDG | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité stratégique ■ Comité des nominations et des rémunérations ■ Comité d'audit ■ Comité des investissements ■ Comité d'engagements |

AG : Assemblée générale

CA : Conseil d'administration

Codir : Comité de direction

Comex : Comité exécutif

COSCO : Comité d'orientation stratégique et de coordination opérationnelle

CoCoord : Comité de coordination

DG : Directeur général

GIE : Groupement d'intérêt économique

PDG : Président-directeur général

Pdt : Président

SA : Société anonyme

SAS : Société par actions simplifiée

SEM : Société d'économie mixte

Composition des instances de gouvernance

La composition actuelle de la Commission de surveillance a été fixée par la loi Pacte du 22 mai 2019 qui est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- **Cinq parlementaires** : Deux sénateurs et trois députés (dont un au moins appartenant à un groupe ayant déclaré ne pas soutenir le Gouvernement).
- **Cinq personnalités qualifiées** désignées par le Parlement, dont trois désignées par le président de l'Assemblée nationale et deux désignées par le président du Sénat.
- **Un représentant de l'Etat** : Le directeur général du Trésor ou son représentant ;
- **Trois personnalités qualifiées** désignées par le Gouvernement.
- **Deux représentants du personnel** de la Caisse des Dépôts et de ses filiales.

Les Commissaires surveillants sont nommés pour une durée de 3 ans – à l'exception du directeur général du Trésor, membre de droit sans limitation de durée. 15 des 16 Commissaires surveillants sont indépendants. En outre, la proportion des commissaires surveillants de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %. Sur proposition de son/sa

Président/e, la Commission de surveillance nomme les présidents, les membres et les rapporteurs des comités spécialisés.

- En 2020, la Commission de surveillance est composée de :
- 0 / 16 membres exerçant des fonctions exécutives au sein de la Caisse des Dépôts
 - 15 / 16 membres indépendants,
 - 7 / 16 femmes.

Compétences et formation

Dans le cadre du renouvellement de la composition, un cycle de formations a été mené en 2020 et début 2021 : modèle prudentiel (mars 2020), risques (mai 2020), cadre juridique (mai 2020), rôle et compétences de la Commission (novembre 2020), principes comptables (janvier 2021), impact des taux bas (janvier 2021). En outre, la Présidente de la Commission bénéficie d'une expertise particulière sur les sujets DD/RSE, de même que plusieurs des personnalités qualifiées.

| Prénom Nom Mandat et/ou fonction exercé-e-s (au 31/12/2020) | Rôles | | | | | Indépendance |
|--|-------------------------------------|--|----------------------------------|---|--------------------------------|--------------|
| | Comité d'Audit et des Risques (CAR) | Comité du fonds d'épargne (CFE) | Comité des investissements (CDI) | Comité des nominations et des rémunérations (CNR) | Comité stratégique (CoStrat) * | |
| Sophie Errante Présidente de la Commission - Députée de la 10ème circonscription de Loire Atlantique | | | Présidente du CDI | Présidente du CNR | Présidente du Costrat | 1 |
| Gilles Carrez Député de la 5ème circonscription du Val-de-Marne | Président du CAR | | | | | 1 |
| Jacques Savatier Député de la Vienne puis Denis Sommer Député de la 3ème circonscription du Doubs | | Président du CFE | | | Rapporteur | 1 |
| Jérôme Bascher Sénateur de l'Oise (membre depuis février 2019) | | | x | | Rapporteur | 1 |
| Claude Raynal Sénateur | | | | | | 1 |
| Odile Renaud Basso puis Emmanuel Moulin DG du Trésor Représenté par Jérôme Reboul | | | | | | |
| Catherine Bergeal Conseillère d'Etat, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée Nationale | | Rapporteuse | | Rapporteuse | | 1 |
| Michèle Pappalardo Rapporteuse générale de la Cour des Comptes, personnalité qualifiée nommée par le président de l'Assemblée Nationale | | | x | | Rapporteuse | 1 |
| Jean Pisani-Ferry Economiste, personnalité qualifiée nommée par le Président de l'Assemblée Nationale | | | | | Rapporteur | 1 |
| Jean-Yves Perrot Conseiller maître à la Cour des Comptes, personnalité qualifiée nommée par le président du Sénat | Rapporteur | Président du CFE (depuis le 22 juillet 2020) | | | Rapporteur | 1 |
| Evelyne Ratte Présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, à la retraite, personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat | Rapporteuse | | | | | 1 |
| Jean-Marc Janailac Personnalité qualifiée de l'Etat | | | x | | Rapporteur | 1 |
| Françoise Holder Personnalité qualifiée de l'Etat | | | x | | Rapporteuse | 1 |
| Claude Karpan Nahon Personnalité qualifiée de l'Etat | | | | | | 1 |
| Béatrice de Ketelaere Représentante du personnel de la Caisse des Dépôts | Rapporteuse | | | | | 1 |
| Luc Dessenne Représentant du personnel de la Caisse des Dépôts | | | | | | 1 |
| | | | | | | 15/16 |

Filiales et participations stratégiques

| Au 31/12/2020 | Nombre total d'administrateurs | Représentants de la Caisse des Dépôts | Indépendants | Représentants des collaborateurs | Représentants de l'Etat | Autres administrateurs | Censeurs |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--------------|--|-------------------------|--|----------|
| Bpifrance | 15 | 4 | 2 | 2 (paritaire) | 4 | 2 (représentants des régions) + 1 exerçant les fonctions de DG | 0 |
| CDC Biodiversité | 6 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 (dont 2 issus de CDC Biodiversité et 2 de filiales du groupe CDC, Egis et Arpavie) | 0 |
| CDC Habitat | 18 | 8 | 6 | 2 | 0 | 2 (représentants des locataires siégeant au titre du parc conventionné) | 1 |
| Compagnie des Alpes | 14 | 5 | 4 | 1 | 0 | 3 | 1 |
| Egis | 13 | 7 | 2 | 2 | 0 | 2 (représentants d'Iosis Partenaires) | 0 |
| Icade | 15 | 8 | 5 | | | 2 | 0 |
| Informatique CDC | | 1 | | | Non applicable | | |
| SCET | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SFIL | 15 | 7 ¹ | 4 | 3 | 0 | | 1 |
| Société Forestière | 10 | 4 | 1 | 2 (sans droit de vote ni qualité d'administrateur) | 0 | 6 (dont le Président-directeur général) | 0 |
| STOA | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 2 (représentants de l'AFD et Proparco) | 2 |
| Transdev | 13 | 7 | 1 | 2 | 0 | 3 (Groupe Rethmann) | 1 |

¹ Représentants de la Caisse des Dépôts ou nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts.

4.1.2. Suivi des instances de gouvernance

Mécanisme de suivi et de contrôle

Il existe un double dispositif de contrôle et d'évaluation de la Commission de surveillance :

- Un contrôle est effectué directement par le Parlement, en application de la loi de 1816. A ce titre, une fois par an, la Présidente de la Commission de surveillance rend compte au Parlement en remettant aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat le rapport de la Commission de surveillance sur la direction morale et la situation financière de la Caisse des Dépôts. Cette remise doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Elle peut être suivie d'une présentation en commission des finances de chaque assemblée.
- L'article 14 du règlement intérieur de la Commission de surveillance permet une auto-évaluation annuelle et une évaluation formelle triennale, avec publication des résultats au sein du rapport annuel remis au Parlement.

Processus anti-conflits d'intérêts

Un cadre complet de prévention des conflits d'intérêts par les membres de la Commission de surveillance :

- Lors de la désignation d'un nouveau membre ou du renouvellement de son mandat, l'autorité de nomination doit transmettre au/à la Président(e) toute information garantissant l'absence de conflit d'intérêts ou les mesures indiquées pour circonscrire ce risque. Le Secrétariat

général de la Commission de surveillance s'assure du respect de cette disposition ;

- A leur entrée en fonction, les membres communiquent à la Présidente la liste des intérêts qu'ils détiennent à cette date ou au cours des deux années précédentes. Sont visés tous mandats auprès d'une personne morale ou fonctions dans une société ;
- En cas de modifications en cours d'année, la liste actualisée des intérêts doit être communiquée sous deux mois à la Présidente de l'instance ;
- Lorsqu'un membre de la Commission de surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées en séance, notamment s'il a exercé ou exerce un mandat au sein d'une personne morale concernée, il ne doit pas participer aux débats et en informe la Présidente de la Commission de surveillance.

Consultation des parties prenantes

Par ailleurs, l'Etablissement public ainsi que certaines filiales et participations se sont dotés d'un comité des parties prenantes afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes de ces dernières. Il s'agit notamment de Bpifrance (Comité national d'orientation – CNO), d'Egis (Comité d'orientation développement durable (CODD) et d'Icade (Comité d'orientation stratégique RSE – COS RSE). Ce point est détaillé à la section « [Modalité du dialogue avec les parties prenantes](#) ».

| Au 31/12/2020 | Existence d'un dispositif de : | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------------|--|--|--|
| | Prévention des conflits d'intérêts au sein du CA | Suivi de la performance du CA | Recommandations au CA/CS (pour les collaborateurs) | Recommandations au CA/CS (pour les actionnaires) | Consultation des parties prenantes (pour le CA/CS) |
| Caisse des Dépôts | OUI | OUI | OUI* | N/A | OUI (COPP) |
| Bpifrance | OUI | OUI | OUI | 100% des actionnaires représentés au CA | OUI (CNO) |
| CDC Biodiversité | NON | NON | NON | Actionnaire unique représenté au CA | NON |
| CDC Habitat | OUI | OUI | OUI | Actionnaire unique représenté au CA | NON |
| Compagnie des Alpes | OUI | OUI | OUI | OUI | NON |
| Egis | OUI | OUI | OUI | 100% des actionnaires représentés au CA | OUI (CODD) |
| Icade | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI (COS RSE) |

| | | | | | |
|--------------------|--------------|-------------|--------------|---|-------------|
| Informatique CDC | OUI | NON | OUI | 100% des membres du GIE représentés en AG | NON |
| SCET | OUI | OUI | OUI | OUI | NON |
| SFIL | OUI | OUI | OUI | OUI | NON |
| Société Forestière | OUI | OUI | OUI | 100% des actionnaires représentés au CA | NON |
| STOA | OUI | NON | NON | OUI | NON |
| Transdev | OUI | NON | OUI | 100% des actionnaires représentés au CA | NON |
| Groupe | 12/13 | 9/13 | 11/13 | 12/12 | 4/13 |

AG : Assemblée générale ; CA : Conseil d'administration ou assimilé

Assiduité

| Taux de participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration (ou assimilé - hors comités) (en %) ¹ | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------------|------------|------------|
| Caisse des Dépôts | 84% | 78% | 90% |
| Bpifrance | 65% | 71% | 78% |
| CDC Biodiversité ² | 89% | 100% | 100% |
| CDC Habitat | 79% | 80% | 94% |
| Compagnie des Alpes | 90% | 82% | 82% |
| Egis | 89% | 82% | 94% |
| Icade | 90% | 90% | 89% |
| Informatique CDC | 100% | 100% | 100% |
| SCET | 100% | 95% | 81% |
| SFIL | NA | NA | 94% |
| Société Forestière | 100% | 96% | 98% |
| STOA | NA | 91% | 93% |
| Transdev | 88% | 86% | 86% |
| Groupe | 88% | 88% | 90% |

¹ Sauf mention contraire, le taux est calculé par la moyenne des taux de présence effective de chaque administrateur / nombre d'administrateurs

² Le calcul tient compte des administrateurs présents ou représentés.

Parité et diversité d'âge dans les instances de gouvernance

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|
| Pourcentage de femmes dans les comités exécutifs ou assimilés¹ (en %) | 33 % | 28 % | 32% |
| Pourcentage de moins de 50 ans dans les comités exécutifs ou assimilés² (en %) | - | 39% | 39% |

¹ comités exécutifs ou comité de direction si l'entité ne dispose pas de comité exécutif.

² Hors STOA, CDC Biodiversité et CDC Habitat

| Classes d'âge dans les instances de gouvernance (au 31/12/2020) | Comité exécutif | | Conseil d'administration ou assimilé | | Comité de direction ou assimilé | |
|---|-----------------|---------|--------------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| | [30 ;50[| [50 ;+] | [30 ;50[| [50 ;+] | [30 ;50[| [50 ;+] |
| Caisse des Dépôts | 18% | 82% | 20% | 80% | | |
| Bpifrance | 33% | 67% | 50% | 50% | | |
| CDC Habitat | 14% | 86% | N/A | N/A | 20% | 80% |
| Compagnie des Alpes | 63% | 38% | 42% | 58% | | |
| Egis | 47% | 53% | 38% | 63% | | |
| Informatique CDC | N/A | N/A | N/A | N/A | 25% | 75% |
| Icade | 36% | 64% | | | 56% | 44% |
| Novethic | N/A | N/A | 67% | 33% | | |
| France Brevets | 60% | 40% | 60% | 40% | 80% | 20% |
| SFIL | 27% | 73% | 20% | 80% | | |
| Société Forestière | 67% | 33% | 60% | 40% | | |
| SCET | 50% | 44% | N/A | N/A | | |
| Transdev | 38% | 63% | | | | |

- N/A : Non applicable.

[30 ;50[: nombre de membres entre 30 ans inclus et 50 ans non inclus. [50 ;+] : nombre de membres ayant plus de 50 ans.

| Parité dans les instances de gouvernance (au 31/12/2020) | Comité exécutif | | Conseil d'administration ou assimilé | | Comité de direction ou assimilé | |
|--|-----------------|-----|--------------------------------------|-----|---------------------------------|-----|
| | Parité | % F | Parité | % F | Parité | % F |
| Caisse des Dépôts* | 4F - 7H | 36% | 7F - 8H | 47% | | |
| Bpifrance | 2F - 10H | 17% | 7F - 7H | 50% | | |
| CDC Habitat | 4F - 10H | 29% | N/A | N/A | 10F - 15H | 40% |
| Compagnie des Alpes | 3F - 5H | 38% | 6F - 6H | 50% | | |
| Egis et filiales | 4F - 13H | 25% | 6F - 9H | 40% | | |
| Informatique CDC | N/A | N/A | N/A | N/A | 1F - 7H | 13% |

| | | | | | | |
|---------------------------|----------|-----|---------|-----|-----------|-----|
| France Brevets | N/A | N/A | 2F - 8H | 20% | 1F - 4H | 20% |
| Icade et filiales | 4F - 7H | 36% | 6F - 9H | 40% | 18F - 30H | 38% |
| Novethic** | 4F - 2H | 67% | N/A | N/A | | |
| SCET | 10F - 6H | 63% | N/A | N/A | 6F - 6H | 50% |
| SFIL | 3F - 8H | 27% | 7F - 8H | 47% | | |
| Société Forestière | 1F - 2H | 33% | 7H-3F | 50% | 1F - 7H | 13% |
| Transdev | 1F - 8H | 11% | | | | |

- Données non disponibles ; N/A : non applicable ; F : Femmes ; H : Hommes ;

% F : Part de femmes dans les instances de gouvernance.

* La Commission de surveillance délibère après le Comité des Nominations et des Rémunérations sur l'égalité hommes/femmes au sein du Groupe.

** Comité stratégique.

4.1.3. Rémunération des membres des instances de gouvernance

Consultations des parties prenantes en matière de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est définie par les instances de gouvernance de chacune des entités du groupe Caisse des Dépôts. Les propositions de fixation et d'évolution doivent être conformes aux règles en vigueur et, tout en respectant les pratiques de marché, se situer à des niveaux raisonnables.

Le décret [n° 2012-915] du 26 juillet 2012 a limité la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques. Ce décret n'étant pas applicable à la Caisse des Dépôts, un décret [n°2013-56] du 16 janvier 2013 a prévu un plafond de la rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts à un niveau identique à celui fixé pour les entreprises publiques. Même si les dirigeants du Groupe ne sont pas expressément visés par la limitation de rémunération fixée par ces deux textes, la Caisse des Dépôts a mis en place une **doctrine tendant à appliquer**

de manière volontaire ce plafonnement des rémunérations au sein de l'Établissement public et des filiales où elle est majoritaire.

En outre, 11 des 13 entités du Groupe, dont l'Établissement public, disposent d'un Comité des rémunérations, qui statue sur la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants. Pour certaines d'entre elles, des parties prenantes autres que les administrateurs sont également consultées. De plus, pour certaines entités, les actionnaires sont aussi mis à contribution lors des Assemblées Générales dans le cadre de dispositif « say on pay » notamment chez Icade et la Compagnie des Alpes. Enfin, la loi de création de Bpifrance prévoit que « La rémunération des administrateurs, du président et du directeur général est soumise au contrôle de l'Etat dans des conditions déterminées par voie réglementaire ».

Indemnités versées aux Commissaires surveillants

Conformément au règlement intérieur dans sa version validée en novembre 2020, les membres de la Commission de surveillance – à l'exception des membres de droit et des parlementaires – perçoivent une rémunération forfaitaire fixée à 300 € pour chaque séance de la Commission de surveillance ou d'un comité spécialisé aux travaux desquels ils participent.

La rédaction des rapports dont ils sont chargés à tour de rôle donne lieu à une indemnité de 600 €. Une indemnité de 1500 € est par ailleurs prévue pour les travaux d'expertise qui pourraient être confiés selon les besoins à un membre de la Commission de surveillance.

Ce système est marqué par une double exigence de modération et de transparence puisqu'il prévoit

l'introduction d'un plafond maximal d'indemnités pour l'ensemble des travaux réalisés.

Conformément au décret n° 2019-1198 du 20 novembre 2019 relatif au plafonnement des indemnités des membres de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, le montant total des indemnités versées à l'ensemble des personnalités qualifiées ne peut dépasser annuellement 300 000 €. La Commission de surveillance vote chaque année une enveloppe (200 000 € entre 2018 et 2020, le même montant ayant été prévu pour 2021) pour l'indemnisation de l'ensemble des travaux ; ce dispositif est complété par la publication annuelle des montants individuels perçus par les Commissaires surveillants dans le rapport au Parlement.

| Prénom Nom | Indemnités par trimestre | | | | Total brut versé |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|
| | 1 ^{er} trimestre 2020 | 2 ^{ème} trimestre 2020 | 3 ^{ème} trimestre 2020 | 4 ^{ème} trimestre 2020 | |
| BERGEAL Catherine | 2 400 € | 4 800 € | 4 200 € | 4 200 € | 15 600 € |
| HOLDER Françoise | - € | 4 200 € | 1 500 € | 2 100 € | 7 800 € |
| JANAILLAC Jean-Marc | - € | 4 800 € | 3 900 € | 2 400 € | 11 100 € |
| PAPPALARDO Michèle | 2 100 € | 4 500 € | 3 600 € | 3 600 € | 13 800 € |
| PERROT Jean-Yves | 2 100 € | 5 700 € | 4 200 € | 7 500 € | 19 500 € |
| PISANI FERRY Jean | 1 800 € | 2 100 € | 1 500 € | 2 400 € | 7 800 € |
| RATTE Evelyne | 1200 € | 5 400 € | 3 300 € | 5 700 € | 15 600 € |
| Total | | | | | 91 200 € |

Rémunération des directeurs de l'Établissement public et des filiales

La nature des informations fournies sur les rémunérations des dirigeants de filiales membres du comité de direction du Groupe est identique à celle figurant dans le rapport annuel de l'Agence des Participations de l'État sur les dirigeants d'entreprises publiques.

Pour plus de détail, voir le [Rapport financier 2020](#).

■ Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

La rémunération du directeur général intègre un montant fixe ainsi qu'un montant variable. La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant variable de la prime associée pouvant être versé est laissée à l'appréciation du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance après consultation de la Présidente de la Commission de surveillance.

■ Rémunération des directeurs de l'Établissement public, membres du comité exécutif

La rémunération du directeur général intègre une part fixe et une part variable. Les modalités de détermination de la

part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Les objectifs fixés intègrent un volet managérial ainsi qu'un volet lié au plan stratégique de l'entité dont parfois des cibles extra-financières liées aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

■ Rémunération des dirigeants du périmètre social du Groupe

La rémunération des dirigeants intègre une part fixe et une part variable détaillées dans le tableau ci-dessous. A noter qu'il n'y a pas eu d'attribution d'option d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions aux cours de l'exercice 2020. De même il n'y a pas eu versement de jetons de présence au titre de l'exercice 2020.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2020 (en € brut)

| Rémunération fixe au titre de l'exercice 2020 en année pleine | Rémunération variable au titre de l'exercice 2020 | | Indemnité de départ Situation au 31.12.2020 | Compléments de retraite Situation au 31.12.2020 | Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2020 | Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2020 | Jetons de présence au titre de l'exercice 2020 | Avantages en nature au titre de l'exercice 2020 |
|---|---|------------------------|---|---|--|--|--|---|
| | Montant maximal | Critères d'attribution | | | | | | |
| 400 000 | 50 000 | (1) | néant | néant | néant | néant | néant | néant |

Données en euros bruts.

(1) Choix du directeur général d'y renoncer à titre volontaire dans le contexte de crise spécifique à cet exercice

| Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité exécutif au 31.12.2020 | Total (en € brut) |
|---|-------------------|
| Total des parts fixes (1) de rémunération 2020 en année pleine | 2 396 661 |
| Total des parts variables (1) de rémunération en cible au titre de l'exercice 2020 | 506 697 |
| Total des parts variables (1) de rémunération versées au titre de l'exercice 2020 (2) | 450 128 |
| Effectif | 10 |

* Hors directeur général de l'Établissement public.

(1) Terminologie du code AFEF-MEDEF.

(2) Données prorata temporis.

| Rémunération des dirigeants du périmètre social Groupe en année pleine (en € brut) | | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------|---|---------------|------------------------|-----------------------|--|---|--|-----|
| Filiale | Nom et fonction | Rémunération fixe en 2020 | Rémunération variable au titre de l'exercice 2020 | | | | Indemnité de départ Situation au 31.12.2020* | Compléments de retraite Situation au 31.12.2020 | Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF (pour les sociétés cotées) | |
| | | | Montant maximal | Montant versé | Critères d'attribution | | | | | |
| | | | | | Objectifs quantitatifs | Objectifs qualitatifs | | | | |
| Bpifrance | Nicolas DUFOURCQ DG | 400 000 | 50 000 | 50 000 | | 60 % | 40 % | non | non | N/A |
| | | | | (1) | | | | | | |
| CDC Biodiversité | Marc ABADIE PDG | 266 848 | 53 370 | / (2) | | 40 % | 60 % | non | non | N/A |
| Compagnie des Alpes (3) | Dominique MARCEL PDG | 400 000 (4) | 50 000 | 28 588 | | 50 % | 50 % | oui | oui, à cotisations définies et à prestations définies | oui |
| EGIS | Nicolas JACHET** PDG jusqu'au 31 octobre 2020 | 305 790 | 137 605 | 114 671 | | 60 % | 40 % | oui | non | N/A |
| | Laurent GERMAIN DG à partir du 01.11.2020 | 340 000 (5) | 102 000 | / (5) | | / | / | non | non | N/A |
| ICADE | Olivier WIGNIOLLE DG | 400 000 | 50 000 | 32 875 (6) | | 50 % | 50 % | oui | non | oui |
| SCET | Stéphane KEITA PDG | 260 000 | 91 000 | / (2) | | 30 % | 70 % | non | non | N/A |
| CDC Habitat | André YCHÉ*** Pdt du dir. jusqu'au 15.12.2020 | 325 000 | 110 000 | 110 000 (7) | | oui | oui | non | oui, à cotisations définies | N/A |
| | Anne-Sophie GRAVE**** Pdt du dir. à partir du 16.12.2020 | 340 000 | 110 000 | / | | oui | oui | non | oui, à cotisations définies | N/A |
| SFIL¹⁰ | Philippe MILLS DG | 350 000 | 60 000 | 33 844 (8) | | 70 % | 30 % | non | non | oui |
| Société Forestière | Gilles SEIGLE PDG | 287 400 | 100 590 | 100 590 | | 60 % | 40 % | oui | non | N/A |
| TRANSDEV | Thierry MALLET PDG | 400 000 | 50 000 | 40 000 (9) | | 60 % | 40 % | oui | oui, à cotisations définies | N/A |

Abréviation : PDG Président directeur général ; DG : directeur général ; Pdt /e du dir.: Président/e du directoire

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

** Départ en retraite fin octobre : le salaire de base affiché est le salaire de base théorique pour une année complète.

*** M. Yché, précédemment président du directoire de CDC Habitat, devient président du Conseil de surveillance de CDC Habitat à compter du 16 décembre 2020. Au titre de son mandat de président du directoire en 2020, M. Yché a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 311 022 euros.

**** Mme Grave est devenue présidente du directoire de CDC Habitat le 16 décembre 2020. Au titre de son mandat de présidente du directoire en 2020, Mme Grave a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 14 624 euros.

(1) Montant versé au titre de 2019 en 2020. Au titre de 2020, montant non encore versé en 2021 (en attente de la tenue Comité des rémunérations puis de l'approbation du Conseil d'administration de Bpifrance et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance).

(2) Au titre de 2020, montant non encore versé en 2021.

(3) Exercice fiscal décalé : du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 + Structure de rémunération du président-directeur général modifiée à compter du 9 mars 2017. Montant versé en 2020 (dû au titre de 2018-2019) et montant versé en 2021 (dû au titre de 2019-2020).

(4) Diminution volontaire de sa rémunération fixe lors de l'activité partielle en avril et mai 2020 : 386 663 euros.

(5) M. Germain a perçu une rémunération fixe annuelle brute égale à 340 000 euros au titre de son mandat pour l'année 2020, versée prorata temporis. Au titre de l'année 2020, M. Germain sera également éligible au versement d'une rémunération variable d'au plus 30 % de la rémunération fixe annuelle, soit 102 000 euros. Le Conseil d'administration doit prendre la décision en mars ou avril 2021.

(6) L'assemblée générale d'Icade est décisionnaire quant à la rémunération variable au titre de 2020 du directeur général. Celle-ci se tient le 23 avril 2021. Les montants ici mentionnés correspondent à ce qui a été proposé par le comité des nominations et des rémunérations et approuvé par le Conseil d'administration d'Icade.

(7) Montant versé au titre de 2019 en 2020.

(8) Montant proposé à la validation du comité des rémunérations et du Conseil d'administration de SFIL.

(9) Proposition faite au comité des nominations et des rémunérations. En attente de validation par le comité des nominations et des rémunérations du 11 mars 2021.

(10) Les montants indiqués correspondent à la nouvelle rémunération octroyée le 1er octobre 2020 sur une base annuelle. Le montant effectif versé en 2020 s'élève à 327.500 € brut (rémunération brute fixe) + 33.844 € (rémunération brute variable)

| Rémunération des dirigeants hors périmètre social Groupe en année pleine (en € brut) | | | | | | | | | |
|--|-----------------------|---------------------------|---|---------------|------------------------|-----------------------|---|--|--|
| Filiale | Nom et fonction | Rémunération fixe en 2020 | Rémunération variable au titre de l'exercice 2020 | | | | Indemnité de départ Situation au 31.12.2020* | Compléments de retraite Situation au 31.12.2020 | Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF (pour les sociétés cotées) |
| | | | Montant maximal | Montant versé | Critères d'attribution | | | | |
| | | | | | Objectifs quantitatifs | Objectifs qualitatifs | | | |
| La Poste | Philippe WAHL, PDG | 450 000 | (1) | / | / | / | non | non | N/A |

Abréviation : PDG Président directeur général

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Aucun variable n'est versé au mandataire, sa rémunération versée est plafonnée à 450 000 euros par an.

Des pratiques éthiques et transparentes

La Caisse des Dépôts est placée « de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative » exercée par la Commission de surveillance. Ce statut unique lui confère le devoir d'être neutre tout en étant attentive aux orientations des pouvoirs publics locaux et nationaux. Il engage également la Caisse des Dépôts à être

transparente et à appliquer les meilleures pratiques en vigueur, en particulier en termes de déontologie, d'encadrement et de contrôle des risques et de protection des données personnelles, même lorsqu'elle n'y est pas soumise statutairement.

4.2.1. Déontologie et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La Caisse des Dépôts porte une attention particulière et permanente à l'exemplarité des pratiques de ses collaborateurs ainsi qu'aux pratiques de ses filiales et

participations stratégiques. Elle accorde la plus grande importance au respect des principes et obligations de déontologie.

Charte et code de déontologie

Groupe

Le dispositif déontologique du Groupe repose sur une **Charte de déontologie, qui constitue un socle commun de principes et de règles de bonne conduite**. Cette charte est structurée autour de 10 principes clés (cf. encart). Elle s'applique à l'Établissement public, aux filiales sur

lesquelles le Groupe exerce un contrôle, ainsi qu'aux entités qui lui sont rattachées opérationnellement.

Celles-ci déclinent à leur niveau les principes qui y sont énoncés, en les adaptant à leurs activités au sein d'un document dédié (exemple : un code de déontologie) annexé à leur règlement intérieur.

LES 10 PRINCIPES DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DU GROUPE

1. **Agir dans le respect des obligations légales et réglementaires** : Chaque agent est tenu de veiller au respect permanent des dispositions légales et réglementaires applicables à son activité professionnelle.
2. **Respecter les obligations de discrétion professionnelle et de probité** : Chaque agent est tenu aux obligations de discrétion professionnelle, de probité et de loyauté.
3. **Garantir la confidentialité** : Chaque agent s'assure que les informations confidentielles ne circulent qu'entre personnes habilitées.
4. **Prévenir et gérer les conflits d'intérêts** : Chaque agent agit en toute objectivité, avec discernement et probité en vue de prévenir le risque de conflit d'intérêts.

5. **Préserver l'indépendance des agents dans les relations avec les tiers** : Les entités veillent à préserver les agents de situations qui pourraient compromettre leur objectivité et leur indépendance de jugement, ou qui pourraient en donner l'impression à l'extérieur (exemples : cadeaux et avantages).
6. **Veiller à la protection des clients** : Les entités s'assurent de la protection de leur clientèle en veillant à la primauté des intérêts de leurs clients et en traitant avec diligence leurs réclamations.
7. **Appliquer les règles de déontologie financière** : Les entités veillent à mettre en place des dispositifs de déontologie financière visant à prévenir le risque d'abus de marché de leurs agents, conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur.
8. **Appliquer les règles relatives à l'exercice des mandats sociaux** : Les entités mettent en place des règles de bonne gouvernance notamment pour encadrer le nombre de mandats pouvant être exercés par chaque agent, conformément aux dispositions légales et réglementaires.
9. **Agir de manière loyale** : En particulier, les agents n'exercent pas d'activités secondaires (rémunérées ou non) qui seraient de nature à nuire aux intérêts et activités de leur entité.
10. **Protéger le patrimoine** : Chaque agent veille à l'intégrité du patrimoine de son entité en prenant soin d'avoir un usage approprié des ressources et d'éviter tout gaspillage ou abus (abus de bien social notamment).

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts dispose d'un **Code de déontologie**, initié en 2012 et revu en 2018 dans le cadre de la refonte globale du dispositif de déontologie du Groupe.

Ce code fixe des règles et principes de déontologie et de bonne conduite opposable à chacun des agents, quel que soit son statut. Il est complété par un ensemble de procédures opérationnelles, le **recueil déontologique**, qui en précise l'application et les modalités de contrôle. Sont notamment précisés dans ces documents :

- **Des principes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et d'indépendance** en encadrant les relations avec les tiers ;
- **Des règles spécifiques de déontologie financière** applicables à certaines catégories de collaborateurs identifiés comme exerçant des fonctions « sensibles » ou « très sensibles » et qui sont soumis à des règles en matière de déclaration de comptes-titres personnels (dispositions fondées sur le règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF) ;
- **Des règles de comportement**, qui incluent des éléments sur l'obligation de confidentialité, la loyauté et l'accomplissement du service, ainsi que sur la protection des intérêts du Groupe, de ses clients, de ses partenaires ;
- **La gestion stricte du risque de non-conformité au regard de la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption** ;
- **Le dispositif d'alerte éthique et les modalités de protection des lanceurs d'alerte**.

Le **Code de déontologie** est mis à disposition des agents sur l'intranet de la Caisse des Dépôts et est remis par la direction des Ressources Humaines à chaque nouvel arrivant qui doit en prendre connaissance. Les modifications éventuelles sont diffusées par le déontologue au moyen de l'intranet.

Ce dernier met également à disposition des collaborateurs des formations e-learning présentant les grands principes de déontologie et de la lutte contre la corruption.

Une adresse courriel générique permet aux collaborateurs de saisir l'équipe du déontologue pour toute question relative à l'application du dispositif de déontologie. (Voir aussi **Dispositifs d'alertes éthiques**).

Enfin, l'Établissement public s'assure que les dispositions du Code de déontologie applicables aux prestataires et intérimaires sont reprises dans les documents contractuels qui le lient à ses sociétés de prestation externe ou de travail temporaire, notamment lorsque les personnes sont susceptibles d'avoir accès à des informations privilégiées au sens de la réglementation en vigueur.

Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques ont décliné la Charte de déontologie du Groupe dans leurs dispositifs internes, à travers des codes ou des chartes de

déontologie, des codes de conduite ou encore des chartes éthiques...

Les entités ayant des activités à l'international, Egis et Transdev ont également traduit leurs documents dans les langues des pays dans lesquels ils opèrent.

100% des entités disposent d'une charte ou un code de déontologie

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

Groupe

Le Groupe a mis **en place un document de politique rappelant les principes clés de prévention et gestion des conflits d'intérêt** et requérant pour chaque entité :

- La mise en place d'un dispositif de prévention, détection et de gestion des conflits d'intérêts ;
- La nomination d'un responsable déontologique indépendant ;
- L'établissement d'un référentiel des conflits d'intérêts ;
- La tenue d'un registre centralisé documentant les situations de conflit d'intérêts potentiels ;
- Des actions de sensibilisation auprès des agents.

Caisse des Dépôts

Conformément à la politique Groupe, le code de déontologie encadre, par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages s'appliquant aux agents. Le dispositif de prévention et de

gestion des conflits d'intérêt est animé par la Direction du contrôle permanent et de la conformité qui est en charge de tenir le registre des situations de conflits d'intérêt et d'instruire les cas se présentant.

L'Etablissement public a en outre décliné les exigences réglementaires applicables en matière de déclaration d'intérêts et de déclarations de situations patrimoniales par les agents occupant des fonctions dirigeantes exposées.

Filiales et participations stratégiques

Chaque filiale dispose de ses propres lignes de conduites et procédures pour décliner la politique Groupe en matière de conflits d'intérêts. Pour opérationnaliser la politique, les entités passent généralement par des formulaires de déclaration de situations de conflits d'intérêt. Egis utilise ainsi un outil dédié, Avanteam ; pour la déclaration et le traitement des situations de conflit d'intérêts, et la déclaration annuelle obligatoire des membres de ses instances de gouvernance.

Lutte contre la corruption et contre la fraude

Groupe

A l'issue des travaux engagés dès 2016 sur la loi Sapin II, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté en 2017 d'une **politique anti-corruption qui s'applique à l'Etablissement public et à toutes ses entités sous contrôle opérationnel**.

Cette politique affirme une tolérance zéro face à la corruption, au trafic d'influence et à l'ensemble des manquements à la probité. Pour cela, elle encadre, par des règles claires, les modalités d'octroi et de réception de cadeaux et avantages pour tous les agents et dirigeants. En particulier :

- Refus des cadeaux ou avantages susceptibles de compromettre ou de donner l'illusion de compromettre l'objectivité et l'indépendance de jugement ;

- Interdiction de proposer directement ou indirectement des avantages à un tiers pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir une action ;
- Interdiction d'abuser de son influence réelle ou supposée en vue d'en obtenir des bénéfices ;
- Interdiction de solliciter directement ou indirectement une personne afin qu'elle abuse de son influence en vue d'en obtenir des bénéfices.

Sa déclinaison opérationnelle inclut également :

- **Une cartographie des risques de corruption.** La Direction du contrôle permanent et de la conformité établit une classification des risques de corruption par entité, direction et activité. Les activités les plus exposées au risque de corruption concernent les achats et le recours à la sous-traitance. Les filiales sont aussi dotées d'une cartographie du risque de corruption ; les filiales les plus exposées sont celles opérant dans des pays où les risques

de corruption sont élevés et / ou dans les secteurs de l'immobilier et du tourisme.

- **Des procédures d'évaluation** des clients, partenaires et fournisseurs de premier rang,
- **Des procédures de formation, d'alerte interne et de contrôle** (Voir aussi [Sensibiliser et former les collaborateurs et les dirigeants](#)).

Caisse des Dépôts

En matière de lutte contre la fraude, le dispositif de la Caisse des Dépôts est piloté par la mission anti-fraude de la Direction du contrôle permanent et de la conformité. Celle-ci intervient en conseil, en coordination et en soutien des directions sur ces sujets et peut être amenée à conduire des investigations sur celles-ci ou sur des processus définis. Elle coordonne également les dispositifs mis en œuvre au sein des filiales, propose des supports de sensibilisation, assure une veille et effectue un reporting régulier auprès du comité de direction.

La Caisse des Dépôts dispose par ailleurs d'une charte de déontologie spécifique aux achats, qui vise à renforcer ses exigences en termes de transparence, de probité et d'intégrité, de confidentialité, d'égalité et de responsabilité dans le processus Achats.

Filiales et participations stratégiques

Outre le respect de la loi Sapin II pour les entités du Groupe qui y sont assujetties et conformément à la politique du

Groupe, les filiales disposent de leur propre déclinaison opérationnelle des politiques de lutte contre la corruption et la fraude.

100% des entités couvertes par la politique de lutte contre la corruption du Groupe

Ces dispositifs sont particulièrement renforcés pour les métiers bancaires et financiers, et pour les acquisitions de sociétés. En particulier, chez Bpifrance, des procédures encadrent les transactions personnelles et mandats à titre personnel, les cadeaux, repas d'affaires et autres avantages, et chaque collaborateur doit, notamment, établir une déclaration sur l'honneur du respect de ces règles, ou à défaut, expliquer les circonstances des écarts. En 2020, Egis a établi un guide sur la réalisation des *due diligences* éthiques dans le cadre des acquisitions de sociétés, ainsi qu'une procédure sur le recrutement des agents publics.

Au-delà des contrôles Groupe (voir partie [Contrôle Permanent et Conformité](#)), plusieurs entités ont mis en place des dispositifs de contrôle de 1^{er} et 2nd niveau à l'échelle de leurs propres filiales, notamment chez SFIL et la Compagnie des Alpes, ou encore chez Transdev qui a mis en place un système global de management de l'éthique et de la compliance, adressant spécifiquement mais pas exclusivement le risque de corruption ("ECMS").

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Groupe

Le Groupe s'est doté d'une politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) affirmant une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT, ainsi que d'un dispositif de contrôle du risque BC-FT dont les principes ont été validés par le comité de direction. Ce dispositif est piloté par la Direction du contrôle permanent et de la conformité qui contrôle la bonne application de ces principes pour tout le Groupe.

Dans le cadre de cette politique, chaque entité du Groupe, quel que soit son profil de risque ou son assujettissement à la réglementation LCB-FT, est tenue de :

- **Prohiber tout investissement dans un actif domicilié dans les pays figurant sur la liste 1 du GAFI** (Groupe d'Action Financière) et **dans un pays figurant sur la liste**

de l'UE des Etats et territoires non coopératifs (ETNC) en référence à la liste d'interdictions ;

- **Prohiber toute relation d'affaires impliquant un pays ou une personne faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs** ou dans des pays ou secteurs sous sanctions financières françaises, européennes et internationales (ONU) ;
- **Prohiber l'entrée en relation d'affaires avec un tiers dans le cas où le bénéficiaire effectif de l'opération ne peut être identifié avec certitude**, et notamment dans le cadre des investissements et des partenariats ;
- **Apporter une vigilance particulière dans l'examen des structururations complexes** des relations d'affaires, notamment lorsqu'elles impliquent des centres offshores ;
- **Encadrer strictement le recours aux espèces** dans leurs relations avec les clients.

Cette politique repose en particulier sur **l'appréciation du niveau de risque de chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires et d'un suivi constant** de celui-ci.

A l'échelle Groupe, la Direction du contrôle permanent et de la conformité exerce son rôle de pilotage en matière de LCB-FT. Elle établit une **classification de l'exposition du groupe Caisse des Dépôts aux risques BC-FT**. Cette classification permet de mesurer le degré d'exposition du groupe à ce risque, d'en informer la gouvernance et d'adapter en conséquence le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle a vocation à être actualisée chaque année sur la base des clients, activités et opérations réalisées l'année précédente. Les principales activités exposées aux risques de BC-FT au sein des entités du Groupe sont les activités d'investissements, notamment dans des actifs non cotés.

Caisse des Dépôts

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique LCB-FT, affirmant une tolérance zéro au risque de non-conformité LCB-FT, ainsi que d'un dispositif LCB-FT dont les principes ont été validés par le comité de direction.

Chaque nouveau projet d'entrée en relation d'affaires implique ainsi la réalisation de diligences adaptées au niveau de risque, avec une revue systématique de l'ensemble des partenaires d'affaires. Un **avis de conformité LCB-FT**, formalisé et émis par un service en charge de la sécurité financière, est requis en comité d'engagement en cas d'identification d'un risque fort.

Dans le cas d'opérations complexes ou atypiques, la Caisse des Dépôts a également recours à des enquêtes de notoriété réalisées par des prestataires d'intelligence économique spécialisés dans les investigations approfondies, qui complètent ainsi les analyses conduites en interne. La comitologie d'engagement du Groupe CDC intègre en outre la Direction du contrôle permanent et de la conformité afin qu'une analyse soit produite le cas échéant sur les risques de conformité (LCB-FT, déontologie, corruption).

100% des dossiers présentés en comité d'engagement Groupe font l'objet d'une analyse de conformité BC-FT

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et afin de se conformer aux sanctions économiques et financières internationales, la Caisse des

Dépôts dispose également d'un dispositif de filtrage quotidien de ses flux et de ses bases tiers en conformité avec la réglementation et les meilleures pratiques de la place. Une attention particulière est portée aux risques liés aux pays et territoires.

Depuis 2009, le comité de direction de la Caisse des Dépôts valide la méthodologie d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) des pays et territoires, à partir notamment de l'appréciation des éléments constitutifs de ces risques (risques de fraude fiscale et de corruption inclus). La méthodologie aboutit à un classement, actualisé chaque année, des pays et territoires en trois listes, chacune correspondant à un niveau de sensibilité. Elle s'appuie sur une sélection de listes ou d'évaluations publiées par des institutions officielles ou des organismes de référence comme la liste des « pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales », adoptée par l'Union européenne depuis décembre 2017. Le suivi en est assuré par le comité « Pays sensibles ».

Filiales et participations stratégiques

L'ensemble des filiales de la Caisse des Dépôts, y compris celles non soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou de l'AMF, doivent, en application de la politique du Groupe, se doter d'un dispositif de LCB-FT adapté à la nature des risques auxquels elles sont exposées.

Ainsi, une cartographie des risques LCB-FT a été élaborée par chacune d'entre-elles en fonction de leurs activités, et des évaluations systématiques formalisées de chacune des nouvelles relations d'affaires sont formalisées dans trois quarts des entités.

Les avis sur les risques LCB-FT sont également formalisés en-deçà des seuils Groupe chez plusieurs entités, notamment chez Icade où un avis est rendu pour tous les projets de cession / acquisition et les locations dont le montant du loyer annuel est supérieur à 120 k€ (hors taxe et hors charge) ou encore chez SFIL où chaque entrée en relation donne lieu à l'établissement d'un avis de conformité, que ce soit dans le cadre d'une opération de crédit export, dans le cadre d'un transfert de La Banque Postale ou dans le cadre d'un *on-boarding* d'une contrepartie de marché (Procédure d'entrée en relation avec les contreparties bancaires).

Pour fiabiliser au mieux les processus, plusieurs entités ont mis en place leur propre dispositif d'audit et de contrôle complémentaire aux process de contrôle Groupe. Ainsi en 2020, STOA a mandaté le cabinet Mazars sur le respect des processus de conformité des « Know Your Supplier », des notes de frais et des fiches relation d'affaires.

Systemes d'alerte éthique et dispositifs de gestion des incidents

Groupe

Conformément à la politique Groupe et à la réglementation en vigueur (loi Sapin II), un dispositif d'alerte est déployé au sein de chacune des entités du Groupe (dont CDC Biodiversité à compter de 2021), afin de permettre le recueil des signalements émanant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires aux principes énoncés dans le document déclinant la Charte déontologique du Groupe. Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements garantissent une stricte confidentialité des lanceurs d'alerte, auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par l'ensemble des destinataires du signalement.

100% des entités disposent d'un dispositif d'alerte éthique

Au total, en 2020, 208 alertes éthiques ont été remontées, principalement en lien avec des thématiques de ressources humaines (discrimination, harcèlement au travail, santé et sécurité au travail). Ce chiffre en nette hausse peut également s'expliquer par la meilleure appropriation des dispositifs mis en place chez Egis et Transdev notamment qui a permis de mettre en confiance les collaborateurs et de faciliter les alertes.

Chacune des alertes fait l'objet d'une analyse pour en vérifier la recevabilité et mettre en œuvre les correctifs nécessaires le cas échéant.

| Nombre d'alertes éthiques reçues – En valeur absolue et par motif | 2018 ¹ | 2019 ¹ | 2020 ² | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|----------------------------|----------------------|------------------------------|
| | Total | Total | Total | - dont loyauté des pratiques | - dont ressources humaines | - dont environnement | - dont autres / non précisés |
| Etablissement public** | 16 | 6 | 32 | 0 | 32 | 0 | 0 |
| Reste du Groupe | 15 | 40 | 176 | 21 | 129 | 0 | 26 |
| Total Groupe | 31 | 46 | 208 | 21 | 161 | 0 | 26 |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Donnée non disponible pour Bpifrance et Informatique CDC, comprenant CNP Assurances rattaché directement à la CDC jusqu'à mars 2020.

² Donnée non disponible pour Bpifrance et Informatique CDC. La forte évolution provient principalement d'une part du meilleur déploiement des dispositifs de remontées d'alerte (à l'international pour Transdev notamment) et d'autre part de la crise sanitaire et d'un plus grand recours aux dispositifs formalisés par rapport à des canaux de communication moins officiels.

Caisse des Dépôts

La procédure de gestion des incidents de la Caisse des Dépôts fixe le principe selon lequel les incidents relatifs à la fraude, à la LCB-FT, à la déontologie et à la corruption sont réputés comme significatifs et doivent faire l'objet d'un plan d'action suivi en comité des risques du métier concerné et d'une remontée à la gouvernance. La Caisse des Dépôts dispose de plusieurs dispositifs d'alerte :

- **Un dispositif d'alerte "éthique"** conforme aux dispositions réglementaires applicables (**garanties de confidentialité, d'anonymat et de protection des lanceurs d'alerte**). Ce dispositif est formalisé dans une procédure dédiée disponible sur la plateforme collaborative interne. Celle-ci détaille le circuit et les modalités de saisine des alertes ainsi que le traitement par le déontologue ;
- **Un dispositif d'alerte interne** visant à saisir la déontologue sur les questions de déontologie

professionnelle et personnelle (dysfonctionnements et manquements aux règles internes dont la lutte contre la corruption) qui présente les mêmes garanties que le dispositif d'alerte "éthique" ;

- **La saisine de la déontologie** via une adresse mail générique pour toute question relative à la déontologie professionnelle et personnelle ;
- **La saisine de la RH et/ou de la déontologie** pour toute question relative aux conditions de travail ;
- **La saisine des assistants de prévention** pour les questions de sécurité.

Filiales et participations stratégiques

Les dispositifs d'alertes éthiques, garantissant la confidentialité des lanceurs d'alertes, sont propres à chaque filiale. Certaines ont adopté une boîte mail générique à destination du déontologue de l'entité concernée. Pour mieux protéger les lanceurs d'alerte, cinq entités (Icade, SFIL, Compagnie des Alpes, Egis,

Bpifrance) ont recours à une plateforme en ligne externe à la disposition des collaborateurs.

Les alertes peuvent être déposées par tous les collaborateurs et, pour certaines entités, également par les parties prenantes externes (comme chez Compagnie des Alpes par exemple).

En outre, un dispositif de signalement d'incidents est mis en place dans quasiment toutes les entités. A cet outil de correctif et souvent ajouté un outil préventif. Egis met par exemple en place dans leur système de management une procédure « incidents » qui permet de lister tous les incidents significatifs vécus par ses filiales et d'en tirer des enseignements tout en déterminant les plans d'actions qui s'avèrent nécessaires.

Sensibiliser et former les collaborateurs et les dirigeants

Groupe

Les chartes, politiques et procédures de chaque entité du Groupe sont accessibles librement par tous les collaborateurs sur l'intranet de leurs entités respectives.

Tous les membres des instances de gouvernance de la Caisse des Dépôts sont sensibilisés à la prévention des risques de BC-FT et de corruption. Les politiques et procédures sont présentées en comité de contrôle permanent et de conformité.

| Formation des collaborateurs | 2019 | 2020 | Cible |
|--|------|------|-----------------------|
| Part des entités du Groupe ayant déployé un dispositif de formation des collaborateurs (en %) : | | | |
| Sur les sujets LCB-FT | 77% | 77% | 100% dès que possible |
| Sur les sujets de corruption | 54% | 69% | |

Définition : dispositif de formation/ sensibilisation dédié et organisé dans le cadre d'un cycle régulier.

Caisse des Dépôts

Le Code de déontologie est transmis à tous les collaborateurs de la Caisse des Dépôts lors de leur première connexion à leur session Windows.

Différents outils de sensibilisation et formation sont également déployés, avec des modules en libre accès pour tous les collaborateurs sur le catalogue de formation interne Form&Vous (avec inscription systématique des nouveaux arrivants) :

- **Un module d'e-learning sur la déontologie ;**
- **Un module sur les risques BC-FT**, avec un module de e-learning sur les risques BC-FT pour tous les collaborateurs et des formations en présentiel systématique pour les collaborateurs identifiés comme exerçant une activité exposée au risque BC-FT ;
- **Un parcours de formation en ligne sur la corruption**, déployé au dernier trimestre 2020 avec une vidéo introductive du Directeur général rappelant l'importance des enjeux, il sera rendu obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs de la Caisse des Dépôts en 2021 ;
- **Un nouvel e-learning dédié à la prévention du risque de fraude** a également été mis en ligne au premier trimestre 2021 afin de compléter le parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

En 2020, la direction des ressources humaines a procédé à des inscriptions massives de ces modules pour l'ensemble des collaborateurs de l'Etablissement public. Résultat : 5169 collaborateurs ont suivi l'e-learning sur les fondamentaux LCB-FT, 978 collaborateurs celui sur le code de déontologie, et 417 l'e-learning sur les incontournables LCB-FT. Par ailleurs 926 collaborateurs ont suivi soit une formation LCB-FT en classe virtuelle soit en présentiel.

100% des nouveaux arrivants ciblés par les parcours de formation en ligne (déontologie, LCB-FT, corruption et fraude à compter de 2021).

78% des collaborateurs de l'Etablissement public ont suivi une formation sur la LCB-FT dans l'année

Filiales et participations stratégiques

Les entités veillent à communiquer au mieux sur leur politique déontologique.

Chacune d'entre elles met en ligne, a minima sur l'intranet, les documents de charte et politique éthique.

Une majorité présente systématiquement les politiques en place aux nouveaux arrivants dès leur intégration au moyen de documents à lire et valider à l'ouverture des premières sessions et/ou des modules de formation obligatoires pour les nouveaux arrivants comme chez Icade et Informatique CDC. A noter que certaines entités comme Société Forestière disposent également des clauses de loyauté dans les contrats de travail des nouveaux collaborateurs. Egis organise également des moments éthiques pour sensibiliser aux sujets dans la durée.

77% des entités et filiales du Groupe ont déployé un dispositif de formation des collaborateurs sur les sujets LCB-FT

69%-sur les sujets de corruption

En matière de LCB-FT et de corruption, les documents de politiques sont également disponibles sur l'intranet de toutes les entités (encore en cours de déploiement pour certaines entités à l'international) et plus de 60% sensibilisent tous les collaborateurs. Les collaborateurs les plus exposés bénéficient de modules de sensibilisation et/ou formation reconduits à échéance régulière sur les sujets LCB-FT et/ou corruption au sein des principales entités du Groupe.

En particulier, des modules de formation aux risques de conformité (corruption, LCB-FT) sont organisés par toutes les entités concernées par la loi Sapin II ou soumises à la réglementation LCB-FT en complément de formations en présentiel.

Ces formations vont parfois au-delà pour couvrir tous les collaborateurs, comme chez STOA qui dispense tous les ans depuis 2018 une formation LCB-FT à l'ensemble de son personnel, ou SFIL qui dispose de modules de e-learning sur la corruption et sur la LCB-FT pour tous ses collaborateurs, outre les formations en présentiel pour les collaborateurs les plus exposés. Autre exemple, la Compagnie des Alpes a déployé une sensibilisation sur la corruption comprenant des cas pratiques directement liés aux activités du Groupe pour tous ses salariés francophones permanents.

Les formations s'inscrivent ainsi soit dans des formations reconduites annuellement, soit dans des programmes de formation pluriannuels pour toucher à terme l'ensemble de la population cible. Transdev a lancé en 2018 un programme de formation des managers à la lutte anti-corruption et 75% des managers ont ainsi été formés. Bpifrance a ainsi formé 66% de ces collaborateurs à la LCB-FT et 23% à la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, les filiales et participations stratégiques veillent à informer les membres de leurs instances de gouvernance des procédures en la matière. Certaines entités proposent des formations spécifiques pour les dirigeants, notamment au sein de la Compagnie des Alpes, CNP Assurances, Egis, CDC Habitat, Informatique CDC et la SCET

Communiquer les procédures aux partenaires

Groupe

Chaque entité doit s'assurer que les documents contractuels qui la lient aux sociétés de prestation externe et de travail temporaire **intègrent les principes rappelés dans la Charte de déontologie du Groupe.**

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts rappelle ainsi le respect de la réglementation LCB-FT et anticorruption ainsi que l'existence d'un dispositif d'alerte éthique dans l'ensemble de ses contrats depuis la mise en place du nouveau code de déontologie.

Filiales et participations stratégiques

Les partenaires ont accès aux chartes et codes éthiques sur les sites internet de Bpifrance, CNP Assurances, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, STOA et Transdev.

Pour près des trois quarts des entités, les contrats disposent de clauses spécifiques visant à lutter contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme pour les métiers concernés.

Par ailleurs, près de la moitié des entités adresse des documents spécifiques aux fournisseurs et aux prestataires, rappelant les principes en matière d'éthique et loyauté des pratiques. Il s'agit notamment de la charte éthique partagée à tous les sous-traitants chez Icade, ou encore du code d'intégrité des partenaires chez Egis. Pour s'assurer au mieux de la bonne prise en compte de ces principes, Bpifrance a par exemple mis en place une plateforme de référencement des fournisseurs permettant de vérifier les pratiques des entreprises et de leurs dirigeants, et de valider la conclusion des accords commerciaux.

4.2.2. Conformité et contrôle interne

La Caisse des Dépôts est soumise au décret n°2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe, qui constitue sa référence pour le contrôle interne et lui impose de se doter d'un dispositif de contrôle organisé en plusieurs niveaux. Le dispositif de contrôle interne du Groupe tient également compte, selon les cas, du règlement général de

l'AMF, ainsi que des réglementations particulières applicables aux filiales de la Caisse des Dépôts et aux activités spécialisées exercées par celles-ci (gestion de portefeuille, banque, services d'investissement, assurance, ...).

Suivi des risques opérationnels

La Direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) évalue chaque année, en collaboration avec les opérationnels, la **cartographie des risques opérationnels et de non-conformité** de la Caisse des Dépôts, afin d'identifier, d'évaluer et d'effectuer un suivi de tous les risques, incidents et carences du dispositif de prévention et de maîtrise des risques.

Elle a également la charge du **suivi des incidents** liés aux thématiques associés (procédure de déclaration et suivi des incidents, suivi des plans d'actions, reporting).

Les filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts se sont dotées de leur propre dispositif de gestion des risques, de manière historique ou plus récemment, en concertation avec DCPC notamment.

Contrôle permanent et conformité

La **charte du contrôle permanent** définit les principes du dispositif de contrôle permanent au sein du groupe Caisse des Dépôts, les responsabilités opérationnelles associées, ainsi que les outils de contrôle permanent mis en œuvre pour la conduite de l'ensemble des missions du Groupe dans un cadre sécurisé. Cette charte est accessible depuis la plateforme collaborative interne de la Caisse des Dépôts et est diffusée aux filiales.

100% des filiales consolidées soumises à un contrôle de conformité de l'Etablissement public (déontologie, anti-corruption, LCB-FT)

La responsabilité du contrôle permanent et de la conformité au sein du groupe Caisse des Dépôts relève, depuis septembre 2018, d'une direction dédiée à vocation transversale, distincte de la direction des risques et rattachée au directeur général. Le responsable du contrôle de la conformité rend également compte directement à la Commission de surveillance.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) intervient dans quatre domaines :

- **La définition et la diffusion des politiques de conformité** de la Caisse des Dépôts et l'impulsion de réflexions méthodologiques, notamment celles répondant aux évolutions réglementaires et aux recommandations des audits ou régulateurs internes et externes, l'élaboration des normes ou des procédures cadres pour le Groupe ;
- **L'assistance aux entités du Groupe** dans la déclinaison de ces normes à leur activité ;
- **Le contrôle de second niveau** de la bonne application des règles et la vérification de la validité, de la conformité et du respect de l'ensemble du dispositif ;
- **La consolidation des données** fournies par les entités et le compte-rendu auprès des instances de gouvernance du Groupe.

Enfin, tout projet de l'Etablissement public ou de ses filiales, dépassant les montants seuils de passage en comité d'engagement du Groupe, ainsi que tout nouveau produit ou service, requiert une analyse de conformité, et implique le cas échéant l'émission d'un « avis de conformité » formalisé, émis par un service dédié de la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité.

100% des dossiers présentés en comité d'engagement Groupe font l'objet d'une analyse de conformité (déontologie, corruption, BC-FT)

Contrôle périodique

La responsabilité du contrôle périodique au sein du groupe Caisse des Dépôts est assurée par une direction dédiée, rattachée directement au directeur général pour garantir son indépendance : la direction de l'audit groupe. Celle-ci compte aujourd'hui plus de 30 personnes et pilote le réseau d'audit du Groupe (180 personnes), constitué de toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts en charge de missions d'audit interne.

Le périmètre d'intervention du réseau d'audit du Groupe couvre toutes les activités de la Caisse des Dépôts ainsi que celles des filiales contrôlées exclusivement ou conjointement. Le réseau d'audit du Groupe est doté d'une planification pluriannuelle permettant de couvrir les principaux risques et processus. L'audit est régi par la **charte de l'audit interne** du Groupe qui a été complètement refondue début 2020.

Comité d'examen des comptes et des risques

Le comité d'examen des comptes et des risques est l'un des quatre comités spécialisés de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts. Il a notamment pour mission d'examiner :

- Le suivi du contrôle interne et des risques ainsi que le respect des normes comptables et des ratios prudentiels Caisse des Dépôts ;
- Le programme annuel de l'audit et le suivi des recommandations ;
- La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes ;
- Les modalités d'intervention de l'ACPR ainsi que les rapports relatifs aux activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et au respect du dispositif anti-blanchiment.

Audit externe

Le décret n° 2020-94 du 5 février 2020 relatif au contrôle interne et externe de la Caisse des Dépôts et pris en application de l'article L. 518-15-2 du code monétaire et financier prévoit un contrôle des activités bancaires et financières par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Certaines filiales de la Caisse des Dépôts, du fait de leurs activités, relèvent également du contrôle de l'AMF ou de l'ACPR.

4.2.3. Responsabilité fiscale

Contribution fiscale

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, établissement public à caractère spécial, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés. Elle verse, tous les ans à l'Etat :

- Une **contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)**. Cette contribution, citée à l'article L 518-16 du code monétaire et financier, est déterminée selon les règles de droit commun propres à l'impôt sur les sociétés, notamment celles applicables au secteur bancaire.

- Une **partie de ses résultats**, selon des modalités fixées au fil du temps, actuellement 50% du résultat consolidé du Groupe, plafonné à 75 % de son résultat net social.

La Caisse des Dépôts est par ailleurs assujettie à la TVA et aux droits d'enregistrement dans les conditions de droit commun. Chaque année, elle fait l'objet d'un audit fiscal, conformément au protocole conclu en 2006 avec l'administration fiscale française.

En 2020, malgré le contexte de crise, la Caisse des Dépôts a pu verser à l'Etat une contribution de 514 M€, dont 286 M€ au titre du résultat net consolidé du Groupe et 228 M€ au titre de la contribution représentative de l'impôt sur les sociétés.

| | Contribution au budget de l'Etat (en Md€) | | |
|-------------------|---|------|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 |
| Caisse des Dépôts | 1,6 | 1,4 | 0,5 |

Filiales et participations stratégiques

Concernant la transparence fiscale de ses filiales et participations stratégiques, le principe de subsidiarité s'applique. Les filiales concernées transmettent notamment un reporting pays par pays (Country by Country Report) à

l'Administration fiscale et documentent les prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales, l'action 13 du projet du projet *Base Erosion and Profit Shifting* (BEPS) et de la Directive ATAD (*Anti Tax Avoidance Directive*).

Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale

Groupe

En tant que groupe public au service de l'intérêt général, le groupe Caisse des Dépôts veille scrupuleusement à lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale tant pour ses opérations financières (pour compte propre ou compte de tiers) que pour ses filiales opérationnelles.

Pour cela, le Groupe dispose notamment d'un **dispositif pays**, mis en vigueur et suivi dans le cadre de sa politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce dispositif interdit tout investissement dans les pays de la liste GAFI 1 et listés comme Etats et Territoires Non Coopératifs (ETNC) par l'administration Française et l'Union européenne. Sont également identifiés dans le dispositif pays les Pays Tiers à Haut Risque (PTHR). Toute relation d'affaire avec un PTHR doit faire l'objet d'une vigilance renforcée.

Pour chaque nouvelle opération, il est également demandé « d'apporter une vigilance particulière dans l'examen des structurations complexes des relations d'affaires,

notamment lorsqu'elles impliquent des centres offshores ». Pour tous les projets y compris des filiales passant en comités d'engagement au niveau du Groupe, l'analyse LCB-FT incluant ces sujets est remontée dans les avis de conformité.

De plus, la Caisse des Dépôts et certaines filiales sont assujetties à l'obligation de déclaration de soupçon de fraude fiscale auprès de TRACFIN.

Lorsque le Groupe, via ses filiales présentes à l'international, exerce des activités dans des États où le taux d'impôt sur les sociétés est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est à même de justifier qu'il exerce une réelle activité commerciale et qu'il y dispose d'une substance économique.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts n'exerce aucune activité opérationnelle à l'étranger. Elle n'exerce donc aucune activité dans les paradis fiscaux visés dans la liste GAFI 1

et ETNC ni d'activité bancaire offshore pour compte propre ou pour compte de tiers.

A l'échelle de l'ensemble de ses activités, la Caisse des Dépôts intègre la lutte contre la fraude fiscale dans son dispositif de LCB-FT mis en œuvre au niveau Groupe. Dans ce dispositif, des diligences sont élaborées grâce à une matrice de cotation LCB-FT intégrée à l'outil SYLAB. Cet outil permet une analyse sur la complexité juridique du montage des opérations (c'est-à-dire tout élément de structuration opacifiant et rendant complexe l'identification de la chaîne de détention actionnariale).

A l'échelle de ses investissements dans des multi nationales spécifiquement, les sujets de politique fiscale sont inclus dans sa prise en compte des sujets ESG et dans sa politique de vote pour promouvoir une meilleure

transparence sur les politiques fiscales (voir [Bilan Investissement Responsable](#)).

Filiales et participations stratégiques

Les filiales exerçant des activités au niveau international se conforment à la réglementation locale et sont particulièrement vigilantes sur ces sujets. Leur contribution fiscale est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales. Outre les dispositifs groupe, Compagnie des Alpes ou encore Icade disposent de politique de lutte contre la fraude fiscale qui leur sont propres. Egis a défini une liste de pays « cibles » dans lesquels il développe des implantations locales pérennes.

4.2.4. Respect des droits de l'Homme

Groupe

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, la Caisse des Dépôts veille au strict respect des droits de l'Homme et des libertés syndicales. Avec ses filiales et participations stratégiques, elle respecte la réglementation française en matière de droit du travail, ainsi que les grandes déclarations et conventions internationales en la matière. Aucune des entités du Groupe n'a recours ni ne soutient le travail forcé ou le travail des enfants.

La prise en compte des droits de l'Homme se matérialise à différents niveaux par différentes politiques :

- **Politique d'investissement responsable, politique LCB-FT et dispositif déontologique** pour la prise en compte des droits de l'Homme dans ses investissements au travers de leurs analyses ESG. A cet égard, des actions d'engagement actionnarial peuvent également être menées en cas de manquement constaté (voir [Bilan Investissement responsable](#)) ;
- **Politiques RH des entités, dialogue syndical et dispositif déontologique** pour les sujets concernant les ressources humaines internes, notamment en termes de promotion de la diversité, de lutte contre les discriminations et de liberté syndicale (voir partie [Des ressources humaines socialement responsables](#)) ;
- **Politiques d'achats responsables, politique LCB-FT et dispositif déontologique** pour les sujets concernant les fournisseurs et sous-traitants pour s'assurer de ne pas être directement ou indirectement complice involontaire de violations des droits de l'Homme dans le cadre de sa

chaîne de sous-traitance (voir partie [Des achats responsables](#)).

EXTRAIT DE LA DECLARATION SOCIALE DU GROUPE

Le groupe Caisse des Dépôts est « attaché à la **promotion et au respect des grands principes internationaux sur les droits humains dans tous ses domaines d'activité et ses sphères d'influence**, qu'il s'agisse des principes et droits fondamentaux proclamés par la déclaration universelle des droits de l'Homme, la déclaration et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes du Pacte mondial des Nations unies dont la Caisse des Dépôts est signataire. »

En outre, la Caisse des Dépôts s'assure depuis 2019 par le biais de sa Direction du contrôle permanent et de la conformité de l'effectivité de la mise en œuvre du devoir de vigilance dans les filiales assujetties. Les sujets de droits humains sont également généralement intégrés aux dispositifs de remontées d'alertes et d'incidents incluant notamment divers dispositifs de remontées d'alertes et d'incidents qui doivent être déployés par toutes les entités.

Nombre de litiges et contentieux contre l'entité concernant les droits de l'Homme

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|----------------|------|------|
| Groupe ¹ | 1 ² | 0 | 0 |

¹ Le périmètre concerne tous contentieux juridiques directement déposés contre l'une ou l'autre des entités du groupe Caisse des Dépôts (hors Groupe La Poste) dont la Direction juridique du Groupe aurait connaissance soit a minima tout contentieux supérieur à 10M€.

² La Caisse des Dépôts a été assignée en 2013 par le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN) au motif que cette dernière aurait participé au processus de décolonisation d'Haïti. Cette procédure n'a toutefois pas abouti (assignation non placée). En 2014, la Caisse des Dépôts a été assignée par le CRAN une seconde fois pour les mêmes motifs. Le dossier a in fine été clôturé en octobre 2018.

Caisse des Dépôts

La Caisse des dépôts s'engage à faire respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, regroupés autour de quatre axes dont notamment les droits humains. Les sujets sont traités et suivis par les directions et les métiers concernés :

- Les métiers financiers intègrent ces sujets dans leur analyse et suivi ESG et mènent des actions d'engagement actionnarial en cas de manquement constaté.
- La direction des ressources humaines s'assure du bon dialogue avec les syndicats et de la promotion de la diversité et de lutte contre la biodiversité.
- Le Secrétariat général s'assure que ses sous-traitants et fournisseurs mettent en place des dispositifs permettant l'identification et la prévention des atteintes aux droits

humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Filiales et participations stratégiques

Outre les engagements Groupe, les filiales encadrent ces sujets par leurs propres politiques. Egis et Transdev qui interviennent à l'international, ont toutes les deux formalisé leurs propres engagements en la matière : Egis inclut les sujets de diversité dans le code du Management des Ressources humaines, tandis que Transdev a adopté en 2018 une politique spécifique sur les droits humains fondamentaux, qui intègre notamment la prise en compte de ces enjeux (conditions et temps de travail acceptables, traitement équitable, liberté d'association, refus du travail forcé et du travail des enfants, impact acceptable sur les communautés) lors des comités d'engagement. Les autres filiales opérationnelles interviennent en France et sont peu exposées à des sujets de manquements aux droits humains. Les enjeux portent principalement sur les sujets de diversité et de discrimination couverts par leur politique RH et sur leurs responsabilités dans le cadre de la chaîne de sous-traitance couvertes par les politiques d'achats responsables.

Concernant spécifiquement la chaîne de sous-traitance, 4 filiales (Icade, CDC Habitat, Transdev, et Egis) reprennent le respect des droits humains dans des chartes d'engagement RSE à destination de leurs sous-traitants et / ou au travers de clauses relatives aux droits de l'Homme dans leurs accords commerciaux et contrats, avec collecte d'informations voire contrôle des fournisseurs pour vérifier le respect des critères. Ainsi :

- Icade engage contractuellement les fournisseurs sur de nombreux sujets dont le respect des droits de l'homme et du travail au travers de sa Charte d'achats responsables, commune aux trois pôles. Cette charte s'applique aux nouveaux contrats de prestation de services et de travaux, aux chantiers du pôle Promotion (en dehors des opérations de co-promotion dont la gestion administrative et/ou technique n'est pas contrôlée par Icade). En outre, Icade a recours à un spécialiste indépendant en charge de garantir l'exhaustivité du suivi des règles de sécurité et sa conformité au code du travail pour l'ensemble des chantiers de construction. Les trois pôles d'Icade imposent également à leurs sous-traitants de travaux et de prestations de services de s'abonner à une plateforme de

contrôle des documents de vigilance, notamment pour lutter contre le travail illégal.

- CDC Habitat a formalisé une charte d'engagement RSE à destination de ses fournisseurs et sous-traitants, qui est systématiquement communiquée et dans laquelle ses fournisseurs doivent s'engager entre autres à lutter contre le travail illégal. En outre, des dispositifs de contrôle sont appliqués pour éviter le travail dissimulé.
- Le groupe Egis a élaboré un plan d'action dans le cadre du devoir de vigilance pour les sociétés avec lesquelles il entretient des relations commerciales.
- Transdev annexe à ses contrats une charte des fournisseurs et des réseaux partenaires qui comporte un volet consacré au respect des droits humains.

En outre, la Compagnie des Alpes a réalisé en 2018 une analyse de ses achats qui a permis d'établir qu'environ 97 % des achats réalisés par les sites concernés par l'étude sont faits auprès de fournisseurs de rang 1 basés en France ou plus largement en Europe. Un faible montant d'achats de produits proposés à la vente sur les sites (achats dits Retail) est réalisé auprès de fournisseurs basés en Asie, et donc plus spécifiquement à risque concernant le respect des droits fondamentaux au travail. Au vu des faibles volumes d'achats, l'analyse des risques concernant les usines de rang 1 (produits finis) s'est basée à partir de 2019 sur la consolidation des rapports d'audits sociaux également réalisés par des tiers selon des référentiels éthiques reconnus. Les résultats des audits obtenus à ce jour (une cinquantaine de rapports d'audits sociaux, sans être toutefois totalement exhaustifs) montrent que les critères sociaux sont respectés. S'agissant des achats hors Retail, la Compagnie des Alpes s'attache à imposer des clauses contractuelles contraignantes aux fournisseurs.

Plusieurs entités ont également **une activité ayant une contribution positive directe à l'amélioration des droits de l'Homme**.

- Le groupe CDC Habitat œuvre en outre pour les publics les plus fragilisés en particulier à travers sa filiale ADOMA (hébergement d'urgence, accueil des migrants...)
- STOA, par ses activités de financement d'infrastructures essentielles Accessibles, Fonctionnelles et Propres dans les pays émergents, participe à l'accès par les communautés à de meilleures conditions de vie grâce à un emploi, un accès facilité à l'énergie, l'accès aux transports : STOA investit dans des infrastructures. En outre, STOA, s'attache à l'impact de ses projets sur les communautés et la consultation des populations impactées par les projets afin d'avoir leur consentement libre et éclairé.

4.2.5. Respect des règles de concurrence

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts respecte les règles et principes légaux visant à lutter contre les pratiques

anticoncurrentielles et/ou déloyales, et exige de ses partenaires qu'ils fassent de même. Groupe au modèle unique, il a par ailleurs séparé ses missions d'intérêt général de ses activités commerciales en logeant ces dernières dans des filiales dédiées.

| Nombre de contentieux contre l'entité concernant un comportement anti-concurrentiel | | | |
|---|------|------|----------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 |
| Groupe ¹ | 1 | 1 | 1 ² |

¹ Les entités incluent toutes les filiales à l'exception de SFIL pour laquelle les données consolidées ne sont pas disponibles, et du Groupe La Poste.

² Le contentieux listé est le même pour les trois années : par décision en date du 6 décembre 2016, l'Autorité de la concurrence a condamné la CDC (en tant qu'entité mère) avec sa filiale la SCET à 560.000 euros d'amende pour des faits d'entente horizontale avec la société SETIS lors de la passation du marché de l'assistance foncière de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA). La CDC et la SCET ont déposé un recours en annulation de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. La Cour d'appel de Paris a confirmé cette décision par arrêt du 26 octobre 2017. La SCET et la CDC ont formé un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt du 24 juin 2020 confirmant ainsi la condamnation de la CDC et de la SCET à 560.000 euros d'amende.

Caisse des Dépôts

Afin de ne pas fausser le jeu de la concurrence mis en œuvre par les acteurs privés sur les marchés où elle est présente, la Caisse des Dépôts associe systématiquement une exigence de rentabilité, même de long terme, à ses interventions. Soucieuse de prévenir toute concurrence déloyale, la Caisse des Dépôts n'intervient en correction des défaillances de marché qu'en cas de nécessité et de manière proportionnée. Elle favorise ainsi l'entrée de nouveaux opérateurs privés et veille à ne pas évincer les opérateurs existants.

L'Etablissement public et ses agents agissent dans le respect des règles afférentes à la commande publique, des pratiques commerciales et du droit de la concurrence. Au-delà de la conformité réglementaire, elle veille à ne pas privilégier un partenaire plutôt qu'un autre (exemple : co-investisseurs).

Filiales et participations stratégiques

Autre entité du Groupe assurant des missions d'intérêt général, Bpifrance intervient autant que possible en partenariat avec un acteur de l'écosystème de l'entreprise dans le plan de financement, ou en co-investissement, et ne positionne donc pas en concurrent du financement, de l'investissement ou de l'accompagnement des entreprises.

Il est en outre transparent sur l'ensemble de ces offres, dont les caractéristiques par taille d'entreprises, finalités et besoins sont disponibles sur le site bpifrance.fr.

Pour les filiales exerçant des activités concurrentielles, le respect de la libre concurrence passe par :

- **Les dispositifs éthiques** : le respect du droit de la concurrence est généralement inscrit dans les dispositifs éthiques (code de conduite anti-corruption de CDC Habitat, code de déontologie d'Informatique CDC, charte de déontologie, politique anticorruption, règlement intérieur et politique LCB-FT chez la SCET, code d'éthique du groupe Transdev, charte d'éthique et charte d'achats responsables d'Icade). Dans une démarche de bonnes pratiques, STOA s'est doté d'une procédure de sélection des prestataires formalisant un processus interne transparent et éthique. Lorsque STOA répond à un appel d'offres, seul ou avec un consortium, il veille au bon respect des règles de marché public applicables au titre des diligences de conformité. Dans son dispositif éthique, la SCET a recours à l'outil K2 pour le renseignement de fiches d'autocontrôle obligatoires pour tout marché supérieur ou égal à 40 K€). Enfin, le système de management éthique et compliance du groupe Transdev inclut dans son périmètre le respect de la réglementation anti-trust.
- **Des formations** : des sessions de formations relatives à la concurrence déloyale et au respect de la libre concurrence sont organisées selon un rythme varié chez la Compagnie des Alpes, la SCET et Egis.

4.2.6. Sécurité des données et protection de la vie privée

La sécurité et la protection des données sont des risques opérationnels auxquels les entités du groupe Caisse des Dépôts attachent une vigilance constante ;

- en assurant la sécurité des systèmes d'information afin de maîtriser les risques de cyberattaques et d'assurer la bonne continuité des opérations et la qualité de service aux clients,

- en protégeant les données personnelles afin de protéger la vie privée, ce qui est un droit humain fondamental.

En 2020, dans un contexte sanitaire pourtant marqué par la charge accrue du télétravail sur les systèmes d'information et la multiplication des cyberattaques, l'ensemble des mesures déjà en place a permis la bonne poursuite de l'activité et la protection des données.

Sécurité des systèmes d'information

Groupe

La cybersécurité fait intégralement partie de la gestion globale des risques du groupe Caisse des Dépôts, et des dispositifs de suivi et de contrôle associés.

Afin de se protéger contre les risques de fuite des données sensibles (stratégiques et/ou personnelles) et d'intrusion sur son système d'information, le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un système de management de la sécurité des systèmes d'information piloté par une fonction de Responsable des Systèmes d'Information (RSSI), au sein de la Direction des risques du Groupe. Le RSSI a pour rôle de définir la politique du Groupe, d'établir la cartographie des risques, d'animer le réseau des acteurs, d'organiser les actions de formation et de sensibilisation et de définir les plans de contrôle.

Une politique **Groupe** en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI)

La politique Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI), validée par le comité exécutif en 2020, reprend les principes du référentiel de certification ISO 27001, et comprend trois lignes de défense :

- **Une première ligne de contrôle et de défense** (gestion d'alertes, tests d'intrusion, ...) assurée par les Computer Emergency Response Team (CERT) et Security Operation Center (SOC) des métiers et filiales opérationnelles ;
- **Une seconde ligne de contrôle et de défense** (tests, audits...) réalisée par le RSSI du Groupe ;
- **Un contrôle périodique effectué par l'audit interne.**

En 2020, le Groupe s'est doté de moyens supplémentaires, notamment sur les premières et secondes lignes de défense, dont il fait bénéficier l'ensemble des filiales :

- Gestion des alertes sur les failles de sécurité (CERT) ;
- Assistance Groupe en cas de cyberattaque (CSIRT).

Pour chaque entité, le Groupe suit également les incidents en matière de sécurité, les alertes sur des vulnérabilités et fuites potentielles d'informations, ainsi que l'avancement des plans de corrections pour corriger d'éventuelles vulnérabilités. En 2020, malgré un contexte exceptionnel marqué par des risques de cyberattaques accrus, seuls 7 incidents ont été remontés au niveau de l'Etablissement public, reflétant une bonne maîtrise du risque.

En outre, pour mieux objectiver la qualité de management de la cybersécurité, le Groupe vise à se faire évaluer par une agence de notation externe d'ici les deux prochaines années.

Caisse des Dépôts

En alignement avec la politique Groupe, l'Etablissement public a mis en place un système de management de la sécurité des SI et un processus de prévention de la fuite des données sensibles.

En matière d'identification des vulnérabilités, l'Etablissement public réalise des audits de code, des tests d'intrusion, ainsi que des audits de raid team par des prestataires externes depuis 2019. Il a également mis en place une politique de Bug Bounty visant à récompenser les individus externes qui identifieraient d'éventuelles failles.

En matière de sécurisation des accès, l'Etablissement public déploie une politique stricte de contrôle d'accès sur l'ensemble de ses applicatifs. Le CERT CDC est reconnu comme membre actif de l'interCERT par l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information (ANSSI). Deux outils clés ont également été reconnus par l'ANSSI : l'outil de parapheur électronique ainsi que le service CDC Legalia pour la délivrance de certificats de signatures électroniques.

En matière de sécurisation des données hébergées par des tiers, en 2020, une doctrine en matière de conformité Cloud a été validée et partagée avec l'ensemble des filiales.

En matière de sensibilisation, l'Etablissement public s'est doté d'un plan de sensibilisation fédérale SSI pour la période 2020-2022, afin d'assurer une sensibilisation continue de tous ses collaborateurs et un respect des règles

édictees par la charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information. Ce plan inclut des fiches de sensibilisation, une formation obligatoire pour tout nouvel arrivant, des actions ciblées de sensibilisation (passeport cyber), la mise en ligne de e-learning, ... En 2020, des communications spécifiques ont été faites sur les risques liés au télétravail avec des tests réalisés directement auprès des collaborateurs pour les sensibiliser aux pratiques d'hameçonnage (phishing).

Objectif **100%** de collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité

Protection des données personnelles

Groupe

Dans le cadre de leurs activités, les entités du groupe Caisse des Dépôts sont amenées à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à leurs clients, leurs collaborateurs, leurs partenaires, leurs fournisseurs et leurs prestataires. Soucieux de poursuivre avec ces derniers des relations de confiance, le Groupe a

Filiales et participations stratégiques

Chaque filiale consolidée du Groupe, à l'exception des entités peu exposées et de petite taille STOA et CDC Biodiversité, est tenue d'appliquer la politique Groupe en réalisant notamment des tests d'intrusion et de contrôle, en déclinant une charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information, en évaluant leurs vulnérabilités et mettant en place des mesures de remédiation, en sensibilisant leurs collaborateurs, ...

Pour décliner cette politique, chaque filiale dispose d'un interlocuteur privilégié au sein des équipes de l'Etablissement public. En outre, un plan de travail commun annuel est défini, incluant, en particulier pour 2020-2021, la mise en place d'une doctrine cloud propre à chaque entité et la sensibilisation. Icade, Transdev et SFIL ont ainsi déployé des modules de sensibilisation à la cybersécurité et la protection des données personnelles en 2020.

mis en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur notamment le règlement général de protection des données personnelles (RGPD).

Un réseau rassemblant les différents délégués à la protection des données personnelles (DPO) des filiales et participations stratégiques vient renforcer la gouvernance de ces sujets au niveau Groupe, et de favoriser le partage de bonnes pratiques.

| | Nombre total de plaintes en matière de protection des données à caractère personnel déposées auprès de la CNIL à l'encontre de l'organisation (dont % traité) | | | Nombre de violations en matière de données à caractère personnelle notifiées par l'organisation à la CNIL (dont % traité) | |
|---------------------|--|---------------------|---------------------|--|---------------------|
| | 2018 ⁽¹⁾ | 2019 ⁽²⁾ | 2020 ⁽³⁾ | 2019 ⁽⁴⁾ | 2020 ⁽³⁾ |
| Caisse des Dépôts | 1 | 2 (100%) | 2 (100%) | 1 (100%) | 6 (100%) |
| Filiales | 4 | 7 (100%) | 4 (100%) | 19 (100%) | 22 (100%) |
| Total Groupe | 5 | 9 (100%) | 6 (100%) | 20 | 28 |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

(1) Données non disponibles pour Bpifrance, CDC Biodiversité, Egis, SCET et Société Forestière

(2) Données non disponibles pour CDC Biodiversité et STOA

(3) Données non disponibles pour STOA, consolidant nouvellement SFIL.

(4) Données non disponibles pour CDC Habitat, CDC Biodiversité et STOA.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts met en œuvre un dispositif de protection des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur notamment le règlement général de protection des données

personnelles (RGPD), ainsi qu'avec les délibérations et recommandations de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Sa politique dédiée a été validée en 2019, et se décline notamment via :

- Mise à jour des sites internes ;
- Procédure de gestion des demandes d'exercice des droits des personnes ;
- Procédure de gestion des violations de données à caractère personnel ;
- Charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information ;
- Programme dédié de formation des collaborateurs incluant des actions de sensibilisation à la protection des données.

La Caisse des Dépôts s'est notamment fixée comme cible de sensibiliser 100% de ses collaborateurs via une nouvelle version de e-learning RGPD, obligatoire pour ton nouvel arrivant, et faisant partie des modules de son « Ecole du Digital ».

En matière de gouvernance, un comité de pilotage RGPD, présidé par la Secrétaire générale du Groupe, se réunit chaque trimestre afin de suivre la mise en œuvre du programme de conformité au RGPD. Une déléguée à la protection des données à caractère personnel (ou Data Protection Officer – DPO) a également été nommée. Elle est assistée de chargés de mission et dispose de l'appui de la direction des systèmes d'information, d'une cellule de juristes spécialisés au sein de la direction juridique et fiscale, et du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI). La DPO est l'interlocuteur de la CNIL et de toutes les personnes concernées par une collecte ou un traitement de données personnelles. Elle a notamment pour missions de s'assurer du respect de la réglementation en la matière, de suivre les demandes et leurs traitements, ainsi que d'émettre des avis et conseils sur les projets, en particulier informatiques. Par ailleurs, elle anime un réseau de référents « Données à caractère personnel », afin

d'assurer le bon déploiement opérationnel dans tous les métiers et directions.

Pour en savoir plus :

Notices sur la protection des données personnelles de la Caisse des Dépôts disponibles sur le [site internet](#)

Filiales et participations stratégiques

Toutes les filiales disposent de leurs propres politiques conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les entités présentes à l'international, Transdev et Egis depuis 2020, déploient leur politique sur l'ensemble de leurs implantations selon la réglementation des pays dans lesquels ils interviennent.

Différentes filiales, notamment Icade, la SCET et la SFIL, ont mis en place des dispositifs de sensibilisation et formation. En 2020, 97 % des collaborateurs d'Icade les plus exposés en matière de protection des données personnelles ont été formés au sujet, tandis que la SFIL a mis en place une formation obligatoire sur le RGPD pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Par ailleurs, la protection des données est aussi parfois intégrée dans le cadre des relations avec les sous-traitants et les fournisseurs. C'est notamment le cas dans la charte d'Achats Responsable d'Icade, dans le memento sur les annexes RGPD « fournisseurs » à destination des opérationnels d'Informatique CDC.

Pour une relation de confiance numérique entre bailleur et preneur chez Icade

En 2020, le pôle Foncière Tertiaire d'Icade a signé une première « e-annexe » au bail commercial, destinée à établir un nouveau cadre juridique de confiance numérique entre bailleur et preneur. Ce document apporte au locataire des précisions sur le mode de gestion des données collectées le concernant et sur l'ensemble des services numériques qui lui sont proposés : infrastructure, applicatifs (maquette BIM, services de proximité, etc.), qualité des services (wifi, sécurité, etc.), suivi des performances énergétiques et mise à disposition des informations couvertes par l'annexe environnementale.

4.2.7. Protection et relation clients

Pour le groupe Caisse des Dépôts, la notion de client renvoie à un large spectre d'acteurs de natures très diverses (clients particuliers, professionnels ou

institutionnels, mandants, bénéficiaires des mandats gérés, etc.) dans une grande variété de secteurs de l'économie française.

Gestion et mesure de la satisfaction clients

Groupe

Dans toutes ses activités, le Groupe s'attache à mettre en place une relation client éthique et de qualité fondée sur la confiance et la transparence.

- **Loyauté des pratiques envers les clients** : Toutes les entités du Groupe accordent une attention particulière à la loyauté de leurs pratiques envers leurs clients. La charte de déontologie du Groupe impose ainsi : « *Les entités s'assurent de la protection de leur clientèle en veillant à la primauté des intérêts de leurs clients et en traitant avec diligence leurs réclamations.* » Pour cela, le Groupe vise à informer et communiquer avec ses clients de manière la plus transparente et exhaustive possible sur ses offres au travers notamment des sites internet de ses entités, et à s'assurer de la loyauté et clarté des contrats.
- **Orientation client** : L'orientation client fait partie des principaux leviers du plan stratégique, avec comme double objectif :
 - Faciliter les échanges et créer plus de proximité avec les clients pour mieux répondre à leurs besoins, via des implantations territoriales et des plateformes digitales omnicanales.
 - Développer les partenariats et mobiliser l'écosystème pour proposer une offre la plus

complète possible, intégrant les partenaires au parcours client. En 2020, la Direction du réseau de la Banque des Territoires a notamment renforcé sa mobilisation destinée à développer l'action territoriale de l'ensemble du Groupe pour améliorer le niveau de service apporté aux acteurs des territoires.

- **Réclamations et services clients** : 7 entités (Etablissement public, Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, Informatique CDC, Société Forestière) présentent des dispositifs de réclamation spécifiques et/ou de services clients.
- **Mesure de la satisfaction clients** : 8 entités ont recours à un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction de leurs clients au moins pour leurs principales activités (Etablissement public, Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, Informatique CDC, Transdev). En fonction de la nature des activités, ces dispositifs peuvent être une équipe Etudes et Connaissance clients dédiée comme au sein de la Banque des Territoires, une enquête et un calcul de Net Promoter Score (NPS) comme chez Bpifrance et Icade, un suivi « à chaud » des clients utilisant le Help Desk comme chez Informatique CDC. En 2020, des études ont pu parfois spécifiquement viser la gestion de la crise sanitaire et de ses contextes, notamment au sein de la Banque des Territoires.

Nombre d'entités ayant formalisé un dispositif de mesure de la satisfaction clients

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|------|------|------|
| Groupe ¹ | 8/12 | 9/12 | 8/12 |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Définition : Présence d'un dispositif formalisé de mesure de la satisfaction clients ayant vocation à couvrir une section représentative des clients (ex : enquête transmise à l'ensemble des clients, sondage, échantillonnage), au moins pour les activités principales de l'entité. Des études et enquêtes réalisées ponctuellement ne sont pas prises.

¹ Le véhicule d'investissement STOA n'est pas pris en compte. Conformément au périmètre de consolidation, CNP Assurances est pris en compte jusqu'en 2019, et SFIL à partir de 2020. Le groupe La Poste n'est pas encore consolidé.

Montant des amendes relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des produits et services (€)

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|------|------|------|
| Groupe ¹ | 0 | 0 | 0 |

¹ Les données remontées incluent toutes les filiales à l'exception de CDC Habitat, Transdev et Compagnie des Alpes. La Direction juridique du Groupe n'a cependant connaissance d'aucune infraction de ce type prononcée contre l'Etablissement public ou ses filiales. SFIL, intégrée au Groupe en 2020, et le Groupe La Poste, non encore consolidé dans le reporting, ne sont ici pas intégrés.

Caisse des Dépôts

Banque des Territoires

- **La Direction du réseau** a renforcé la structuration de son département dédié pour mieux informer et communiquer avec ses clients. Entre l'été 2019 et l'été 2020, toutes les directions régionales, hormis les trois directions régionales ultra-marines, ont basculé vers une nouvelle organisation pour être au plus près de l'accompagnement client (mise en place d'un interlocuteur référent client...). Deux projets phares ont également continué leur déploiement en 2020 pour permettre un accès rapide à l'offre et évaluer son efficacité : d'une part l'outil interne de relation clients (D'CLiC) pour notamment permettre un meilleur suivi clients ; d'autre part la plateforme numérique de la Banque des Territoires pour mieux leur présenter toute l'offre disponible. Pour faciliter et accélérer l'accès aux offres, la possibilité d'un traitement digitalisé des dossiers clients a été déployé sur cette plateforme pour certains types de prêts et prestations bancaires.
- **Concernant la Direction des prêts**, les remontées des clients se font, d'une part par le biais du canal d'assistance technique à partir du site client et, d'autre part, par la réalisation d'enquêtes réalisées avec le département Transformation stratégique et digitale (enquêtes de notoriété, enquêtes thématiques).
- **Concernant la Direction des clientèles bancaires**, le réseau commercial rencontre régulièrement les clients. Différentes hotlines ont été mises en place, ainsi que des outils d'enregistrement des demandes et des réclamations issues des clients. Les conditions générales d'utilisation (CGU) des contrats précisent les modalités de saisine du Médiateur en cas de réclamation. Pour les fonds en déshérence (Ciclade), le grand public a la possibilité de saisir la médiatrice de la Caisse des Dépôts, la commission d'accès aux dossiers administratifs (CADA) et le défenseur des droits. Enfin, sur les consignations et dépôts spécialisés, une hotline a été créée sur les consignations ESM et ARS et une autre sur Ciclade.

En parallèle, la Banque des Territoires a lancé un projet d'outillage de suivi des réclamations sur l'ensemble de son périmètre dont la livraison est attendue au mois de septembre 2021. Cet outil permettra notamment de mieux suivre les réclamations des clients de la Direction des clientèles bancaires et de répondre aux exigences de l'ACPR.

Enfin, la Banque des Territoires dispose d'une l'équipe dédiée Etudes et Connaissance Clients, renforcée dans le cadre du plan stratégique de transformation 2020-2024, et ayant recours à divers méthodologies (enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives, communautés clients, analyse de la performance digitale, enquête de notoriété et d'image). Au total, les études couvrent sur l'ensemble des segments clients (collectivités locales, professions

juridiques, entreprises, habitat social). En 2020, les principales actions portent sur :

- Le lancement de plusieurs études permettant d'identifier l'impact de la crise sanitaire auprès des clientèles et l'accueil des mesures d'urgence mises en place, et de recueillir les axes d'amélioration ;
- La poursuite du développement de la culture clients avec des restitutions d'études aux différentes directions du siège, mais également aux directeurs du réseau et aux collaborateurs plus directement en charge de l'action commerciale ;
- Le lancement des études collaborateurs, notamment auprès de la Direction du réseau, de façon à mettre en perspective les besoins du réseau et ceux des clients. Ces études ont vocation à être développées ;
- La poursuite de l'amélioration de la performance digitale, avec depuis 2020 la possibilité de suivre des parcours clients et de mesurer les ruptures, ce qui nous permet d'améliorer l'expérience Clients sur la plateforme Banque des territoires.

Direction des politiques sociales

L'accès aux services essentiels, l'information, l'accompagnement des mandants et des assurés sont au cœur de la relation client de la Direction des politiques sociales. Concrètement, elle s'attache à :

- Répondre à toutes les demandes sur les canaux habituels de la relation client (courriers, téléphone, courriels, face à face) ;
- Communiquer de manière adaptée en fonction des différents profils de clients ;
- Mettre à disposition toute l'information utile sur le site internet et sur les espaces clients ;
- Faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information dans les domaines de la retraite, des activités sociales, de la gestion des fonds en déshérence (Ciclade) et de la formation professionnelle.

Différentes actions sont menées pour faciliter l'accès des mandants (fonds, employeurs publics) et bénéficiaires (retraités, actifs, employeurs, clients des mandats, etc.) aux services), en particulier dans le cadre de la dématérialisation. En 2020, ceci inclut notamment : la modernisation de la plateforme destinée aux employeurs de tous les mandats, renommée PEP's, la cartographie du parcours de demande unique de retraite, la refonte de la page d'accueil du site Ircantec, l'amélioration des contenus sur la préparation de la retraite, l'amélioration des contenus liés au décès d'un affilié, la production de nouveaux tutoriels, l'amélioration du processus pour effectuer une Attestation de cessation de cotisation (ACC).

Enfin, les services de la relation clients de la Direction mènent chaque année des enquêtes communes relatives aux services dématérialisés, pour évaluer la satisfaction des clients, notamment sur : les services en ligne destinés aux actifs et aux retraités de la DPS (SARA), les services

en ligne destinés aux employeurs de la DPS (Plateforme Employeurs Publics PEP's), les sites Internet des fonds CNRACL, RAFP et IRCANTEC destinés aux actifs, retraités et aux employeurs. En 2020, trois vecteurs de la relation

clients ont spécifiquement été évalués : accueil téléphonique, courriers, courriels. Le dispositif fait partie intégrante du processus qualité.

Filiales et participations

Détail par entités

| | |
|----------------------------|---|
| Bpifrance | <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de l'intégralité de l'offre sur le site bpifrance.fr, avec la possibilité d'affiner la recherche en fonction de la taille, du secteur d'activité de l'entreprise et des besoins. ■ Implantation décentralisée sur 48 implantations en France et les DOM-TOM (particulièrement dans les métiers financement/Innovation) et une large délégation des pouvoirs de décision. Aide à la recherche d'interlocuteur en région. ■ Dispositif de réclamation à la disposition des clients sur le site bpifrance.fr. ■ Enquête de satisfaction conduite annuellement auprès des clients et partenaires (entreprises financées, investies ou accompagnées, banques, sociétés de gestion, régions). En 2020, le taux de satisfaction clients atteint 7,9 / 10. Le <i>Net Promoter Score</i>, indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, des clients s'élève à 48. |
| CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ 61 agences émaillant le territoire de CDC Habitat, CDC Habitat social et de la SA Sainte-Barbe (chargés de clientèles, conseillères en économie sociale et familiale, chargés de recouvrement, techniciens, etc.) ■ Procédures d'attribution des logements conventionnés et de location des logements intermédiaires favorisant la transparence et s'appuyant sur des règles et des critères objectifs : politique d'attribution pour CDC Habitat social validée par le conseil de surveillance, commercialisation des logements intermédiaires et libres à partir de la publication en ligne des annonces des logements. Pour le logement intermédiaire et libre, l'ensemble du processus est entièrement dématérialisé avec bail et signature électronique. Pour le parc social, la dématérialisation est prévue pour le 1^{er} trimestre 2021. ■ Charte de qualité remise aux locataires lors de leur entrée dans le logement. ■ Gestion des résidences et relation clients de proximité assurées par des gardiens, présents sur site ou dans des espaces d'accueil partagés et des managers de proximité (profil technique). ■ Centre de contact client (70 collaborateurs) recevant les appels des locataires du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00. Le taux de contact du Centre de Contact Client est de 83,1% en 2020 contre 77,2% en 2019 pour CDC Habitat (incluant la Sainte-Barbe) et de 73,1% en 2020 contre 76,7 % en 2019 pour CDC Habitat social. En dehors des horaires d'ouverture du Centre de Contact Client, un service téléphonique d'assistance et des cadres d'astreinte assurent le relais pour traiter les demandes à caractère urgent. ■ Espace locataires personnalisé son application mobile, avec une nouvelle version pour des délais de réponses raccourcis, des parcours clients digitalisés et plus d'informations pour des clients plus autonomes. La version a été mise en ligne le 25 janvier 2021 pour CDC Habitat, et vise à être déployée sur SA Sainte-Barbe et CDC Habitat social entre avril et juin 2021. ■ Accompagnement social des locataires (voir section Cohésion sociale). ■ Enquête de satisfaction. L'ensemble du dispositif des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des locataires a été harmonisé et généralisé au sein de l'ensemble de CDC Habitat et CDC Habitat social en 2020. Le dispositif unifié comprend désormais : <ul style="list-style-type: none"> ■ un baromètre de satisfaction annuel : enquête téléphonique (12 000 locataires interrogés). CDC Habitat s'est fixé pour objectif de maintenir un taux de satisfaction au-delà de 75%. En 2020, le taux de satisfaction global de CDC Habitat (incluant la Sainte-Barbe) s'établit à 80,5 % contre 79,6 % en 2019, et celui de CDC Habitat social à 77,4 % contre 75,1 % en 2019, ■ un baromètre Relation clients : enquête téléphonique dynamique (1 000 locataires ayant effectué une demande interrogés chaque mois), ■ des enquêtes dynamiques auprès des nouveaux locataires, ■ des enquêtes avant travaux et après travaux dans le cadre des réhabilitations, ■ un panel de locataires 860 volontaires, représentatifs du parc, mis en place en 2020, pour interroger ponctuellement les clients sur leurs attentes en matière de nouveaux services. |
| Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Traitement rigoureux des réclamations. ■ CGV et principaux contrats généralement revus par la Direction juridique. ■ 6 sites bénéficiant de la certification qualité ISO 9001, soit sur un périmètre représentant 51 % des visites de l'ensemble des sites (journées skieurs et visiteurs). ■ Objectif stratégique de Très Grande Satisfaction. Les enquêtes de satisfaction très fréquentes permettent de faire émerger la voix du client et d'adopter des actions d'amélioration, avec |

| | |
|-------------------------|--|
| | <p>également des procédures interactives pour identifier les leviers de satisfaction, des démarches de design de service permettant d'être à l'écoute du client en situation d'observation, ... Les notes de satisfaction sont revues régulièrement au sein de chaque équipe, chaque site, ainsi que par la Direction générale et le Comité exécutif du Groupe, que ce soit par métier, ou par installation. De nombreux sites, et notamment le Parc du Futuroscope, la station de Val d'Isère et des Ménuires ont déployé la démarche <i>design thinking</i> pour repenser les services et les parcours clients.</p> |
| Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charte de déontologie, code d'intégrité et sa déclinaison pour les partenaires déclinant les grands principes de la loyauté des pratiques auprès des clients à l'échelle de l'ensemble du groupe Egis. ■ Clauses spécifiques dans leurs conditions de vente pour les quelques activités ciblent directement le consommateur (services BtoC Easytrip par exemple). ■ Certification ISO 9001 de l'ensemble des entités du Groupe Egis. ■ Enquête de satisfaction client dans le cadre de la certification ISO 900 selon une trame d'enquête commune et un outil en ligne commun au Groupe. Chaque business unit réalise une synthèse annuelle qui est consolidée au niveau du Groupe par la Direction de la performance. |
| Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charte Ethique. ■ Pôle Promotion : pratiques loyales de commercialisation et communication transparente vis-à-vis des clients ! <ul style="list-style-type: none"> ■ Démarche de certification NF encadrant les pratiques loyales envers les clients, au travers d'exigences précises en matière de contractualisation et d'information notamment. Ces éléments sont audités et des enquêtes de satisfaction sont réalisées pour évaluer le respect des engagements de services et la satisfaction concernant l'organisation de la société et le produit ; ■ Projets de logement d'Icade Promotion réalisés dans le cadre réglementaire français des Ventes en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) qui impose aux promoteurs de garantir le parfait achèvement du projet aux acquéreurs - les bâtiments livrés doivent correspondre à la description du contrat de réservation ; ■ Equipes commerciales formées au conseil en matière de financement et accréditées Intermédiaires en Opération Bancaire et Service de Paiement (IOBSP) ; ■ Rémunération variable des commerciaux dépendant en partie de la satisfaction client mesurée par le <i>Net Promoter Score</i> (NPS) ; ■ Parcours client complet pour les acquéreurs résidentiels, ponctué de rencontres physiques et virtuelles, et s'appuyant sur la plateforme digitale Icade et Moi qui permet d'accompagner les acquéreurs à chaque étape de leur projet et de les tenir informés régulièrement de l'avancement du chantier. ■ Pôle Foncière Tertiaire : tous les locataires ont à leur disposition un service client. ■ Enquêtes de satisfaction : L'amélioration du taux de satisfaction client est un enjeu majeur pour Icade, avec la réalisation annuelle d'un calcul de <i>Net Promoter Score</i> (NPS). En 2020, le NPS à la livraison des clients résidentiels était positif. |
| Informatique CDC | <ul style="list-style-type: none"> ■ Catalogue de services disponible sur une plateforme digitale. ■ Procédure de gestion des réclamations. La gestion des réclamations formalise les délais de réponse aux insatisfactions remontées par les clients. ■ Contrats clients sont validés par un comité client avant signature par le Directeur général. ■ Suivi des relations clients par des « Partenaires Métiers stratégiques » et des « Partenaires Métiers opérationnels, « afin d'avoir une relation plus suivie avec chaque Métier. Chaque partenaire suit la relation, la qualité des services fournis, les éventuels plans de remédiation en cas de difficulté rencontrée et les évolutions d'organisation de son Client. ■ Projet participatif de transformation, impliquant tous les collaborateurs, afin de renforcer notamment la proximité avec les clients finaux. La mise en œuvre effective est prévue pour le premier semestre 2021. Elle se traduira, en particulier, par la mise en place de dix <i>Squads</i> (équipes) Métiers, intégrant notamment les rôles de Partenaires Métiers et Opérationnels, afin de permettre un suivi plus adapté aux différentes contraintes Métiers, tout en conservant une cohérence globale à l'activité. ■ Suivi continu de la satisfaction : un retour « à chaud » est proposé à chaque utilisateur appelant le <i>HelpDesk</i>. La participation des Partenaires Métiers aux différentes instances (Comité de Domaines Métiers, Comités de Pilotage, Comité de Stratégiques) permet également de prendre en compte le plus rapidement possible les éventuelles insatisfactions. ■ Suivi régulier des GTR (Garanties des Temps de Rétablissement) des incidents de Gravité A et B dans le comité de direction, et mise en place de plan d'action afin d'améliorer ces taux. |
| SCET | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation ponctuelle d'enquêtes de satisfactions clients sur le réseau social interentreprise par exemple ■ Récupération des fiches d'avis/satisfaction des clients dans le cadre des certifications OPQCM, OPQIBI. |
| SFIL | <ul style="list-style-type: none"> ■ SFIL réalisera une enquête de satisfaction des emprunteurs Secteur Public Local France en 2021. |

| | |
|---------------------------|---|
| Société Forestière | <ul style="list-style-type: none"> ■ Réunion annuelle avec chacun des clients institutionnels pour évoquer leur satisfaction quant à la mise en œuvre du mandat. ■ Suivi du nombre de réclamations reçues pour les 4000 porteurs de parts des groupements forestiers (GFI). ■ Prise de contact par les agences pour les clients particuliers sous mandats. |
| Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Approche expérience client voyageur, sur la base de la digitalisation de la data pour détecter la manière dont les passagers peuvent s'orienter, se déplacer et s'informer et choisir leur parcours, au travers notamment de la méthodologie T.ex, inspirée du <i>design thinking</i>. ■ Modalités de gestion des demandes et des réclamations précisées dans les contrats. Programme « listen » de gestion des réclamations déployé dans les pays et réseaux du Groupe. ■ Certifications ISO 99001 et label FACE QSE en France. ■ Adaptation des services en 2020 dans le contexte sanitaire. <ul style="list-style-type: none"> ■ Attention renforcée au respect des gestes barrières par notre personnel et sensibilisation à leur rôle de maintien de confiance vis-à-vis de nos voyageurs et du service public de mobilité ; ■ Mise à disposition d'outils de mesure de la température corporelle si nécessaire. ■ Outil d'enquête clients collectivité Eval'Ao, déployé mondialement, et enquêtes de satisfaction des voyageurs réalisées localement. Les résultats de ces enquêtes sont exploités localement par les parties-prenantes en charge de la relation avec les clients. En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a cependant empêché l'envoi du baromètre élus dans de nombreux pays. |

Médiation

Groupe

A l'échelle du Groupe, une instance de médiation a été créée en 1997, sur la recommandation du médiateur de la République. La médiation du Groupe se déploie depuis lors dans un contexte européen et français très incitatif. Elle propose aujourd'hui aux parties-prenantes du Groupe une médiation institutionnelle et une médiation de la consommation.

La mission et les valeurs de la médiation du Groupe, encadrées par une charte, ont pour objectif de restaurer la confiance, pour renouer une relation de long-terme avec l'ensemble des parties prenantes, de rechercher des solutions amiables aux litiges, et de suggérer le cas échéant des améliorations des règles et procédures internes en vigueur.

La saisine de la médiatrice s'effectue par le biais d'un formulaire en ligne, disponible sur le site internet de la Caisse des Dépôts, par mail, ou par voie postale, selon les modalités précisées également sur le site internet de la Médiation.

Un plan de développement de la médiation au sein du Groupe est actuellement mis en œuvre, en lien étroit avec

la direction juridique et fiscale du Groupe, dans la perspective notamment d'inciter à insérer des clauses de médiation dans certains contrats.

Par ailleurs, une enquête qualitative est réalisée chaque année pour mesurer la satisfaction des requérants et leur perception du processus de médiation.

Pour en savoir plus :

- Charte de la médiation du groupe
- Site de la médiation du Groupe <https://www.caissedesdepots.fr/mediation>
- Rapport annuel de la médiatrice

En 2020, la médiation du Groupe a connu une progression impressionnante du nombre de saisines (+ 250 % sur l'année), particulièrement pendant le 1^{er} confinement (x 3,5). 1 152 dossiers ont été instruits pour traiter les saisines non closes précédemment et les 999 saisines de l'année 2020. La majorité de ces saisines de la médiatrice a relevé de la médiation institutionnelle, et a concerné, pour beaucoup, MonCompteFormation (CPF), le dispositif de gestion des comptes inactifs Ciclade, et les retraites de la CNRACL

| Nombre de saisines reçues dans l'année par la médiation du Groupe | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Groupe | 146 | 254 | 348 | 287 | 999 |

Protection de la santé et de la sécurité des clients

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est indirectement concernée par les sujets de santé et de sécurité des consommateurs. En effet, elle n'est que rarement en contact direct avec les bénéficiaires finaux de ses interventions, et elle n'exerce pas d'activité d'exploitation. En revanche, les produits et services qu'elle met à la disposition de ses clients et mandants, pour leurs bénéficiaires respectifs, visent à améliorer la santé et la sécurité de ces derniers.

Par exemple, au sein de la direction des prêts, l'éco-prêt pour la réhabilitation thermique des bâtiments, intègre depuis 2019 un bonus amiante pour des réhabilitations intégrant ce sujet. En ce qui concerne le métier de gestion de mandats de retraites, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, se mobilise pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agents territoriaux et hospitaliers. C'est dans cette optique qu'est né, en 2001, le Fonds national de prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles qui a pour missions essentielles :

- D'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé ;
- De participer au financement, sous la forme de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements qui sont conformes au programme d'actions du Fonds ;
- D'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques.

Filiales et participations

Les enjeux de santé et de sécurité des clients sont les particulièrement importants pour Compagnie des Alpes, Transdev et les activités d'exploitation d'Egis. Ces entités ont structuré diverses politiques, incluant pour a minima pour les activités les plus directement concernées des systèmes de management, des audits et certifications tierces. Le détail des politiques des autres entités est disponible dans leurs propres publications RSE. L'année 2020 a vu des plans d'actions renforcées dans le contexte épidémique.

| Détail par entités | |
|----------------------------|--|
| Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôles réglementaires systématiquement effectués, vérification régulière de chaque installation avant et pendant la saison d'ouverture des sites, visites régulières de prévention en responsabilité civile, par le Groupe accompagné d'ingénieurs prévention de son courtier d'assurance. ■ Conformité et respect des normes en vigueur pour les produits, les consommables et les matériels utilisés (conception, fabrication, installation, exploitation et entretien), avec une attention particulière à la conformité et au niveau de sécurité des articles vendus dans les boutiques des Parcs de loisirs (procédure de contrôle rigoureuse, audits sont menés dans les principales usines...). ■ Réseau de correspondants dans les domaines de la qualité et de la sécurité chargés de suivre et d'améliorer les processus de contrôle. ■ Plans de secours prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences, ainsi qu'un dispositif complet de gestion de crise, aussi bien sur les sites qu'au siège du Groupe. ■ Mesures en matière de sûreté (renforcement des contrôles d'accès, |
| Egis | <ul style="list-style-type: none"> ■ Certification ISO 45 001 pour près de 70% du chiffre d'affaires. |
| Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de santé et de sécurité du Groupe Transdev établie depuis 2014. ■ Système de management de la sécurité (SMS) de Transdev, conforme à la norme ISO 45001, et comprenant environ 90 exigences liées à la bonne gestion de la sécurité au sein de l'entreprise. ■ Plan spécifique "Back on Track", pour faire face à la pandémie mondiale en prenant en compte tous les aspects du voyage des passagers, de l'entrée à la sortie du véhicule. Sont pris en compte, les mesures sanitaires telles que le nettoyage et la désinfection des véhicules, le gel hydroalcoolique disponible pour les passagers, la distanciation physique et la gestion du chargement. |

Répartition par entité (pays, genre et statut)

| Répartition de l'effectif total géré par entité par zone géographique (Monde, au 31/12/2020) | 2018 | 2019 | 2020 | | Evolution 2019-2020 | |
|--|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------------|------------|
| | Total | Total | France | Étranger | | Total |
| Caisse des Dépôts (EP) * | 6 646 | 6 767 | 6 883 | | 6 883 | 2% |
| Bpifrance | 3 018 | 3 258 | 3 479 | | 3 479 | 6% |
| CDC Biodiversité | 44 | 42 | 44 | | 44 | 5% |
| CDC Habitat | 7 509 | 7 525 | 9 110 | | 9 110 | 17% |
| CNP Assurances et filiales | 5 260 | 5 370 | NA | NA | NA | NA |
| Compagnie des Alpes | 4 890 | 5 239 | 3 133 | 2 078 | 5 211 | -1% |
| Egis et filiales ** | 9 056 | 9 148 | 4 065 | 4 999 | 9 064 | -1% |
| Icade et filiales | 1 186 | 1 174 | 1 188 | 1 | 1 189 | 1% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 1 210 | 1 276 | 1 379 | | 1 379 | 7% |
| Reste des entités rattachées à l'EP *** | 468 | 448 | 415 | | 415 | -7% |
| SCET et filiales | 392 | 349 | 326 | | 326 | -7% |
| SFIL | NA | NA | 394 | | 394 | NA |
| Société Forestière et filiales | 181 | 172 | 170 | | 170 | -1% |
| Transdev | 81 782 | 84 714 | 34 334 | 48 778 | 83 112 | -2% |
| Groupe - Effectif total | 121 947 | 125 482 | 64 920 | 55 856 | 120 776 | -4% |

* Effectif total géré hors agents ou salariées exerçant leur activité au sein de CNP Assurances (avant 2020, suite au départ de la CNP en 2020)

** Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international

*** Effectif en équivalent temps plein, incluant également Novethic et France Brevets.

L'effectif Groupe diminue de 4% par rapport au 31 décembre 2019. Cette baisse s'explique principalement par la sortie de CNP Assurances et de ses filiales du périmètre social du Groupe. A l'inverse, SFIL, qui a rejoint le Groupe à l'automne, est à compter de 2020 inclus dans le périmètre social.

| Répartition de l'effectif total géré par genre et statut (France, au 31/12/2020) | Cadres | | Non cadres | | Total | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Caisse des Dépôts (EP) | 46% | 54% | 27% | 73% | 38% | 62% |
| Bpifrance | 43% | 57% | 34% | 66% | 42% | 58% |
| CDC Biodiversité | 43% | 58% | 0% | 100% | 39% | 61% |
| CDC Habitat | 45% | 55% | 39% | 61% | 41% | 59% |
| Compagnie des Alpes | 60% | 40% | 59% | 41% | 59% | 41% |
| Egis et filiales * | 68% | 32% | 44% | 56% | 63% | 37% |
| Icade et filiales | 55% | 45% | 26% | 74% | 46% | 54% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 72% | 28% | 71% | 29% | 72% | 28% |
| Reste des entités rattachées à l'EP | 51% | 49% | 51% | 49% | 51% | 49% |
| SCET et filiales | 45% | 55% | 18% | 82% | 41% | 59% |
| SFIL | 56% | 44% | 30% | 70% | 53% | 47% |
| Société forestière et filiales | 73% | 27% | 64% | 36% | 69% | 31% |
| Transdev | 65% | 35% | 76% | 24% | 75% | 25% |
| Groupe Effectif total | 54% | 46% | 65% | 35% | 62% | 38% |

* Hors effectifs des sociétés d'exploitation France et international

Répartition des entrées et des sorties et turnover

| Nombre d'entrées-sorties (Monde) | 2019 | | 2020 | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Entrées | Sorties | Entrées | Sorties |
| Caisse des Dépôts (EP) | 725 | 466 | 626 | 488 |
| Bpifrance | 608 | 375 | 652 | 492 |
| CDC Habitat | 1 | 1907 | 2289 | 1965 |
| CNP Assurances et filiales | NA | NA | NA | NA |
| Compagnie des Alpes*** | 14 242 | 14 002 | 12699 | 13012 |
| Egis et filiales* | 864 | 725 | 667 | 676 |
| Entités rattachées à l'EP** | 169 | 176 | 154 | 184 |
| Icade et filiales | 216 | 223 | 195 | 180 |
| Informatique CDC et CNP-TI | 185 | 119 | 204 | 101 |
| Transdev | 25 143 | 24 426 | 21124 | 23145 |
| Total Groupe | 44 072 | 42 419 | 38 610 | 40 243 |

* Périmètre France

** dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière

*** Ce turnover plus important pour Compagnie des Alpes est structurel du fait du recours aux CDD saisonniers pour les activités de tourisme et de loisirs.

Entrées = recrutements CDI et CDD (y compris contrats d'aide à l'insertion), mobilités Groupe, hors gains de marchés

Sorties = démissions, licenciements, fins de CDD, rupture conventionnelle, retraite et pré-retraites, décès, rupture période d'essai, mobilités Groupe, hors cessions/pertes de marchés

| Turnover - Périmètre Monde | 2019 | 2020 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Caisse des Dépôts (EP) | 5% | 5% |
| Bpifrance | 9% | 8% |
| CNP Assurances et filiales | 5% | NA |
| Compagnie des Alpes | 44% | 40% |
| Egis et filiales* | 16% | 13% |
| Entités rattachées à l'EP** | 7% | 15% |
| Icade et filiales | 15% | 10% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 7% | 4% |
| CDC Habitat | 10% | 7% |
| Transdev | 23% | 20% |
| Groupe | 20% | 18% |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

*Périmètre France (données à l'international non disponible)

** dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière

Méthode : sommes des départs CDI et CDD (hors fins de CDD et pertes de marchés) / effectif moyen mensuel CDI. Sont comptabilisés dans les départs : démissions, licenciements économiques ou autre, ruptures conventionnelles individuelles et collectives, départs en retraite ou préretraite, décès.

Lecture : en 2020, 5% des postes de la Caisse des Dépôts ont été renouvelés.

Les chiffres peuvent fortement varier du fait de la nature des activités, avec notamment des taux plus élevés pour les activités touristiques et de loisirs, fortement saisonnières.

4.3.2. Qualité du dialogue social

Groupe

Deux instances organisent le dialogue social au niveau de l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts. Ces instances ont été mises en place par accord du 2 octobre 2001, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques (Loi NRE) du 15 mai 2001. Elles couvrent un périmètre d'environ 30 000 collaborateurs répartis dans environ soixante entités du Groupe, sur la base de critères d'appartenance définis dans cet accord :

- **Le Comité mixte d'information et de concertation (CMIC)** C'est un lieu d'information et de concertation entre la direction générale et les représentants du personnel des entités du Groupe sur l'actualité stratégique, économique, financière et sociale du Groupe. Présidé par le directeur général, il est composé d'une délégation du personnel et de représentants des organisations syndicales représentatives dans le Groupe.
- **Les délégués syndicaux du Groupe.** Ils sont désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les collaborateurs des entités du Groupe et sont compétents pour négocier des accords Groupe.

Au niveau du Groupe, trois accords principaux servent de cadre de référence : l'accord sur l'égalité professionnelle femme/homme de 2004, l'accord sur la mobilité de 2010 et l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de 2012. En outre, des rencontres sont organisées tous les deux mois entre le directeur des ressources humaines du Groupe et les délégués syndicaux afin d'évoquer l'actualité sociale.

Par ailleurs, chaque entité du Groupe organise son propre dialogue social dans le cadre d'instances de représentation du personnel qui lui sont spécifiques.

Avec près d'un millier d'accords signés chaque année à l'échelle du Groupe, de l'Etablissement public et/ou de ses filiales spécifiques, le dialogue social s'inscrit dans un cadre dynamique et constructif.

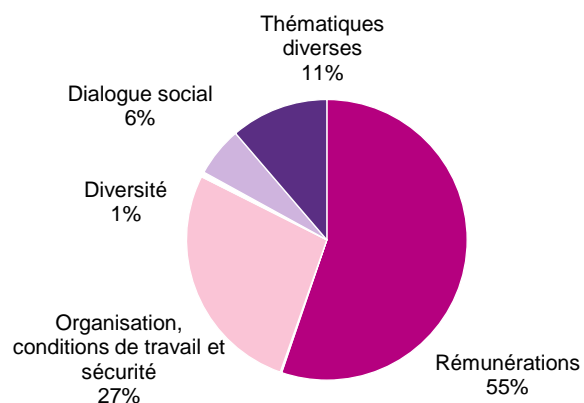
Caisse des Dépôts

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-217 du 29 mars 2018 et du décret n°2018-449 du 5 juin 2018, la Caisse des Dépôts dispose d'une instance unique de représentation du personnel : le comité unique de l'Etablissement public (CUEP). Mis en place en 2018, le CUEP regroupe le Comité social et économique (CSE), remplaçant le comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) depuis le 1^{er} janvier 2020. La Caisse des Dépôts est désormais habilitée à conclure des accords collectifs applicables de plein droit à la fois aux fonctionnaires et aux salariés afin d'assurer la

mise en cohérence des règles sociales dont relèvent les personnels.

En 2020, l'accord relatif à la mise en place du télétravail ou encore celui sur la Qualité de vie au travail (QVT) témoignent de la maturité du dialogue social au sein de l'Etablissement public.

Répartition par thèmes des 1210 accords et relevés de décision établis en 2020 - Groupe



Filiales et participations stratégiques

Les filiales et participations stratégiques entretiennent également leur propre dialogue social. Celles opérant à l'étranger disposent d'instances de représentation du personnel adaptées à leur configuration et s'attachent à respecter et promouvoir le droit syndical y compris dans les implantations situées hors d'Europe (Egis et Transdev).

Egis

Les engagements du groupe Egis sont formalisés dans le Code de Management des Ressources Humaines publié fin 2017. Ce Code, décrit les grands principes qui doivent être appliqués partout où le groupe opère (responsabilité sociale, santé, sécurité des équipes d'Egis, pratiques managériales, diversités, parcours professionnel et gestion des talents). Depuis 2019, une démarche d'évaluation mesurant le respect des grands principes de gestion des ressources humaines a été initiée au niveau Groupe. Celle-ci consiste à faire un bilan des mesures mises en œuvre au sein des entités et élaborer, sur la base d'un plan d'action, un développement des pratiques RH conformes à la culture Egis. Une procédure définissant le cadre de cette évaluation est en cours d'élaboration pour consolider les pratiques et

engager le cas échéant des actions de développement à des fins d'homogénéité.

Transdev

Dès juin 2012, Transdev s'est doté d'un Comité d'Entreprise Européen afin d'assurer la représentation des salariés des entreprises du Groupe opérant dans les Etats membres de l'Union Européenne.

En juin 2015, un Comité de Groupe France a été mis en place pour représenter les salariés des filiales françaises.

En outre, en vertu de l'**accord de Groupe sur « l'exercice du droit syndical et le dialogue social au sein du**

Groupe Transdev » conclu en 2015 et amélioré par l'accord de février 2019 visant à pérenniser des relations sociales constructives et à organiser le bon déroulement de l'exercice du droit syndical dans le Groupe, des délégués syndicaux nationaux et des délégués syndicaux coordinateurs nationaux ont été mis en place dans tous les pays d'implantation. Cet accord a aussi harmonisé le cadre de mise en place des Comités sociaux et économiques des filiales, tout en laissant des espaces de négociations aux entités locales adaptables aux contextes locaux.

4.3.3. Diversité et égalité des chances

Lutte contre toutes les formes de discrimination

Groupe

Le groupe Caisse des Dépôts s'est profondément engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Au-delà du cadre réglementaire français et international (OIT), cet engagement s'inscrit dans une démarche volontariste. Les entités de la Caisse des Dépôts s'attachent toutes à lutter, à leur manière, contre les formes de discrimination qui peuvent survenir au travail.

En 2020, 8 entités, représentant **près de 95% des effectifs du Groupe**, ont formalisé un engagement en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination, par :

- La mise en place d'une politique spécifique (Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade et Transdev),
- La signature d'accords dédiés (Egis et Informatique CDC) et/ou
- La signature de la Charte de la diversité (Caisse des Dépôts, Bpifrance, SCET, Transdev).

Ambition : 100% des collaborateurs du Groupe couverts par des accords ou des plans d'actions formalisés couvrant les sujets de diversité d'ici à 2022 - Monde

(pour Egis, filiales ayant leur siège en France)

En outre, un réseau a été mis en place à l'échelle du Groupe favoriser l'altérité, promouvoir l'égalité et valoriser la diversité à travers le Groupe.

Réseau de mixité du Groupe « Alter Egales »

Créé en 2011 et présidé par Virginie Chapron- du Jeu, directrice des finances et membre du comité exécutif du Groupe, le réseau participe au développement d'une politique volontariste de mixité, de décloisonnement et de transversalité au sein du Groupe.

Espace de rencontres et d'échanges réunissant plus de 2300 collaborateurs, le réseau **Alter Egales** organise des conférences, des ateliers des projets de solidarité et a mis en place un dispositif de mentorat

Pour en savoir plus : <https://www.alter-egales.fr/presentation-du-reseau>.

Caisse des Dépôts

Signataire de la Charte de la diversité, la Caisse des Dépôts s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination (genre, nationalité et origine ethnique, milieu social, religion, orientation sexuelle, responsabilités familiales, handicap, opinions politiques, âge, conditions médicales sensibles).

Dans le cadre de sa politique anti-discrimination, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des actions concrètes, en se concentrant sur trois critères : le genre, l'âge (à la fois les seniors mais aussi les jeunes notamment issus des milieux défavorisés) et le handicap.

Ces actions s'inscrivent dans une politique globale de diversité et d'égalité des chances et reposent sur un certain nombre d'accords (égalité femmes /hommes, insertion dans l'emploi des personnes en faveur du handicap, voir sections respectives dédiées) et de plans d'action renforcés

notamment sur la lutte contre le harcèlement, les agissements sexistes et les violences au travail :

- **Charte de prévention des situations de harcèlement et de violence au travail**, entrée en vigueur en juillet 2019 et visant à mieux accompagner et prendre en charge les collaborateurs s'estimant victimes d'une situation de violence ou de harcèlement via un circuit identifié et indépendant,
- **Nomination d'un référent dédié** au sein de la DRH et d'un référent dédié au sein du CSSCT.
- **Nouveau dispositif de traitement des signalements et des procédures de saisine**, assurant confidentialité et traitement individualisé des situations.

Filiales et participations stratégiques

La majorité des filiales et participations stratégiques adoptent une démarche inclusive dès leur recrutement (SCET, SFIL, Egis, Bpifrance, CDC Habitat, Transdev, Icade), incluant souvent une formation des recruteurs contre les biais auxquels ils sont confrontés.

La sensibilisation et la formation des collaborateurs (Informatique CDC, SFIL, Bpifrance, Icade, Compagnie des

Alpes) et/ou des managers (SCET, Informatique CDC, SFIL, CDC Biodiversité, Bpifrance, CDC Habitat, Icade) se déploient à travers des formations propres aux entités - en présentiels ou en e-learning - sur les thématiques d'égalité des genres, d'inclusion de la diversité et de la prise en compte des situations de handicap. Ces modules sont en augmentation en 2020.

Enfin, des dispositifs de signalement des comportements ou situations inappropriés sont mis en place dans 5 filiales (Informatique CDC, SFIL, Egis, Bpifrance et Transdev), avec des dispositifs d'alerte, parfois en complément de référents sur les discriminations et le sexisme. Ainsi, par exemple, SFIL a par exemple mis en place les dispositifs ALLODISCRIM pour les discriminations et/ou inégalités de traitement, de harcèlement moral et à des situations de violence, et ALLOSEXISM, de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes et ou sexiste, émanant de salariés ou de prestataires de SFIL.

Ces engagements s'étendent également aux implantations internationales. Egis applique son Code de management des ressources humaines à toutes ses implantations, tandis que le Transdev déploie un programme prioritaire Diversité & inclusion piloté à l'échelle du groupe avec une mise en place de feuille de route par pays d'implantation.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Groupe

Dès 2004, le Groupe s'est engagé en faveur de l'égalité professionnelle femmes / hommes par la signature d'un accord-cadre Groupe, auxquels les entités ont adjoint leurs propres accords et plans d'actions.

1 **accord cadre Groupe** sur l'égalité professionnelle femmes / hommes

De multiples leviers d'actions sont mobilisés :

- Les recrutements et les promotions, avec des actions de sensibilisation et formation pour lutter contre les discriminations, de mentorat notamment au travers du réseau de mixité du Groupe Alter-égales,
- L'égalité salariale, avec une évaluation des écarts de salaires pour toutes les entités de plus de 50 salariés, conformément à la réglementation, et un bon score moyen atteint au niveau groupe de 91 % pour l'index d'égalité professionnelle mis en place par le ministère du travail,
- Le soutien à la parentalité (voir section : Equilibre vie privée / vie professionnelle)
- La lutte contre les discriminations, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail.

| Pourcentage de femmes : (en %) | 2019 | 2020 |
|---|-------------|------------|
| Dans les recrutements ¹ | | |
| Caisse des Dépôts | 35 % | 38% |
| Groupe | 60 % | 59% |
| Dans les comex ou assimilés | | |
| Caisse des Dépôts | 36% | 36% |
| Groupe | 29% | 32% |

| | | |
|---|------------|------------|
| Dans les cadres de direction | | |
| Caisse des Dépôts | 44% | 44% |
| Dans primo nomination de cadres de direction | | |
| Caisse des Dépôts | 53% | 46% |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

¹ Périmètre Monde, à l'exception d'Egis où les données internationales ne sont pas disponibles.

Méthode : sont comptabilisés les recrutements en CDI, CDD et CDP.

| Index égalité Femmes / Hommes | 2019 | 2020 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Caisse des Dépôts | 97% | 92% |
| Groupe* | | 91% |

Définition : Index d'égalité professionnelle mis en place en France pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, pour mesurer et faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il est calculé sur 100 points, à partir de 4 à 5 indicateurs, suivant la taille de l'entreprise : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Méthode du calcul Groupe : Moyenne pondérée des effectifs France des index de l'Etablissement public et de chacune des filiales consolidées du Groupe de plus de 50 salariés. Au sein des filiales composant le Groupe, l'index moyen retenu est la moyenne des index des entités légales assujetties pondérée ou non des effectifs (exemple Egis), ou de l'UES quand elle existe (exemple : CDC Habitat).

Caisse des Dépôts

Au sein de l'Etablissement public, l'accord en matière d'égalité femmes / hommes (F/H) a été renforcé en juin 2019 par la signature de l'avenant n°3 à l'accord comprenant des actions à engager en 2020 sur le volet des rémunérations, et déjà engagées en 2019 sur le sexisme, la prévention du harcèlement et la violence au travail, mais aussi dans l'exercice de la responsabilité parentale.

La politique de la Caisse des Dépôts en matière d'égalité F/H comprend ainsi 4 axes :

- **La mixité des emplois** avec une attention particulière portée aux filières « Investissements et marchés financiers » et « Relations clientèles et commerciales / Marketing » ;
- **La rémunération et les promotions** avec l'identification des écarts et la proposition de mesures correctives, ainsi que des dispositifs d'analyse des méthodes actuelles. Un audit indépendant de l'outil d'identification des écarts de rémunération de la CDC a ainsi été lancé en 2020, ainsi qu'une étude statistique sur la pratique de rémunération à l'entrée à la CDC afin d'évaluer les risques de discrimination F/H ;
- **L'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.** Convaincue que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes passe par un meilleur partage des temps professionnel et privé, la Caisse des Dépôts a signé la Charte de la parentalité dès 2012, et met en place différentes actions de soutien à la parentalité, et de lutte contre les discriminations liées aux responsabilités

familiales, notamment dans l'accord QVT (voir partie « Equilibre entre la vie privée et la vie professionnelle ») ;

- **La lutte contre les agissements sexistes, le harcèlement et les violences sexuelles** avec la sensibilisation aux stéréotypes persistants, la Charte de prévention des situations de harcèlement et de violence au travail (juillet 2019) et un dispositif comportant toutes les garanties nécessaires en matière d'accueil, de confidentialité, d'expertise et de qualité de traitement des situations individuelles. Un référent dédié au sein de la DRH et un au sein du CSE ont été nommés.

Chiffres 2020 de l'égalité femmes-hommes à La Caisse des Dépôts

- 92/100 à l'index Egalité femmes/hommes
- 33% de femmes dirigeantes
- 44% des femmes cadres de directions
- 46% de femmes dans les primo nominations de cadres dirigeantes et de direction

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts calcule et publie de manière volontaire l'index gouvernemental sur l'égalité professionnelle (tenant compte de son double statut public/privé) afin d'évaluer sa progression, de la comparer à celle des autres entreprises et de déterminer les plans d'actions à mener pour s'améliorer.

Filiales et participations stratégiques

En complément de l'accord Groupe, les filiales adoptent des accords et plans d'actions qui leurs sont propres.

10 filiales (Bpifrance, CDC Habitat, SFIL, Egis, Transdev, Informatique CDC, Icade, Compagnie des Alpes, Société Forestière et SCET), ont signé un ou plusieurs accords égalité femmes-hommes propres à leurs entités.

Plus de **4/5** des effectifs du Groupe en France couverts par un accord relatif à l'égalité femmes/hommes spécifique à l'entité en complément de l'accord cadre Groupe en 2020

Dès leur politique de recrutement, 5 filiales (Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Informatique CDC, SFIL) ont établi un

engagement pour assurer la mixité voire la parité. Par exemple, la SFIL fixe un objectif de 50% de parité pour tous recrutements et de 66 % pour ceux des trois classifications conventionnelles les plus élevées. CDC Habitat garantie qu'au moins un homme et une femme aient été présentés sur chaque offre et conduit par exemple une campagne annuelle de rééquilibrage des rémunérations.

6 filiales (Bpifrance, Egis, CDC Habitat, Icade, Informatique CDC, SFIL) ont également mis en place une politique de parité au niveau des managers et des dirigeants de leurs entreprises. Transdev vise ainsi à atteindre 50% de femmes parmi les dirigeants du Groupe (top executive) à horizon 2025.

Enfin des campagnes de sensibilisation sont mises en place en interne comme en externe. La Compagnie des Alpes diffuse un guide égalité femmes hommes et des e-learning à ses collaborateurs. Icade a créé un réseau d'ambassadrices auprès des écoles cibles pour inciter au recrutement de futures collaboratrices. Autre initiative, SFIL a créé le réseau interne « AVEC'L » qui œuvre à rendre les contributions des femmes plus visibles et à améliorer leur représentativité au sein de la banque.

Insertion des collaborateurs en situation de handicap

Les entités du Groupe mettent en place des mesures en faveur de l'insertion des collaborateurs en situation de handicap, par le biais d'accords ou de politique dédiés, de mesures d'accompagnement et d'actions de sensibilisation.

En particulier, 7 des 13 entités consolidées du Groupe disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en vigueur pour 2020.

Plus de **1/4** des effectifs du Groupe en France couverts par un accord relatif à l'insertion des personnes en situation de handicap en 2020

| Taux d'emploi légal (direct et indirect) – France (en %) | 2018 | | 2019 | | 2020* |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| | Taux d'emploi direct | Taux d'emploi légal | Taux d'emploi direct | Taux d'emploi légal | Taux d'emploi légal |
| Caisse des Dépôts | 6,0 % | 6,0 % | 6,0% | 7,4% | 5,7% |
| Bpifrance | 2,2 % | 3,4 % | 2,3% | 3,8% | |
| CDC Habitat | 5,6 % | 9,0 % | 5,5% | 8,6% | |
| CNP Assurances et filiales | 5,5 % | 8,4 % | 2,7% | 2,8% | |
| Compagnie des Alpes | 2,8 % | 2,8 % | 1,9% | 2,7% | |
| Egis et filiales | 1,9 % | 2,8 % | 2,7% | 5,5% | |
| Entités rattachées à l'EP ** | 4,1 % | 6,4 % | 3,7% | 4,6% | |
| Icade et filiales | 4,0 % | 4,8 % | 5,9% | 10,7% | |
| Informatique CDC et CNP-TI | 4,3 % | 10,1 % | 4,8% | 7,1% | |
| Transdev | - | 4,9 % | - | 4,2% | |

Définition du taux d'emploi direct : Nombre de salariés en situation de handicap / effectif total au 31/12

Définition du taux d'emploi légal : Nombre de salariés en situation de handicap et des bénéficiaires, de contrats de prestations (en unités bénéficiaires), du nombre de stagiaires handicapés/ Effectif total au 31/12 Définition du taux d'emploi légal

* Données 2020 en cours de calcul suite à un changement méthodologique.

** dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic.

Caisse des Dépôts

La politique relative au handicap de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue articulée autour de cinq enjeux principaux :

- Renforcer la dynamique de recrutement et d'intégration,
- Optimiser et développer les dispositifs de maintien dans l'emploi,
- Renforcer l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap,
- Sensibiliser et former les collectifs de travail,
- Renforcer l'appréhension des handicaps invisibles.

Pour cela, un nouvel accord handicap a été signé en janvier 2021 couvrant la période 2021-2024. La Caisse des Dépôts a notamment l'ambition d'atteindre **un taux d'emploi direct supérieur à 6%** en prenant les engagements suivants :

- Recruter au minimum 20 collaborateurs en situation de handicap par an
- Accueillir 10 apprentis en situation de handicap et en pérenniser à minima 3 par an,
- Renforcer l'intégration des nouveaux arrivants par un meilleur accompagnement de ce dernier et de son responsable et/ou équipe (exemples : rendez-vous systématique à l'arrivée avec le correspondant handicap ou le service Egalité, diversité et handicap, parrainage, documentation adaptée, visite des locaux en amont pour les personnes à mobilité réduite, etc.).

Nouvel accord Handicap 2021-2024 pour la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a également mis en place un réseau de correspondants handicap. De plus, de nouveaux partenariats ont été conclus et les anciens ont été reconduits, avec :

- Les chiens guides de Paris,
- Handeco concernant les achats protégés,

- Handisport pour favoriser l'inclusion autour de la pratique sportive,
- Hand'IGS pour le recrutement d'apprentis et de stagiaires en situation de handicap,
- Hanploi, pour la captation de nouveaux talents.

Enfin, la Caisse des Dépôts a lancé de nombreuses actions de communication et de sensibilisation dont l'opération Duo Day, qui a permis à plusieurs personnes en situation de handicap d'être accueillies afin de découvrir la Caisse des Dépôts et ses métiers.

Filiales et participations stratégiques

En 2020, 6 filiales (Bpifrance, Egis, Icade, Informatique CDC, SCET, SFIL) disposent d'un accord dédié à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Sur le volet de l'emploi des personnes en situation de handicap, les politiques des filiales et participations stratégiques se déploient avec :

- Des actions pour favoriser l'emploi direct de personnes en situation de handicap : des campagnes de sensibilisation à destination des managers pour le recrutement, des référents handicap comme à la SCET ou encore l'intégration du taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans les critères déterminant le calcul de l'intéressement chez CDC Habitat.
- Des actions de sensibilisation des collaborateurs pour 6 des filiales consolidées (Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Informatique CDC, SFIL, Transdev), incluant des campagnes de sensibilisation mais aussi des modules de e-learning pour certaines.
- Des actions pour promouvoir l'emploi indirect via des partenariats avec des associations spécialisées, comme Tremplin (avec CDC Habitat) ou des sous-traitant favorisant l'inclusion comme Auticonsult (avec SFIL), ESAT (avec Bpifrance), l'AGEFIPH (publication d'offres d'emploi ciblées par la SCET) ou de fournisseurs du STPA (avec Icade).

Diversité des âges, politique intergénérationnelle et insertion des jeunes issus des milieux défavorisés

Groupe

Très présente au sein de la politique de ressources humaines de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, la question des âges se situe au croisement des politiques

d'emploi, de GPEC et de qualité de vie au travail (QVT). Les mesures mises en œuvre portent à la fois sur :

- L'insertion durable des jeunes dans le marché de l'emploi,
- Le maintien de l'emploi des seniors,
- La transmission des savoirs entre les générations.

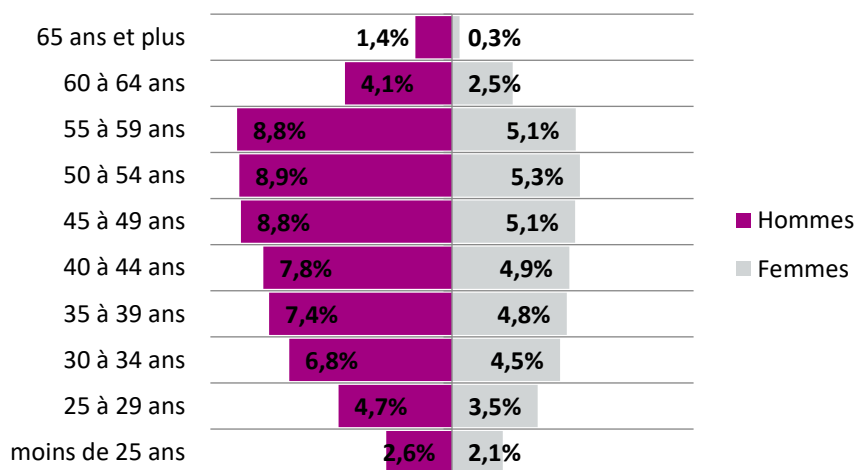
En 2020, 5 entités du Groupe dont l'Etablissement public, ont intégré le sujet de l'intergénérationnel dans un accord dédié ou dans un autre accord plus général (notamment accord PEC ou QVT).

Plus de **3/4** des effectifs du Groupe en France couverts par un accord incluant le sujet de l'intergénérationnel en 2020

| Part de moins de 30 ans et de plus de 55 ans parmi les effectifs recrutés – France (en %) | 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Moins de 30 ans | Plus de 50 ans | Moins de 30 ans | Plus de 50 ans | Moins de 30 ans | Plus de 50 ans |
| Caisse des Dépôts | 25% | 6% | 27 % | 5 % | 23% | 2% |
| Bpifrance | 60% | 1% | 73 % | 2 % | 60% | 1% |
| CDC Habitat | 44% | 4% | 40 % | 5 % | 47% | 4% |
| CNP Assurances et filiales | 49% | 8% | 49 % | 6 % | NA | NA |
| Compagnie des Alpes | 50% | 13% | 53 % | 8 % | 49% | 9% |
| Egis et filiales | 48% | 5% | 50 % | 4 % | 49% | 6% |
| Entités rattachées à l'EP* | 54% | 4% | 57 % | 4 % | 60% | 4% |
| Icade et filiales | 46% | 3% | 26 % | 2 % | 25% | 2% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 59% | 3% | 49 % | 4 % | 52% | 3% |
| Transdev | 28% | 14% | 28 % | 13 % | 29% | 14% |
| Total Groupe | | | 41 % | 9 % | 40% | 10% |

* dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière

Pyramide des âges du Groupe



Caisse des Dépôts

Diversité des âges et transmission des savoirs

Les principaux leviers de la politique envers les séniors (55 ans et plus) portent sur l'accompagnement et la reconnaissance de l'engagement tout au long de la vie professionnelle, et la transmission intergénérationnelle.

En 2017, la Caisse des Dépôts avait signé un accord relatif à l'intergénérationnel qui a été prolongé jusqu'à fin 2018 par le biais de l'accord de transition relatif à la prorogation de diverses mesures sociales.

Dorénavant, les actions en faveur de l'intergénérationnel sont portées par l'accord cadre 2019-2021, sur 2 volets :

- **La transmission des connaissances et des savoirs entre les générations**, tout au long du parcours ainsi que spécifiquement en fin de carrière lorsque l'agent détient des connaissances sensibles et/ou rares par la mise en place d'un dispositif de transmission (formalisation des compétences et savoirs faire, documentations, transmission par le biais du tutorat, formation interne, encadrement d'un apprenti...).
- **L'organisation et la valorisation de tutorats** (tutorat d'apprentissage, tutorat technique).

Une négociation sur l'emploi intégrant la thématique de diversité d'âges (jeunes et seniors) sera également spécifiquement lancée au deuxième trimestre 2021.

Egalité des chances

La Caisse de Dépôts s'engage sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes et prévoit d'augmenter significativement leur recrutement entre 2021 et 2022.

En parallèle, la Caisse des Dépôts poursuit ses partenariats historiques pour l'emploi des jeunes issus des milieux défavorisés, avec l'association « NQT » (Nos quartiers ont des talents) qui vise à accompagner des jeunes issus de quartiers prioritaires dans leur recherche d'emploi, l'association « Les entretiens de l'excellence » permettant à une vingtaine de lycéens en classe de seconde d'une zone d'éducation prioritaire d'être accompagnés par des cadres de haut niveau du Groupe pendant au moins trois ans, ou encore Mozaik RH.

Filiales et participations stratégiques

Diversité des âges et Intergénérationnel

Au-delà des obligations légales, plusieurs filiales développent des politiques innovantes pour intégrer les jeunes et garder les seniors dans la vie active.

En particulier, 4 filiales ont signé des accords qui incluent l'intergénérationnel : Bpifrance au travers de ses accords

QVT et GPEC, Egis et Transdev dans des accords « contrat de génération », et Icade dans un accord dédié sur l'intergénérationnel.

Les seniors sont accompagnés dans leur parcours par les services de ressources humaines par des entretiens de bilan de carrière (Informatique CDC, Egis, Icade) et des stages de préparation à la retraite (Icade).

Les jeunes collaborateurs sont accueillis par différentes initiatives de formation et d'accompagnement pour favoriser leur intégration. Des dispositifs de tutorat ou mentoring sont notamment spécifiquement mis en place chez Bpifrance, SCET Transdev. Par ailleurs, plusieurs entités ont mis en place des campagnes de recrutement de jeunes. CDC Habitat vise ainsi le recrutement de 500 alternants et 500 stagiaires par an entre 2020 et 2025. Transdev a créé 5 centres de Formation des Apprentis (CFA) en France, embauché de 90 apprentis entre septembre et décembre 2020, et vise 500 apprentis par an à partir de 2023.

Des initiatives sont également conçues pour favoriser l'acquisition de vision Groupe ou stratégique de jeunes talents. Icade a instauré le « Y board », une instance constituée de collaborateurs de moins de 35 ans, qui travaille avec le comité exécutif sur des projets stratégiques pour l'entreprise, dont pour 2019 et 2020 la conception d'offres immobilières innovantes. Dans cette même visée de formation des jeunes collaborateurs aux postes à responsabilité, Transdev a ouvert en 2019 son premier « On The Launch Pad », un *graduate program* de 18 mois sur les différentes implantations du groupe.

Egalité des chances

La plupart des filiales se mobilisent spécifiquement en faveur de l'égalité des chances et de l'emploi des jeunes issus de milieux défavorisés, au travers de partenariats avec des associations et des initiatives spécialisées dans l'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés et l'égalité des chances, comme « Nos Quartier ont du talent » (NQT) pour Bpifrance, Egis ou encore CDC Habitat, ou encore le Club des jeunes talents en Seine-Saint-Denis et l'association 100 000 entrepreneurs, permettant à ses collaborateurs de partager leur parcours professionnel dans les écoles pour Icade, et le programme de Cross-mentoring Mixité en Seine du groupe Transdev.

Voir aussi la section **Mécénat**.

4.3.4. Qualité de vie au travail

Politiques transversales en matière de qualité de vie au travail

Groupe

Les différentes entités ont à cœur de mettre la qualité de vie au travail (QVT) au cœur de leur politique à l'égard de leurs collaborateurs. Cet engagement se formalise dans la signature d'accords dédiés. En 2020, la quasi-totalité des entités de 1^{er} rang du Groupe de plus de 50 collaborateurs disposent d'accords signés intégrant au moins une partie des enjeux de qualité de vie au travail (équilibre vie privée, santé au travail...).

Une attention accrue aux collaborateurs dans le contexte sanitaire

En 2020, face au contexte sanitaire, la rapide généralisation du travail à distance et la mise en place d'une nouvelle organisation de travail, le Groupe a accordé une attention accrue à la qualité de vie au travail pour atténuer l'impact des bouleversements requis par cette situation inédite.

Caisse des Dépôts

Convaincue qu'une bonne qualité de vie au travail de l'ensemble de ses collaborateurs est indispensable à sa performance sociale et donc globale, la Caisse des Dépôts a fait de la qualité de vie au travail (QVT) un engagement clé en faveur d'un « mieux vivre et d'un mieux travailler ensemble ».

Pour cela, elle dispose d'un nouveau corpus d'accords collectifs signés en 2020, renforçant ses engagements précédents, notamment un nouvel accord QVT.

Nouvel accord QVT signé en septembre 2020 pour la Caisse des Dépôts

Ce nouvel accord QVT, à durée indéterminée et centré sur l'humain, repose sur 5 axes :

- **Ecouter et donner sens et confiance** en capitalisant sur de nouvelles pratiques de fonctionnement pour placer la dimension humaine au centre des dispositifs ;
- **Renforcer les collectifs de travail** en favorisant les relations interpersonnelles et les parcours des collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe ;

- **Améliorer le cadre de vie et d'équipement au travail sur site et à distance** en donnant accès à un matériel nomade à domicile, tout en favorisant les transports doux pour se rendre sur site où l'offre de service sera également enrichie ;
- **Accroître la capacité d'adaptation de l'organisation et des rythmes de travail** et capitaliser sur des nouvelles pratiques de fonctionnement ;
- **Soutenir l'exercice de la parentalité et de la solidarité familiale** (semaine de 4 jours, aide aux parents lors de la naissance et dans l'exercice de leur responsabilité parentale, accompagnements des aidants familiaux, accompagnement des agents dans le cadre du logement locatif).

Par ce nouvel accord, la Caisse des dépôts a élargi son champ d'action en faveur de l'inclusion des personnes en situation personnelle et familiale particulière, avec par exemple, le lancement du dispositif d'aide aux proches aidants, l'accompagnement des managers et de leurs collaborateurs en situation de longue maladie ou maladie chronique, l'accompagnement de collaborateurs en situation d'éloignement de l'emploi ou de fragilité, ou encore le lancement d'une expérimentation de mise en place de médiateurs internes et de coaching interne.

Par ailleurs, pour renforcer l'intelligence collective et améliorer la qualité des pratiques managériales, leviers de bien-être au travail, la Caisse des Dépôts déploie le programme « **Grandissons ensemble** », **volet managérial du projet stratégique**. Trois principes majeurs y sont promus : renforcer l'autonomie et la responsabilisation, simplifier les interfaces et résoudre les désaccords, et consacrer plus de temps au management.

En 2020, dans un contexte organisationnel rendu particulier du fait de la crise sanitaire, la Caisse des Dépôts a en particulier apporté un soutien accru aux collectifs de travail. Les actions ont principalement porté sur :

- **La tenue et l'accompagnement d'ateliers de retours d'expérience** (juin à septembre 2020),
- **L'organisation de dialogues collectifs** notamment sur l'organisation du travail,
- **Le déploiement d'une nouvelle offre de formation et d'accompagnement des managers** via l'Université du Management.

Ces efforts se poursuivent en 2021 avec notamment l'organisation de semaines sur le « Feed Back » pour accroître la culture des retours d'expérience constructifs entre collaborateurs et entre collaborateurs et managers.

Filiales et participations stratégiques

La quasi-totalité des filiales déploient des politiques en matière de qualité de vie au travail. Celles-ci sont

formalisées dans des accords dédiés, en particulier chez Bpifrance, Compagnie des Alpes, Egis en France, CDC Habitat, SFIL.

Equilibre entre vie privée et vie professionnelle

Groupe

Toutes les entités du groupe Caisse des Dépôts s'attachent à trouver le juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de leurs collaborateurs. Parmi les principales mesures :

- la mise en place du travail à distance partiel et choisi, ainsi que du télétravail formalisé,
- le soutien à la parentalité,
- le soutien aux aidants.

En 2020, la crise sanitaire a nécessité une réorganisation du travail avec la généralisation rapide du travail à distance sur tous les postes qui le permettaient. **En France, tous les collaborateurs des entités du groupe qui occupaient des postes qui le permettaient sont passés en travail à distance partiel ou total.** Afin d'en limiter les conséquences négatives, les actions et politiques en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ont été particulièrement clé.

| Pourcentage et nombre de télétravailleurs – France | 2019 | 2020 |
|--|-----------|-----------|
| Caisse des Dépôts (EP) | 13% | 11% |
| Bpifrance | 10% | 9% |
| CDC Habitat | 3% | 6% |
| CNP Assurances et filiales | 17% | NA- |
| Compagnie des Alpes | - | ND |
| Egis et filiales | 7% | 9% |
| Entités rattachées à l'EP * | 6% | 37% |
| Icade et filiales | 31% | 26% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 68% | 73% |
| Transdev | 0,4% | ND |
| Groupe | 5% | 6% |

Définition : Collaborateur en télétravail régulier (avenant au contrat ou accord d'entreprise), hors travail à distance lié à la crise sanitaire ou télétravail occasionnel. Ces chiffres ne reflètent donc pas la part de collaborateurs en travail à distance pendant la crise sanitaire

** dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière*

Caisse des Dépôts

A travers sa politique sociale, la Caisse des Dépôts a mis l'accent sur l'équilibre vie professionnelle / vie privée, au travers d'un large corpus d'accords et de plans d'actions, encore enrichis et renforcés en 2020 : l'accord QVT, l'accord égalité Femmes/Hommes, l'accord-cadre 2019-2021, l'accord télétravail, et l'accord dons de jours.

Gestion des temps de travail et télétravail

L'accord QVT, signé en septembre 2020, prévoit différentes mesures majeures mis en œuvre depuis son entrée en vigueur :

- Pérennisation de la semaine de quatre jours,
- Maintien de l'extension des plages horaires de service,
- Accès pour tous les collaborateurs à des équipements nomades (PC portable, smartphone, etc.).

La signature d'un **nouvel avenant à l'accord télétravail**, en septembre 2020, élargit les modalités et l'accès au télétravail avec un nouveau dispositif de jours fixes (1 à 3 jours par semaine) ou flottants (45 jours / an) selon le choix du collaborateur.

Avenant à l'accord télétravail de la Caisse des Dépôts élargissant l'accès au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine

Droit à la déconnexion

La généralisation du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire a mis en exergue le risque d'empiètement de la vie professionnelle dans la vie personnelle. Pour corriger cette tendance, le nouvel accord QVT a réaffirmé l'importance du **droit à la déconnexion** pour tous les collaborateurs.

Dans le cadre de son plan d'action triennal 2020-2023, la Caisse des Dépôts, s'engage à poursuivre les travaux pour conjuguer la déconnexion et les autres enjeux (respect des temps de travail, de congé et de repos, régulation des nouveaux outils et usages collaboratifs).

Une **charte pour l'équilibre des temps de vie** est notamment prévue en signature pour 2021.

Soutien à la parentalité

Signataire de la Charte de la parentalité depuis 2012, la Caisse des Dépôts se mobilise au travers de plusieurs leviers pour aider à l'exercice de la parentalité :

- **Mesures en faveur de l'équilibre des temps de vie et de la parentalité** au travers d'un plan de progrès à 3 ans prévu dans le nouvel accord QVT dont la semaine de 4 jours,
- **Dispositifs internes de soutien financiers et matériels** allant au-delà du cadre réglementaire, en particulier congés étendus pour divers motifs familiaux, congé de naissance étendu, prime de naissance, accompagnement psychosocial des parents d'enfants en situation de handicap et possibilité de semaine de 4 jours, offres de réservation en crèche...
- **Actions de communication et de sensibilisation**, avec notamment un guide dédié mettant en avant tous les dispositifs légaux et internes existants (possibilité de temps travail réduit, soutien financier, réservation dans des crèches, congés autour de la naissance, l'adoption ou en cas de maladie ou décès des proches...).

Soutien aux aidants

La Caisse des dépôts se mobilise également sur le sujet des aidants familiaux, au travers notamment :

- **Un dispositif interne d'accompagnement** en faveur des aidants, géré par le pôle des assistants sociaux, lancé en octobre 2020,
- **Un accord sur le don de jours de repos non pris**, signé fin 2020, qui permet un transfert des jours de congé en soutien aux collaborateurs en situation de proche aidant
- **L'intégration à venir d'un volet sur les aidants familiaux dans le guide d'information** des dispositifs réglementaires et internes à la parentalité.

Filiales et participations stratégiques

Gestion des temps de travail et télétravail

La quasi-totalité des entités du Groupe permet un **accès facilité au télétravail** quand le poste le permet, avec des accords qui ont pu être révisés et étendus en 2020 notamment chez CDC Habitat, Transdev et SCET. Les modalités varient selon les entités, avec des nombres de jours qui peuvent aller en moyenne jusqu'à 2 ou 3 jours fixes par semaine.

En outre, certaines entités ont rendu possibles des **aménagement de temps de travail** avec la possibilité par exemple d'une semaine de 4 jours ou encore la liberté d'organiser son temps de travail pour les salariés au forfait (CDC Habitat, Compagnie des Alpes, Bpifrance).

Pour limiter les conséquences négatives sur l'équilibre des temps de vie et le management, des dispositifs se structurent autour de **la formation des managers et de la déconnexion**. Icade a notamment mis en place une charte sur le droit à la déconnexion depuis 2018.

Soutien à la parentalité

8 filiales proposent un **soutien financier et/ou matériel à la parentalité**. Ces aides prennent la forme d'aide pour les places en crèche (exemples : Icade, Transdev, CDC Habitat), de maintien du salaire pendant le congé maternité et/ou paternité (exemples : Icade, Informatique CDC), d'augmentation forfaitaire au retour de congé maternité ou en cas d'adoption (exemple : SFIL). **Des jours enfants malades et des congés pour motifs familiaux allant au-delà** du cadre légal sont également octroyés dans plusieurs filiales notamment Informatique CDC, SFIL, Egis, Bpifrance, CDC Habitat, ... et permettent ainsi aux collaborateurs de répondre à une urgence personnelle sans perte de salaire.

Santé et sécurité au travail

Groupe

Les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail varient en fonction des métiers et des secteurs d'activité des différentes entités du Groupe.

Les entités suivent leurs risques professionnels (physiques et psycho sociaux) et travaillent avec leur service de santé au travail à la prévention santé de leurs collaborateurs, ce qui participe également à la réduction de l'absentéisme. Pour les entités les plus exposées, des politiques structurées en matière de santé au travail et de management de la sécurité sont formalisés.

En 2020, la protection des personnels a été renforcée en déclinant systématiquement les obligations

gouvernementales en matière sanitaire par des mesures de prévention, et par le renforcement des dispositifs de soutien psychologique.

Ambition : 100% des collaborateurs du Groupe couverts par des plans d'actions ou dispositifs formalisés en matière de prévention santé et sécurité au travail d'ici à 2022

(périmètre hors Egis, Compagnie des alpes)

| Accidents du travail dans le Groupe - Monde au 31/12/2020 | Taux de fréquence | | | Taux de gravité | | |
|---|-------------------|-------|-------|-----------------|------|-------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Caisse des Dépôts | 4,52 | 1,81 | 0,31 | 0,28 | 0,02 | 0,004 |
| Groupe * | 40,06 | 20,72 | 22,48 | - | - | - |

*Données hors Novethic. En outre, en 2018, le nombre d'heures travaillées à l'international pour Transdev n'a pas été pris en compte contrairement à 2019.

Définitions :

Taux de fréquence = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajet) / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité EP 2019 = Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail / Nombre d'heures réelles travaillées x 1 000 heures travaillées.

Taux de gravité EP 2018 = (nombre de jours perdus accident travail et trajet / nombre d'heures travaillées théorique) x 1 000 h travaillées

Evolution : Le taux de fréquence des accidents en baisse sur la période en France peut notamment s'expliquer par les moindres déplacements du personnel et du contexte COVID qui a notamment réduit les activités opérationnelles lors des confinements.

| Taux d'absentéisme maladie – France (en%) | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Caisse des Dépôts (EP) | 3,3% | 3,2% | 2,8% |
| Bpifrance | 1,8% | 2,1% | 1,6% |
| CNP Assurances (SA) | 5,2% | 5,5% | NA |
| Compagnie des Alpes | 4,5% | 2,3% | 2,7% |
| Egis et filiales | 1,7% | 1,6% | 1,6% |
| Entités rattachées à l'EP * | 3,5% | 3,4% | 3,4% |
| Icade et filiales | 3,9% | 4,4% | 4,3% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 2,8% | 2,4% | 1,5% |
| CDC Habitat | 6,3% | 6,5% | 8,4% |
| Transdev | 6,3% | 5,6% | 7,9% |
| Total Groupe | 5,2% | 4,8% | 6,2% |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

* dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière.

Méthode : nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques travaillés = nombre de jours d'absences maladie / nombre de jours théoriques de présence x effectif moyen

Caisse des Dépôts

Le programme annuel de prévention (PAP) des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, revu et validé chaque année, définit les axes de la politique de prévention des risques de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique vise à conforter tous les dispositifs favorables à la protection de la santé physique et psychique des personnels dans tous les services, sous l'impulsion des chefs de services désignés en matière d'hygiène et de sécurité.

Le PAP 2020 est articulé autour 19 actions regroupées en deux axes : Prévention santé et prévention des risques psychosociaux (RPS), Prévention des risques physiques.

Prévention santé et prévention des risques psychosociaux (RPS)

Cet axe traite plus particulièrement de la formation et la sensibilisation des collaborateurs sur les risques psychosociaux, l'identification et l'évaluation des impacts liés à l'organisation du travail, et la prévention des problèmes de santé liés aux comportements de vie au quotidien.

Malgré les contextes organisationnels liés à la crise sanitaire, toutes les actions du programme ont été mises en œuvre, notamment :

- Près de la moitié des managers ont suivi **au moins une formation sur le développement managérial intégrant les risques psychosociaux** depuis 3 ans et une centaine de personnes se sont connectées à l'e-learning « *Anticiper et gérer efficacement les situations sensibles* ».
- Des **informations sur la santé et la sécurité ont été insérées dans l'application destinée aux nouveaux arrivants**.
- Une **restitution des 2 enquêtes sur le climat social et le questionnaire SATIN complété lors des visites médicales** a permis de présenter un état des lieux sur la santé au travail et d'identifier des plans d'actions à mettre en œuvre.
- Des **actions expérimentales relatives à l'éducation à la santé et à l'hygiène de vie** ont connu un franc succès. Une étude d'impact sur le long terme est prévue dans le cadre de la bascule sur un programme pérenne de prévention santé.
- Les **actions de sensibilisation et de prévention sur les addictions**, initialement prévues en présentiel, ont pu faire l'objet de communication à distance pour traiter les risques de pratiques addictives qui ont pu augmenter en télétravail.
- Un **état des lieux des nombreuses informations existantes sur la santé et la sécurité** a été réalisé en vue de refondre l'architecture de l'intranet en 2021.

Prévention des risques physiques

Cet axe contient un projet d'amélioration de l'environnement physique du poste de travail et la sensibilisation et la formation en sûreté et sécurité, notamment sécurité incendie et risques routiers

En 2020, les actions habituelles se sont poursuivies complétées d'action spécifiques de sensibilisation, information et prévention sur la Covid19 :

- De **nombreuses communications ont été réalisées pour informer et sensibiliser sur la pandémie** via NEXT, l'intranet du Groupe, les flash infos, communication de la direction des ressources humaines et le coffre-fort électronique personnalisé, représentant plus 10000 connexions.
- Concernant la **sensibilisation et les formations spécialisées sur le secourisme**, plus de 1300 personnes ont été formées au secourisme à fin d'année 2020 (200 en 2019). Une dizaine d'agents ayant des activités de port de charge ont également été formés à la manipulation des charges en 2020.
- Concernant **les espaces de travail, des interventions en ergonomie du travail** sont réalisées lors de tout projet d'aménagement et d'implantation d'équipes. Des ateliers seront mis en place début 2021 pour concevoir les espaces de bureaux de demain en référence à l'axe 3 de l'accord QVT.

Filiales et participations stratégiques

En termes de risques professionnels, tant les risques physiques que les risques psychosociaux sont bien pris en compte par les différentes filiales.

Prévention des risques physiques et sécurité au travail

Outre les plans de prévention des risques professionnels largement mis en place, 7 filiales (SCET, STOA, Icade, Compagnie des Alpes, Egis Transdev et Bpifrance) disposent d'un système de management formalisé sur la sécurité au travail. C'est même un sujet prioritaire pour le groupe Transdev qui déploie pour toutes ses implantations un système de système de management compatible avec la norme ISO 45001, pour la Compagnie des Alpes qui doit assurer la sécurité de ses installations pour ces visiteurs et pour Egis dont près de 70% de l'activité est certifié ISO 45001 en 2020.

Ces systèmes incluent pour la plupart des dispositifs de signalement puis de traitement des incidents en matière de sécurité, ainsi que pour plusieurs entités des dispositifs de contrôle interne voire externe comme le dispositif en cours de mise en place au sein de la Compagnie des Alpes pour s'astreindre à un contrôle externe tous les 4 ans.

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Face aux conséquences du confinement et de la généralisation rapide du télétravail, les entités du Groupe ont fait appel de manière accrue à des dispositifs de soutien psychologique. En 2020, 7 entités ont mis en place des dispositifs de ce type, sous des modalités variées, notamment :

- **Des cellules d'écoute externes** comme chez CDC Biodiversité (nouveau dispositif suite au contexte sanitaire), Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, Informatique CDC, SFIL et Transdev,
- **Des dispositifs internes** via des psychologues du travail et/ou des assistantes sociales chez Bpifrance, CDC

Habitat (dont mise en place d'une écoute spécifique dédiée aux managers en 2020), Icade, Informatique CDC, et Transdev).

En outre, les managers de 5 entités, Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Transdev et Informatique CDC, reçoivent une formation spécifique sur la gestion des risques psychosociaux.

Campagne de prévention santé

5 entités (Bpifrance, Icade, informatique CDC, SFIL et Transdev) mettent en place des campagnes de prévention santé.

Le management de la sécurité et de la sûreté au sein du groupe Transdev

Assurer la sécurité et la sûreté des collaborateurs, des passagers et des communautés qu'il dessert est au cœur des préoccupations de l'opérateur de transport Transdev, qui a conçu son Système de Management de la Sécurité pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité de l'ensemble de ses activités dans le monde.

Celui-ci définit des exigences les domaines suivants : organisation, leadership et engagement, planification (y compris l'identification des dangers et l'évaluation des risques), communication et consultation, documentation et suivi, mesure, analyse et évaluation des performances en matière de sécurité.

Le SMS est cohérent et compatible avec la norme ISO 45001. Des audits internes et externes réguliers et rigoureux sont menés pour s'assurer que le SMS est effectivement mis en œuvre.

Parallèlement, Transdev met en place un nouveau Système de management de la sûreté (SMSu) qui reposera sur un réseau de référents sûreté pays, permettant un suivi de la performance du groupe en matière de sûreté, avec des référents sûreté dans chacun de ses pays d'implantation.

Satisfaction des collaborateurs

Groupe

Toutes les entités du Groupe cherchent à améliorer la vie au travail de leurs collaborateurs et en mesurent leur satisfaction par le biais d'enquêtes.

Au niveau de l'ensemble du Groupe, un baromètre social est mené tous les 2 ans permettant de connaître davantage la satisfaction des collaborateurs et les attentes du corps social. L'exploitation des résultats permet de mesurer les impacts des actions réalisées d'une édition à l'autre. Par ailleurs, différentes entités suivent également le climat social à l'échelle de leur propre niveau.

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le baromètre social Groupe n'a pas eu lieu, mais des enquêtes propres à chaque entité ont été déployées pour approfondir l'impact de cette année particulière.

Caisse des Dépôts

Pour mieux cerner l'impact de la situation inédite sur ses collaborateurs, la Caisse des Dépôts a fait le choix en 2020 de reporter le baromètre social et **de lancer deux enquêtes de climat social** plus ciblées, permettant des états des lieux plus rapprochés.

La première a ainsi eu lieu début mai, après le premier confinement, l'autre en début octobre. Respectivement 67% et 63% des collaborateurs y ont répondu. Les résultats confirment le fort engagement des collaborateurs, malgré un léger recul à l'automne et font ressortir une baisse des collaborateurs ressentant du stress entre les deux enquêtes, ce sujet restant d'actualité.

Par ailleurs, une réflexion est menée **pour l'acquisition d'un nouvel outil de mesure du climat**, qui permettra aux managers notamment, de sonder plus régulièrement les collaborateurs sur leur quotidien. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel accord QVT 2020-2023, une expérimentation a notamment été lancée sur un outil de **moodboard** - gestion de l'humeur - dans 2 directions pilotes pendant 6 mois (1^{er} semestre 2021).

Filiales et participations stratégiques

7 filiales (Bpifrance, Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, Informatique CDC, SFIL, Transdev) réalisent des évaluations régulières de la satisfaction de leurs collaborateurs en plus du baromètre social conduit par le Groupe.

Ces consultations des collaborateurs sont conduites par les directions des ressources humaines des entités (Compagnie des Alpes, CDC Habitat, Icade, Transdev) ou

par des tiers (Great Place To Work pour Informatique CDC en 2018, un cabinet externe pour Bpifrance chaque année). Le résultat de ses études est utilisé pour conduire des plans d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Par exemple, dans le cadre de son programme « Engagement », le groupe Transdev intègre les études de satisfaction selon une démarche en 3 étapes : la mesure de l'engagement autour de 5 questions commune à chaque pays d'implantation, la communication et l'échange sur les résultats à travers des dispositifs de restitution auprès des équipes et la construction d'améliorations par la mise en œuvre de plans d'action avec les équipes concernées. Ce dispositif est déployé dans 9 pays en 2020 et vise à couvrir l'ensemble du périmètre du groupe Transdev en 2022 soit 100% des collaborateurs Transdev.

En 2020, Informatique CDC et Icade ont spécifiquement conduit des enquêtes ponctuelles pour mesurer les retombées de la situation sanitaire (télétravail, etc.) sur les collaborateurs.

4.3.5. Développement et renouvellement des compétences

Accompagnement des parcours professionnels

Groupe

A l'échelle du Groupe, la direction des ressources humaines a élaboré une **politique relative à la mobilité des collaborateurs**, ainsi qu'un **accompagnement transversal des jeunes potentiels et des cadres de direction**, commun à l'ensemble des entités.

Ainsi, le **dispositif Vivier « Perspectives Groupe »** accompagne les jeunes collaborateurs, présentant une perspective d'évolution, dans leur développement de carrière, les aide à gagner en responsabilité et identifie les relais de la transformation du Groupe.

Parallèlement, dans le cadre du **dispositif « Ressources dirigeants »**, les cadres plus confirmés et présentant un potentiel d'évolution rapide vers des postes de cadres de direction sont suivis par l'équipe « Développement des dirigeants et du management » qui les accompagne individuellement pour les conseiller et les orienter dans leur parcours professionnel, notamment par le biais de **l'Université CDC**.

A cet égard, une nouvelle offre d'accompagnement et de formation de l'Université CDC est proposée depuis 2020 (Ecole de la finance, école de la performance, école du digital, etc.).

Par ailleurs, chaque entité du groupe Caisse des Dépôts accompagne ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel par la mise en place de différents

dispositifs dont les entretiens d'évaluation et les entretiens professionnels tout au long de la carrière du collaborateur.

Politique Groupe relative à la mobilité des collaborateurs

Dispositifs Groupe d'accompagnement transversal des jeunes potentiels et cadres de direction

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) du 22 mai 2019 et la loi relative à la Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, un nouveau dispositif en faveur du renouvellement des compétences a été créé au sein de la Caisse des Dépôts.

L'accord GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) associé décline la stratégie de transformation et de développement des métiers de l'Etablissement public, par une gestion prévisionnelle adaptée des emplois et des compétences, en la dotant de leviers complémentaires pour anticiper et accompagner ces évolutions.

Il prend également en compte, sur la base du volontariat, les aspirations des collaborateurs désireux de développer des projets professionnels ou personnels, ou de préparer leur cessation d'activité professionnelle.

Le **dispositif d'entretiens de carrière** de la Caisse des Dépôts a également été profondément modifié en application de l'accord cadre 2019 – 2021. Trois types d'entretiens structurent dorénavant le parcours de carrière :

- **L'entretien professionnel annuel**, permettant d'évaluer les compétences et d'échanger sur les souhaits de mobilité du collaborateur,
- **L'entretien à la demande du collaborateur**, pouvant intervenir à tout moment de la carrière et réalisé en proximité par le conseiller RH,
- **L'entretien au terme d'une affectation de 5 ans sur le même emploi**, permettant de dresser pour le collaborateur, le bilan des compétences acquises et identifier des pistes de mobilités possibles.

Un processus spécifique d'accompagnement à la mobilité peut aussi être proposé.

Afin de permettre une gestion pro-active des compétences et des parcours professionnels, deux outils sont également proposés à tous les collaborateurs depuis 2019 :

- **Mobil&Vous** qui permet une meilleure gestion des mobilités et recrutements,
- **Talent&Vous** qui permet via l'intelligence artificielle et l'analyse de données d'aider à identifier les portefeuilles de compétences des agents et la construction de leur parcours.

En 2020, un **dispositif d'accompagnement transverse** en appui et à la demande des Conseillers RH de proximité (affecté à chaque collaborateur) a également été adopté. Afin d'aider à l'évolution de carrière, ce dispositif permet de

proposer aux collaborateurs et managers, des bilans professionnels approfondis, de réaliser des accompagnements de collaborateurs en situation particulière, d'évaluer des compétences managériales en situation de mobilité, de conseiller et d'apporter des regards croisés. Les demandes d'accompagnement font l'objet d'une formalisation par le biais de conventions d'accompagnement, signées par l'ensemble des parties prenantes (collaborateur, manager, conseiller RH de proximité, RH transverse). Depuis sa mise en œuvre en juin 2020, ce dispositif a permis l'accompagnement d'environ 35 personnes.

Filiales et participations stratégiques

Comme l'Etablissement public, Icade et CDC Habitat disposent également d'accords dédiés à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

En plus de l'entretien professionnel prévu tous les deux ans par la loi, certaines filiales ont mis en place un entretien individuel annuel (Bpifrance, CDC Habitat, Icade, Transdev) et des entretiens de carrière à la demande des collaborateurs (Transdev, Bpifrance, Icade). Cet accompagnement individuel est complété par un dispositif de suivi des talents à hauts potentiels (Egis, CDC Habitat, *People Review* tous les deux ans chez Transdev) favorisant les mobilités internes plutôt que les mobilités externes.

De manière plus globale, la mobilité interne fait l'objet de politique particulière au sein de Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade et Transdev qui développent des plateformes (me@Transdev par exemple, Icade) à l'échelle de la filiale, des dispositifs de suivi des mobilités par des conseillers (Bpifrance) ou encore des politiques de fidélisation pluriannuelles (saisonniers pour Compagnie des Alpes).

Formations

Groupe

Pour développer les compétences des collaborateurs et favoriser leur épanouissement professionnel, des formations sont proposées à tous les collaborateurs au sein de chaque entité du groupe Caisse des Dépôts.

Pour veiller à l'adéquation entre les besoins de compétences et les formations de leurs collaborateurs, accompagner les parcours professionnels et développer l'employabilité des collaborateurs, 9 entités disposent d'une politique de formation, couvrant ainsi 92% des collaborateurs du Groupe

| | Part de la masse salariale consacrée à la formation continue (en %) | | | Taux d'accès à la formation - France (en %) | | |
|------------------------------|---|-------------|-----------|---|------|------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Caisse des Dépôts | 4,3% | 3,4% | 2,7% | 90% | 80% | 89% |
| Bpifrance¹ | 1,49% à 4,75% | 3,3% à 4,6% | 3% à 3,6% | 91% | 94% | 100% |
| CDC Habitat | 4,2% | 3,5% | 2,2% | 79% | 62% | 59% |

| | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-----------|------|-----|------|
| CNP Assurances SA² | 4,6% | 5,0% | NA | 96% | 96% | NA- |
| Compagnie des Alpes | - | 1,4% | 1,1% | - | - | 100% |
| Egis et filiales | 3,5% | 3,0% | 2,2% | 58% | 58% | 49% |
| Entités rattachées à l'EP^{1 3} | 1,0% à 3,1% | 0,6% à 3,2% | 0,6% à 3% | 59% | 57% | 63% |
| Icade et filiales | 3,0% | 3,2% | 2,5% | 100% | 91% | 99% |
| Informatique CDC et CNP-TI | 6,3% | 6,0% | 5,0% | 83% | 82% | 69% |
| Transdev | 2,6% | 2,7% | 2,2% | 61% | 59% | 45% |
| Groupe | - | - | | - | 66% | 60% |

Indicateur ayant fait l'objet d'une vérification externe

Taux accès à la formation :

2018 et 2019 = Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / Effectif total au 31/12

2020 = Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation / Effectif moyen mensuel CDI-CDD

¹ Les obligations légales de formation diffèrent d'une entité à l'autre, une fourchette est donc indiquée.² Hors filiales MFPrévoyance et Age d'or Expansion pour CNP Assurances,³ Hors Novethic, dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière

| Nombre de stagiaires et heures de formation – France | 2018 | 2019 * | 2020 |
|--|-----------|-----------|---------|
| Nombre de stagiaires | 82 041 | 93 949 | 95 727 |
| Volume totale de formation (en heures) | 1 045 602 | 1 123 597 | 793 530 |
| Durée moyenne des formations (en heures) | 12,74 | 11,96 | 8,29 |

* Hors Compagnie des Alpes et Novethic

Stagiaire : salarié ayant suivi un stage de formation (un salarié qui a suivi 3 stages de nature différente représente 3 stagiaires).

Evolution : En 2020, avec les effets de la crise sanitaire, il y a eu une hausse des formations réalisées en e-learning et en classe virtuelle. Ces dernières étant d'une durée plus courte que les formations en présentiel, on constate donc une baisse de la durée de formation mais une hausse du nombre stagiaires par rapport à 2019.

Caisse des Dépôts

Depuis quelques années, la Direction des ressources humaines s'est engagée dans une politique de formation au service de la stratégie de la Caisse des Dépôts, tournée **vers l'accompagnement et le renforcement des compétences nécessaires à son développement**. La formation fait partie intégrante de la nouvelle dynamique donnée à la politique de l'emploi et répond aux nouveaux enjeux par :

- **Le développement d'école "métiers"** pour créer une dynamique collective d'apprentissage s'appuyant sur un réseau actif de ressources interne et organiser des parcours de formation d'expertise et "qualifiants" comme l'école du digital pour une montée en compétence sur la transition numérique (cloud, blockchain, IA, UX design...) et l'école de la finance,
- **Le développement de nouvelles méthodes de travail dans le cadre du projet « Grandissons Ensemble »** : méthodes agiles, feedback, évaluations collectives croisées...

- **Le déploiement du Compte Personnel de Formation (CPF)** en tant que levier de diversification des parcours professionnels de la Caisse des Dépôts.

En pratique, les collaborateurs de la Caisse des Dépôts ont **libre accès à Form&Vous**, un portail numérique dédié à la formation qui leur permet de s'informer sur les dispositifs existants, de s'inscrire aux sessions à venir, de suivre l'état d'avancement de leurs demandes, ou encore de bénéficier de nouveaux modes d'apprentissage digitaux (e-learning, classes virtuelles, formations en libre-service, ...).

Par ailleurs, une **offre spécifique d'accompagnement individuel et collectif existe pour le développement managérial** des cadres managers et dirigeants du Groupe, dont l'Université CDC, le programme « Dynamique Manager », ...

L'année 2020 a été marquée par l'annulation des formations en présentiel et par la mise en place en substitution d'une grande partie de l'offre en formation à distance.

Filiales et participations stratégiques

Pour accompagner les parcours professionnels de leurs collaborateurs tout en répondant aux évolutions dans les besoins de compétences, 8 filiales disposent d'une politique de formation formalisée, et 6 d'entre elles (CDC Biodiversité, Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, Informatique CDC, SCET) revoient annuellement leur plan de formation.

6 filiales (Bpifrance, Compagnie des Alpes, Icade, Informatique CDC, SCET, SFIL) proposent un portail de formations en libre accès sur lesquels les collaborateurs peuvent accéder à un catalogue de formation et des e-learning.

En 2020, les filiales ont dû adapter leur offre à la crise sanitaire en passant à un catalogue intégralement en ligne pour la majorité d'entre elles.

4.3.6. Rémunérations

Rémunération moyenne annuelle brute

| Rémunération moyenne annuelle brute – France | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|--|----------|----------|----------|---------------------|
| Caisse des Dépôts et entités rattachées * | 61 382 € | 61 607 € | 63 381 € | 3% |
| Bpifrance | 68 194 € | 68 451 € | 69 609 € | 2% |
| CNP Assurances et filiales | 64 559 € | 64 575 € | - | |
| Compagnie des Alpes | 45 260 € | 45 687 € | 58 188 € | 27% |
| Egis et filiales | 56 742 € | 57 257 € | 57 775 € | 1% |
| Icade et filiales | 69 464 € | 72 025 € | 73 302 € | 2% |
| Informatique CDC & CNP-TI | 69 129 € | 69 224 € | 70 087 € | 1% |
| CDC Habitat | 35 384 € | 35 809 € | 38 046 € | 6% |
| Transdev ** | 32 090 € | 32 762 € | 30 867 € | -6% |

CDI présents toute l'année à temps plein (périmètre France)

* dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic

** y compris CDD et temps partiel

Rapport interdécile

| | Ratio interdécile |
|---------------------------|-------------------|
| Caisse des Dépôts (EP) | 5,03 |
| Bpifrance | de 3,18 à 5,9 |
| CDC Habitat | 3,1 |
| Compagnie des Alpes | ND |
| Egis | 4,12 |
| Entités rattachées à l'EP | de 1,8 à 6,1 |
| Icade | 6,69 |
| Informatique CDC | 2,5 |
| Transdev | ND |

Définition : Rapport entre la moyenne des rémunérations brutes des 10% des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et des 10% des salariés percevant les rémunérations les moins élevées.

* dont CDC Biodiversité, SCET, SFIL et Société Forestière. Hors Novethic

Autres avantages

Caisse des Dépôts

La Caisse des dépôts permet à ses collaborateurs de bénéficier de nombreux avantages au-delà de leur rémunération.

Les avantages monétaires incluent une participation aux résultats à travers une prime d'intéressement annuelle, un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite collectif (pour les CDI, CDD, Alternants et fonctionnaires avec 3 mois d'ancienneté), lesquels sont abondés par l'employeur.

En outre, la Caisse des dépôts, soucieuse des problématiques d'accès au logement, propose des crédits immobiliers ou à la consommation à taux préférentiels (après 6 mois en CDI, 18 mois en CDD ou dès l'embauche pour les fonctionnaires Caisse des dépôts) pour les collaborateurs désirant accéder à la propriété. Il conduit également une politique d'accès au logement social pour les collaborateurs dont la situation le nécessiterait.

Afin de garantir la santé et le bien-être de ses collaborateurs, l'Etablissement public propose une mutuelle d'entreprise partiellement prise en charge à 75% par la Caisse des dépôts. Cette dernière permet également une

grande flexibilité dans la prise de congés pour maladie, enfant malade ou handicapés (Cf. Equilibre entre vie privée et vie professionnelle). De même, il propose des jours de congés à tous ses salariés à hauteur de 4 jours par an ainsi que la possibilité de bénéficier d'un compte épargne temps (CET) après un an d'ancienneté pour tous les collaborateurs (fonctionnaires, CDI, CDD, alternants).

Enfin, l'Etablissement public dispose d'un Comité d'entreprise, le COSOG proposant des aides, partenariats et subventions pour les collaborateurs. Il permet par exemple la prise en charge partiel des frais de voyage, la subvention des loisirs culturels ou sportifs, d'un abonnement en salle de sport, etc.

Filiales et participations stratégiques

Des avantages existent également au sein des filiales du Groupe. Transdev a par exemple mis en place différents accords pour ses entités en France sur le remboursement des frais de santé, la mise en place d'un Plan d'épargne groupe et d'un Plan d'épargne pour la retraite collective.

Un impact maîtrisé des opérations

Le groupe Caisse des Dépôts s'efforce de réduire les impacts environnementaux et sociaux de ses opérations et d'y impliquer l'ensemble de sa chaîne de sous-traitance,

avec des résultats suivis et des objectifs étoffés malgré la crise sanitaire.

4.4.1. Impact environnemental des opérations

Emission de gaz à effet de serre

Groupe

Le Groupe entend contribuer à la **neutralité globale d'ici à 2050** pour l'ensemble de ses opérations, en alignant progressivement l'ensemble de ses activités (corporate et métiers) et de ses portefeuilles financiers sur un objectif de maintien du réchauffement des températures globales à 1,5°C par rapport à l'ère pré industrielle.

Ambition : alignement progressif sur une **trajectoire 1,5°C** pour l'ensemble des activités du Groupe

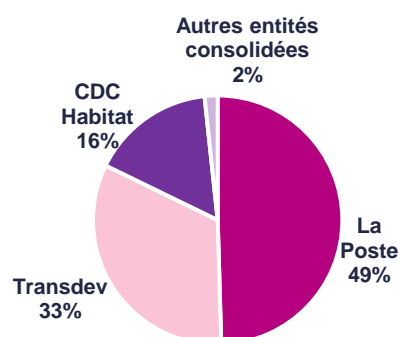
En 2020, le bilan de émissions de gaz à effet de serre du Groupe s'élève à **4,8 Mt CO₂e** (scopes 1, 2 et 3*) dont 49 % correspondant aux émissions du Groupe La Poste. Ce bilan intègre l'ensemble des émissions disponibles des scopes 1, 2 et 3 et/ou sur lesquels les entités disposent d'un contrôle opérationnel.

95 % de ces émissions sont couvertes par une cible de réduction a minima compatible avec l'accord de Paris (alignement au moins 2°C), et **près de 50 % font l'objet d'une compensation carbone à l'aide de projets certifiés**.

Par ailleurs, les émissions financées par les portefeuilles d'actifs du Groupe (scope 3 étendu) font également l'objet d'un suivi approfondi, et de cibles de décarbonation détaillé dans le **Bilan Investissement responsable**.

BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE DU GROUPE 2020

Scopes 1, 2 et 3 *: 4 806 678 teq CO₂



- **95 % des émissions du Groupe déjà couvertes par une cible de réduction compatible avec les objectifs de l'accord de Paris**
- **Près de 50% des émissions résiduelles compensées**

* Le périmètre correspond aux scopes 1 et 2 et aux postes du scope 3 disponibles et/ou sur lesquels les entités disposent d'un contrôle opérationnel. A l'inverse, cela exclut les émissions estimées notamment liées aux achats afin de permettre une consolidation relativement homogène des postes du scope 3.

| Emissions de gaz à effet de serre du Groupe Caisse des Dépôts en Millions t CO2e | 2019 | | | | 2020 | | | | Evolution 2019-2020 |
|---|--------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| | Total | Dont % scope 1 | Dont % scope 2 | Dont % scope 3* | Total | Dont % scope 1 | Dont % scope 2 | Dont % scope 3* | |
| Etablissement public | 26,6 | 10% | 9% | 82% | 20,5 | 13% | 10% | 76% | -23% |
| Groupe hors LP | 2 558 | 77% | 12% | 10% | 2 425 | 75% | 14% | 11% | -5% |
| Groupe La Poste (LP) | - | - | - | - | 2 382 | 16% | 3% | 81% | - |
| Total Groupe incluant LP | - | - | - | - | 4 807 | 46% | 8% | 46% | - |

Périmètre : ensemble du périmètre consolidé du Groupe (Etablissement public et filiale), à l'exception de la SCET et des filiales d'Egis n'ayant pas leur siège en France, dont les émissions ne sont pas disponibles. Le Groupe La Poste est comptabilisé à partir de 2020, année durant laquelle il a rejoint officiellement le groupe Caisse des Dépôts.

Méthodologie : émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne et aux activités (hors émissions induites par les financements et les investissements), calculés sur la base de méthodes reconnues (outil Bilan carbone® et GHG Protocol). Conformément au cadre de la Net Zero Initiative, les émissions du Groupe (hors La Poste) sont calculées sans déduction des émissions évitées et compensées, comptabilisées séparément. En particulier, l'achat d'énergie renouvelable est comptabilisé sur la base des facteurs d'émissions nationaux (approche location-based).

Scopes : prises en compte des scopes 1, 2 et 3. Les scopes 1 et 2 représentent l'ensemble des émissions remontées par l'Etablissement public et les filiales du périmètre consolidées. Pour l'acade, seules les émissions du périmètre de la Foncière Tertiaire ont été considérées. Les émissions du scope 3 porte sur les postes d'émissions pilotables, ce qui exclut les émissions estimées des services et achats et immobilisations. Cette définition permet de limiter les biais dans le poids relatif aux entités liés à une prise en compte variée de ces émissions estimées. Pour le Groupe La Poste, les émissions du scope 3 incluant principalement les sous-traitants de transport et les déplacements professionnels sous-traités des collaborateurs.

Evolution : La baisse des émissions (Groupe hors Groupe La Poste) entre 2019 et 2020 est imputable à la crise sanitaire qui a induit une baisse des activités opérationnelles.

Caisse des Dépôts

A l'échelle de l'Etablissement public, le bilan de émissions de gaz à effet de serre 2020 s'élève à **56 467 t CO2e** pour l'ensemble des scopes (1, 2 et 3) en 2020, dont 20 486 t CO2e d'émissions pilotables (hors émissions estimées du scope 3 sur les services et les achats). Ce bilan est en baisse de 12 % par rapport à 2019, ce qui s'explique pour partie par le contexte de crise sanitaire et de télétravail, et de 18 % par rapport à 2013.

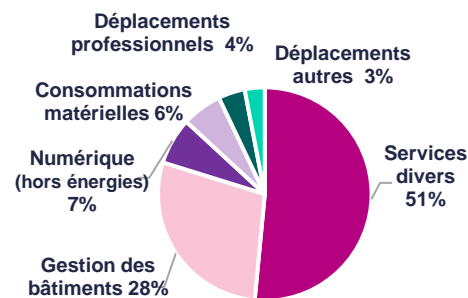
Une nouvelle cible est en cours de définition afin d'aligner le fonctionnement interne sur une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre compatibles avec le maintien du réchauffement climatique à 1,5°C. Dans l'atteinte de la finalisation de ces travaux, une cible de réduction de 6% des émissions pilotables entre 2020 et 2022 (baisse en émission absolue prenant en compte la croissance des activités) a d'ores et déjà été fixé.

100% des émissions résiduelles de la Caisse des Dépôts compensées d'ici à 2025

Les plans d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre comprennent le déploiement d'un plan d'achats

BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA CAISSE DES DEPOTS 2020

Scopes 1, 2 et 3 : 56 434 t CO2e



- **Scopes 1, 2 et 3 pilotable : 20 486 t CO2e**
- **23%** de baisse sur les émissions pilotables depuis 2013 (-18% sur les émissions totales)
- **65%** des émissions pilotables compensées

* Le périmètre correspond aux scopes 1, 2 et 3 (hors émissions financées et Informatique CDC). Le périmètre pilotable exclut de ces scopes les émissions estimées sur les services et achats divers notamment du scope 3.

responsables, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la maîtrise des consommations en ressources et en consommables, l'optimisation des

déplacements des collaborateurs, le tri et la valorisation des déchets, le développement d'une restauration collective responsable et l'élaboration d'un plan de sobriété numérique.

En outre, l'Etablissement compense depuis 2006 l'intégralité de ses émissions des scopes 1 et 2, et vise à compenser **100 % de ses émissions résiduelles pilotables d'ici à 2025** via des projets Label Bas Carbone. En 2020, 65% des émissions pilotables de 2019 ont été

compensées au travers du financement de projets externes labellisés.

Par ailleurs, les émissions financées par les portefeuilles d'actifs de l'Etablissement public (scope 3 étendu) t CO2e élèvent à **10,3 Mt CO2e** (actions cotées, obligations d'entreprise, immobilier de placement) en 2020, et font l'objet de cibles de décarbonation. Voir **Bilan Investissement responsable**.

| Emissions de gaz à effet de serre de la Caisse des Dépôts | 2013 | 2019 | 2020 | Evolution 2013 - 2020 |
|---|--------|--------|--------|-----------------------|
| Emissions totales (en t CO2e) ¹ | 68 466 | 64 153 | 56 434 | -18% |
| Intensité par collaborateur (en t CO2e/ETP) | 11,94 | 10,32 | 9,01 | -25% |
| Intensité surfacique (en t CO2e/m ²) | 0,372 | 0,339 | 0,297 | -20% |

Méthodologie : Méthode Bilan carbone® V.8.6 sur l'ensemble des scopes 1,2 et 3 incluant les achats de produits et services, mais excluant les émissions financées par les portefeuilles financiers qui sont suivis séparément.

Evolution : Les émissions 2013 et 2019 ont été recalculées avec la dernière version du tableur pour permettre comparaison avec les mêmes facteurs d'émission et hypothèses méthodologiques pour toutes les années. La diminution entre 2019 et 2020 (-12% sur les émissions totales) est très largement imputable à la situation sanitaire.

Filiales et participations stratégiques

| Entités | Principaux engagements |
|---------------------|--|
| CDC Habitat | ■ Réduire de 45% les émissions de GES du parc de logement entre 2008 et 2030 (soit un alignement à une trajectoire SNBC 2017) |
| Compagnie des Alpes | ■ Réduire jusqu'à 50% les émissions de GES entre 2018 et 2030 et compenser le solde pour atteindre la neutralité carbone (scopes 1 et 2) d'ici à 2030 |
| Egis | ■ Réduire de 30% les émissions directes de gaz à effet de serre des d'ici à 2030 par rapport à 2016 , périmètre des filiales ayant leur siège en France |
| Icade | ■ Réduire de 45 % l'intensité carbone de la Foncière Tertiaire entre 2015 et 2025 (en kg eq CO ₂ /m ² /an) |
| Groupe | ■ Aligner progressivement la trajectoire carbone avec l'objectif 1,5°C , dont : |
| La Poste | ■ Neutralité carbone depuis 2019 (100% des émissions résiduelles compensées) ■ La Poste Maison Mère : Réduire de 30% les émissions d'ici à 2025 par rapport à 2013 (cible SBTi) ■ GeoPost : Réduire de 30% les émissions par colis d'ici à 2025 |
| SFIL | ■ Réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1,2 et 3) entre 2018 et 2021 |
| Transdev | ■ Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la flotte opérée entre 2017 et 2030 |

Énergie

Groupe

Dans le cadre de ses objectifs climatiques, le Groupe s'attache à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités opérationnelles et de son fonctionnement interne, et d'accroître le recours à des sources d'approvisionnement renouvelable.

En 2020, les consommations énergétiques du Groupe sont en baisse de 7%, du fait en particulier du contexte sanitaire

et de son impact sur les activités opérationnelles et sur l'occupation des immeubles (travail à distance).

En outre, une majorité d'entités a recours à de l'approvisionnement énergétique d'origine renouvelable, notamment : l'Etablissement public (68% de sa consommation énergétique totale), Icade (41% des consommations de la Foncière tertiaire, 100% du périmètre corporate Ile-de France), Informatique CDC (91% de la consommation totale), Compagnie des Alpes (près de 90% des consommations électriques).

| Consommation d'énergie (en MWh _{ef}) | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019 - 2020 |
|--|-----------|------------|------------------|-----------------------|
| Etablissement public | 43 506 | 40 759 | 35 397 | -13% |
| Reste du Groupe | 9 273 097 | 10 199 408 | 9 499 479 | -7% |
| - dont fonctionnement interne | 60 597 | 59 381 | 32 030 | -46% |
| - dont activités immobilières | 2 662 022 | 2 588 710 | 2 446 127 | -6% |
| - dont activités de tourisme et loisirs | 248 048 | 255 958 | 214 562 | -16% |
| - dont activités de transport | 6 302 430 | 7 295 360 | 6 806 760 | -7% |
| Total Groupe (hors LP) | 9 316 601 | 10 240 167 | 9 534 875 | -7% |

Périmètre : ensemble du périmètre consolidé du Groupe (Etablissement public et filiale), à l'encore de Société Forestière, STOA et SFIL non encore intégrés.

Méthodologie : consommations énergétiques issues des factures ou d'un ratio pour compléter les données manquantes pour les consommations du fonctionnement interne, et les volumes de carburants consommés.

Evolutions : Exercice 2020 largement impacté par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité et les taux d'occupation des immeubles.

Caisse des Dépôts

Dans le cadre de son plan d'investissement patrimonial, l'Etablissement public a tenu son objectif de **réduction de 38% de sa consommation énergétique primaire entre 2006 et 2020**.

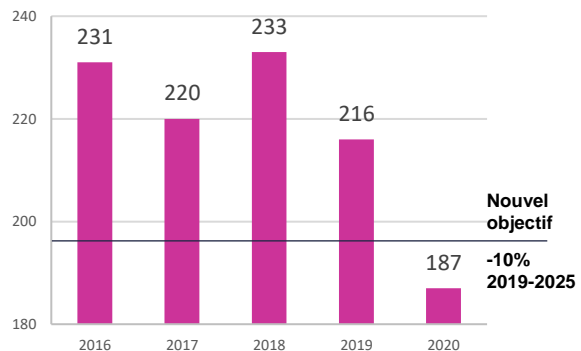
Les retombées attendues des investissements réalisés, combinées à l'amélioration du pilotage des immeubles et au déménagement des sites d'Angers et de Bordeaux, ont permis de définir une **nouvelle cible de 10% de réduction supplémentaire sur les consommations d'énergie entre 2019 et 2025**.

Nouvelles cibles 2025

- **10%** de réduction de la consommation énergétique depuis 2019
- **75%** d'approvisionnement en énergie d'origine renouvelable

Par ailleurs, une étude sur la **stratégie "bas carbone" de l'immobilier d'exploitation à horizon 2050**, permettra de préciser en 2021, les cibles de réduction à 2025 et 2030 alignées avec une trajectoire de maintien de la hausse des températures globales à 1,5°C, en intégrant notamment les

Consommation d'énergie finale du patrimoine d'exploitation de la Caisse des Dépôts (kWh_{ef}/m²/an)



effets des autres projets d'implantations et de restructurations d'ores et déjà validés (Campus Ivry, restructuration des immeubles parisiens).

La Caisse des Dépôts vise également à accroître le **recours aux énergies renouvelables dans son approvisionnement énergétique pour atteindre 75 % d'ici à 2025**, contre 68 % en 2020. En 2021, la mise en place d'un contrat d'approvisionnement en gaz partiellement renouvelable (50%) sur certains sites devrait permettre de se rapprocher de cette cible.

| Consommation énergétique de la Caisse des Dépôts | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| Consommations totales (en MWh_{ef}) | 42 206 | 40 989 | 43 506 | 40 759 | 35 397 | -13% |
| Dont électricité | - | 21271 | 22 512 | 20 776 | 17 120 | -18% |

| | | | | | | |
|---|------|--------|--------|--------|--------|------|
| Dont gaz | - | 4936 | 5 433 | 5 715 | 6 180 | 8% |
| Dont réseau de vapeur ou de froid | - | 14 667 | 15 501 | 14 235 | 12 032 | -15% |
| Dont fioul / gazole | - | 113 | 58 | 33 | 65 | 97% |
| Intensité surfacique (en kWh_{ef}/m²) | 231 | 220 | 233 | 216 | 187 | -13% |
| Intensité par collaborateur (en kWh_{ef}/ETP) | 7661 | 6884 | 7146 | 6558 | 5669 | -8% |
| Part d'énergie consommée issue de source renouvelable (en %) | 71% | 70% | 71% | 69% | 68% | -1% |

Périmètre : Ensemble des sites de l'Établissement public.

Méthodologie : Données réelles issues des factures, non corrigées du climat.

Evolution : Baisse globale largement imputable à la situation sanitaire. L'augmentation des consommations de gaz correspond à la prise en compte de certains sites en location. L'augmentation du fioul correspond aux tests des groupes électrogènes et n'est pas significative. La légère érosion de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique résulte de l'effet combiné de deux facteurs : la forte baisse des consommations d'électricité du fait de la crise sanitaire, en raison du poids de l'électricité d'origine renouvelable dans les achats (87%), et le changement de méthode pour les sites en locations (les consommations de ces sites étaient auparavant estimées).

Déplacements

Caisse des Dépôts

Les déplacements professionnels et domicile - travail sont suivis dans le cadre du **Plan de Mobilité**, qui fixe pour objectifs :

- la réduction des besoins de déplacement (télétravail, bureaux partagés, services de proximité...),
- l'optimisation des déplacements (covoiturage, service d'information, horaires flexibles...),
- le transfert des déplacements vers des modes alternatifs à la voiture individuelle (auto-partage, stationnements pour vélos, indemnité vélo, abonnements aux transports en commun...).

Ce plan sera révisé en 2021, pour la période 2021-2023.

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une **charte des déplacements professionnels** qui priorise le recours au transport en commun. Les trajets aller-retour inférieurs à 6h doivent notamment s'effectuer en train, ce qui induit une diminution significative du recours à l'avion.

Pour les déplacements domicile-travail, l'**accord télétravail**, signé en 2020 et qui augmente jusqu'à 3 le nombre de jours de télétravail régulier possible, devrait encore fortement contribuer à réduire ces déplacements.

En 2020, du fait des restrictions de déplacement liées au contexte sanitaire, les émissions liées aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail sont en forte baisse (respectivement 49% et 70%). Une tendance à la diminution de ces émissions était déjà sensible depuis plusieurs années.

| Emissions de gaz à effet de serre de la Caisse des Dépôts générées par les déplacements (en teqCO2) | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019/ 2020 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Déplacements domicile-travail | 4 670 | 6 139 | - | 4 509 | 1 323 | -70% |
| Déplacements professionnels | 3 391 | 3 222 | - | 3 154 | 1 427 | -49% |

Méthodologie : Données issues de la méthode Bilan carbone® V.8.6 pour 2020. Pour les années précédentes, les données ont été élaborées avec d'autres version de l'outil et non pas ici été recalculées

En 2020, les données ont été obtenues à partir des distances entre les domiciles et les sites de travail (source MAP'S), complétées des résultats de l'enquête déplacements 2019, pour les déplacements en vélo et en deux roues motorisées. Le taux de présence sur site, a été calculé à l'aide des données déclarées sur les outils RH et des statistiques de connexion informatique sur sites, disponibles à partir d'août 2020. Du fait de la méthode de calcul utilisée, l'impact éventuel de la crise sanitaire, sur les parts modales, n'est pas mesurable.

Filiales et participations stratégiques

Les différentes entités disposent de leurs propres plans de réduction de l'impact environnemental de leurs déplacements.

Eau

Caisse des Dépôts

| Consommation d'eau de la Caisse des Dépôts | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019 - 2020 |
|--|--------|--------|--------|--------|-----------------------|
| Consommations totales (en m ³) | 74 841 | 74 106 | 88 778 | 60 442 | -32% |
| Intensité par collaborateur (en m ³ /ETP) | 12,57 | 12,17 | 14,28 | 9,68 | -32% |

Consommation d'eau issue à 100% d'eau de distribution

Source : données issues des factures

Evolution : l'année 2019 était atypique avec une augmentation de 20% par rapport à 2018 due à la nécessité de recharger le réseau de chaleur sur Paris, et l'arrosage d'espaces verts sur un site. En 2020, la baisse de 18% en valeur absolue par rapport à 2018 s'explique en grande partie par le contexte sanitaire, avec notamment la forte réduction de l'activité des restaurants d'entreprise et la moindre présence des collaborateurs sur sites.

Filiales et participations stratégiques

A l'échelle des filiales, l'utilisation de la ressource eau provient essentiellement des activités touristiques et de loisirs (Compagnie des Alpes), de la consommation d'eau par les occupants des immeubles loués dans le cadre des

activités immobilières (Icade et CDC Habitat), et de l'eau de lavage des véhicules dans les activités de transport (Transdev), avec des actions pour réduire la ressource prélevée.

| Entités | Principales actions de réduction |
|----------------------------|--|
| Compagnie des Alpes | <ul style="list-style-type: none"> ■ Domaines Skiabiles : stratégie d'optimisation et de connaissance de la ressource prélevée, car l'eau est restituée avec un décalage temporel sur le même bassin versant, sans aucun traitement nécessaire : mise en place d'observatoire de la ressource en eau sur chaque Domaine Skiable, optimisation de la production de neige au juste niveau, stockage de l'eau lorsqu'elle est abondante avec la création de retenues collinaires multi-usages... ■ Parcs de Loisirs : repérage des fuites (par exemple via la mise en place de sous-compteurs), installation d'équipement hydro économes (robinets mousseurs, temporisés ou infrarouge, chasses double flux), récupération d'eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ou arroser les espaces verts... |
| CDC Habitat | <ul style="list-style-type: none"> ■ Installation d'équipements hydro-économes ■ Limitation de l'arrosage en choisissant des plantes peu consommatrices en eau et adaptées au climat ■ Communication auprès des utilisateurs sur les gestes simples permettant de réduire leur consommation (livret gestes verts locataire, etc.). |
| Icade | <ul style="list-style-type: none"> ■ Foncière Tertiaire : cartographie du réseau de distribution, associée à des relevés de consommation établis tous les mois, permettant de repérer les éventuelles fuites et de surveiller l'état des équipements des immeubles de bureaux. ■ Accompagnement des locataires pour la mise en place de bonnes pratiques : installation d'équipements hydro-économes, relevés de compteurs, éco-gestes ... ■ Installation de bassins de rétention sur certains parcs d'affaires afin de limiter l'impact du rejet des eaux pluviales et la saturation des stations d'épuration lors de fortes pluies, limitation des arrosages automatiques et recours à des plantes peu consommatrices d'eau. |
| Transdev | <ul style="list-style-type: none"> ■ Recyclage d'eau de lavage et réutilisation d'eau de pluie |

| Consommation d'eau (en m ³) | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019 / 2020 |
|--|---------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Etablissement public | 74 106 | 88 778 | 60 442 | -32% |
| Reste du Groupe | | 21 738 051 | 22 734 291 | 5% |
| Dont fonctionnement interne | 120 738 | 139 081 | | ND |
| Dont activités immobilières | | 16 003 830 | 17 204 025 | 7% |
| Dont activités de tourisme et loisirs | 3 956 758 | 4 449 600 | 3 955 001 | -11% |
| Dont activités de transport | 2 523 620 | 1 145 540 | 1 575 265 | 38% |
| Total Groupe (hors LP) | | 21 826 829 | 22 794 733 | 5% |

Périmètre : activités immobilières (Icade et CDC Habitat), activités de tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes), activités de transport (Transdev)

CDC Habitat : consommation d'eau dans les parties privatives et communes des immeubles gérés. En 2020, la donnée couvre 42% du patrimoine. Donnée 2020 en hausse. 100% de l'eau consommée est de l'eau de distribution.

Icade : consommation d'eau du pôle Foncière Tertiaire. Donnée 2020 en baisse liée à la situation sanitaire ayant conduit à une baisse d'occupation des bureaux, et grâce aux acquisitions et rénovations d'immeubles présentant des meilleures performances en gestion de l'eau. 100% de l'eau consommée est de l'eau de distribution.

Compagnie des Alpes : Dans les Domaines skiables, l'eau est principalement utilisée pour produire de la neige de culture. Son utilisation à cette fin représente 80 % de l'eau utilisée dans le Groupe. L'indicateur précise l'eau prélevée, plus élevée que l'eau consommée, car une partie est retournée au bassin versant après usage. L'eau prélevée pour la neige de culture est en très grande partie une eau qui reste disponible sur le bassin-versant avec le même niveau de qualité qu'au départ, uniquement avec un décalage temporel de quelques mois entre son prélèvement et sa restitution. L'eau prélevée en 2020 se répartit comme suit : 78% eau de surface, 12% eau issue des nappes phréatiques, 10% eau de distribution.

Transdev : volume totale d'eau prélevée Une partie de cette eau est recyclée. En 2020, l'eau prélevée correspond à 96% à de l'eau de distribution, le restant étant de l'eau de pluie. L'eau recyclée correspond à 27% de l'eau de lavage, soit 9% du total de l'eau prélevée.

Déchets

Caisse des Dépôts

| Production et traitement des déchets de la Caisse des Dépôts | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019 - 2020 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Poids total de déchets produits (en tonnes) | 1 236 | 1 192 | 915 | 744 | -19% |
| Dont part de déchets dangereux (en %) | - | 0,80% | 0,70% | 1,00% | 43% |
| Répartition des déchets par mode de traitement | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Dont part de déchets recyclés (en %) | 50% | 47% | 47% | 53% | 14% |
| Dont part de déchets compostés (en %) | 21% | 22% | 18% | 9% | -51% |
| Dont part de déchets valorisés énergétiquement (en %) | 24% | 24% | 35% | 38% | 8% |

Source : tonnages déclarés par les prestataires en charge de l'enlèvement, ou par des estimations d'après sondages lorsque l'enlèvement des déchets est réalisé par les collectivités.

Evolution : Baisse globale de 19% par rapport à 2019, imputable en grande partie à la crise sanitaire, mais aussi pour partie à une amélioration du suivi des prestataires et à une diminution des volumes produits, notamment sur le papier. Le taux de recyclage des déchets est en augmentation par rapport à 2019 et atteint 53%. Le taux de valorisation des DMA (déchets assimilés aux déchets ménagers) est de 54% (objectif de 70% d'ici à 2025).

Filiales et participations stratégiques

A l'échelle des filiales, la production de déchets concerne principalement :

- **Les déchets des visiteurs des parcs de loisirs** (Compagnie des Alpes) sur lesquels des efforts particuliers sont mis en place pour réduire les déchets à la source et améliorer la qualité du tri. Compagnie des Alpes vise à continuer à améliorer la qualité du tri, avec l'objectif de réduire d'un tiers les déchets non triés de ses visiteurs des parcs de loisirs en 5 ans, ainsi que le volume d'emballage.
- **Les déchets de chantiers des nouveaux développements immobiliers** (Icade et CDC Habitat) pour lesquels des démarches d'éco-conception et de réemploi sont mis en place pour optimiser /réduire les déchets de construction ainsi que des démarches de chantiers propres pour demander aux entreprises de travaux de réduire et suivre les déchets de chantier. Icade vise notamment la mise en place de démarche de réemploi pour 100% des rénovations de plus de 3 000 m² sur sa Foncière Tertiaire à partir de 2020, 100% des

restructurations supérieures à 2000 m² pour sa Foncière santé à partir de 2021, et 100% des démolitions supérieures à 5000 m² sur son pôle Promotion à partir de 2020.

- **Les déchets d'exploitation des occupants des immeubles gérés.** CDC Habitat a notamment publié des livrets écogestes à destination de ses locataires qui inclut les thématiques de gestion des déchets. La Foncière tertiaire d'Icade identifie les sources de production de déchets liées à son activité, définit pour chacune un plan d'action et pilote leur mode de traitement. En 2020, la part de déchets maîtrisés recyclés ou valorisés sur la Foncière Tertiaire a augmenté à 77%, sur un objectif de 100%.
- **Les déchets d'exploitation sur les réseaux de transport opérés.** Le groupe Transdev déploie des contrats-cadres pour permettre à ses entités de garantir un niveau homogène de traitement des déchets comme par exemple, pour le traitement des huiles usagées, aérosols, chiffons souillés etc.

Pour les autres entités, il s'agit essentiellement de production de déchets dans le cadre du fonctionnement interne, pour lesquels des actions de tri et de sensibilisation des collaborateurs sont généralement menées.

Biodiversité et artificialisation des sols

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a installé sur les toits et terrasses de 3 de ses bâtiments parisiens, 400 m² de surfaces potagères (plus de 5000 plants) depuis 2018 ; chacun de ces potagers, intègre un hôtel à insectes et composte ses déchets. Par ailleurs, la politique de densification des implantations, menée depuis les années 2010, a permis de limiter

l'emprise au sol des bureaux d'exploitation, malgré l'augmentation des effectifs.

Filiales et participations stratégiques

Voir la section **Préserver la biodiversité et lutter contre l'artificialisation des sols** dans la partie **Contributions stratégiques**.

Papier

Caisse des Dépôts

| Consommation totale de papier | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|---------------------------------|------|------|------|------|---------------------|
| Consommation totale (en tonnes) | 752 | 642 | 537 | 352 | -34% |
| Dont papier labélisé (en %) | 88% | 70% | 97% | 74% | -24% |
| Dont papier recyclé (en %) | 17% | 23% | 8% | 26% | 216% |

Le périmètre est plus large que celui de la déclaration CITEO car il englobe également les achats de papiers bureautiques, de produits papetiers et d'impressions réalisées par Informatique CDC (et ses sous-traitants).

Evolution : En 2020, les consommations de papier ont baissé de 34% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la crise sanitaire mais également par le résultat des actions de réduction et de dématérialisation menées par les directions depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2019, la consommation de papier avait déjà diminué de 29 %. 74% du papier consommé est labélisé IFGD (dont la totalité du papier de reprographie acheté). Cette baisse s'explique par un recours plus important au papier recyclé. Depuis septembre 2020, le papier bureautique commandé est 100% recyclé. Selon les obligations réglementaires, à compter du 1^{er} janvier 2020, 40 % au moins des produits papetiers consommés devront être issus de fibres recyclées.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Caisse des Dépôts

Le restaurant du siège de l'Établissement public est engagé dans la démarche « Mon Restau Responsable » (démarche créée par la FNH et le réseau Restau' Co). Cette démarche prévoit notamment de lutter contre le gaspillage alimentaire et sera renouvelée en 2020. La diminution des déchets dans le cadre de la loi contre le gaspillage est mise en œuvre et, à ce titre, a permis de mesurer une diminution des déchets organiques de 20 g/repas par couvert par rapport à l'année 2018, pour atteindre 130 g/repas.

Filiales et participations stratégiques

Concernant leurs activités, la majorité des filiales sont peu directement concernées par ces problématiques de gaspillage alimentaire.

Seule entité fournissant une offre de restauration à ses clients, la Compagnie des Alpes s'est fixé un objectif de réduire le gaspillage alimentaire d'un tiers d'ici à 2025 pour

ses parcs de loisirs. Pour cela, elle optimise la planification du nombre de visiteurs attendus, favorise la réservation pour avoir une connaissance concrète des volumes et une meilleure gestion du stock, contrôle les portions, fait un suivi quotidien des pertes, et en fin de saison, donne des produits alimentaires ayant une date limite de consommation qui ne va pas jusqu'à la réouverture du site au public.

Icade s'engage au-delà de son périmètre de responsabilité au travers des potagers et fermes urbaines présents sur ses parcs d'affaires et sur son siège et en sensibilisant ses locataires et collaborateurs à une alimentation saine et durable au travers d'ateliers. Sensibilisation des clients et la mise en place des potagers et des fermes urbaines dans ses parcs d'affaires d'Icade principalement.

Pour les autres entités, le sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire concerne essentiellement la restauration d'entreprise. Bpifrance s'engage dans la valorisation des déchets alimentaires en biomasse à travers, par exemple, l'installation d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires sur son siège social. Autre exemple, Informatique CDC a mis en place un composteur pour le potager sur le site d'Arcueil.

4.4.2. Achats responsables

Politiques d'achats responsables

Groupe

Le groupe Caisse des dépôts veille à mettre en œuvre de politiques d'achats responsables pour intégrer ses impacts sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et

construire des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs et sous-traitants.

| Nombre d'entités du Groupe ayant formalisé une politique d'achats responsable, ramené au nombre total d'entités | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|---|------|------|---------------------|
| Groupe | 6/13 | 7/13 | +1 |

Définition : Présence d'une politique formalisée d'achats responsables (charte, guide ou autre document formalisé précisant la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achats).

Caisse des Dépôts

Politique d'achats responsables

Soumis au code des marchés publics, l'Etablissement public, a publié début 2021 son nouveau schéma de promotion des achats socialement responsable 2021-2023, étendant son premier schéma 2017-2020.

Une attention particulière est portée sur trois axes :

- **Renforcer la contribution en matière de progrès social**, avec notamment la volonté de s'interroger systématiquement sur des objectifs à dimension sociale qui peuvent être portés dans les contrats, la possibilité de formuler des clauses sociales et de recourir au secteur adapté et protégé, favoriser le recours aux PME et TPE avec une cible de 60 % en nombre et 40 % en encours,
- **Renforcer la contribution en faveur de la réduction de l'impact environnemental**, avec notamment la volonté de s'interroger systématiquement sur des objectifs à dimension environnementale dans les contrats, réduire l'impact des consommables, viser la réduction de la production de déchets (emballages, contenants...) et exiger une priorité à l'utilisation de matériaux en cohérence avec l'économie circulaire,
- **Renforcer les actions en faveur d'une relation équilibrée avec les parties prenantes** en termes de transparence et de simplification des procédures, de suivi d'entraînement des prestataires dans la démarche RSE. En particulier, un comité de suivi intégrant les différentes

parties prenantes internes est mis en place à compter de 2021.

Pour en savoir plus : [Schéma de promotion des achats publics socialement responsable 2021-2023](#)

Clauses RSE dans les contrats

Dans les contrats d'achats, les enjeux RSE s'appliquent sur les prestations des fournisseurs et des sous-traitants, avec des clauses qui prévoient la dématérialisation des échanges, la réduction de déplacements, et la priorité pour les visio-conférences ou tout autre procédé multimédia. Pour les achats immobiliers et achats généraux, des clauses sociales et environnementales sont également définies dans les cahiers des charges (exemple : recherche de matériaux à faible impact environnemental ou autres actions du fournisseur et sous-traitant en lien avec l'objet du marché). En particulier, l'cade l'intégration de clauses d'insertion sur 100% de ses chantiers significatifs entre 20 et 2022. En 2020, 50% des opérations comportaient des clauses d'insertion toutes tailles de chantiers confondues.

Au total, en 2020, **100% des contrats intègrent des critères ou des clauses d'achats**. En outre, la Caisse des Dépôts vise qu'à minima 80% de ses contrats des services généraux et immobiliers intègrent des critères ou des clauses d'achats responsables directement liés à l'exécution des marchés. En 2021, l'objectif sera également d'introduire de tels critères dans la sélection des marchés de services et de prestations intellectuelles.

Suivi et contrôle RSE des fournisseurs et sous-traitants

Pour les achats généraux, un suivi est effectué par le service du pilotage en charge de cette mission pour la vérification du respect des engagements des fournisseurs ainsi que de la bonne application des clauses du cahier des

100% des contrats de la Caisse des Dépôts intègrent des critères ou des clauses d'achats

Objectif 80% des contrats des services généraux et immobiliers intégrant des clauses RSE directement liées à l'exécution du marché

charges. Un nouveau processus de suivi sera mis en œuvre en 2021 pour le suivi des marchés de travaux/maintenance par la direction de l'immobilier et de l'environnement du travail, avec également un questionnaire RSE à l'attention des prestataires.

Filiales et participations stratégiques

Politique d'achats responsables

Plus de la moitié des entités du Groupe ont formalisé une politique d'achats responsables avec pour le reste des entités des politiques souvent en cours de déploiement pour 2021 ou a minima des bonnes pratiques mises en place même si non formalisées dans un document.

Transdev, Société Forestière, Icade, CDC Habitat ont mis en place des chartes dédiées, ces deux dernières entités ainsi qu'Informatique CDC ont également mis en place des guides d'achats responsables à destination des acheteurs pour favoriser l'intégration de clauses et critères RSE dans les appels d'offres et consultations.

Les politiques d'achats responsables incluent un large spectre de thématiques d'engagements selon les entités. Icade a, par exemple, choisi de faire figurer les catégories suivantes : l'éthique des affaires, le respect des normes de travail, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits humains, l'emploi et l'insertion, la réduction des risques de dépendance économique, la sécurité et la protection de la santé, la sécurité et la protection des données, la protection de l'environnement.

Société Forestière et SCET intègrent par ailleurs régulièrement le groupement d'achat constitué autour de la Caisse des Dépôts, alignant ainsi leurs exigences avec celles de l'Établissement public.

Sélection des fournisseurs et clauses RSE dans les contrats

La quasi-totalité des filiales intègrent des critères RSE a minima sur certains achats. Il s'agit souvent à minima de d'intégrer des considérations environnementales ou sociales dans les cahiers des charges ou appels d'offre portant sur certains achats (renouvellement de la flotte immobile, consommables), et dans les achats métiers les plus directement concernés (chantiers immobiliers notamment). Chez Icade, la charte achats responsables couvre 100 % des nouveaux contrats de prestation de services de la Foncière Tertiaire et de travaux de la Foncière Santé et 100 % des chantiers du pôle Promotion. Autre exemple, pour Société Forestière, les marchés de travaux passés pour le compte des propriétaires forestiers institutionnels sont contractualisés dans le cadre de leurs engagements de certification de gestion durable PEFC requérant les entrepreneurs de travaux forestiers sont ainsi engagés de respecter les cahiers des charges PEFC.

Par ailleurs, les filiales immobilières, Icade et CDC Habitat ont recours à des clauses d'insertion dans le cadre de leurs opérations.

Suivi et contrôle RSE des fournisseurs et sous-traitants

Les principaux fournisseurs et des sous-traitants dont l'objet d'une évaluation RSE notamment chez Icade, Egis, Transdev, Bpifrance, pouvant conduire à la mise en place de plans d'amélioration. En particulier, la foncière tertiaire d'Icade a poursuivi son partenariat avec Ecovadis, plateforme d'évaluation des performances RSE pour évaluer ses principaux fournisseurs et discutés de plans d'actions avec ceux ayant une note inférieure à 50/100. De même, Bpifrance utilise une plateforme pour évaluer les fournisseurs sur lesquels la RSE fait l'objet d'un questionnaire particulier, tandis que Transdev a mis en place un questionnaire RSE dans la fiche de création fournisseurs pour la France.

Achats auprès du secteur protégé et adapté

La quasi-totalité du Groupe fait appel à des fournisseurs et prestataires issus du secteur protégé et adapté, pour l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de

handicap. Les achats concernés portent principalement sur les fournitures, véhicules adaptés, traiteurs...

| Montant des achats auprès des entreprises du secteur protégé et adapté (en M€ HT) | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Caisse des Dépôts | 0,79 | 0,60 | 0,90 | 50% |
| Reste du Groupe | 2,84 | 3,21 | 1,12 | -65% |
| Total Groupe | 3,63 | 3,81 | 2,02 | -47% |

Périmètre : données Transdev et Compagnie des Alpes non disponibles.

Evolution : La baisse entre 2019 et 2020 vient principalement de la sortie de CNP Assurances du périmètre et de la crise sanitaire qui a empêché la tenue d'activités sur lesquelles des achats auprès du secteur protégé et adapté étaient réalisés (exemple : prestations de traiteur).

Délai de paiement des prestataires, fournisseurs et sous-traitants

Les entités du Groupe s'attachent à appliquer les réglementations locales en matière de règlement sur les

délais de paiement, et si possible, réduire ces délais en gage de bonnes pratiques vis-à-vis des fournisseurs.

| Délai de paiement des fournisseurs (en jours) | 2018 | 2019 | 2020 | Evolution 2019-2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Caisse des Dépôts | 18,2 | 16,2 | 12,4 | -31% |
| Moyenne Reste du groupe | 41,5 | 43,0 | 40,1 | -7% |
| Moyenne Groupe | 38,2 | 39,4 | 36,7 | -7% |

Périmètre : 2018 et 2019 : données Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et Stoa non disponibles ; 2020, données Société Forestière, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles.

| Part des entités ayant un délai de paiement des fournisseurs et sous-traitants supérieur X jours | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|------|------|
| >50 jours | 13% | 25% | 9% |
| >40 jours | 25% | 38% | 9% |
| >30 jours | 38% | 25% | 45% |
| >20 jours | 13% | 0% | 18% |
| <20 jours | 13% | 13% | 18% |

Périmètre : 2018 et 2019 : données Bpifrance, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponibles ; 2020, données Société Forestière, CDC Habitat, Compagnie des Alpes et STOA non disponible.

The background features a stylized architectural composition. On the left, a large red polygon with a slanted top edge dominates the space. To its right, a grey shape represents a building with a gabled roof. Further right, a smaller red polygon with a pointed top is visible. The overall aesthetic is modern and minimalist.

5

Annexes

Note méthodologique sur le reporting

Le reporting extra-financier du groupe Caisse des Dépôts consolide l'ensemble des informations extra-financières relatives aux risques, politiques et impacts des métiers et du fonctionnement interne et de l'Etablissement public, ainsi que de ceux de ses filiales et participations stratégiques du périmètre du reporting.

Il reprend des éléments issus de la Déclaration de performance extra-financière instauré par le décret n°2017-1265 auquel la Caisse des dépôts se soumet

volontairement ainsi que d'autres informations utiles pour le pilotage de la performance extra-financière au niveau du Groupe, et la réponse aux demandes des parties prenantes notamment les agences de notation extra-financière.

Par ailleurs, certaines filiales et participations stratégiques publient, de manière autonome, des informations relatives à leurs propres enjeux extra-financiers.

5.1.1. Périmètre et période de reporting

Périmètre global

Le reporting extra-financier porte sur l'ensemble du périmètre du groupe Caisse des Dépôts : l'Etablissement public, ainsi que les filiales et participations stratégiques consolidées.

Le périmètre des filiales et participations stratégiques consolidées reporting Groupe est défini selon les règles suivantes :

- Prise en compte des participations consolidées dans le reporting comptable par intégration globale ou par mise en équivalence à condition que la Caisse des Dépôts en soit l'actionnaire de référence ou qu'elles soient détenues par la Caisse des Dépôts à part égale avec un autre actionnaire
- Traitement spécifique des filiales et participations suivantes :
- Les sociétés de type SCI, OPCI ou SAS relatives à la location de terrains ou biens immobiliers ainsi que les foncières et sociétés en charge de la gestion des actifs de la Caisse des Dépôts, dont les activités et impacts sont reportées par l'entité à laquelle elles sont rattachées ;
- Les fonds gérés par une entité du Groupe, ces derniers étant de facto inclus dans le reporting des indicateurs d'activités de l'entité correspondante ;
- Les sociétés sans activité pertinente au regard de leur taille (effectif et chiffre d'affaires très restreints) : Ces entités sont intégrées dans le reporting social mais exclues du reste du reporting.

Ces règles sont appliquées pour prendre en compte les filiales ou groupes de filiales aussi bien de rang 1 que de rang n.

Synthèse des entités incluses dans le périmètre de reporting 2020

- Caisse des Dépôts ⁽²⁾
- Groupe Bpifrance ⁽²⁾
- CDC Biodiversité ⁽¹⁾
- Groupe CDC Habitat
- Groupe Compagnie des Alpes
- Groupe Egis
- Groupe Icade
- Groupe La Poste (uniquement au travers des indicateurs de synergie)
- Groupe Transdev
- Informatique CDC
- SCET ⁽¹⁾
- SFIL
- Société Forestière ^{(1) (2)}
- STOA ^{(1) (2)}

⁽¹⁾ Entités rattachées à l'Etablissement public Caisse des Dépôts dans le reporting social

⁽²⁾ Entités également intégrées au reporting en matière d'investissement responsable

Compte tenu de la diversité des différentes entités du Groupe, les entités contributrices ont la possibilité de ne pas renseigner un indicateur si celui-ci n'est pas pertinent au regard de leur organisation ou de leurs activités, ou que les informations demandées ne sont pas disponibles. Le périmètre est donc précisé pour chaque indicateur.

L'année 2020 a été marquée par les deux évolutions majeures du périmètre suivantes :

- **Intégration du Groupe La Poste.** Depuis mars 2020, la Caisse des Dépôts est l'actionnaire majoritaire du Groupe La Poste avec 66% de son actionnariat. Compte tenu de la taille très importante de ce Groupe, de la nature distincte et variée d'activités par rapport à celle du groupe Caisse des Dépôts, et de la date récente du rapprochement, l'intégration du Groupe La Poste dans le reporting extra-financier sur l'exercice 2020 est centrée sur les synergies et axes stratégiques communs.
- **Changement d'actionnariat de CNP Assurances :** La Caisse des Dépôts a cédé sa participation dans CNP Assurances, au profit de La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste, qui devient actionnaire majoritaire de CNP Assurances avec 62% du capital. A ce titre, CNP Assurances n'est plus qu'indirectement consolidée dans le **reporting extra-financier de la Caisse des Dépôts, au**

travers de l'intégration du Groupe La Poste et de ses filiales.

- **Acquisition de SFIL :** Suite à un accord signé en mars 2020, SFIL a officiellement rejoint la Caisse des Dépôts en septembre de la même année. Au vu de la proximité des métiers et indicateurs existants entre SFIL et l'Etablissement public et du contrôle à 100%, SFIL est consolidé dans le reporting extra-financier dès l'exercice 2020.

Périmètre social

Le périmètre des données sociales peut varier par rapport au périmètre global de reporting extra-financier. Certaines filiales et participations stratégiques suivent un périmètre social différent du périmètre élargi, pour publication dans leur propre rapport de gestion et/ou en raison de la présence d'effectifs à l'international (Compagnie des Alpes, Egis et Transdev).

Les entités CDC Biodiversité, SCET, SFIL, Société forestière, présentés séparément dans le reste du reporting, sont consolidés avec d'autres entités de plus petites tailles dans la rubrique « Entités rattachées à l'Etablissement public ».

Liste des entités incluses dans le périmètre de reporting social 2020

- **Caisse des Dépôts** (Établissement public)
- **Bpifrance** : Bpifrance, Bpifrance Investissement, et Bpifrance Assurance Export.
- **Egis SA et ses filiales**
- **Entités rattachées à l'Etablissement public** : SFIL, SCET et SCET GE (UES) et ses filiales CEI, CITADIA CONSEIL, AATI KO CONSEILS et SARL Publications d'Architecture et d'Urbanisme, CDC Croissance, CDC-Placement, GPC, Novethic, SAF environnement, SEGTCE, SITCE, Société Forestière SA et sa filiale Selvans, CDC Biodiversité, SAS Paris Docks en Seine, France Brevets, CDC Investissement Immobilier, STOA, Tonus Territoire, AGR, COSOG
- **Informatique CDC** : UES ICDC – CNPTI
- **Icade SA** et ses filiales Icade Promotion ; Sarvilep ; Icade Management avec lesquelles elle forme une UES
- **CDC Habitat *et ses filiales** : l'UES CDC Habitat (composée de CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte Barbe et GIE Centre contact Client, Ampère Gestion), Adoma, Sodiac, Semader et six SIDOM (Société Immobilière de La Réunion (SIDR), Société Immobilière de Martinique (SIMAR), Société Immobilière de Guadeloupe (SIG), Société Immobilière de Mayotte (SIM), Société Immobilière de Kourou (SIMKO), Société Immobilière de Cayenne (SIGUY)).
- **La Compagnie des Alpes SA**
- **Transdev** et ses filiales consolidées

Filiales et participations stratégiques

| Entités | Précisions sur les périmètres |
|----------------------------|--|
| Bpifrance | Le périmètre est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance (Bpifrance, Bpifrance Participations, Bpifrance Régions, Bpifrance Courtage, Bpifrance Assurance export), consolidées en intégration globale au 31 décembre 2020. |
| CDC Biodiversité | Pour les données sociales, CDC Biodiversité est intégrée dans « Entités rattachées à l'Établissement public ». |
| CDC Habitat | Le périmètre est celui de l'UES CDC Habitat (CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte-Barbe, GIE centre de contact client) ainsi qu'Adoma. Certaines données peuvent ne pas prendre en compte une partie des filiales, dans ce cas, cela est précisé en commentaires. |
| Compagnie des Alpes | Les informations portent sur les activités de l'ensemble des entités du Groupe correspondant au périmètre de consolidation par intégration globale. Les variations de périmètre sur l'exercice concernent : <ul style="list-style-type: none"> ■ Entité Familypark GMBH, acquise en mars 2019 et comptabilisée dans la Division Parcs de loisirs à partir du 1^{er}, ■ Tour-opérateur hollandais Snowtime. Toutefois celui-ci ne rentre pas dans les critères d'intégration dans le périmètre du Reporting RSE. |
| Egis | Le périmètre est celui du groupe Egis, périmètre consolidé du rapport de gestion, sauf pour : <ul style="list-style-type: none"> ■ Le reporting social : l'essentiel du reporting porte sur le périmètre français. Cependant certaines informations - notamment sur la santé-sécurité - concernent le périmètre monde. ■ Le reporting environnemental : Concernant le fonctionnement interne, le périmètre inclut les filiales françaises du groupe Egis. Pour les données concernant les bâtiments (et tous les impacts associés), le périmètre est celui des 15 plus importantes implantations, qui représentent plus de 90% de l'effectif du périmètre. Concernant les activités métiers, le périmètre du reporting est monde. |
| Icade | Les indicateurs portent pour l'ensemble des métiers et pôles d'activité d'Icade, inclus dans le périmètre de consolidation financière (Foncière Tertiaire, Foncière Santé, Promotion). <p>Pour le pôle Promotion : le périmètre retenu est celui des immeubles et opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service validé), correspondant au périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion.</p> <p>Pour le pôle Foncière Tertiaire, selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, le pôle Foncière Tertiaire considère plusieurs périmètres de reporting :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le périmètre de reporting financier - 1 851 165 m² : le patrimoine du pôle Foncière Tertiaire de l'année N inclut tous les actifs détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales, intégrant les surfaces louables et non louables ■ Le périmètre de reporting « RSE » - 1 170 186 m² : il comprend exclusivement des actifs de bureaux, classés dans deux catégories : des bureaux diffus (dénommés « bureaux ») et des bureaux situés dans des parcs d'affaires (dénommés « parcs d'affaires »). Il est calculé en excluant les actifs suivants du périmètre de reporting financier : les actifs en rénovation ou prochainement rénovés, occupés très partiellement, les actifs en phase de développement/construction, les actifs cédés en cours d'année, les actifs ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète et les actifs « typés », dont l'activité présente un profil environnemental particulier et dont le nombre d'actifs représentés est trop marginal pour constituer une catégorie à part entière (entrepôts, data centers, studios de télévision, activités industrielles, etc.) et les locaux d'activité dont la typologie majoritaire n'est pas bureau (moins de 50 % des surfaces louées à usage de bureaux). ■ Le périmètre de reporting dit « surface cartographiée » 1 108 291 m², le périmètre faisant l'objet d'une évaluation pour certains indicateurs environnementaux clés tels que les indicateurs énergie, carbone, eau et déchets, et les bornes de recharges pour véhicule électrique. <p>Pour le pôle Foncière Santé, le périmètre de reporting environnemental et sociétal est basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion, avec plusieurs périmètres de reporting selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le périmètre de reporting financier - 1 971 982 m² : il inclut tous les établissements, détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales intégrant les surfaces louables et non louables. ■ Le périmètre « RSE » - 1 714 542 m² : il inclut les établissements (cliniques et Ehpad) du périmètre de reporting financier et les extensions réalisées en année N - 1 sur les bâtiments existants. Sont exclus les actifs en rénovation ou prochainement rénovés, occupés très partiellement, les actifs en phase de développement/construction, les actifs cédés en cours d'année, les établissements ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète (acquis depuis moins d'un an ou en travaux pendant l'exercice), les extensions livrées dans l'année et les établissements situés à l'international. ■ Le périmètre de reporting dit « surface cartographiée » : il inclut la part des établissements pour lesquelles une cartographie des indicateurs environnementaux (énergie, carbone et eau) a été réalisée au cours de l'exercice. <p>Pour le fonctionnement interne, le périmètre de reporting dit « corporate » - 11 723 m² - comprend les bâtiments occupés par Icade, dont certains ne sont pas détenus par Icade, comme c'est le cas pour son siège Open, cédé en 2018.</p> |
| Informatique CDC | Les informations portent sur l'ensemble du périmètre de l'entité Informatique CDC : les 3 sites d'Informatique CDC, Arcueil, Angers, Bordeaux ainsi que l'ensemble des salariés au 31/12/2020. |
| SCET | Les informations portent sur l'ensemble de la SCET. |
| SFIL | Les informations portent sur l'ensemble de SFIL. |
| Société Forestière | Les informations portent sur l'ensemble de la Société Forestière. |

| | |
|-----------------|---|
| STOA | Les informations portent sur le fonctionnement de STOA ainsi que sur l'ensemble des actifs dans lesquels STOA a investi (6 projets d'infrastructures). |
| Transdev | Le périmètre des entités retenu pour le reporting extra-financier est construit à partir du périmètre retenu pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. Ainsi, les données des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité, les données des activités conjointes ne sont prises en compte qu'à hauteur du taux d'intégration et les données des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenues. Périmètre financier consolidé : France (Activité Siège, zone IDF, zone Nord, zone Sud), Amérique (USA, Canada, Chili), Europe (Royaume-Uni, Irlande, Suède, Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Espagne, République tchèque), Afrique (Maroc), Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande) Pour le reporting environnemental, à ce principe général s'ajoutent deux autres critères : la maîtrise opérationnelle de l'entité et des activités depuis au moins de 12 mois (exercice plein). |

Période de reporting

La période retenue pour le présent exercice de reporting est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Dans le cas particulier de la Compagnie des Alpes, la

période de reporting correspond à l'exercice comptable, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

5.1.2. Méthodes de collecte et de consolidation

Référentiel d'indicateurs

Le référentiel de reporting RSE Groupe est construit sur la base des principes suivants :

- Prise en compte de référentiels externes :
 - Informations attendues dans le cadre de la DPEF et de la sélection des risques extra-financiers qui en découlent ;
 - Informations prévues par le titre VI de l'article 173 de la loi TECV ;
 - Lignes directrices GRI-G4 et indicateurs associés ;
 - Référentiel permettant de répondre au questionnaire des PRI dont la Caisse des Dépôts est adhérente ;
 - Informations demandées par les agences de notation extra-financière non prises en compte par ailleurs ;
- Articulation avec des référentiels internes complémentaires :
 - Feuille de route prioritaires Groupe sur les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) ;
 - Indicateurs de déploiement de la charte d'investissement responsable du Groupe ;
 - Référentiel de reporting dédié au pilotage stratégique et financier du Groupe.
- **Campagne « Reporting RSE Groupe »** pour les données environnementales, sociales (qualitatives), sociétales et de gouvernance, réalisée à l'aide de la plateforme interne RstratE par le service « Politique durable » (hors fonctionnement interne de l'Etablissement public). Depuis 2020, les indicateurs extra financiers les plus significatifs pour l'activité sont mutualisés avec la campagne de reporting stratégique du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par l'équipe de la planification stratégique ;
- **Campagne « Reporting RSE Etablissement public »** pour les données environnementales, sociales (qualitatives) et sociétales liées au fonctionnement interne de l'Etablissement public, réalisée à l'aide de la plateforme interne RstratE par une équipe dédiée du Secrétariat général du Groupe dans le cadre du programme « Ecotidien, ensemble plus responsables » ;
- **Campagne « Reporting IR »** pour les données relatives à l'investissement responsable du Groupe, réalisée à l'aide de la plateforme RstratE par le service « Politique durable » ;
- **Campagne « Reporting Social »** pour le bilan social réalisée à l'aide de la plateforme Pilotis par le département « Gestion administrative et données sociales » de la direction des ressources humaines du Groupe.

Collecte du reporting

La collecte des données extra-financières provient de quatre campagnes de reporting spécifiques :

Au sein de chacune de ces cinq différentes campagnes, les indicateurs sont collectés auprès d'un **réseau de correspondants** dans les directions, métiers et filiales, avec pour chaque entité une saisie par un contributeur puis

une validation par un valideur. La consolidation par les équipes du Groupe en charge inclut un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies.

Consolidation du reporting

Pour les informations portant sur les activités métiers et leurs contributions stratégiques, la consolidation des indicateurs est réalisée en prenant en compte l'intégralité du périmètre de reporting sur laquelle la donnée est pertinente et disponible. Les indicateurs financiers correspondent aux montants d'investissement engagés et/ou aux volumes de prêts signés sur la période. Les indicateurs extra-financiers sont calculés à partir des informations lors de l'engagement en considérant l'ensemble du projet auxquels les mobilisations financières des entités du Groupe ont contribué (calcul sans quote part).

Pour les informations portant sur les opérations et le fonctionnement interne, la consolidation des indicateurs est réalisée en cherchant à distinguer les données relatives au fonctionnement interne et celles relatives aux activités métiers. Pour certains indicateurs et certaines filiales, cette information n'est pas toujours disponible, notamment car le poids du fonctionnement interne est peu significatif. Cela concerne principalement Transdev et Compagnie des Alpes pour les indicateurs environnementaux ; les données sont alors considérées comme relevant intégralement de l'activité métier.

Pour les informations qualitatives portant sur les politiques, la consolidation est réalisée en considérant le déploiement de bonnes pratiques à l'échelle des entités consolidées, soit par rapport à une politique Groupe, soit par rapport à des politiques propres à chaque entité. Dans cette visée, des listes de bonnes pratiques à renseigner ont été mises en place en 2020 pour mieux détailler et consolider les pratiques et politiques à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

Enfin, du fait de la variété des métiers et modes d'intervention des entités, il n'est pas encore possible, pour certains indicateurs, de fournir des données quantitatives pertinentes consolidées au niveau du Groupe. Un travail d'harmonisation et de mise en place de définitions communes à chacune des entités est donc mené en continu pour améliorer la consolidation.

En particulier pour les données du reporting social, la diversité des pays d'implantation du Groupe peut entraîner une hétérogénéité dans la compréhension des indicateurs qui peuvent être interprétés différemment selon le contexte local (législation ou pratiques nationales). Par exemple, certaines notions françaises telles que les « cadres » ou les « contrats à durée indéterminée » ne sont pas définies de la même manière dans d'autres pays. La Caisse des Dépôts s'efforce toutefois d'harmoniser ces définitions.

Dans certains cas, les informations relatives aux entités implantées à l'international ne sont pas disponibles avec le niveau de détail demandé par le groupe Caisse des Dépôts. Les données sont donc consolidées en fonction du taux de couverture de l'indicateur sur le périmètre France.

Note sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Bien que n'étant pas soumise à l'obligation de déclaration de performance extra-financière (DPEF) instaurée par le décret n° 2017-1265, la Caisse des Dépôts a choisi de se conformer volontairement à ce cadre.

En 2020, 27 risques significatifs sont identifiés, dont les 15 principaux au titre de la DPEF. Cette DPEF est présentée dans le rapport annuel et de développement durable

(RADD) ainsi que ce présent rapport d'engagement sociétal, qui en détaille la méthodologie et les dispositifs de maîtrise des risques.

Cette DPEF a fait l'objet d'une vérification tierce, les indicateurs ainsi vérifiés sont signalés par des zones grises dans les tableaux d'indicateurs tout au long de ce rapport.

5.2.1. Méthodologie

Méthodologies pour l'identification des risques

La cartographie initiale des risques a été réalisée en 2018-2019 pour le premier exercice de DPEF. L'analyse des principaux risques extra-financiers s'est effectuée en trois temps :

- **Identification de l'univers des risques** : L'univers des risques a été construit à partir de l'analyse de matérialité réalisée par le groupe Caisse des Dépôts en 2016, la cartographie des risques d'activité, financiers, opérationnels et stratégiques et autres cartographies des risques existantes dans le Groupe et une revue comparative des bonnes pratiques externes.
- **Évaluation des risques** : Chacune des métiers de la Caisse des Dépôts, ainsi que chacune de ses filiales et participations stratégiques, a ensuite évalué chacun des risques qui lui étaient rattachés selon deux dimensions : la gravité et la fréquence du risque. Des échanges ont été réalisés par le service « Politique durable » de la direction des finances du Groupe ; celle-ci a conduit, dans certains cas, à ajouter à la liste des principaux risques d'un métier, des risques qui ne figuraient pas dans la zone de significativité retenue.

- **Consolidation des risques** : La consolidation des évaluations obtenues s'est faite par famille de risques puis par métiers de la Caisse des Dépôts, avec une pondération simplifiée entre les entités élaborée par rapport à leur poids au bilan consolidé. La sélection finale des risques extra-financiers a été validée par la direction des finances du Groupe.

Au titre de l'exercice 2019, une révision de cette cartographie a été réalisée. Cette-ci a conduit à faire évoluer les cotations des entités dans le cadre d'un dialogue avec ces dernières sur la base des retours d'expériences acquis dans l'année. La méthodologie de consolidation par famille de risques a également évolué pour mieux distinguer les risques non pertinents au regard de l'entité considérée et les risques pertinents mais faibles.

En 2020, 27 risques significatifs sont identifiés. Au titre de sa DPEF, la Caisse des Dépôts en a sélectionné les 15 plus importants (présentant le niveau de cotation le plus élevé sur les deux dimensions, fréquence et gravité). (Voir la matrice dans la « Section Politique durable »)

Méthodologies pour la collecte des informations associées

La collecte d'informations sur les risques et dispositifs de maîtrise des risques est réalisée dans le cadre de la révision de la cartographie des risques pour chaque entité, ainsi que dans la collecte de reporting RSE réalisée chaque année.

Dans le cadre de la consolidation et de la restitution, un accent est mis sur les dispositifs de maîtrise de risques faisant l'objet d'un pilotage commun à l'ensemble du Groupe. D'autres dispositifs de maîtrise de risques peuvent cependant exister, propres à chacune des entités.

La collecte des indicateurs relatifs à la DPEF est effectuée dans le cadre de la collecte du reporting extra-financier.

Vérification tierce partie

La Caisse des Dépôts, en tant qu'établissement public, n'est pas tenue de faire vérifier sa DPEF par un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Il a cependant été décidé, au niveau du Groupe, de réaliser une vérification volontaire de cette DPEF par le recours à des OTI, également Commissaires aux Comptes de l'Etablissement Public.

5.2.2. Synthèse des risques DPEF

Le tableau ci-dessous présente plus en détails les risques extra-financiers principaux retenus au titre de la DPEF du Groupe.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant sont indiqués en gras dans la colonne associée.

| Famille de risques (DPEF) | Descriptifs des risques associés | Types d'impacts | Dispositifs de maitrise de risques | Indicateurs | Périmètre | Pages pour plus de détails |
|---|---|--|--|---|-----------|----------------------------|
| Ethique des affaires | Pratiques non éthiques ou non déontologiques (corruption, ententes illicites, conflits d'intérêt, fraude, blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme, transparence fiscale, respect de la libre concurrence, transparence des activités de lobbying, ...) de la part des collaborateurs et/ou dirigeants du Groupe. | Financier Humain Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charte de déontologie du Groupe, et déclinaisons associées des entités ■ Politiques Groupe : prévention et gestion des conflits d'intérêt, lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) ■ Dispositifs d'alertes professionnelles ■ Modules associés de formation des collaborateurs ■ Dispositif de contrôle et d'audit interne du Groupe | Nombre d'alertes professionnelles reçues et traitées au cours de l'année écoulée | Groupe | p.119 |
| Satisfaction des parties prenantes | Non réponse aux attentes des parties prenantes pouvant conduire à des réclamations, des litiges, des atteintes réputationnelles. | Financier Humain Environnemental Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Relations institutionnelles et politique partenariale ■ Médiatrice du Groupe et charte de la médiation ■ Comités des parties prenantes, dont le comité du Groupe présidé par le directeur général ■ Politique durable et charte d'investissement responsable | Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme | Groupe | p.39 |
| Qualité de l'offre et satisfaction clients | Incapacité à satisfaire les clients et/ou à jouer le rôle de tiers de confiance, non-respect des engagements pris auprès des clients et/ou bénéficiaires finaux. | Financier Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Médiatrice du Groupe et charte de la médiation ■ Dispositif déontologique Groupe incluant la loyauté en matière de relation clients ■ Dispositifs de gestion de la relation clients des entités ■ Enquêtes de satisfaction clients des différentes entités | Part des entités ayant déployé un dispositif formalisé d'évaluation de la satisfaction clients | Groupe | p.131 |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--------|-------|
| Sécurité des données et protection de la vie privée | Perte d'intégrité des systèmes d'information, défaillances dans les systèmes opérationnels, fuite de données à caractère confidentiel ou personnel. | Financier Humain Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe et dispositifs associés (tests d'intrusion, audits, contrôle, formation des collaborateurs, ...) ■ Réseau RGPD du Groupe ■ Politiques RGPD de chacune des entités, et dispositifs associés | Nombre de plaintes reçues de la CNIL pour atteinte aux données personnelles | Groupe | p.129 |
| Capital humain | Défaillances dans le développement du capital humain, difficultés à attirer ou retenir les talents. | Financier Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique relative à la mobilité des collaborateurs au sein du Groupe ■ Viviers « Perspective Groupe » et « Ressources dirigeantes » pour les hauts potentiels et futurs cadres dirigeants ■ Dispositifs de formation des collaborateurs, notamment plateforme Form&vous de l'Etablissement public ■ Dispositifs de formation et d'accompagnement des managers | Taux d'accès des collaborateurs à la formation (%) | Groupe | p.155 |
| | | | | Taux de turnover (%) | Groupe | p.139 |
| Dialogue social | Mauvaise qualité de dialogue social, dysfonctionnement des instances représentatives en place, détérioration du climat interne de l'entreprise. | Financier Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité mixte d'information et de concertation ■ Délégués syndicaux du Groupe ■ Accords Groupe relatifs à l'égalité professionnelle F/H, à la mobilité et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences | Nombre d'accords signés dans l'année | Groupe | p.140 |
| Diversité et égalité des chances | Discrimination à l'emploi et manque de diversité des profils, traitement inégal des collaborateurs. | Financier Humain Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique relative à l'égalité professionnelle femme/homme (F/H) ■ Réseau de mixité du Groupe « Alter-Egales » ■ Politiques globales de diversité et d'égalité des chances des entités dont politique relative au handicap et politique intergénérationnelle de la Caisse des Dépôts ■ Dispositifs de remontées d'alerte en matière de discrimination ■ Partenariats | Taux d'emploi légal (direct + indirect) de travailleurs en situation de handicap | Groupe | p.144 |
| | | | | Pourcentage de femmes : - dans les recrutements - dans le comité exécutif | Groupe | p.142 |
| Qualité de vie au travail | Conditions de travail menaçant l'intégrité physique et morale des collaborateurs, augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents du travail, des risques psycho-sociaux et des maladies | Financier Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques relatives à la Qualité de vie au travail (QVT) des entités, dont accord QVT de l'EP ■ Politiques en matière de santé et sécurité au travail des entités ■ Baromètre social du Groupe (mené tous les 2 ans)) | Taux d'absentéisme pour motif "Maladie" | Groupe | p.151 |

| | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----------------------------|------|
| | professionnelles, augmentation de l'absentéisme. | | | | | |
| Gestion des filiales et des participations | Manque de contrôle des opérations des filiales et des participations stratégiques, suivi insuffisant des risques financiers et extra-financiers auxquels sont exposés ces dernières. | Financier Juridique Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques transversales Groupe, dont plans d'actions ODD ■ Lettres d'orientation annuelles aux entités intégrant des critères ESG ■ Dialogue et implication d'administrateurs CDC dans la gouvernance incluant les sujets ESG | Taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration (et assimilés) des filiales et participations stratégiques cotées et non cotés | Groupe | p.33 |
| Intégration ESG | Manque de prise en compte des critères ESG dans la prise de décision et le suivi des investissements, dans l'octroi et le suivi des prêts, dans le choix des clients, susceptible d'avoir un impact financier et extra financier négatif et d'exposer à des risques de controverses. | Financier Environnemental Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charte d'investissement responsable Groupe et ses politiques thématiques ■ Doctrine d'intervention intégrant des objectifs de contributions sociétales (BPI, BDT) ■ Analyse ESG systématique pour les comités d'investissement ■ Comité trimestrielle des controverses des entreprises cotées (GDA) ■ Intégration de critères RSE dans l'intéressement de l'Etablissement public ■ Formation des collaborateurs aux enjeux DD (module ODD en cours d'élaboration en 2021) | Taux de déploiement de la charte IR sur l'item "Prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement" | Groupe (métiers financiers) | p.29 |
| | | | | Déploiement de la charte IR sur l'item "Niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG" | Groupe (métiers financiers) | p.29 |
| Engagement actionnarial | Manque d'engagement en qualité d'actionnaires des sociétés/projets investis sur des sujets qui conduiront demain à des risques réglementaires et/ou financiers et/ou de réputation. | Financier Environnemental Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Charte d'investissement responsable et ses politiques thématiques notamment politique de vote et gouvernance des entreprises cotées ■ Comité trimestrielle des controverses des entreprises cotées (GDA) ■ Enquêtes ESG annuelles envoyées aux sociétés de gestion (BPI, GDA) | Déploiement de la charte IR sur l'item "Niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG" | Groupe (métiers financiers) | p.29 |
| | | | | Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques | Groupe (métiers financiers) | p.29 |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|-----------------------------|------|
| Transition écologique (TEE) | Manque de prise en compte du changement climatique et de ses conséquences, non mise à disposition de services, solutions ou financement participant à la TEE, remettant en cause la réussite de projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière | Financier Environnemental Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Politique climat des métiers financiers du Groupe ■ Politiques sectorielles du Groupe (charbon, pétrole & gaz, immobilier, transport en cours) ■ Plan climat de la Banque des Territoires et de Bpifrance ■ Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques Groupe (cartographie d'exposition du bilan, cadre d'appétit au risque, stress test) ■ Gammes de prêts, produits et services dédiés à la transition écologique ■ Plan d'actions Biodiversité du Groupe | Montant annuel des financements en faveur de la TEE (en M€) | Groupe (métiers financiers) | p.57 |
| | | | | Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles par rapport à 2014 (en %) : | Groupe (métiers financiers) | p.63 |
| Développement économique inclusif | Manque de prise en compte du sujet des développement économique inclusif, non mise à disposition de services, solutions ou financements participant au développement économique inclusif, remettant en cause la réussite projets et l'atteinte des missions du Groupe la en matière | Financier Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Plan de relance du Groupe ■ Charte d'investissement responsable du Groupe ■ Doctrines d'intervention (BPI, BDT) ■ Ambitions stratégiques 2020-2023 de Bpifrance dont Plan 1200 tickets, Plan French Fab, ... ■ Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les entreprises, en particulier les PME/ TPE ■ Etudes d'impacts socio-économiques (BDT, BPI en particulier) ■ Plans de relance sectoriels (Tourisme, Commerce, Industrie, ...) (BDT, BPI) | Nombre de PME/ETI/TPE soutenues financièrement (financements, investissements, garantis) | Groupe | p.81 |
| | | | | | | |
| Cohésion sociale | Manque de protection des personnes vulnérables, non mise à disposition de services, solutions ou financement participant au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en la matière | Financier Humain Réputationnel | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Doctrines d'intervention de la Banque des Territoires et de Bpifrance ■ Conventions d'objectifs en matière de politique sociale des mandats attribués à la Banque des Territoires et à la Direction des Politiques sociales ■ Gammes de prêts et services à forte contribution sociale (santé, éducation, handicap, vieillissement) ■ Mission de service public d'accessibilité bancaire par La Banque Postale | Nombre de formations des comptes individuels de formations financées dans l'année | Groupe | p.92 |
| | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--|-------------------------|--|---|--|--------|
| Cohésion territoriale et habitat | Défaut d'intervention sur tous les territoires, en particulier les plus fragiles, remettant en cause la réussite des projets et l'atteinte des missions du Groupe en matière de cohésion territoriale et d'habitat | Financier | <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan stratégique et feuille de route ODD du Groupe et leurs déclinaisons par entités ■ Doctrines d'intervention (BPI, BDT) ■ Gamme de prêts et dispositifs d'accompagnement pour les collectivités, les bailleurs sociaux et plus globalement le secteur public local. | Montant des financements réalisés auprès des collectivités locales (flux) | Groupe | p.76 |
| | | Humain Réputationnel | | <ul style="list-style-type: none"> ■ Implantations régionales (BDT, BPI), comités régionaux d'orientation (BPI) ■ Plan logement 2 ■ Programmes territoriaux (Action Cœur de ville, Territoires d'industrie...) | Nombre de logements sociaux, intermédiaires et habitats spécifiques financés, construits ou acquis dans l'année | Groupe |

EP : Etablissement public ; BPI : Bpifrance ; GDA : Gestions d'actifs ; GPS : Gestion des participations stratégiques ; BDT : Banque des Territoires ; DPS : Direction des politiques sociales
Le périmètre se rapporte au périmètre pertinent pour l'indicateur. Il se peut que l'indicateur publié ne couvre qu'une partie de ce périmètre pertinent.

5.2.3. Table de concordance DPEF

| Informations | Informations traitées dans le RADD support principal de la DPEF | Informations complémentaires présentées dans le rapport d'engagement sociétal |
|---|---|---|
| Modèle d'affaires | RADD p.16-21 | Partie 2 : « Notre modèle » p.12-14 |
| Présentation des principaux risques extra-financiers | RADD p.66-72 | Annexe 2 : Notes sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) p.21 et p.177-185 |
| Procédures de diligence raisonnable et indicateurs-clés de performance | RADD p.66-72 | Annexe 2 : Notes sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) p.177-185 |
| Conséquences sociales de l'activité | RADD p.42-53 et 69-70 (métiers) RADD p.56-57, p.63 et p.73 (interne) | Sections « Cohésion territoriale et habitat » p.74-89 et « Cohésion sociale » p.90-97 Section « Des ressources humaines socialement responsables » p.135-156 Sous-section « Achats responsables » p.166-168 |
| Conséquences environnementales de l'activité | RADD p.30-33 (métiers) RADD p.42-43 et p.66 (interne) | Section « Transition écologique » p. 52-71 Section « Impact environnemental des opérations » p.157-p.167 |
| Changement climatique | RADD p.46-49 et p.66 (métiers) RADD p. 58-59 et p.66 (interne) | Sous-section « Accompagner la transition vers une économie neutre en carbone » p.53-67 Sous-section « Emissions de gaz à effet de serre » p.159-161 |
| Respect des droits de l'Homme | RADD p.63 et p.72 | Sous-section « Respect des droits de l'Homme » p.125-126 |
| Lutte contre la corruption | RADD p.60-61 et p.72 | Sous-section « Déontologie et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme » p.113-120 |
| Lutte contre l'évasion | RADD p.60-61 | Sous-section « Responsabilité fiscale » p.123-124 |
| Economie circulaire | RADD p.33 | Sous-section « Favoriser l'économie circulaire et protéger la ressource Eau » p.71-73 Sous-section « Impact environnemental des opérations » p.159-p.167 |
| Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés | RADD p. 56-57 et p.73 | Sous-section « Qualité du dialogue social » p.140-141 |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable | <i>Non traité au titre de la DPEF*</i> | Sous-section « Lutte contre le gaspillage alimentaire » p.166-167 |
| Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité (incluant le handicap) | RADD p.56-57 et p.73 | Sous-section « Diversité et égalité des chances » p.141-147 |

Par ailleurs, certaines filiales et participations stratégiques publient, de manière autonome, des informations relatives à leurs propres enjeux extra-financiers, de manière volontaire, et/ou en réponse à leurs propres obligations de Déclaration de performance extra-financière :

- A un niveau consolidé : Bpifrance, Compagnie des Alpes, Egis, Icade, Transdev ;

- A un niveau individuel : CDC Habitat, ainsi que ses filiales CDC Habitat Social et Adoma, la maison-mère ne produisant pas de reporting comptable consolidé.

- D'autres filiales et participations stratégiques, comme la Société Forestière, explicitent leurs engagements et actions en matière de développement durable sur leurs sites Internet respectifs.

| Entité | Assujettissement DPEF | Principales sources d'informations extra-financières | Liens |
|----------------------------|-----------------------|--|---|
| Bpifrance | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra financière ■ Rapport de développement durable ■ Bilan Investisseur responsable | Site internet Publications |
| CDC Biodiversité | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet | Site internet |
| CDC Informatique | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet | Site internet |
| Compagnie des Alpes | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière | Site internet Publications |
| Egis | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra financière Rapport annuel | Site internet Publications |
| Icade | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport de contribution aux ODD ■ Tableau des indicateurs RSE | Site internet Publications |
| CDC Habitat | Oui* | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport financier ■ Déclaration de performance extra financière | Site internet Publications |
| Groupe La Poste | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Document d'enregistrement universel dont Déclaration de performance extra-financière ■ Rapport RSE | Site internet Publications |
| SCET | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet | Site internet Publications |
| SFIL | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport RSE | Site internet Publications |
| Société Forestière | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet | Site internet |
| STOA | Non | <ul style="list-style-type: none"> ■ Site internet | Site internet |
| Transdev | Oui | <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration de performance extra – financière | Site internet Publications |

* à l'échelle de CDC Habitat et CDC Habitat social

5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le Rapport d'Activité et Développement Durable (RADD)

Exercice clos le 31 décembre 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et consignations (ci-après « la Caisse des Dépôts ») et à la suite de la demande qui nous été faite par la Caisse des Dépôts, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), que la Caisse des Dépôts a choisi de présenter dans le Rapport d'Activité et Développement Durable (RADD) 2020, en référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Service « Politique durable » de la Direction des finances de la Caisse des Dépôts d'établir une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Caisse des Dépôts, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles au sein du Rapport d'engagement sociétal.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs

clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la Caisse des Dépôts des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 :

Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les

politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités comme présenté en Annexe 1.

Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices présentées en Annexe 1 et couvrent entre 67 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Caisse des Dépôts ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 10 personnes et se sont déroulés entre mars et juillet 2021 sur une durée totale d'intervention de 10 semaines.

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment le Service Politique Durable de la Direction des Finances, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, la Direction des Risques et du Contrôle Interne, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication, les Responsables des investissements ainsi que les Directions Développement Durable des différentes entités, filiales et participations de l'Etablissement Public citées en Annexe 1.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et en référence aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Une partie des indicateurs clés de performance sont publiés sur un périmètre limité en fonction de la disponibilité des données et des différences méthodologiques entre les filiales et participations, tels que décrit au cas par cas au sein du RADD. Les précisions méthodologiques relatives au reporting des indicateurs extra-financiers sont apportées dans le Rapport d'engagement sociétal.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 01/07/2021

MAZARS SA

PRICEWATERHOUSE-COOPERS AUDIT

Table de concordance Pacte mondial

5.3

| Critères Global compact | Thématiques Caisse des Dépôts | Pages associées |
|---|--|--|
| Implanter les 10 principes dans la stratégie et les opérations | | |
| Critère 1 : Intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles | Gouvernance du DD Stratégie DD Intégration au pilotage stratégique Intégration dans la gestion des risques | p. 18-24 |
| Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur | Clients et partenaires : finance responsable Sous-traitants : achats responsables Filiales et participations : gestion des filiales et des participations stratégiques Global : conformité | p. 29-31 p. 169-171 p. 32 |
| Politiques et procédures fiables concernant les droits de l'Homme | | |
| Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des droits de l'Homme | Engagements à respecter les cadres internationaux Droits de l'Homme dans la politique achats responsables Droits de l'Homme dans la politique RH notamment droit syndical, politique diversité Droits de l'Homme dans la politique IR | p. 126-127 |
| Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'Homme | Engagements à respecter les cadres internationaux Droits de l'Homme dans la politique achats responsables Droits de l'Homme dans la politique RH notamment droit syndical, politique diversité Droits de l'Homme dans la politique IR | p. 126-127 |
| Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme | Dispositif de remontée des alertes Contrôle sous-traitants /fournisseurs Suivi des griefs | p. 126-127 p.168-170 p. 39 + 121-122 |
| Politiques et procédures fiables concernant les Normes du travail | | |
| Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail | Engagements à respecter les cadres internationaux | p. 126-127 |
| Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail | Dialogue social Diversité Santé /sécurité/QVT Rémunération Achats responsables (code de déontologie) | p. 141-142 p. 142-148 p. 149-155 p. 158-159 p. 169-170 : |
| Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail | Dispositif de remontée des alertes Contrôle sous-traitants /fournisseurs Suivi des griefs | p.118-119 p.169 p. 126-127 |
| Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement | | |
| Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement | Politique environnementale dans les activités métiers Politique environnementale dans les opérations et le fonctionnement interne | p.53-73 p.159-167" |
| Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement | Politique climat des métiers financiers Maîtrise des impacts du fonctionnement interne Suivi de l'empreinte carbone Suivi ESG des investissements Suivi et pilotage des impacts environnementaux Clauses RSE | p.53-73 p.159-167 p.159-160 p.29-30 p.169 |
| Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement | Evaluation des investissements/ financements, dont empreinte carbone des portefeuilles évaluation des risques Dispositif de remontée des alertes Suivi des griefs Suivi fournisseurs | p.29-30 p. 54 : p.39 p. 169-171 |

| Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption | | |
|---|---|------------------------------------|
| Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption | Charte et code déontologie Politique LCB-FT, politique corruption | p. 113-114 p. 114-120 |
| Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption | Procédures LCB-FT, politique corruption Cartographie des risques LCB-FT et de corruption Procédures conformité et avis en CDE | p. 113-120 p.121 |
| Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption | Dispositif de contrôle interne Dispositif de remontée des alertes Suivi des griefs Suivi fournisseurs | p. 121 -123 p. 121-122 p. 39 |
| Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies | | |
| Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU | Feuille de route ODD | p. 23-25 p. 51-52 p. 99 |
| Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie | Financement investissement cohésion sociale Mécénat CDC Solidarité | p. 89-97 p. 46-49 p.49" |
| Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique | Modèle et missions du Groupe Feuille de route ODD et contribution au plan de relance Dialogue institutionnel | p. 10 p. 23-25 p. 38-41 |
| Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective | Partenariats et engagements externes | p. 43-45 |
| Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) | | |
| Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction | Interview du directeur général en introduction du rapport annuel (RADD) | RADD p .4 |
| Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance | Revue de la politique durable par les instances de gouvernance | p. 18-19 |
| Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes | Comités des parties prenantes Dialogue avec les parties prenantes | p. 18-19 p. 33-37 |

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France